

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 novembre 2015

DCM N° 15-11-26-13

Objet : Examen pour l'exercice 2014 des rapports annuels des délégations de service public de la Ville de Metz, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers, et du rapport d'activité du Président de la commission consultative des services publics locaux.

Rapporteur: M. TRON

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les Délégataires auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation de services publics doivent lui remettre un rapport annuel comportant une analyse de la qualité et des conditions d'exécution du service ainsi que les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à leur activité pour l'année 2014. L'examen de ces rapports est mis à l'ordre du jour du conseil Municipal qui en prend acte.

Conformément à l'article 5 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 15 octobre dernier et a examiné l'ensemble des rapports de délégation de service public remis par les Délégataires.

De plus, l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'exercice précédent. Ce rapport est joint en annexe.

Par ailleurs, la loi n°95-101 du 2 février 1995 pris en son article 73 et le décret n°95-635 du 6 mai 1995 prévoient que le Maire présente pour adoption au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Enfin, le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, prévoit que ce rapport soit transmis aux maires des communes membres d'un EPCI, pour communication à leurs conseils municipaux.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L.1411-3, L.1413-1, L.2224-5, L.2224-17-1 et L.5211-39,

VU les rapports annuels produits par les délégataires et les synthèses de ces rapports produites à l'appui de la présente délibération,

VU l'examen en date du 15 octobre 2015 fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur les rapports annuels des délégataires de service public,

VU le rapport annuel d'activité produit par le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'exercice 2014,

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2014,

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets,

VU la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU le rapport annexé à la présente délibération portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2014,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit présenter devant le Conseil Municipal le rapport annuel portant sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2014,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit présenter devant le Conseil Municipal les rapports annuels portant sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets pour l'exercice 2014 transmis par Metz Métropole pour communication,

CONSIDERANT que le Président de cette Commission doit présenter devant le Conseil Municipal un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'exercice précédent,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, des rapports annuels des délégataires de service public pour l'exercice 2014 et de la note de synthèse desdits rapports ;

- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, du rapport annuel d'activité 2014 retraçant l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année précédente ;
 - **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, des rapports annuels portant sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets ménagers et d'assainissement pour l'exercice 2014 ;
 - **D'ADOPTER** le rapport annuel présenté pour l'année 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint de Quartiers Délégué,

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Contrôle de gestion
Commissions : Commission Consultative des Services Publics Locaux
Référence nomenclature «ACTES» : 1.2 Délégation de service public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 13

Décision : SANS VOTE

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC SYNTHÈSE 2014





Sommaire

RAPPORTS DE SYNTHÈSE ANNUELS DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC	
I	Stationnement
1.1	Parking Cathédrale 03
1.2	Parking Coislin 07
1.3	Parking Gare - Charles de Gaulle 11
1.4	Parking Saint-Thiébault 15
1.5	Parking de la Comédie 19
1.6	Parking Gare Centre Pompidou 23
1.7	Parking Mazelle 27
1.8	Parking Paixhans 31
1.9	Parking Arsenal/Esplanade 35
1.10	Stationnement sur voirie 39
II	Sports et services à la population
2.1	Le Golf 45
2.2	Les Arènes 48
2.3	Le Crématorium 52
2.4	L'Aire d'Accueil des Gens du Voyage 55
III	Energie et eau potable
3.1	Chauffage Urbain Metz-Est 58
3.2	Chauffage Urbain Metz-Cité 62
3.3	Eau potable 66

1.1

CATHEDRALE

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics

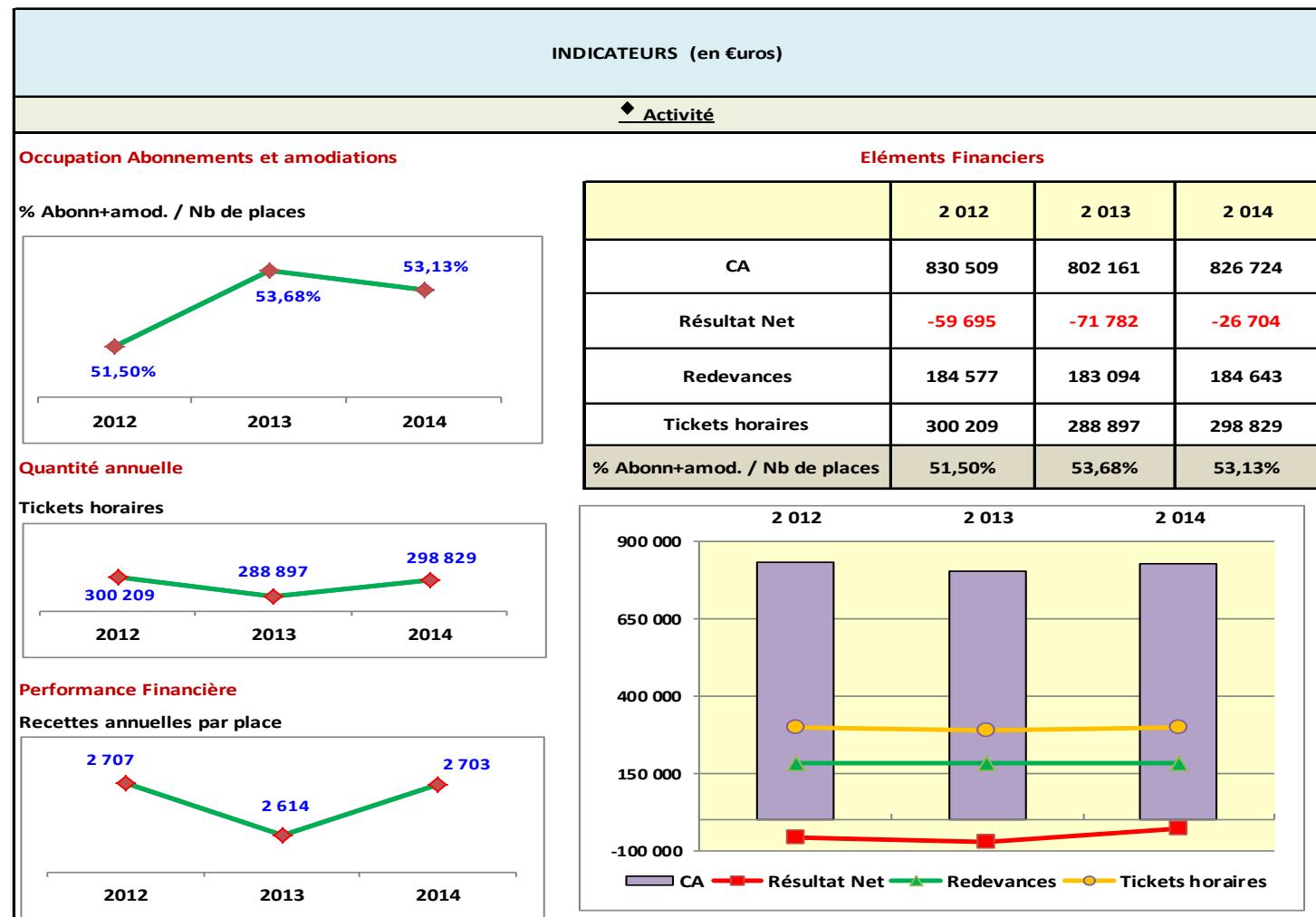
Code délégation : CATH

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Stationnement

Réalisation et gestion d'un parking public	
Situé à :	Rue d'Estrées 57 METZ
Nature du contrat :	Concession
Signé le :	01/01/2007
Avec effet au :	01/01/2007
Échéance :	31/12/2031
Durée :	25 ans
Années	Nb de Places de Stationnement
2012	367
2013	367
2014	367

Exploitant :	
Raison sociale :	SAS SPCM
Forme juridique :	SAS
Adresse :	44 Avenue Daumesnils 75012 PARIS
Capital :	400 000 €
Société dédiée :	NON
Société Mère :	



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014	
	2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation			
Recettes Activité	826 724	802 161	3%
Production stockée immobilisée			
Subventions			
Dont CSP			
Autres Produits et reprises	6 301	22 957	-73%
Total	833 025	825 118	1%
Charges d'exploitation			
Achats, Services Externes et autres	276 136	296 476	-7%
Charges de personnel	64 217	69 817	-8%
Redevances Ville	184 643	183 094	1%
Frais de siège	71 400	71 400	0%
Dotations aux amortissements et provisions	167 549	171 357	-2%
Autres charges			
Total	763 945	792 144	-4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	69 080	32 974	109%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	230 328	181 374	27%
RESULTAT FINANCIER	-95 783	-104 763	9%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1	7	-114%
IMPOTS BENEFICE			
RESULTAT NET	-26 704	-71 782	63%

II. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes activités sont passées de 802 161€ à 826 725€ en 2014, soit une augmentation de +24 564€ (+ 3%). Les autres produits diminuent de -16 6565€; Le total des produits augmentent donc de +7 907€.

Les charges d'exploitation subissent une diminution de **-28 199€ (-3,6%)**.

La conséquence directe est une augmentation du résultat d'exploitation de +36 106€ (+109%).

Un résultat financier de **-95 783€**, généré par des intérêts sur emprunt, ramène ce résultat d'exploitation à un déficit net de **-26 704€** contre un montant de **-71 782€** en 2013.

Concernant la redevance due à la Ville :

La redevance revenant à la Ville annuellement s'élève à 184 643€ pour 2014. Cette redevance n'a que légèrement augmenté par rapport à 2013 compte tenu qu'une partie de celle-ci est une somme fixe de 125 000€ non indexée et une partie variable fonction du chiffre d'affaires.

♦ Période de 2007 à fin 2014

CATH

En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes activités	6 316 076	6 533 864	-3%
Autres produit: (1)	122 085	0	
(1): Dont CSP	0	0	
Σ Produits	6 438 161	6 533 864	-1%
Charges diverses	2 585 529	1 607 231	61%
Charges de personnel	371 199	1 254 729	-70%
Redevances Ville	1 454 315	929 608	56%
Frais de siège	280 607	530 819	-47%
Dot amorts prov	1 244 075	1 735 212	-28%
Σ Charges	5 935 726	6 057 599	-2%
Résultat d'exploitation	502 435	476 265	5%
Résultat Financier	-863 221	-522 124	-65%
Résultat Exceptionnel	6	0	
Résultat Net avant IS	-360 780	-45 859	-687%

III. Ecarts entre le budget de départ et les réalisations

Au global, les recettes et les charges d'exploitation réalisées sont conformes aux prévisions cumulées à fin 2014. Seuls les frais financiers réalisés sont plus importants que les prévisions. Les différents postes servant de base au contrat se résument comme suit :

IV. Analyse de l'activité 2014

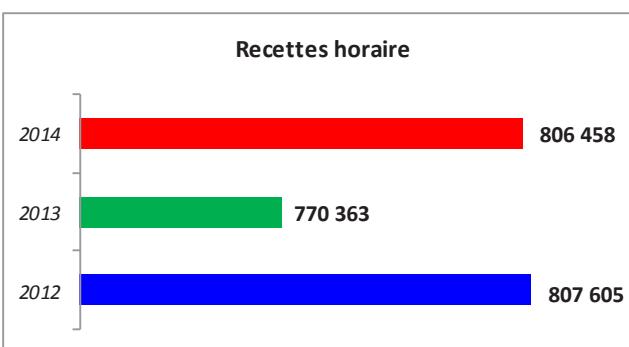
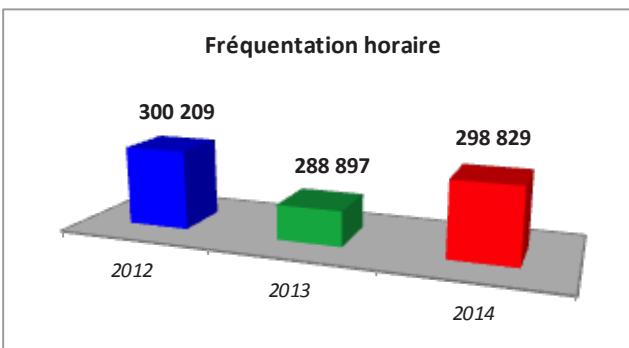
Fréquentation et recettes horaires

Aucune modification de la grille tarifaire depuis le 01/01/2007, entrée en vigueur du contrat.

Augmentation de la fréquentation horaire de +9 932 usagers (+3.44%), ainsi que la recette, +36 095€ (+4.69%).

Fréquentation horaire 2014 = 298 829

Recettes horaires 2014 = 806 458.20€

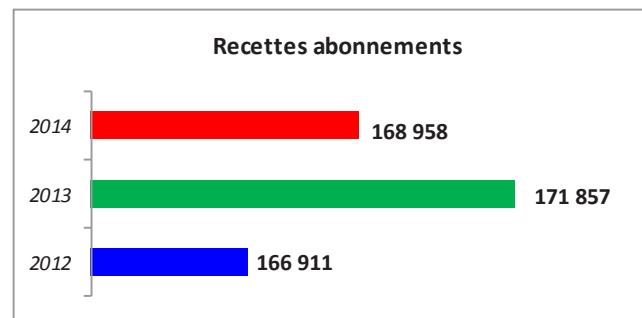
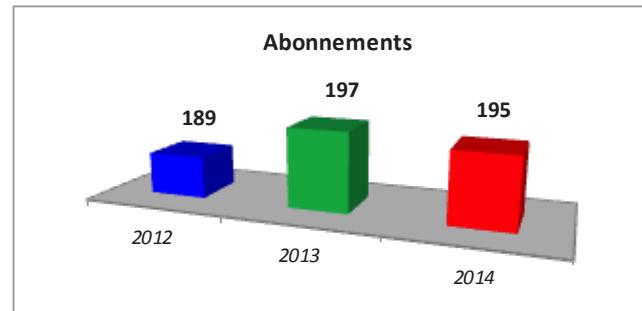


Fréquentation et recettes abonnés

Très légère baisse -1% des abonnés et - 1.69% de la recette.

Nombre d'abonnements en 2014 = 195.

Recettes abonnements 2014 = 168 958.00€



Chèques-parking

Avec seulement 30 chèques-parking utilisés en 2014, encore une forte baisse -54% par rapport à 2013.

Résiliation du partenariat "chèques parking" fin 2014.

V. Situation patrimoniale et investissements

Sous l'effet de contraintes économiques importantes qui pèsent sur l'exploitation, la réalisation des travaux prévus ont été reportés (sauf travaux urgents et/ou obligatoires). Le programme de travaux à réaliser s'inscrit maintenant dans un plan plus large de Gros Entretien Renouvellement et d'améliorations du niveau de service qui sera soumis pour approbation dans le courant du 4^{ème} trimestre 2015.

Les audits nécessaires à l'élaboration de ce programme de travaux notamment en termes d'accessibilité PMR et de remise à niveau des corps d'état architecturaux et techniques seront conduits dans le courant du 3^{ème} trimestre 2015.

La synthèse ci-dessous présente les interventions effectivement réalisées en 2014 au titre du Gros Entretien et Renouvellement d'une part et autres opérations d'entretiens et réparations significatives d'autre part :

- Renouvellement d'extincteurs obsolètes
- Renouvellement carte VISI24 hors d'âge boîtier Optifib Jalonnement dynamique ville
- Remplacement moteur et limiteur de couple usagés Elévateur PMR
- Gros entretien et licences lecteurs de billets BNA - Acceptation billets 5 € et 10 €
- Remise en état des portes palières de l'ascenseur principal suite à un acte de vandalisme
- Suite à un défaut technique sur l'élévateur PMR bloqué porte fermée, remplacement d'un composant sur la carte de commande de l'appareil
- Mise à jour du taux de T.V.A. à 20% au 01/01/2014
- Auto-Laveuse : Grosse révision avec remplacement du moteur d'aspiration
- Reprises ponctuelles de 2nd œuvre : remise en peinture de murs et poteaux, interventions sur les éclairages et la plomberie

Travaux d'entretien courant en 2014

- Remplacement alimentation défectueuse d'une caisse
- Remplacement du lecteur et du bloc arrière défectueux d'une caisse
- Remplacement câble USB défectueux sortie vidéo18 de l'unité centrale vidéo
- Remplacement carte soft défectueuse18 d'une caisse
- Panne sur équipements électriques d'un ascenseur
- Remplacement de l'alimentation défectueuse d'une caméra
- Panne technique sur la porte intérieure remise en service (élévateur PMR)
- Remplacement connecteur d'une caméra
- Remplacement de l'alimentation défectueuse d'une caméra
- Panne technique sur fin de course remise en service (élévateur PMR)
- Panne technique armoire de commandes remise en service (élévateur PMR)
- Remplacement du pré-encaisseur défectueux d'une caisse
- Remplacement alimentation boitier de commande du jalonnement dynamique
- Remplacement du lecteur billets défectueux d'une caisse
- Remplacement carte Data Park et bloc arrière défectueux sur borne d'entrée
- Remplacement du lecteur C.B. défectueux d'une caisse.

VII. Pistes d'amélioration du service

Comme évoqué plus haut, la conduite d'un programme de travaux de Gros Entretien et Renouvellement et d'améliorations du niveau de service plus large dans le cadre d'un plan de financement optimisé sera soumise pour approbation dans le courant du 4^{ème} trimestre 2015.

Les audits nécessaires à l'élaboration de ce programme de travaux notamment en termes d'accessibilité PMR et de remise à niveau des corps d'état architecturaux et techniques seront conduits dans le courant du 3^{ème} trimestre 2015.

Le programme de travaux qui sera proposé deviendra une composante importante de l'amélioration du service envisagé. ■

VI. Eléments d'analyse de la qualité du service

- Ouverture au public 7j/7 et 24h/24
- Cahier de doléance disponible à l'accueil
- Présence du personnel 24h/24 et 7j/7 par les agents SPCM et de la société Sécuriste.

1.2

COISLIN

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

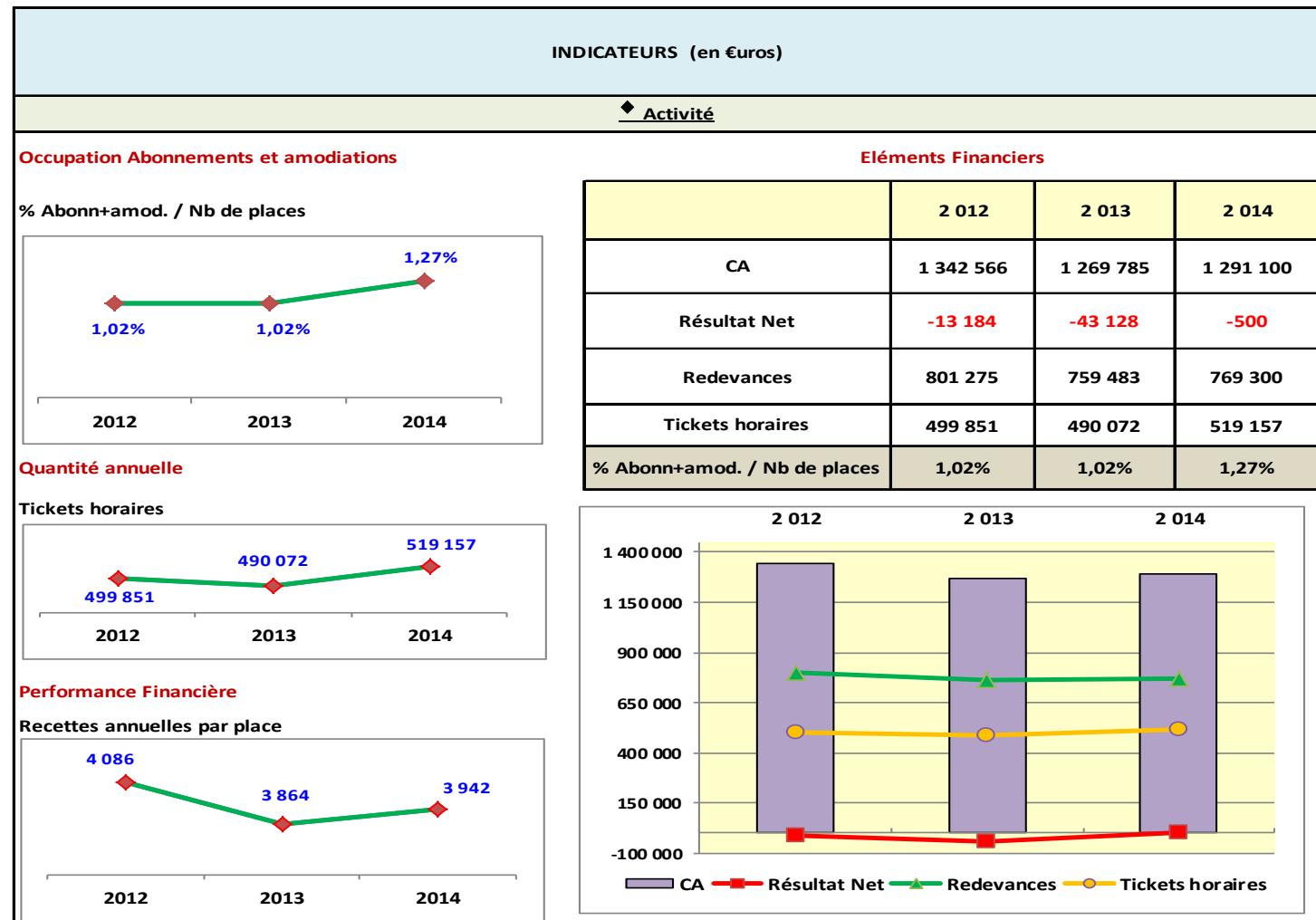
Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics

Code délégation : COISL

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Stationnement

Réalisation et gestion d'un parking public	
Situé à :	Place Coislin 57 METZ
Nature du contrat :	Concession
Signé le :	01/01/2010
Avec effet au :	01/01/2010
Échéance :	31/12/2019
Durée :	10 ans
Années	Nb de Places de Stationnement
2012	393
2013	393
2014	393
Exploitant :	
Raison sociale :	SNC Société du Parc Coislin
Forme juridique :	SNC
Adresse :	7 rue Coislin 57 METZ
Capital :	100 000 €
Société dédiée :	OUI
Société Mère :	Q Park France - 65 Quai Georges Gorse 92650 Boulogne Billancourt



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014	
Parking Coislin			
	2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation			
Recettes Activité	1 291 100	1 269 785	2%
Production stockée immobilisée			
Subventions			
Dont CSP			
Autres Produits et reprises			
Total	1 291 100	1 269 785	2%
Charges d'exploitation			
Achats, Services Externes et autres	64 000	76 628	-16%
Charges de personnel	149 900	152 958	-2%
Redevances Ville	769 300	759 483	1%
Frais de siège	132 600	138 320	-4%
Dotations aux amortissements et provisions	152 000	151 726	0%
Autres charges			
Total	1 267 800	1 279 115	-1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	23 300	-9 330	350%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	175 300	142 396	23%
RESULTAT FINANCIER	-23 800	-33 798	30%
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
IMPOSTS BENEFICE			
RESULTAT NET	-500	-43 128	99%

II. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes activités sont passées de 1 270K€ à 1 291K€ en 2014, soit une augmentation de +21K€ (+2%).

Les charges d'exploitation ont quant à elles diminué par rapport à 2013 de **-12K€ (-1%)**.

La conséquence directe est donc un résultat d'exploitation amélioré de +32K€ par rapport à celui de 2013 pour atteindre +23K€ (contre **-9K€** en 2013).

Un résultat financier de **-24K€** ramène ce résultat d'exploitation à un déficit net de **-1K€** contre un montant de **-43K€** en 2013, soit une augmentation de +42K€.

Concernant la redevance due à la Ville :

La redevance revenant à la Ville annuellement s'élève à 769K€ pour 2014 contre 760K€ en 2013. Cette redevance comprend une somme fixe indexée annuellement de 555k€ et une redevance variable en fonction du chiffre d'affaires.

III. Ecarts entre le budget de départ et les réalisations

Les recettes et les charges prévisionnelles cumulées à fin 2014 enregistrent un décalage par rapport aux réalisations cumulées pour la même période.

Les variations entre ces réalisations et ces prévisions qui ont servi de base à l'élaboration du contrat se résument comme suit :

Cumul Variation Réalisations/prévisions

◆ Période de 2010 à fin 2014

COISL

En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes activités	6 588 777	6 827 236	-3%
Autres produit: (1)	0	0	
(1): Dont CSP	0	0	
Σ Produits	6 588 777	6 827 236	-3%
Charges diverses	381 656	537 909	-29%
Charges de personnel	798 649	562 402	42%
Redevances Ville	3 796 872	3 643 690	4%
Frais de siège	780 358	332 753	135%
Dot amorts prov	534 393	580 921	-8%
Σ Charges	6 291 928	5 657 675	11%
Résultat d'exploitation	296 849	1 169 561	-75%
Résultat Financier	-69 390	38 643	-280%
Résultat Exceptionnel	-78	0	
Résultat Net avant IS	227 381	1 208 204	-81%

IV. Analyse de l'activité 2014

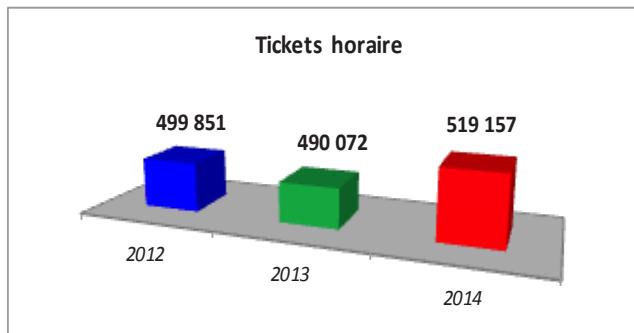
Fréquentation horaire

La fréquentation du parc est en hausse par rapport à 2013 soit 6%.

Il y a seulement le mois de décembre qui enregistre une baisse de fréquentation avec -2%. Certains mois ont eu un impact assez fort de cette augmentation (février, avril et juin).

Une légère accalmie de l'augmentation en août avec 0.6%.

Cette augmentation est essentiellement due au forfait soirée.

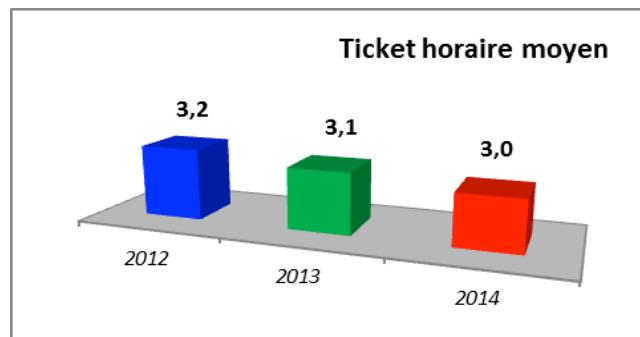
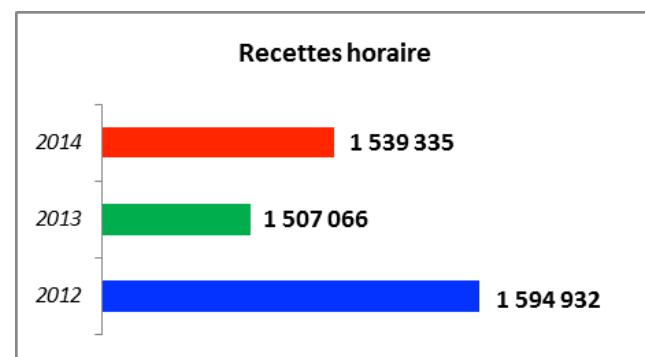


Recettes horaires

Le chiffre d'affaire horaire est en hausse de 2.1% par rapport à 2013.

Cette augmentation est induite par l'augmentation de la fréquentation de 6% mais il y a tout de même une diminution du ticket moyen de -4%

La augmentation de fréquentation a plus d'impact sur le chiffre d'affaire que la baisse du ticket moyen.



V. Eléments d'analyse de la qualité du service

Parking ouvert 24h/24 et 7j/7.

Présence du personnel de 8h00 à 22h00 du lundi au jeudi,

- de 8h00 à 2h00 le vendredi,
- de 9h00 à 2h00 le samedi,
- et de 11h00 à 18h00 le dimanche.

Faits marquants de l'exercice

- la météo des mois de janvier et février a été plutôt favorable et ni le quad de déneigement ni le sel n'ont été nécessaires.
- changement de la TVA à 20% en janvier par le péager.
- vol de vélos en bikes box ainsi que voiture fracturée en mars.
- le défilé de la Gay Pride du 14 juin, Place St Louis, a engendré une augmentation de 4.6%.
- depuis juillet 2014, la société Loomis effectue l'ensemble des collectes au niveau des caisses automatiques pour des raisons de sécurité.
- du 21 au 22 octobre, une quinzaine de place ont été mobilisées afin de permettre le tournage du film "la volante" avec Nathalie Baye.
- installation des QR-codes par le péager.
- les marchés de Noël, la parade de la Saint Nicolas et le défilé de la Mirabelle ont engendré quelques difficultés

d'accès, tant aux niveaux des entrées que des sorties. Afin de minimiser l'attente et fluidifier les accès, un agent a été posté en sortie pour désengorger le parc. A noter tout de même, une légère baisse par rapport à 2013 concernant le marché de Noël.

- résiliation du partenariat "chèques parking" en fin d'année 2014.

Comme chaque année, le délégataire réalise une enquête de satisfaction auprès des usagers horaires et abonnés. Le niveau de satisfaction global pour Coislin est satisfaisant. 87% des usagers interrogés recommandent ce parking.

Points à améliorer

- signalétique et équipement : un projet de signalétique directionnelle pour le parking a été remis courant février.
- signalétique extérieure pour se diriger vers le parking : en avril 2014 la ville annonce de nouveaux panneaux pour les rues Haute Seille, Asfeld, et André Maginot.
- marquage au sol.

Environnement-Sécurité

- Le parking est surveillé par vidéo 7j/7 et 24h/24.
- En dehors de la présence des agents sur le parc, report de la vidéosurveillance et de l'interphonie au C C C T localisé à Valence. Les agents du Centre de Contact, présents 24h/24 peuvent, à distance, résoudre bon nombre de problèmes que peuvent rencontrer les usagers. Par ailleurs, un service de transport de fonds est effectué plusieurs fois par semaine sur le parc par la société Loomis.

Services à la clientèle :

Plusieurs services pour le confort des clients :

- défibrillateur,
- une aide au démarrage pour batterie,
- prêt de parapluie et de poussette,
- un bureau d'informations et d'accueil,
- un garage à vélo et des espaces détentes.

Chèques-parking :

Mise en place ou suivi de partenariats existants pour différentes manifestations :

- fédération des commerçants
- pharmacie Coislin
- laboratoire Stahl-Kusel-Wales
- CCAS
- forfaits pour les exposants du marché de noël de la place Saint Louis
- SNC Gsell.

Résiliation du partenariat "chèques parking" en fin d'année suite au courrier de la ville du 27 Novembre 2014. ■

1.3

GARE - CHARLES DE GAULLE

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics

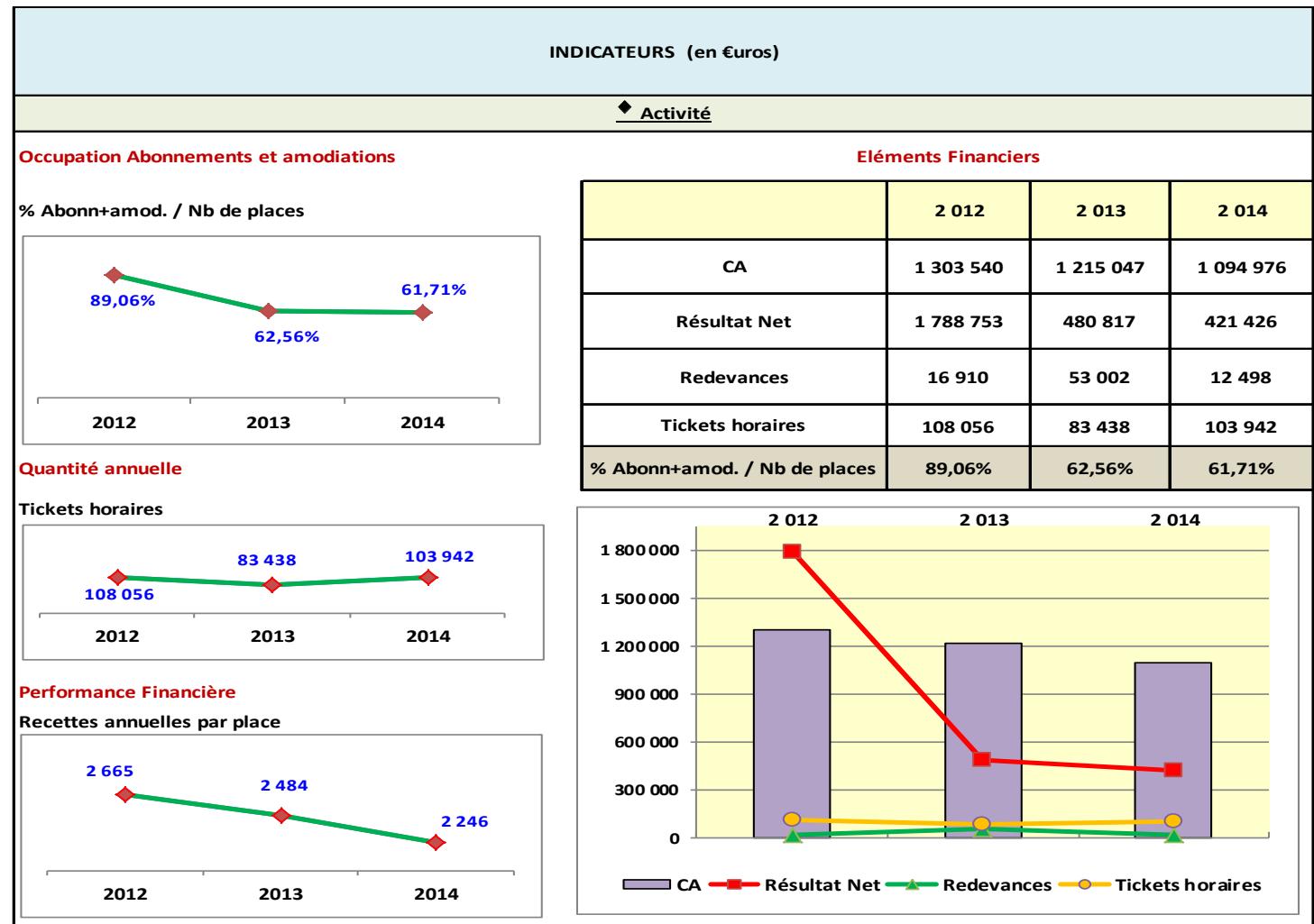
Code délégation : CDG

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Stationnement

Réalisation et gestion d'un parking public									
Situé à :	Place du Général de Gaulle 57 METZ								
Nature du contrat :	Affermage								
Signé le :	29/12/1993								
Avec effet au :	07/06/1995 FR								
Échéance :	06/06/2025 FR								
Durée :	30 ans								
<table> <thead> <tr> <th>Années</th><th>Nb de Places de Stationnement</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012</td><td>585</td></tr> <tr> <td>2013</td><td>585</td></tr> <tr> <td>2014</td><td>585</td></tr> </tbody> </table>		Années	Nb de Places de Stationnement	2012	585	2013	585	2014	585
Années	Nb de Places de Stationnement								
2012	585								
2013	585								
2014	585								

Exploitant :	
Raison sociale :	SNC Parking de la Gare
Forme juridique :	SNC
Adresse :	13 rue du Coëtslosquet 57 METZ
Capital :	152 449 €
Société dédiée :	OUI
Société Mère :	SA URBIS PARK - 13 rue du Coëtslosquet 57 METZ



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014		
Parking Charles de Gaulle				
	2014	2013	Ecart	
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	1 094 976	1 215 047	-10%	
Production stockée immobilisée				
Subventions				
Dont CSP				
Autres Produits et reprises	6 245	22 415	-72%	
	Total	1 101 221	1 237 462	-11%
Charges d'exploitation				
Achats, Services Externes et autres	136 969	155 987	-12%	
Charges de personnel	316 970	329 598	-4%	
Redevances Ville	12 498	53 002	-76%	
Frais de siège	158 020	157 196	1%	
Dotations aux amortissements et provisions	85 923	186 360	-54%	
Autres charges		1	-100%	
	Total	710 380	882 144	-19%
RESULTAT D'EXPLOITATION	390 841	355 318	10%	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	470 519	519 264	-9%	
RESULTAT FINANCIER	36 576	31 982	14%	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-5 991	93 517	-106%	
IMPOS BENEFICE				
RESULTAT NET	421 426	480 817	-12%	

II. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes activités sont passées de 1 215 K€ à 1 095 K€ en 2014, soit une diminution de **-120 K€ (-10%)**.

Les charges d'exploitation diminuent de 172 K€ (-20%) par rapport à 2013.

La conséquence directe est une augmentation du résultat d'exploitation de **+36 K€**, soit 391 K€ en 2014. En effet, les produits et les charges d'exploitation diminuent tous deux pour 2014 mais les charges diminuent plus fortement que les produits, ce qui amène à un résultat plus favorable.

Un résultat financier de 37 K€ et un résultat exceptionnel de - 5 K€ amènent à un résultat net de 421 K€, en diminution de **60 K€** par rapport à l'exercice 2013.

La diminution des recettes provient d'une reprise de provision suite à la demande d'indemnisation des travaux Mettis. 100 K€ avait été provisionné en 2013, ils ont été repris en 2014. En neutralisant cette reprise, les recettes horaires et abonnés ont progressé de +8% (+85k€).

La baisse conséquente des charges d'exploitation (**-172 K€**) s'explique par une dotation aux amortissements diminuée de **100 K€** par rapport à 2013, une baisse de la redevance versée à la ville (de **41 K€** soit -76%), ainsi qu'une baisse des achats et charges externes (**-19 k€**) et des charges de personnels (**-13 k€**).

Concernant la redevance due à la Ville :

La redevance revenant à la Ville annuellement s'élève à la somme de **12 498€** pour 2014. Cette redevance comprend une somme fixe indexée annuellement de 1 524€ et une redevance variable égale à 3% du résultat courant avant IS. Elle est en nette diminution par rapport à 2013 (**-41k€**).

III. Analyse de l'activité 2014

Fréquentation horaire

Dernière évolution tarifaire en date du 17 octobre 2011.

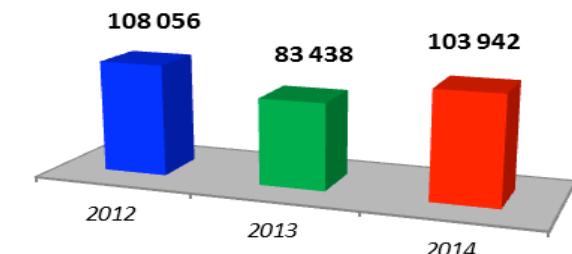
Les clients utilisant les 20 minutes gratuites sont comptabilisés afin d'harmoniser la fréquentation avec les autres parcs qui bénéficient de cette offre.

La fréquentation repart à la hausse en 2014, avec une augmentation de 25%. Celle-ci s'explique par la fin des travaux Mettis sur le parvis de la place du Général de Gaulle et la rue Gambetta qui perturbait les accès au parking et au retour des clients ferroviaires.

A noter qu'il faut encore gagner 4000 entrées pour retrouver la fréquentation de 2012.

On note une forte augmentation sur la période "avril-mai-juin" avec des augmentations dépassant les 100%.

Fréquentation horaire

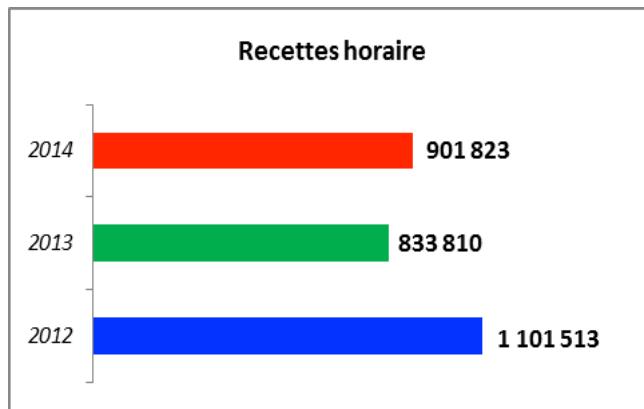


Recettes horaires

L'augmentation de fréquentation entraîne également une augmentation des recettes avec +8.2%.

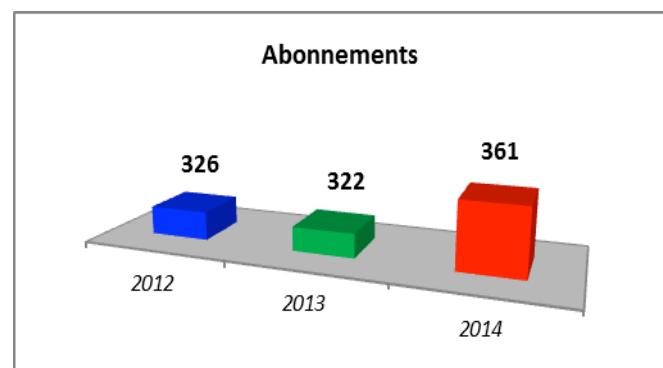
Les travaux liés au METTIS étant terminés, les clients

reprennent les habitudes de 2012. Il faut tout de même noter que des stationnements gênants et interdits se développent à proximité immédiate sur les trottoirs et îlots pendant les heures d'arrivées des trains.



Abonnements

Le parking n'étant plus complet suite aux travaux du Mettis, URBIS PARK a repris des abonnés pour remplir le parc, soit 12.2% d'abonnés. Il n'y a plus de liste d'attente fin 2014.

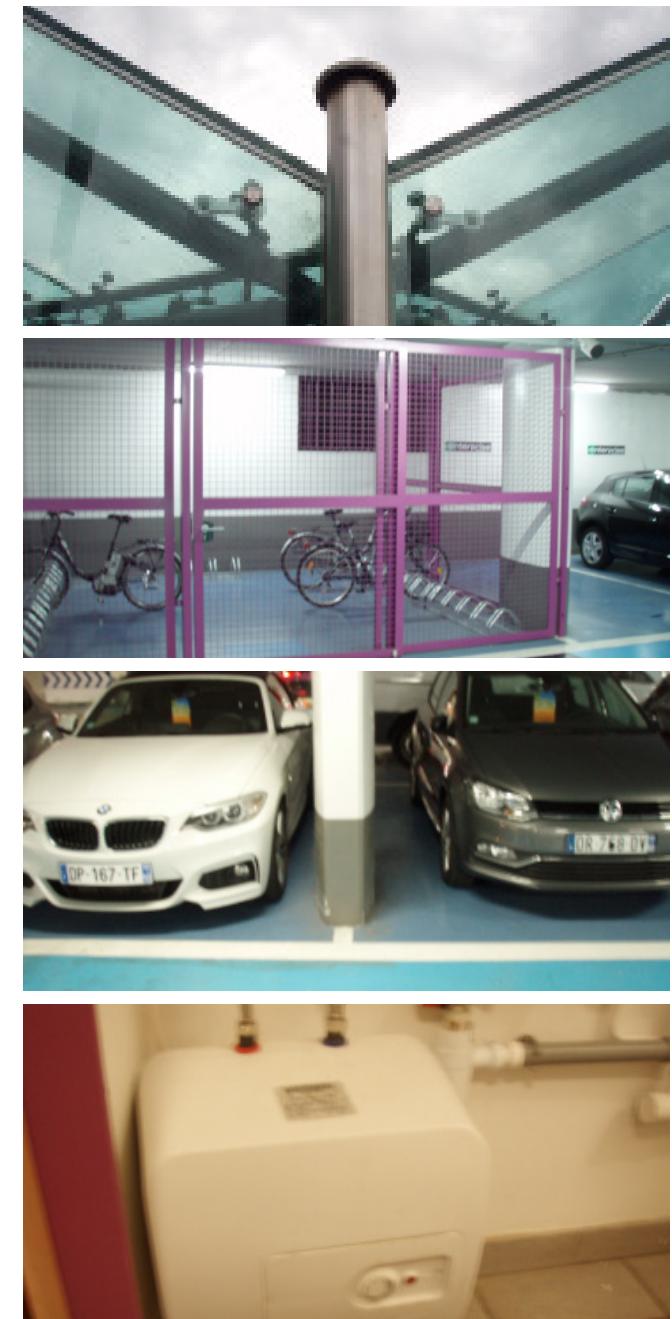


Faits marquants de l'exercice

- ascenseur arrêté 3 jours cause coulisseau de guidage HS en avril
- défaut de batteries SSI en juillet
- ascenseur HS du 28 au 30 juillet
- plantage UC SEROX le 2 août
- inondation niveau -3 suite à un problème de pompes de relevages en septembre
- jalonnement HS en septembre
- bouton de ticket HS entrée 2 en novembre
- résiliation du partenariat "chèques parking" en fin d'année 2014.

IV. Situation patrimoniale et investissements

- réfection local d'extraction niveau -1
- réfection des joints caoutchouc des grilles donnant sur le parc
- réparation d'une conduite d'évacuation cassée au -2
- passage en LED de l'éclairage au -1,-2,-3 et dans le Hall
- changement des panneaux vitres édicules toit par DESCHANETS suite au sinistre du 22/03/2013
- installation de chauffe-eau dans le local vie au -2
- remplacement axe tringle barrière entrée 2
- début de la convention SIXT pour 20 places au 01/01/2014
- installation de prise et d'éclairage sur zone entreprise CITER
- remplacement recycleur 0.50€
- début de la convention avec entreprise RENT A CAR
- remplacement de lecteurs de billets pour nouveau billet de 10€
- création d'un local vélo
- remplacement des BAES en LED
- reprise en résine de 2 stationnements
- installation de solution URBIS MOBILE sur le péage.



V. Eléments d'analyse de la qualité du service

Parking ouvert 24h/24 ; 7j/7 aux horaires et abonnés.

Présence du personnel permanente.

Aucune réclamation faite en 2014.

VI. Pistes d'amélioration du service

- Mise aux normes accessibilité PMR
- Reprise des joints niveaux 3
- Reprise des blocs cassés
- Remplacement des PTI
- Relamping LED à 100%
- Réfection du groupe électrogène. ■

1.4

ST THIEBAULT

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics

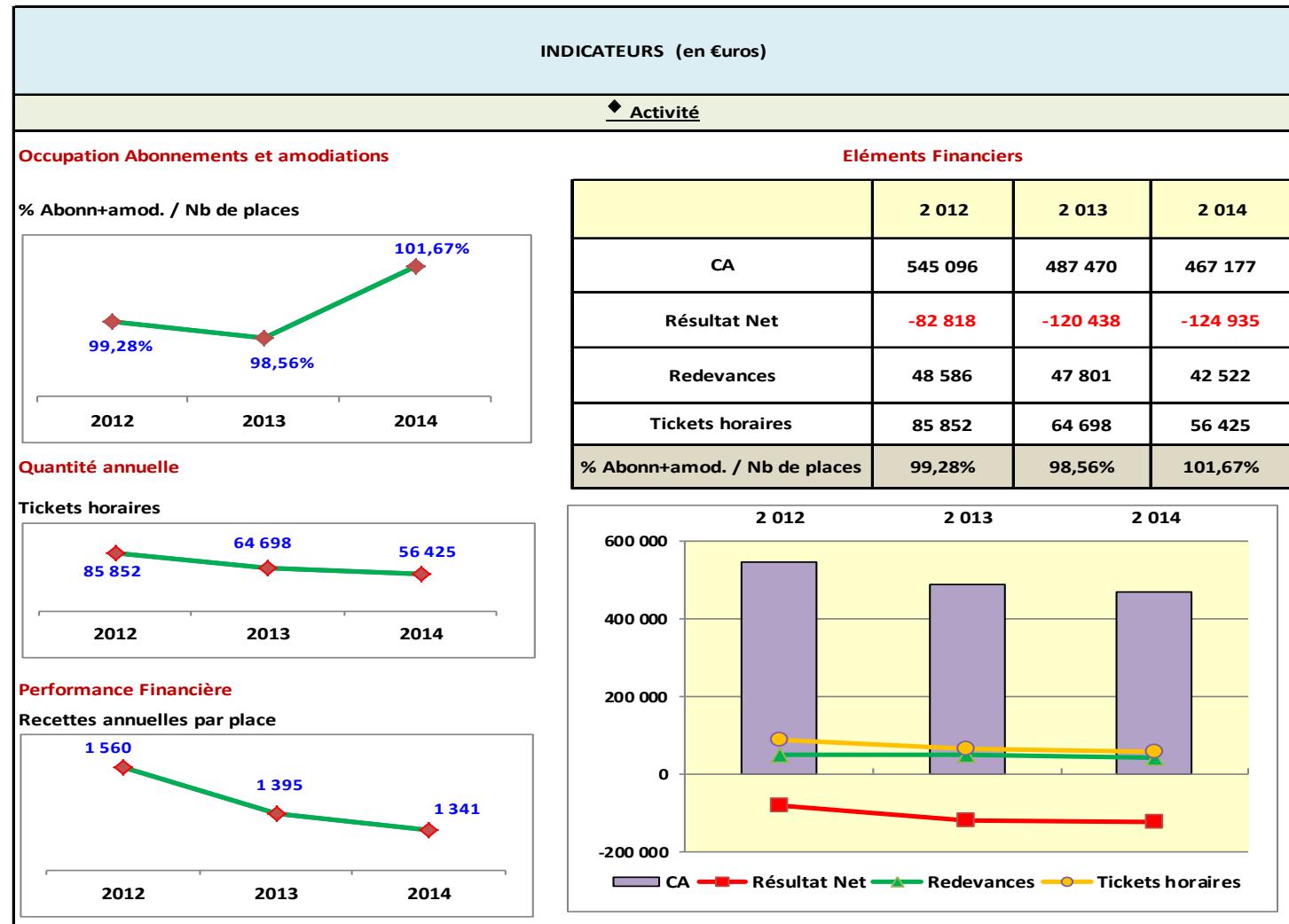
Code délégation : STTHIEB

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Stationnement

Réalisation et gestion d'un parking public	
Situé à :	Place St Thiébault 57 METZ
Nature du contrat :	Concession
Signé le :	23/10/2007
Avec effet au :	01/11/2007
Échéance :	31/10/2027
Durée :	20 ans
Années	Nb de Places de Stationnement
2012	418
2013	418
2014	418

Exploitant :	
Raison sociale :	SA VINCI Park CGST
Forme juridique :	SA
Adresse :	61 Avenue Jules Quentin 92 NANTERRE
Capital :	91 420 758 €
Société dédiée :	NON
Société Mère :	



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014	
	2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation			
Recettes Activité	467 177	487 470	-20 K€ (-4%)
Production stockée immobilisée			
Subventions			
Dont CSP			
Autres Produits et reprises	718	6	11867%
	Total	467 895	487 476
			-4%
Charges d'exploitation			
Achats, Services Externes et autres	115 023	99 745	+15%
Charges de personnel	168 446	180 920	-7%
Redevances Ville	42 522	47 801	-11%
Frais de siège	41 373	45 598	-9%
Dotations aux amortissements et provisions	158 353	158 324	0%
Autres charges	381	697	-45%
	Total	526 098	533 085
			-1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-58 203	-45 609	-28%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	99 813	113 406	-12%
RESULTAT FINANCIER	-66 732	-75 072	11%
RESULTAT EXCEPTIONNEL		243	-100%
IMPOTS BÉNÉFICE			
RESULTAT NET	-124 935	-120 438	-4%

II. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes d'activité sont passées de 487 470€ à 467 177€ en 2014, soit une diminution de **-20 K€ (-4%)**. Cette diminution s'explique par la baisse des recettes "horaires" (**-30 K€**). Tendance baissière que l'on retrouve depuis 2012, où les recettes d'activités étaient de l'ordre de **545 K€**.

Les charges d'exploitation (**526 K€**) sont encore à la baisse par rapport à 2013 (533 K€) et 2012 (536 K€).

Avec une diminution plus marquée des produits par rapport aux charges d'exploitation, le résultat d'exploitation se dégrade légèrement. De l'ordre de **-45 K€** en 2013, il est désormais à **-58 K€** en 2014.

Un résultat financier de **-66 K€** amène le résultat net à un déficit de **-124 K€** contre **-120 K€** en 2013 et -82 K€ en 2012.

La baisse des charges d'exploitation concerne principalement les charges de personnel qui diminuent de **-12 K€** en 2014 (168 K€) et s'approche de leur niveau de 2012 (161 K€). Les frais de siège sont encore en légère baisse, de -4 K€ en 2014, pour s'établir à **41 K€** contre 51 K€ en 2012. Baisse des charges nuancée par l'augmentation des achats et services extérieurs (**+15%**) pour un montant de **115 K€** en 2014 contre 99 K€ en 2013.

Concernant la redevance due à la Ville :

La redevance revenant à la Ville s'élève à la somme de 42 522€ pour 2014 (contre 47 801€ en 2013). Cette redevance comprend une somme fixe indexée annuellement de 10€ par place de stationnement et une redevance variable fonction du chiffre d'affaires, ce qui explique la baisse de celle-ci pour 2014.

III. Ecarts entre le budget de départ et les réalisations

Les prévisions cumulées à fin 2014 enregistrent un décalage par rapport aux réalisations cumulées pour la même période surtout en ce qui concerne les recettes (- 17%).

Les variations entre ces réalisations et ces prévisions qui ont servi de base à l'élaboration du contrat se résument comme suit :

◆ Période de 2007 à fin 2014 STTHIEB

En euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes activités	3 504 236	4 245 465	-17%
Autres produit: (1)	2 944	0	
(1): Dont CSP	0	0	
Σ Produits	3 507 180	4 245 465	-17%
Charges diverses	786 414	881 892	-11%
Charges de personnel	1 194 014	1 077 605	11%
Redevances Ville	313 804	524 368	-40%
Frais de siège	312 636	403 319	-22%
Dot amorts prov	833 196	579 666	44%
Σ Charges	3 440 064	3 466 850	-1%
Résultat d'exploitation	67 116	778 615	-91%
Résultat Financier	-433 649	-411 099	-5%
Résultat Exceptionnel	243	0	
Résultat Net avant IS	-366 290	367 516	-200%

IV. Analyse de l'activité 2014

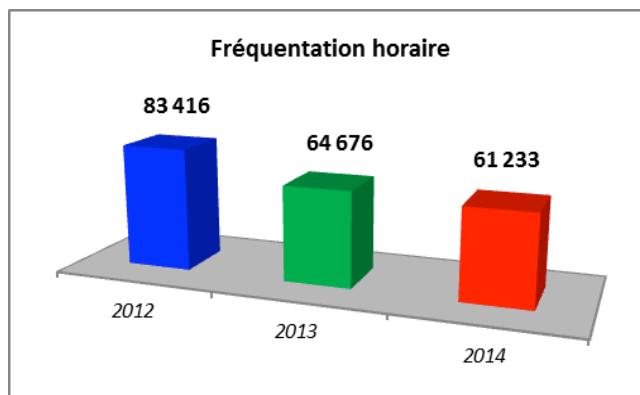
Aucune modification tarifaire n'est intervenue depuis le 1^{er} avril 2009.

Diminution du nombre de tickets horaire (-8431) soit une baisse de fréquentation de 13% avec pour conséquence une baisse de recette horaire de 3.6%.

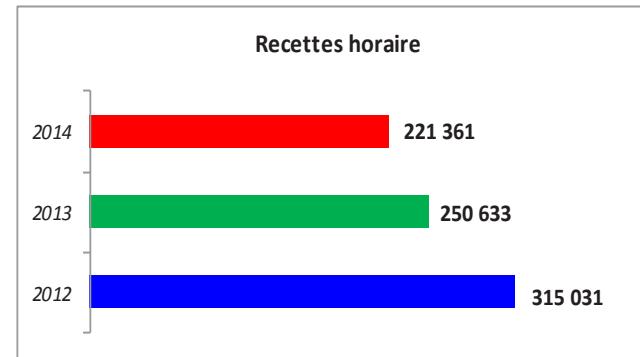
Ticket moyen à 3,49€ contre 3,80€, soit une baisse de 8.20%.

Les abonnements sont en légère augmentation par rapport à l'année 2013 avec +2.9%.

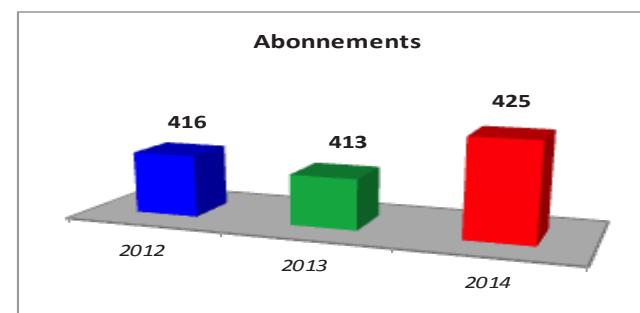
Fréquentation horaire



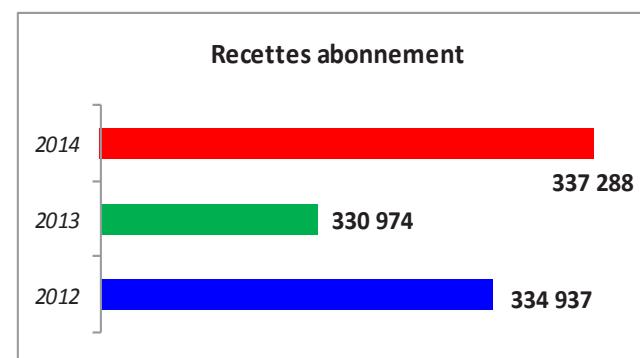
Recettes horaires



Fréquentation abonnés



Recettes abonnés



V. Situation patrimoniale et investissements

- Le déplacement du coffret électrique de commande des pompes de relevage du niveau -4 au niveau -3.
- La société FERM'INDUS a réalisé la fourniture et la pose d'une porte de services pour le local devant accueillir le coffret de commande des pompes de relevage sur le niveau -3.
- La société SAS 6 TEM a mis en place un nouveau coffret de commande des pompes de relevage au niveau -3.
- La société SAS AMIP a mis aux normes des cheminement PMR sur les quatre niveaux entre l'ascenseur et les places PMR.



VI. Eléments d'analyse de la qualité du service

- Parking ouvert 24/24 et 7j/7 aux horaires et abonnés munis d'un ticket
- Présence du personnel du lundi au samedi de 8h00 à 21h00
- Paiement par carte bancaires aux bornes de sortie.
- Lecture des plaques minéralogiques.
- Système de guidage à la place.

Services associés gratuits :

- prêt de vélos, parapluie, caddies

Services associés payants :

- station de lavage véhicules

Appel téléphonique mystère

Client mystère

VII. Pistes d'amélioration du service

- Création de produits adaptés à la demande de la clientèle
- Renforcement de la signalétique dynamique et statique
- Mise aux normes de l'accessibilité PMR

Chèques-parking

En fin d'année, il y a eu résiliation du partenariat "chèques-parking". ■

1.5

COMEDIE

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics

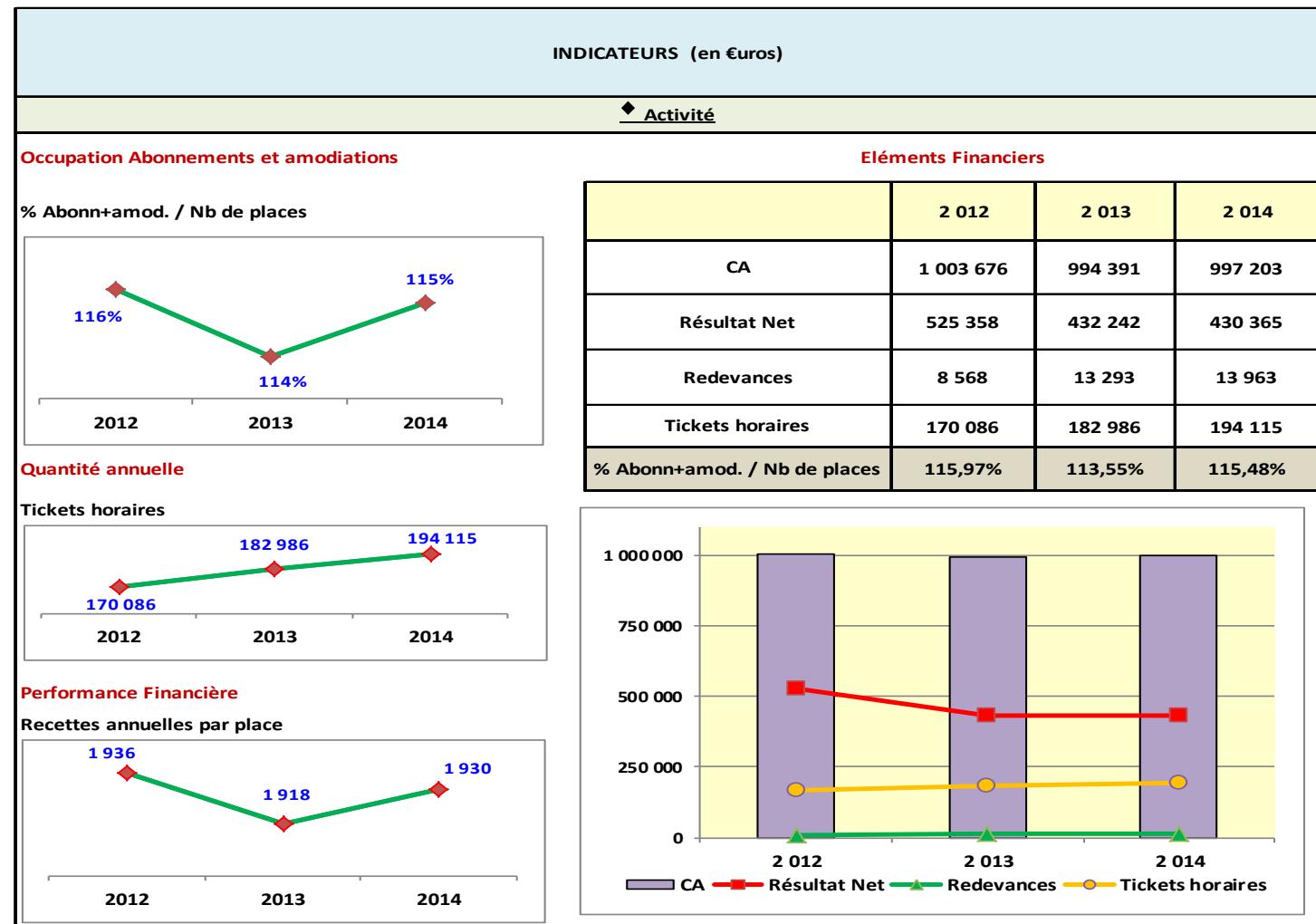
Code délégation : COMED

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Stationnement

Réalisation et gestion d'un parking public	
Situé à :	Place de la Comédie 57 METZ
Nature du contrat :	Concession
Signé le :	29/07/1991
Avec effet au :	12/05/1993
Échéance :	11/05/2023
Durée :	30 ans
Années	Nb de Places de Stationnement
2012	620
2013	620
2014	620

Exploitant :	
Raison sociale :	SNC Parking de la Comédie
Forme juridique :	SNC
Adresse :	13 rue du Coëtlosquet 57 METZ
Capital :	152 449 €
Société dédiée :	OUI
Société Mère :	SA URBIS PARK - 13 rue du Coëtlosquet 57 METZ



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014	
	2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation			
Recettes Activité	997 203	994 391	0%
Production stockée immobilisée			
Subventions			
Dont CSP			
Autres Produits et reprises	2 230	2 753	-19%
	Total	999 433	997 144
0%			
Charges d'exploitation			
Achats, Services Externes et autres	119 209	114 181	4%
Charges de personnel	246 840	261 099	-5%
Redevances Ville	13 963	13 293	5%
Frais de siège	18 971	19 376	-2%
Dotations aux amortissements et provisions	183 505	174 961	5%
Autres charges	3	12	-75%
	Total	582 491	582 922
			0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	416 942	414 222	1%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	598 220	586 442	2%
RESULTAT FINANCIER	17 471	17 615	-1%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 048	405	-1100%
IMPOTS BÉNÉFICE			
RESULTAT NET	430 365	432 242	0%

II. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes activités restent stables, avec **997 K€** pour cette année 2014. Les recettes abonnés ont diminué dans les mêmes proportions (**-17k€**) que les recettes horaires ont augmenté (**+13k€**), ce qui explique la stabilité des recettes d'exploitation.

Par rapport à 2013, les charges d'exploitation se stabilisent également, avec **582 K€**. Les postes d'achats et charges externes, ainsi que les dotations aux amortissements et provisions augmentent respectivement, de 5 k€ et de 9 k€ en 2014 tandis que les charges de personnel connaissent une diminution de **14k€**.

Avec un niveau de produits et de charges d'exploitation identiques à l'année 2013, le résultat d'exploitation de cette année 2014 est sensiblement proche à celui de 2013, soit **417 K€**.

Un résultat financier de **+17 441€** et un résultat exceptionnel de – 4 408€ ramènent ce résultat d'exploitation à un résultat net de **+430 375€**.

Concernant la redevance due à la Ville :

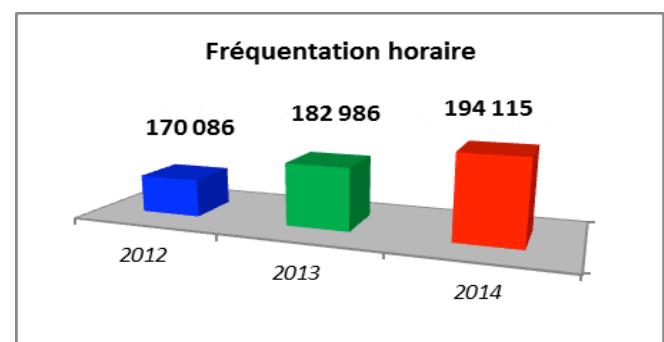
La redevance revenant à la Ville annuellement s'élève à la somme de 13 963€ pour 2014. Elle est égale à 3% du résultat courant.

III. Analyse de l'activité 2014

Fréquentation horaire

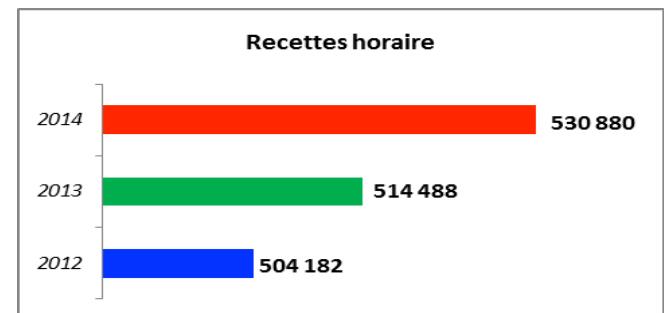
Dernière évolution tarifaire en date du 17 octobre 2011.

Augmentation de la fréquentation horaire (+6%) soit 11 000 usagers par rapport à 2013. Cette augmentation est induite par une meilleure connaissance du forfait soirée.



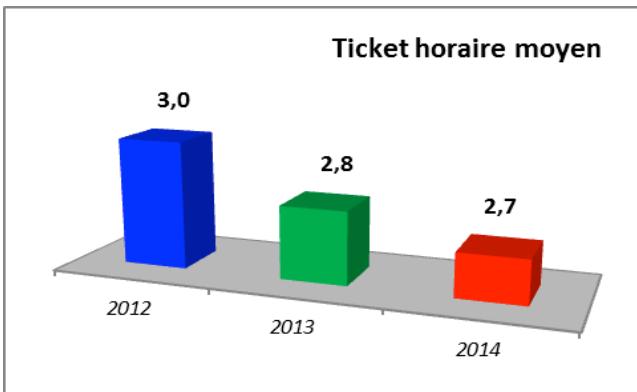
Recettes horaires

Augmentation de 3% des recettes horaires, en rapport avec l'augmentation de fréquentation. Le faible montant du forfait soirée mine cette augmentation.



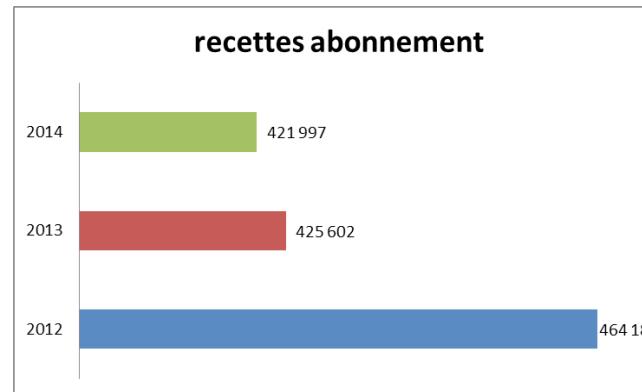
Ticket moyen

Malgré l'augmentation de la fréquentation, on note un recul du ticket moyen de 2.85%. Cela fait ressortir que l'usager utilise le parking pour un stationnement de courte durée ou en forfait soirée.



Recettes abonnés

Bien que le nombre d'abonnés ait augmenté, on note une diminution des recettes abonnements, elles reculent de 0.85%. Ceci est dû à un début d'année négatif.

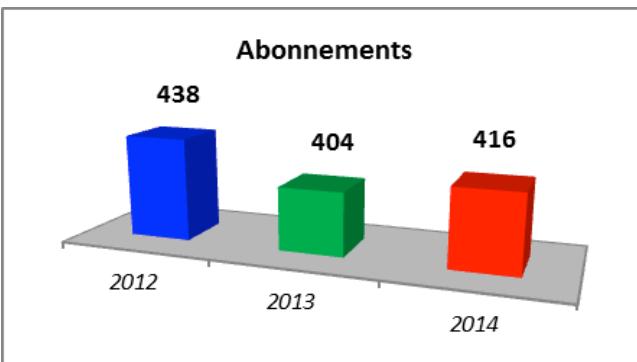


- Changement des bornes d'entrée et de sortie du matériel de péage
- Mise en place de la carte NFC pour les abonnés



Fréquentation abonnés

Evolution du nombre d'abonnés de près de 3% grâce à l'intégration des Hôpitaux privés de Metz via leur CE. Les usagers privilégiuent le paiement mensuel et trimestriel.



Chèques-parking

On peut noter une belle évolution des chèques-parking même si ceux-ci restent toujours en dessous de 2012.

De plus, en fin d'année, il y a eu résiliation du partenariat "chèques-parking"

IV. Situation patrimoniale et investissements

- remplacement des BS par de la Led
- Remplacement des BAES par des BAES à Led
- Achat d'un coffre à trappe
- Remplacement des lecteurs et coffres à billet pour la mise à jour du nouveau billet de 10 €

V. Eléments d'analyse de la qualité du service

Parking ouvert 24h/24 ; 7j/7 aux horaires et abonnés. Présence du personnel de 7h à 21h du lundi au jeudi, de 7h à 2h le vendredi, de 8h à 3h le samedi et de 13h à 20h le dimanche.

Il y a eu 3 tickets perdus, 2 problèmes de péages et un vol/sinistre durant cette année 2014.

Services Annexes

- bombe anti-crevaison
- démarreur de batterie
- prêt de mini-vélos
- espace réservé pour véhicule faible gabarit
- 50% remise sur abonnement sur présentation la carte étudiant titulaire de la carte grise
- espace détente
- Paiement sur les bornes de sortie par cartes bancaires.

En dehors des heures de présence du personnel, le parking est télé surveillé par le centre d'exploitation.

VI. Pistes d'amélioration du service

- Mise en place d'une continuité des ondes radio dans le parc afin de faciliter les interventions des Pompiers.
- Continuité du relamping avec des leds à faible consommation
- Mise aux normes accessibilité PMR
- Remplacement des extracteurs d'air
- Mise en place d'un centre de mobilité. ■

1.6

GARE CENTRE POMPIDOU

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics

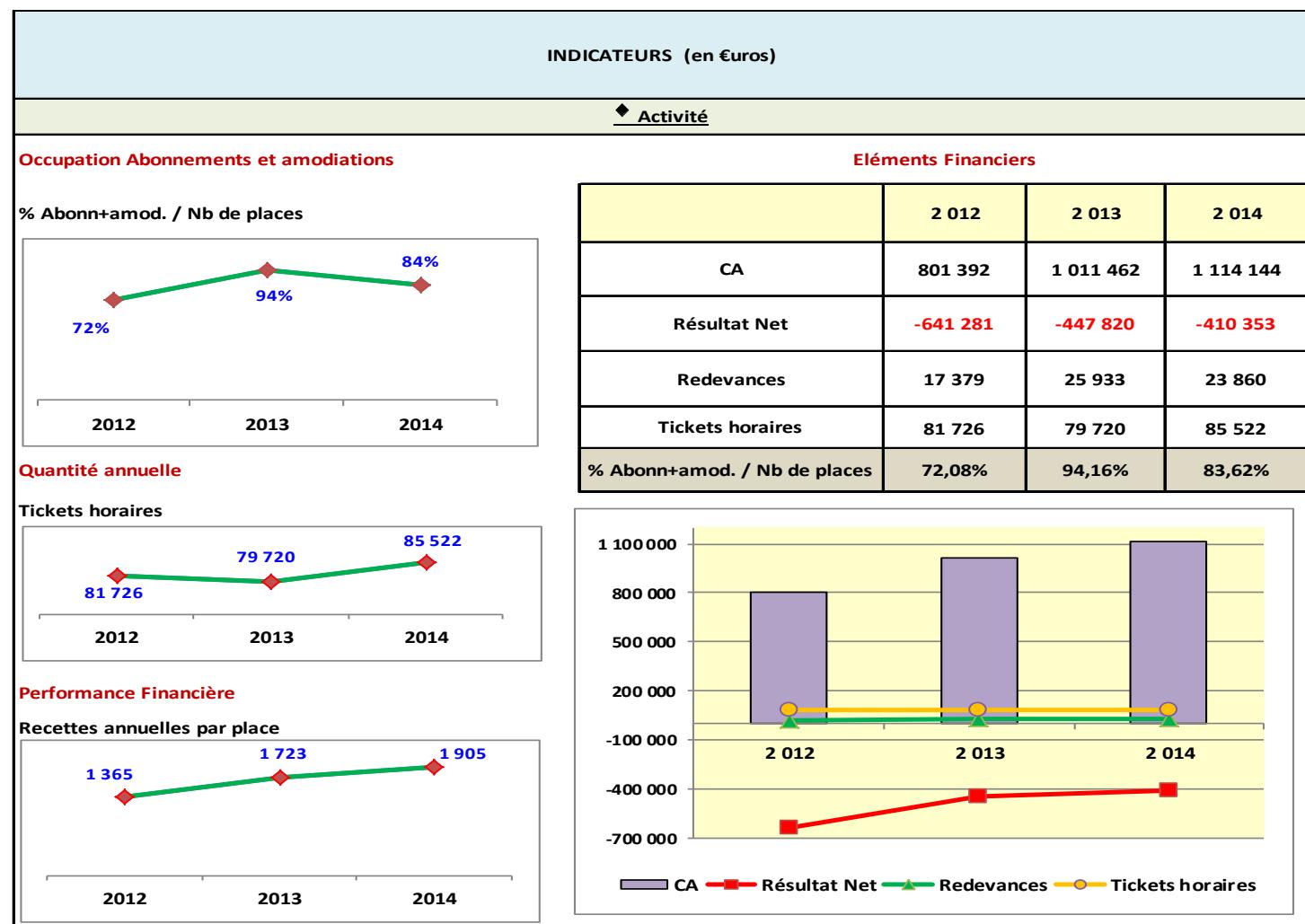
Code délégation : POMPID

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Stationnement

Réalisation et gestion d'un parking public	
Situé à :	Rue aux Arènes ZAC de l'Apmphithéâtre 57 METZ
Nature du contrat :	Concession
Signé le :	12/07/2005
Avec effet au :	26/09/2008
Échéance :	25/09/2038
Durée :	30 ans
Années	Nb de Places de Stationnement
2012	702
2013	702
2014	702

Exploitant :	
Raison sociale :	SA URBIS PARK
Forme juridique :	SA
Adresse :	13 rue du Coëtlosquet 57 METZ
Capital :	6 450 137 €
Société dédiée :	NON
Société Mère :	



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014	
	2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation			
Recettes Activité	1 114 144	1 011 462	10%
Production stockée immobilisée			
Subventions			
<i>Dont CSP</i>			
Autres Produits et reprises	2 760	30 318	-91%
Total	1 116 904	1 041 780	7%
Charges d'exploitation			
Achats, Services Externes et autres	239 544	214 222	12%
Charges de personnel	259 025	252 160	3%
Redevances Ville	23 860	25 933	-8%
Frais de siège	30 319	29 449	3%
Dotations aux amortissements et provisions	974 509	967 836	1%
Autres charges			
Total	1 527 257	1 489 600	3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-410 353	-447 820	8%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	561 396	489 698	15%
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
IMPOTS BENEFICE			
RESULTAT NET	-410 353	-447 820	8%

II. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes activités sont passées de 1 011 462€ à 1 114 143€ en 2014, soit une augmentation de **+100 K€** (+10%).

Les charges d'exploitation augmentent également dans une plus faible proportion de +37 K€ (+3%).

La conséquence directe est une hausse du résultat d'exploitation de +38 K€ (+9%). Toutefois, ce résultat reste déficitaire à hauteur de **-410 355€** contre un montant de **-447 818€** en 2013.

Les résultats financier et exceptionnel étant nuls pour 2013 et 2014, il en ressort donc que le résultat net est identique au résultat d'exploitation.

La hausse du chiffre d'affaires concerne l'ensemble des recettes : horaires +8% (+38k€), abonnements +10% (+40k€), et amodiations +14% (+16k€).

L'augmentation des charges provient pour l'essentiel du poste Impôts et taxes (+44k€) : une provision de CFE (Cotisation foncière des entreprises) a été mise en place et une augmentation de la CVAE liée à une régularisation des exercices précédents.

Concernant la redevance due à la Ville :

La redevance revenant à la Ville annuellement s'élève à la somme de 23 860€ pour 2014. Cette redevance comprend une somme fixe indexée annuellement de 2 000€ et une redevance variable égale à 2% du chiffre d'affaires.

III. Analyse de l'activité 2014

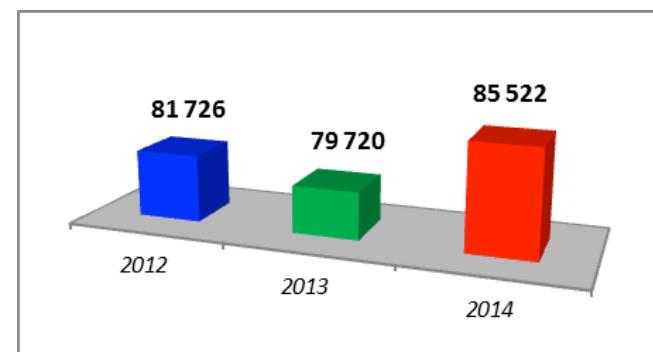
Dernière évolution tarifaire en date du 17 octobre 2011.

Augmentation de la fréquentation horaire de +5 800 usagers (+7.3%). Ceci s'explique par la fin des travaux d'aménagement du METTIS. Les usagers peuvent de nouveau accéder facilement au parking.

Il y a toujours une forte présence de stationnement sauvage non soumis à la verbalisation ainsi qu'une signalisation réglementaire inadéquate.

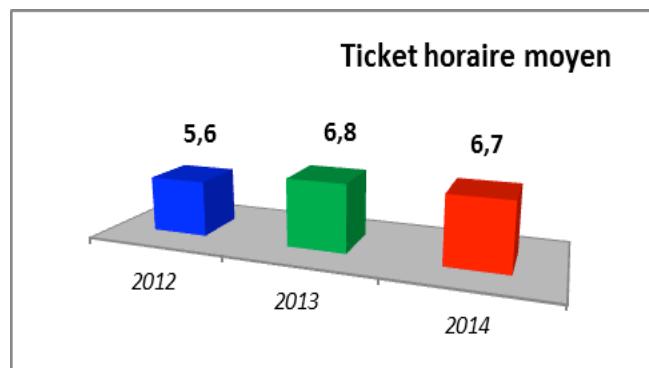
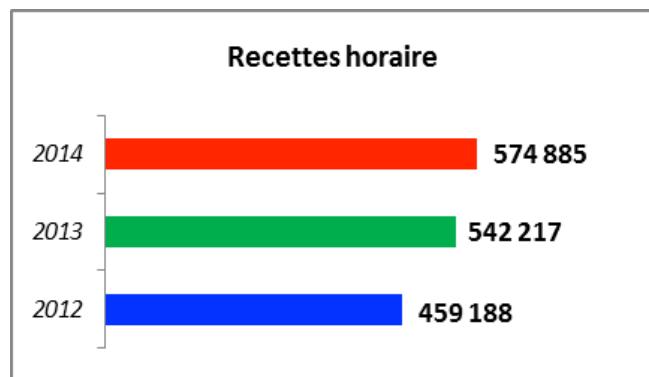
Le parking n'est plus dépendant du bon fonctionnement du Centre Pompidou, mais "PHARES" a tout de même grandement participer à l'attractivité du secteur.

Fréquentation horaire



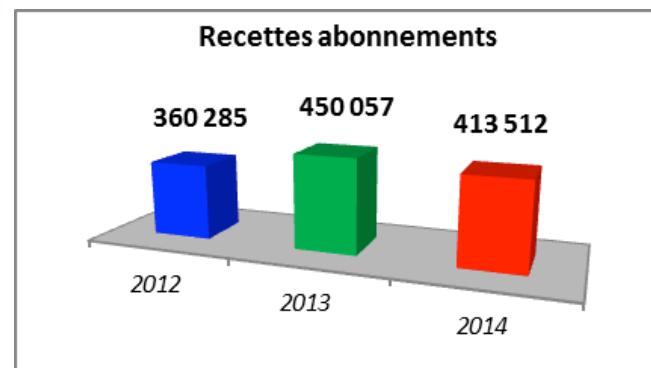
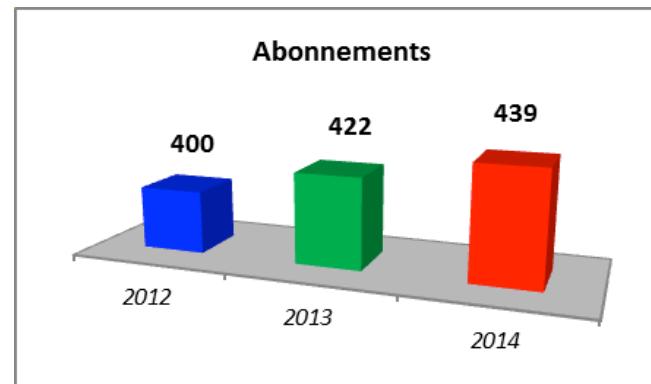
Recettes horaires

Augmentation de 6% de la recette horaire. Le parc est principalement utilisé par la clientèle TGV ainsi que par de nouveaux usagers liés au développement de la ZAC. Malgré cette augmentation, on constate tout de même une diminution du ticket horaire de 1%.



Fréquentation abonnés et Recettes abonnés

Augmentation de 4% des abonnements mais baisse de -8% des recettes. Ceci s'explique par les nombreux abonnements "travail" (30 au total) dont la valorisation est moindre qu'un abonnement permanent ou autres.



Chèques-parking

Il y avait une très faible utilisation des "chèques parking" et le partenariat a été résilié en fin d'année.

Taux d'occupation moyen par jour

Parking sous-utilisé (entre 100 et 150 places libres les jours de semaine au plus fort de la journée). Pratiquement autant d'abonnés que d'horaires qui utilisent le parc. Le parking bénéficie de la clientèle ferroviaire. Bon fonctionnement du forfait spectacle et handball aux Arènes.

IV. Situation patrimoniale et investissements

- Réparation des balises au sol Niv -3
- Migration du péage vers une version "Entervo" pour permettre le paiement NFC
- Mise en service de 2 bornes électrique
- Mise en place de supports vélos
- Reprise des édicules par BEM, suite à infiltrations
- Changement de la pompe de la clim du local vie
- Affichage dynamique
- Réfection de l'étanchéité des édicules
- Elaboration du plan GER
- Assistance d'Elan sur la mise en conformité PMR.



V. Eléments d'analyse de la qualité du service

Parking ouvert 24h/24 ; 7j/7 aux horaires et abonnés. Présence du personnel de 7h à 21h du lundi au samedi et le dimanche de 11h à 18h

Services Annexes

- bombe anti-crevaison
- démarreur de batterie
- prêt de mini-vélos
- espace réservé pour véhicule faible gabarit
- 50% remise sur abonnement sur présentation la carte étudiant titulaire de la carte grise
- espace détente
- paiement sur les bornes de sortie par cartes bancaires
- mise en place d'un Plan de Management de la Qualité.

VI. Pistes d'amélioration du service

- Mises aux normes PMR
- Réfection de l'étanchéité des édicules
- Changement de la pompe de relevage
- Joints de dilatation niv-2 et -3
- Changement de la clim local serveur
- Reprise sorties véhicules
- Remplacement du PTI
- Remplacement en Led à 100%. ■

1.7

MAZELLE

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

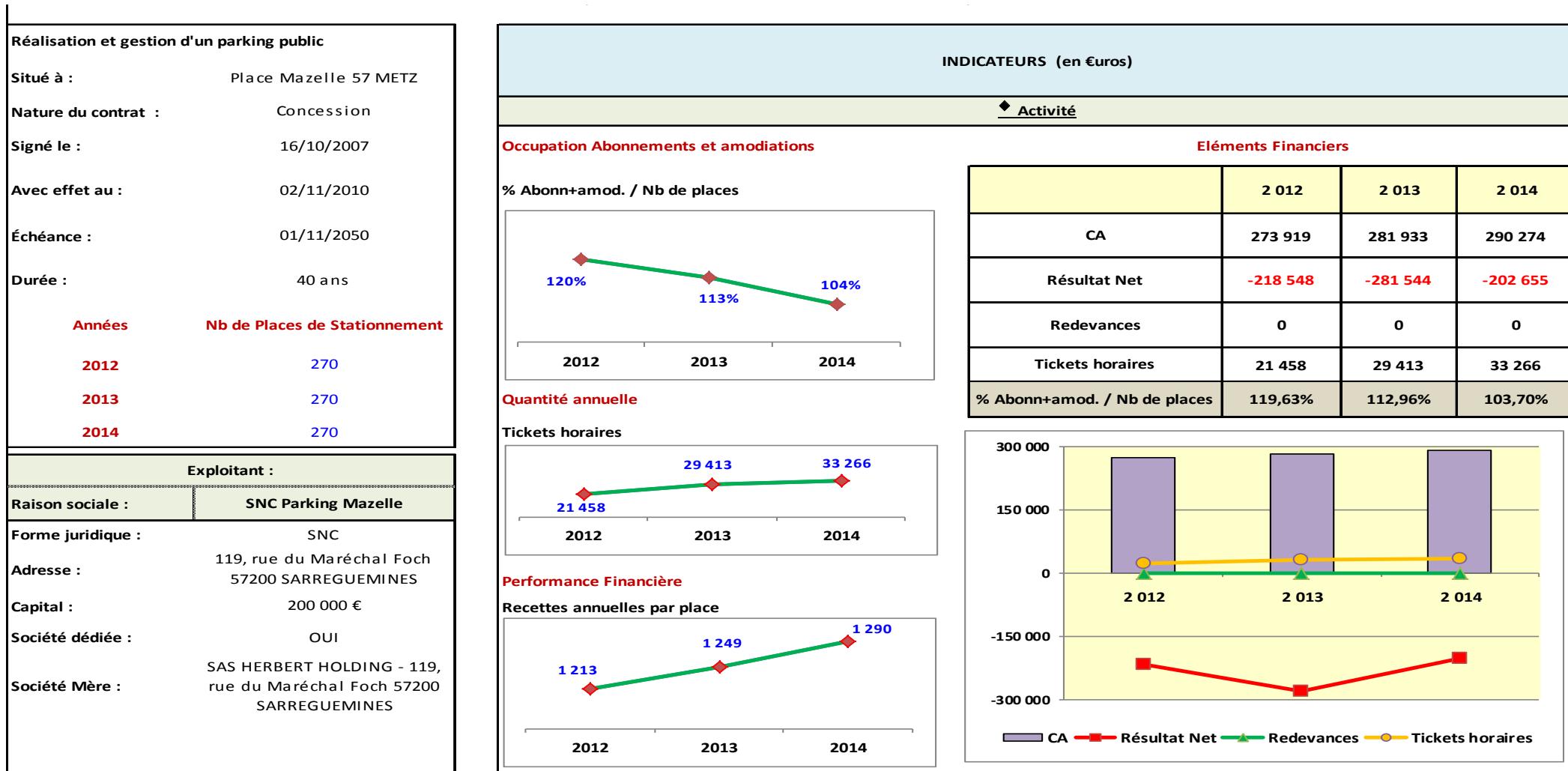
Année : 2014

Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics

Code délégation : MAZ

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Stationnement



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014	
Parking Place Mazelle			
	2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation			
Recettes Activité	290 274	281 933	3%
Production stockée immobilisée			
Subventions			
<i>Dont CSP</i>			
Autres Produits et reprises	8 000	10 809	-26%
Total	298 274	292 742	2%
Charges d'exploitation			
Achats, Services Externes et autres	173 451	176 280	-2%
Charges de personnel			
Redevances Ville			
Frais de siège			
Dotations aux amortissements et provisions	145 371	143 240	1%
Autres charges			
Total	318 822	319 520	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-20 548	-26 778	23%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	116 823	105 653	11%
RESULTAT FINANCIER	-195 917	-194 600	-1%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 810	-60 166	123%
IMPOTS BÉNÉFICE			
RESULTAT NET	-202 655	-281 544	28%

II. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes activité sont passées de 282 K€ à 294 K€ en 2014, soit une augmentation de 12 K€ (+4%).

Les charges d'exploitation diminuent quant à elles par rapport à 2013 de - 698€.

La conséquence directe est une augmentation du résultat d'exploitation de + 9 779€ (+37%). Cet indicateur reste néanmoins négatif à hauteur de **-16 999€**.

Un résultat financier de **-195K€** généré en partie par des intérêts d'emprunts, et un résultat exceptionnel de +13K€ ramènent ce résultat d'exploitation à un résultat net négatif de **-203K€**.

Concernant la redevance due à la Ville :

La redevance revenant à la Ville chaque année se décompose d'un somme fixe de 2€ indexée annuellement par place de stationnement et d'une redevance variable égale à 40% du chiffre d'affaires à partir de 700k€ indexé annuellement.

Pour 2014, cette redevance ressort à 0€.

proratisé sur 12 mois pour se caler sur les prévisions qui ont été calculées sur 12 mois).

Les variations entre ces réalisations et ces prévisions qui ont servi de base à l'élaboration du contrat se résument comme suit :

◆ Période de 2010 à fin 2014 MAZ

En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes activités	1 198 536	1 622 632	-26%
Autres produit: (1)	26 023	0	
(1): Dont CSP	0	0	
Σ Produits	1 224 559	1 622 632	-25%
Charges diverses	803 500	552 738	45%
Charges de personnel	80 148	357 675	-78%
Redevances Ville	0	2 716	-100%
Frais de siège	0	170 377	-100%
Dot amorts prov	569 183	485 000	17%
Σ Charges	1 452 831	1 568 506	-7%
Résultat d'exploitation	-228 272	54 126	-522%
Résultat Financier	-783 381	-879 422	11%
Résultat Exceptionnel	-14 854	0	
Résultat Net avant IS	-1 026 507	-825 296	-24%

III. Ecarts entre le budget de départ et les réalisations

Les recettes et les charges prévisionnelles cumulées à fin 2014 enregistrent un décalage par rapport aux réalisations cumulées pour la même période (le réalisé 2010 étant

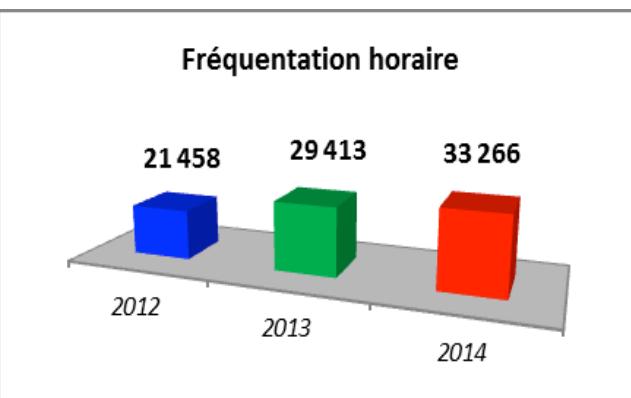
IV. Analyse de l'activité 2014

La recette globale augmente en 2014 de près de +3.3% par rapport à 2013. Cette augmentation est due à une forte hausse de la recette horaire.

Fréquentation horaire

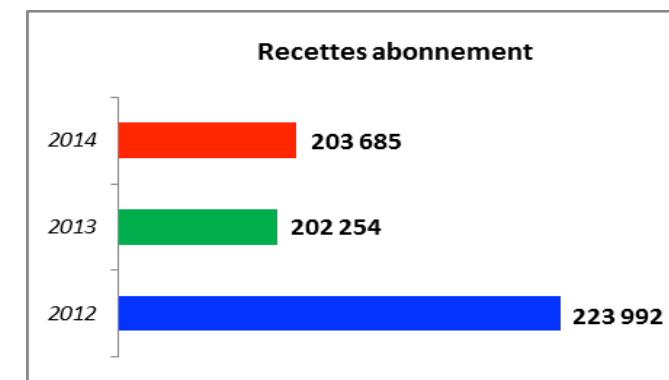
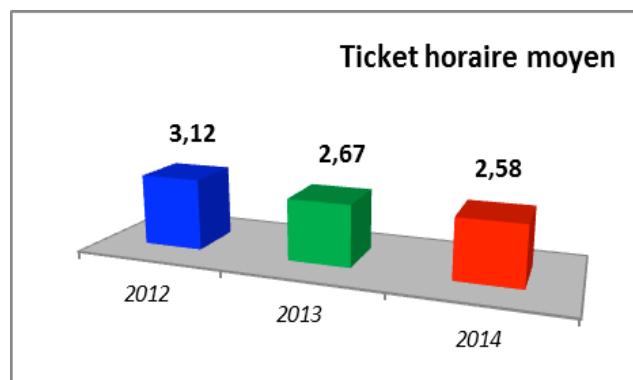
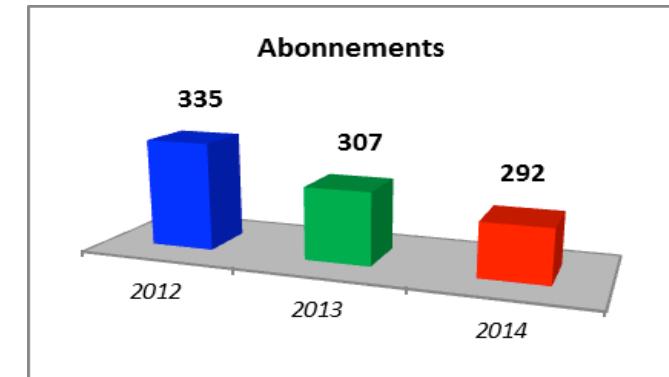
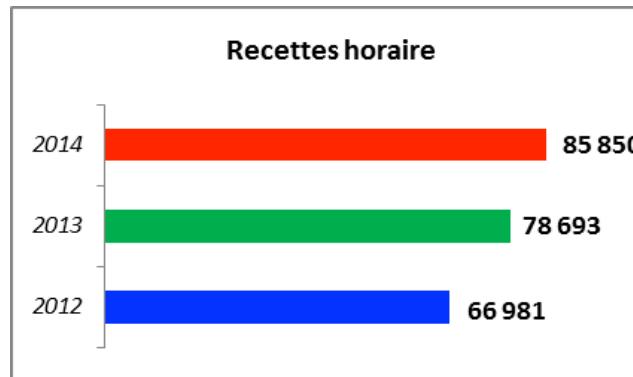
La fréquentation des usagers est en augmentation par rapport à 2013 de 3 853 usagers soit +13%. Cette augmentation est due à une politique d'optimisation du foisonnement ainsi qu'à la diminution de nombre de contrats d'abonnement entamée depuis 2013.

La fréquentation journalière moyenne est de 91 véhicules contre 81 en 2013.



Recettes horaires

Hausse de la recette horaire de +9.1% en 2014 par rapport à 2013, pour un ticket moyen de 2.58€ correspondant à une moyenne de moins de 2 heures de stationnement.



Recettes abonnements

Stagnation de la recette des abonnements avec +0.7% malgré une baisse du nombre de contrats de -5%, du fait du décalage de la facturation du renouvellement des contrats pour cause de changement de TVA au 1^{er} janvier 2014.

Chèques-parking

Le partenariat "chèques parking" a été résilié en fin d'année.

V. Situation patrimoniale et investissements

Au cours des mois d'été, il y a eu plusieurs vols de vélo des clients dans le parc à vélo. Une caméra de vidéosurveillance a été rajoutée ainsi que des renforts au niveau des points faibles.

Fin décembre, un sinistre entre le véhicule d'un tiers et une borne de sortie a été déclaré. Une déclaration d'assurance a été établie et l'équipement est en cours de remplacement.

VI. Eléments d'analyse de la qualité du service

Parking ouvert 24h/24 ; 7j/7 aux horaires et abonnés
Présence du personnel de 8h à 18h sauf le samedi de 13h à 18h et le dimanche sans présence.

Rondes de surveillance plusieurs fois par jour.

Les grilles du parking sont ouvertes de 6h00 à 20h30 du lundi au samedi.

En dehors des heures de présence du personnel, le parking est relié au Centre National de Télé-Opération.

Services associés gratuits

- service accompagnement
- accueil des personnes à mobilité réduite
- stationnement offert le jour de l'anniversaire du client
- prêt de parapluies, de cabas, de vélos électriques
- démarreur de batterie,
- bombe anti-crevaison

Appréciation de la qualité de service avec le client mystère

Appel téléphonique mystère

Système de lecture de plaque minéralogique
Système d'Aide à l'Exploitation

Mode de paiement les plus récents

- Télégéage
- Carte Bancaire
- Carte Total GR

Les clients horaires ont la possibilité de régler leur stationnement directement en borne de sortie via la Carte Bancaire, Cartes Amex et Total, et Liber'T.

VII. Pistes d'amélioration du service

- Faire évoluer l'abonnement "soir & week-end". Actuellement de 19h à 9h, proposition de passer à une tranche 17h à 8h.
- Envisager un transfert des abonnements résidents vers le parking Paixhans
- Raccordement au jalonnement dynamique. ■

1.8

PAIXHANS

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics

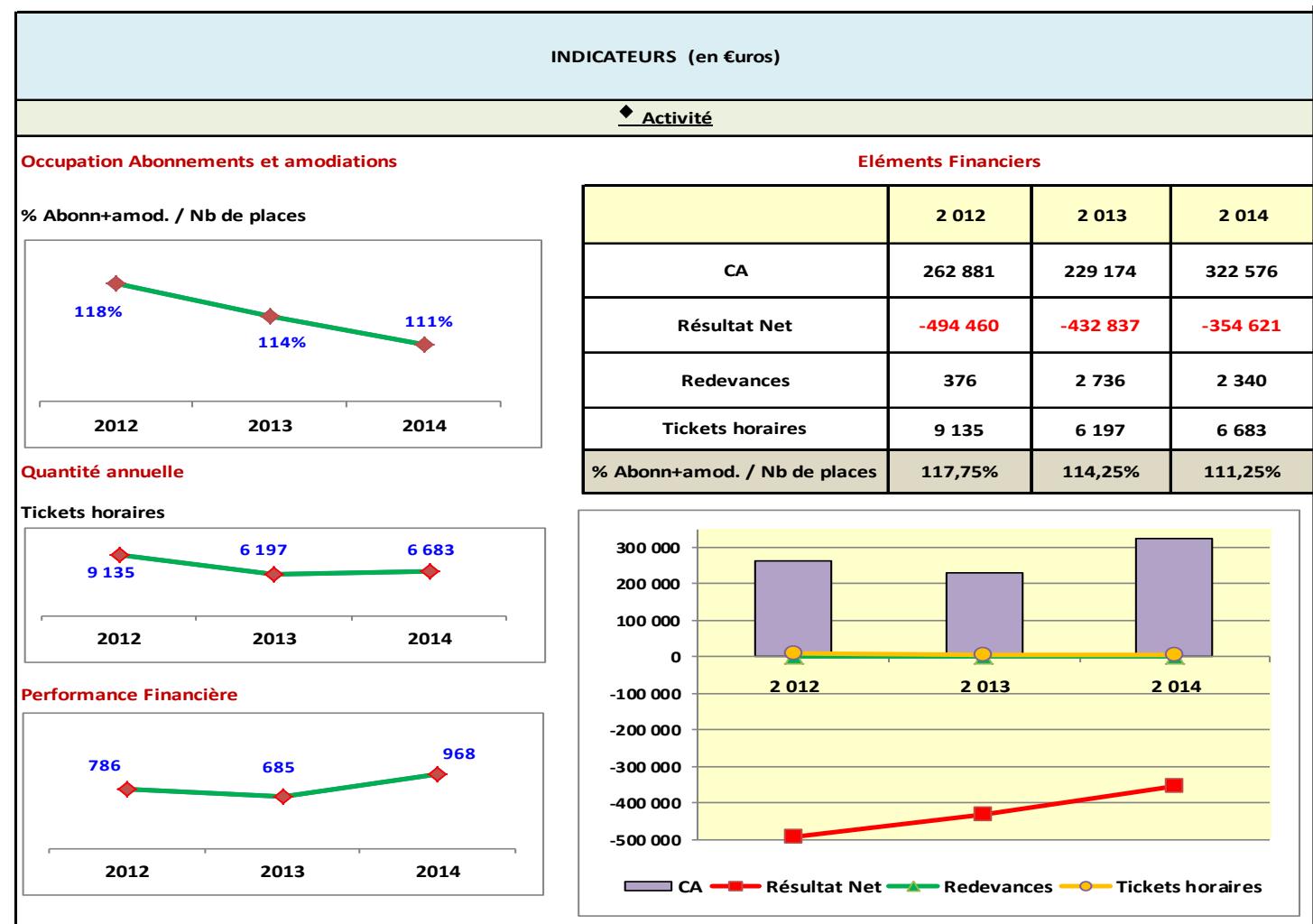
Code délégation : PAIXH

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Stationnement

Réalisation et gestion d'un parking public	
Situé à :	Rue du Général Fournier 57 METZ
Nature du contrat :	Concession
Signé le :	10/07/2007
Avec effet au :	13/07/2010
Échéance :	12/07/2050
Durée :	40 ans
Années	Nb de Places de Stationnement
2012	400
2013	400
2014	400

Exploitant :	
Raison sociale :	SNC Parking Paixhans
Forme juridique :	SNC
Adresse :	18, Place du Forum 57 METZ
Capital :	200 000 €
Société dédiée :	OUI
Société Mère :	SA Holding Metz St Jacques 57 METZ



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014		
		2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation				
Recettes Activité		322 576	229 174	41%
Production stockée immobilisée				
Subventions	Dont CSP			
Autres Produits et reprises				
	Total	322 576	229 174	41%
Charges d'exploitation				
Achats, Services Externes et autres		156 055	243 161	-36%
Charges de personnel		86 441		
Redevances Ville		2 340	2 736	-14%
Frais de siège				
Dotations aux amortissements et provisions		199 320	199 095	0%
Autres charges			4	-100%
	Total	444 156	444 996	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION		-121 580	-215 822	44%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		77 740	-16 723	565%
RESULTAT FINANCIER		-233 041	-217 015	-7%
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
IMPOTS BENEFICE				
RESULTAT NET		-354 621	-432 837	18%

II. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes activité sont passées de 229 174€ à 322 576€ en 2014, soit une augmentation de +93 402€ (+41%).

Les charges d'exploitation restent stables par rapport à 2013 mais restent toujours plus importantes que les recettes (444 156€).

La conséquence directe est une amélioration du résultat d'exploitation de +94 242€. Cet indicateur est cependant toujours négatif à hauteur de **-121 580€**.

Un résultat financier, généré par des intérêts d'emprunt, de **-233 041€** ramène ce résultat d'exploitation à un résultat net négatif de **-354 621€** contre un montant de **-432 837€** en 2012, soit une hausse de + 78 216€ (+18%).

Concernant la redevance due à la Ville :

La redevance revenant à la Ville chaque année se décompose d'un somme fixe de 2€ indexée annuellement par place de stationnement et d'une redevance variable égale à 40% du chiffre d'affaires à partir de 650k€ indexé annuellement.

Pour 2014, cette redevance ressort à 2 340€.

Les variations entre ces réalisations et ces prévisions qui ont servi de base à l'élaboration du contrat se résument comme suit :

◆ Période de 2010 à fin 2014		PAIXH	
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes activités	1 189 744	2 081 391	-43%
Autres produit (1)	32	0	
(1) : Dont CSP	0	0	
Σ Produits	1 189 776	2 081 391	-43%
Charges diverses	914 980	558 290	64%
Charges de personnel	151 381	357 675	-58%
Redevances Ville	5 452	4 016	36%
Frais de siège	7 414	218 546	-97%
Dot amorts prov	792 371	787 970	1%
Σ Charges	1 871 598	1 926 497	-3%
Résultat d'exploitation	-681 822	154 894	-540%
Résultat Financier	-1 029 813	-1 401 120	27%
Résultat Exceptionnel		0	
Résultat Net avant IS	-1 711 635	-1 246 226	-37%
		0	

NB : Le résultat cumulé réalisé à fin 2014 est hors provision exceptionnelle constatée en 2011

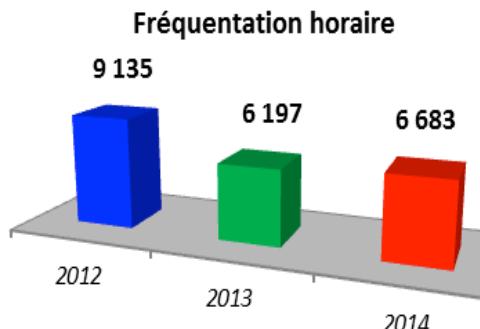
III. Ecarts entre le budget de départ et les réalisations

Les recettes et les charges prévisionnelles cumulées à fin 2014 enregistrent un décalage par rapport aux réalisations cumulées pour la même période (le réalisé 2010 étant proratisé sur 12 mois pour se caler sur les prévisions qui ont été calculées sur 12 mois).

IV. Analyse de l'activité 2014

Fréquentation horaire

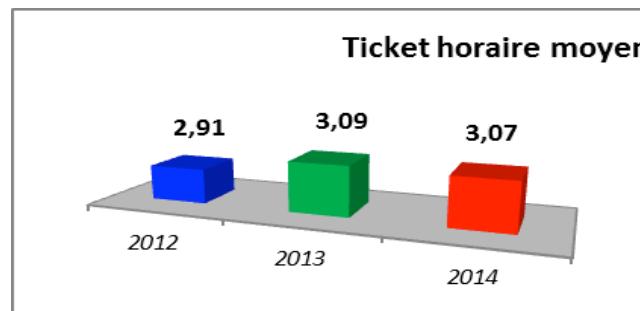
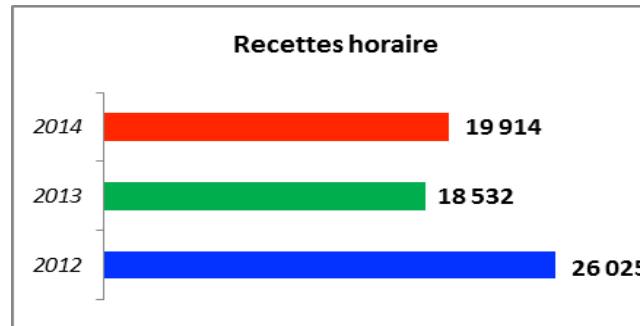
Légère augmentation des usagers horaires qui passe de 6197 à 6683 soit +8% par rapport à 2013. La fréquentation journalière moyenne est de 18 véhicules, en hausse de +6%. Cette faible activité horaire peut s'expliquer par la proximité du parking gratuit boulevard de Trèves, ainsi que par une entrée au parking peu visible et un manque de signalétique statique.



Recettes horaires

D'un montant global de 387 039€ contre 274 091€TTC en 2013, la recette est en forte augmentation. Cette hausse est due au changement de TVA au 1^{er} janvier 2014, qui a entraîné un décalage de la facturation de l'ensemble des contrats, puis une nouvelle facturation en décembre 2014 pour 2015.

La recette horaire est en hausse de +7.4% par rapport à 2013 pour arriver à 19 914€.



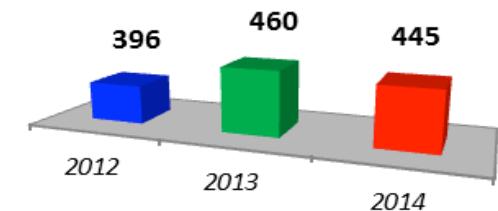
Le ticket moyen est de 3.07€, légèrement inférieur à 2013, correspondant en moyenne à 2 h de stationnement.

Fréquentation et recettes abonnements

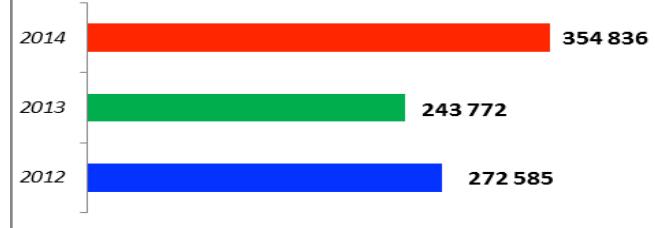
Le nombre d'abonnés est en baisse de -3.2%.

La recette abonnée se situe à 354 836€ contre 243 772€ en 2013, soit une hausse de 45.6%. Ceci s'explique par le décalage de facturation opéré fin 2013 pour 2014 mais d'une manière générale, le portefeuille client s'érode.

Abonnements



Recettes abonnements



Chèques-parking

Le partenariat "chèques parking" a été résilié en fin d'année.

V. Situation patrimoniale et investissements

Durant l'année 2014, plusieurs vols d'extincteur perpétrés par de jeunes collégiens. Le groupe a pu être appréhendé par la police et les dégradations ont depuis cessé.

Le raccordement au jalonnement dynamique a été effectué avec la collaboration et le contrôle des services techniques de la ville de Metz.

VII. Pistes d'amélioration du service

Mise en place d'une signalétique statique complémentaire pour faciliter les accès au parking ■

VI. Eléments d'analyse de la qualité du service

Parking ouvert 24h/24 ; 7j/7 aux horaires et abonnés.
Présence du personnel de 9h à 19h du lundi au vendredi.
Samedi et dimanche sans présence.
Rondes de surveillance plusieurs fois par jour.
En dehors des heures de présence du personnel, le parking est relié au Centre National de Télé-Opération.

Services associés gratuits

- service accompagnement
- stationnement offert le jour de l'anniversaire du client
- prêt de parapluies, de cabas, de vélos électriques
- démarreur de batterie,
- bombe anti-crevaison

Appréciation de la qualité de service avec le client mystère
Appel téléphonique mystère
Système de lecture de plaque minéralogique
Système d'Aide à l'Exploitation

1.9

ESPLANADE/ARSENAL

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

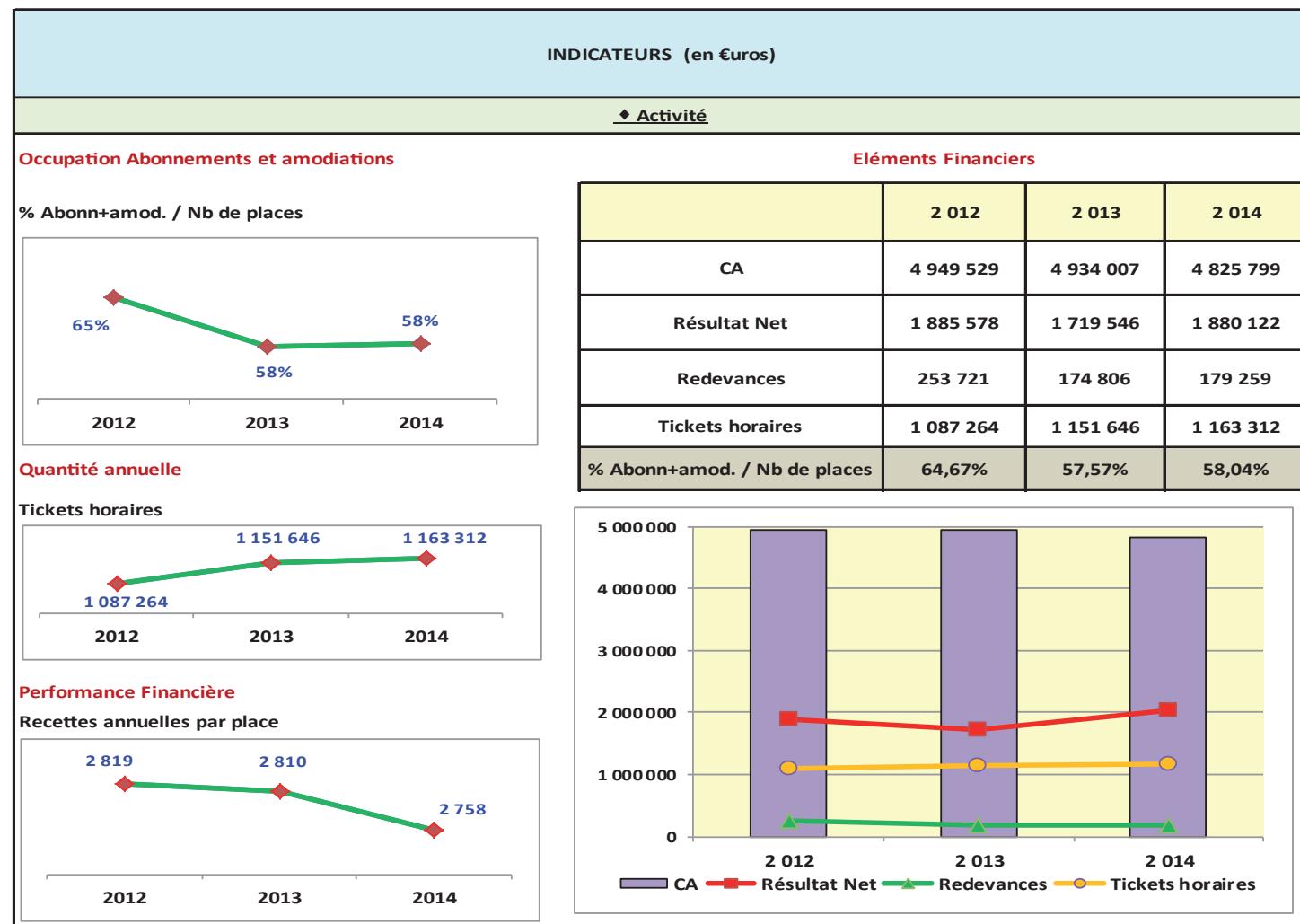
Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics

Code délégation : ESPL-ARS

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Stationnement

Réalisation et gestion d'un parking public	
Situé à :	1 avenue Ney 57000 METZ
Nature du contrat :	Concession
Signé le :	Espl = 10/11/2004 et ARS = 19/08/1963
Avec effet au :	Espl = 09/10/2007 et Ars = 01/04/1963
Échéance :	Espl = 08/10/2037 et Ars = 31/03/2062
Durée :	Espl = 30 ans et Ars = 99 ans
Années	Nb de Places de Stationnement
2012	2100
2013	2100
2014	2100
Exploitant :	
Raison sociale :	SA URBIS PARK ESPLANADE
Forme juridique :	SA
Adresse :	13 rue du Coëtlosquet 57 METZ
Capital :	6 450 137 €
Société dédiée :	NON
Société Mère :	



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014		
	2014	2013	Ecart	
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	4 825 799	4 934 007	-2%	
Production stockée immobilisée				
Subventions				
Dont CSP				
Autres Produits et reprises	44 729	20 994	113%	
	Total	4 870 528	4 955 001	-2%
Charges d'exploitation				
Achats, Services Externes et autres	635 038	812 113	-22%	
Charges de personnel	749 005	815 898	-8%	
Redevances Ville	179 259	174 806	3%	
Frais de siège	142 487	169 477	-16%	
Dotations aux amortissements et provisions	1 284 617	1 262 708	2%	
Autres charges		452	-100%	
	Total	2 990 406	3 235 454	-8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 880 122	1 719 547	9%	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 120 010	2 961 713	5%	
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
IMPOTS BÉNÉFICE				
RESULTAT NET	1 880 122	1 719 547	9%	

II. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes activités sont passées de 4 934 K€ à 4 825 K€ en 2014, soit une diminution de **108 K€** (- 2%). Elle s'explique par la baisse de recettes «abonnés» de -80 K€ et la baisse de recettes "horaires" de -20 K€ sur 2014.

Les charges d'exploitation diminuent de 245 K€ (- 8%) par rapport à l'exercice 2013. La variation des charges d'exploitation provient pour l'essentiel :

- des achats et services externes : - 177 k€ (- 22%)
- des charges de personnel : - 67 k€ (- 8%)
- des frais de siège : - 27 k€ (- 16%)

Ainsi, le résultat d'exploitation passe de 1 720 K€ en 2013 à 1 880 K€ en 2014, soit une hausse de **160 K€ (+ 9%)**. En effet, les produits et charges d'exploitation ont tous deux diminués sur cet exercice 2014 mais il faut noter que les charges d'exploitation ont nettement diminué par rapport aux produits, ce qui explique une hausse du résultat d'exploitation.

Les résultats financier et exceptionnel étant nuls pour 2013 et 2014, il en ressort donc que le résultat net est identique au résultat d'exploitation.

Concernant la redevance due à la Ville :

La redevance Ville s'élève à 179 K€ pour 2014 contre 175 K€ en 2013, soit une légère augmentation de 4 K€ environ. Ce montant total de redevance comprend :

- Une redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour Esplanade (4 K€ environ),
- Une redevance variable pour Esplanade, constituant le loyer (7 K€),
- Une redevance variable pour Esplanade, en fonction du Chiffre d'affaires réalisé N-1 (120 K€),

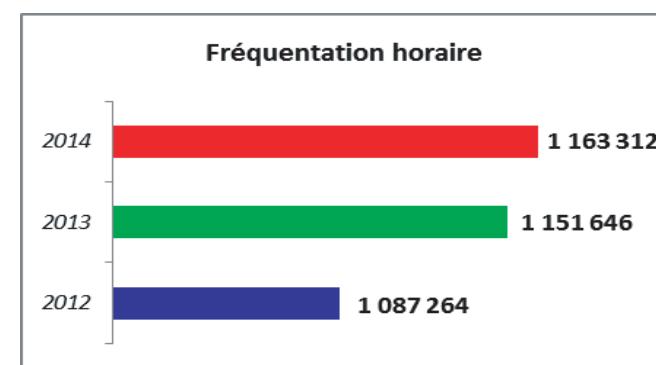
- Deux redevances variables pour Arsenal, en fonction du Chiffre d'affaires de la Galerie marchande et du CA «horaire et abonnements» réalisés N-1 (45 K€).

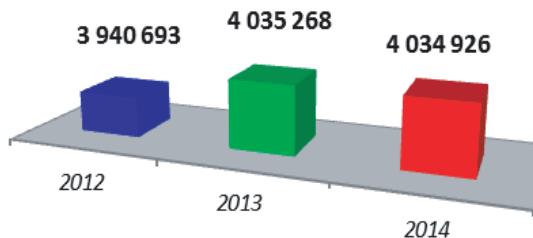
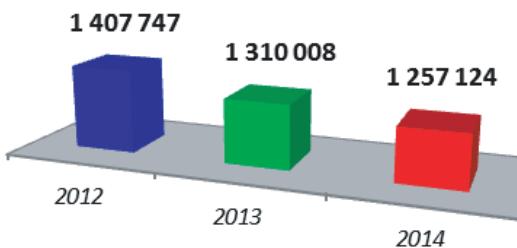
III. Analyse de l'activité 2014

Fréquentation et recettes horaires

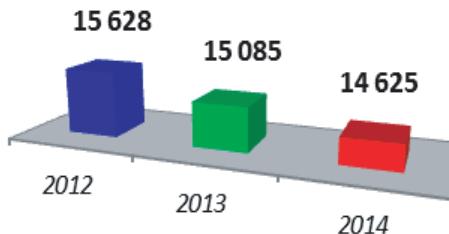
Dernière évolution tarifaire à la date du 17 octobre 2011.

La fréquentation est toujours en hausse, à hauteur de 1% soit 11 666 clients en plus. L'effet FNAC est passé, et le parking est toujours sous utilisé avec 500 places de libres dans les meilleures journées. Les recettes horaires sont quasi identiques à celles de 2013. Le ticket moyen diminue 2.32% malgré une légère augmentation de la fréquentation (stationnement de plus courte durée, clientèle différente).



Recettes horaire**Recettes abonnements****Evolution du nombre et des recettes des abonnements**

Diminution de 3% des contrats d'abonnement et de la recette de 4%.

Abonnements**Chèques-parking**

Les "chèques parking" étaient en baisse de 13% et le partenariat a été résilié en fin d'année.

Taux d'occupation

Le parking est sous-utilisé en semaine : 500 places environ de disponibles pour un mois de rentrée scolaire au plus fort de la journée.

Même les samedis après-midi, le parc n'affiche pas toujours complet avec un pic de fréquentation vers 16h. Bon fonctionnement avec le forfait Arsenal. Le dimanche reste un jour avec peu d'affluence.

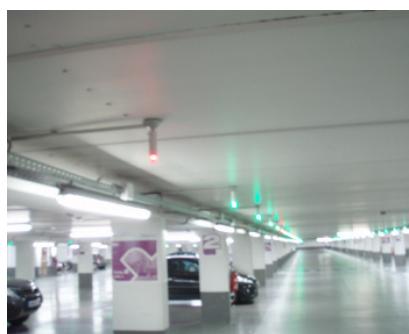
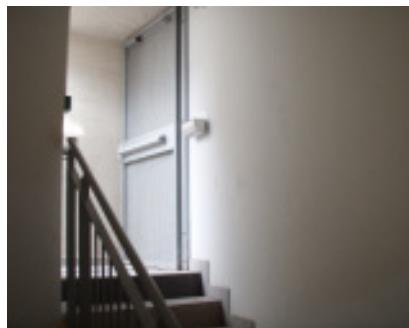
IV. Situation patrimoniale et investissements

Faits marquants

- Fête foraine
- La Messine
- Festival passage
- Festival hors format
- Festival HOP HOP HOP
- Metz plage
- Fête de la Mirabelle
- Fête de la bière
- Marché de Noël

Renouvellement et modernisation

- Mise à jour de la licence Eurotoll (liber't)
- Développement du péage pour l'utilisation de l'urbis mobil pour les abonnés
- Remplacement valideur de la FNAC
- Switch pour lecteurs piétons
- Mise en place de barre bloque roue
- Réfection peinture cage guinguette
- Mise en place de rendeur de 2 € dans caisses automatiques
- Mise en place de protection blocs secours
- Réfection caillebotis entrée/sortie Metz Nord
- Reprise de trous par Demathieu & Bard
- Mise en place d'un film micro perforé local espace vert
- Réfection du marbre et carrelage niveau 1 escalier Arsenal
- Remplacement des blocs secours par des blocs secours LED
- Mise en place d'un nouveau coffre-fort pour les agents
- Mise en place du guidage à la place
- Fibre optique supplémentaire



V. Eléments d'analyse de la qualité du service

- Parking ouvert 24h/24 et 7j/7 aux horaires et abonnés
- Présence de personnel 24h/24 et 7j/7
- Services Annexes :
 - bombe anti-crevaison
 - démarreur de batterie
 - prêt de mini-vélos
 - espace réservé pour véhicule faible gabarit
- 50% remise sur abonnement sur présentation la carte étudiant titulaire de la carte grise
- espace détente
- Paiement par Carte Bancaire aux bornes de sorties.

	Propreté	Disponibilité ascenseur, video, peage	Disponibilité néons, spot ...
Janvier	93%	84%	98%
Février	94%	81%	97%
Mars	99%	95%	99%
Avril	96%	96%	98%
Mai	89%	99%	98%
Juin	96%	98%	99%
Juillet	93%	99%	95%
Août	85%	97%	96%
Septembre	98%	98%	96%
Octobre	82%	99%	98%
Novembre	87%	96%	98%
Décembre	89%	99%	99%
Total	92%	95%	98%

VI. Pistes d'amélioration du service

- Mises aux normes PMR
- Création d'un emplacement d'autopartage, et plus largement d'un centre de mobilité (local vélos, covoiturage)
- Relamping à 100 % LED
- Mise en place de 2 bornes électrique
- Remplacement des cellules CO
- Reprise de trous et peinture
- Reprise de l'étanchéité de l'esplanade
- Mise en place du paiement par cartes de paiement NFC sur les caisses automatiques
- Lecture de plaque sur les bornes de sortie
- Evolution du réseau vidéo ■

1.10

VOIRIE

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

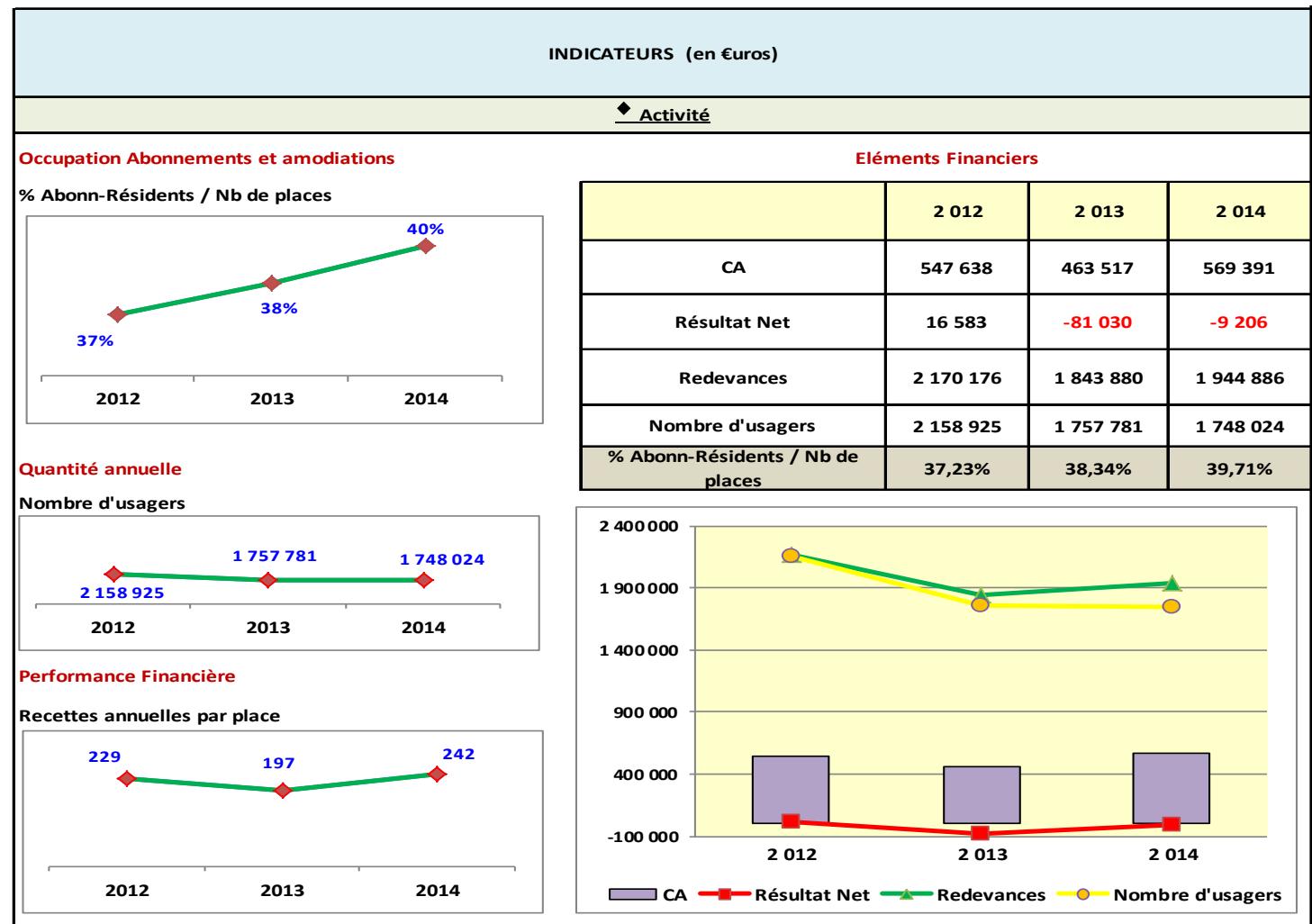
Service gestionnaire : Pôle Mobilité et Espaces Publics

Code délégation : VOIRIE

Date : 31 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Stationnement

Stationnement Voirie									
Situé à :	Voirie METZ								
Nature du contrat :	Affermage								
Signé le :	11/02/2010								
Avec effet au :	14/02/2010								
Échéance :	13/02/2016 prolongé au 01/10/2016								
Durée :	6 ans								
<table> <thead> <tr> <th>Années</th><th>Nb de Places de Stationnement</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012</td><td>2866</td></tr> <tr> <td>2013</td><td>2817</td></tr> <tr> <td>2014</td><td>2823</td></tr> </tbody> </table>		Années	Nb de Places de Stationnement	2012	2866	2013	2817	2014	2823
Années	Nb de Places de Stationnement								
2012	2866								
2013	2817								
2014	2823								
Exploitant :									
Raison sociale :	SAS SEVM (Assoc unique = URBIS PARK)								
Forme juridique :	SAS								
Adresse :	13 rue du Coëtlosquet 57 METZ								
Capital :	1 000 €								
Société dédiée :	OUI								
Société Mère :	SA URBIS PARK - 13 rue du Coëtlosquet 57 METZ								



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014	
	2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation			
Recettes Activité	569 391	463 517	23%
Production stockée immobilisée			
Subventions			
Dont CSP			
Autres Produits et reprises	20 358	2 633	673%
	Total	589 749	466 150
			27%
Charges d'exploitation			
Achats, Services Externes et autres	93 847	254 843	-63%
Charges de personnel	245 710	100 044	146%
Redevances Ville	91 377		
Frais de siège	41 147	79 873	-48%
Dotations aux amortissements et provisions	125 360	109 564	14%
Autres charges	1 912		
	Total	599 353	544 324
			10%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 604	-78 174	88%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	97 310	28 757	238%
RESULTAT FINANCIER	-1 189	-2 856	58%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 587		
IMPOTS BÉNÉFICE			
RESULTAT NET	-9 206	-81 030	89%
Rémunération Ville	1 944 886	1 843 880	5%

II. Analyse financière

Il est important de signaler que les recettes des usagers sont encaissées par la Ville qui reverse ensuite au délégataire sa rémunération TTC lui revenant.

Les recettes activités représentent donc cette rémunération mais hors taxes (TVA à 20%), le délégataire reversant la TVA à l'administration fiscale.

Par rapport à 2013, les recettes activités sont passées de 463 517€ à 569 391€ en 2014, soit une augmentation de **106 000€ (+23%)**.

Les recettes TTC des usagers passent de 2 408 370€ en 2013 à 2 536 700€ en 2014. Elles étaient de 2 814 000€ en 2012.

Les charges d'exploitation augmentent de +53K€ (+10%). La conséquence directe de cette hausse est une redevance ville inscrite en 2014 pour 91 377€, que nous n'avions pas inscrit en 2013. Cette redevance correspondant aux rémunérations variables négatives des années 2012 et 2013, est à retraiter dans les charges d'exploitation. De 597 000€, on arrive à un total de 506 000€ pour 2014. Ainsi, les charges d'exploitation diminuent de 7%, soit 40 000€.

Avec un résultat financier de **-1 189€** et un résultat exceptionnel de **1 587€**, le résultat net est de **-9 205€** en 2014 contre – 81 030€ en 2013.

Concernant la redevance due à la Ville :

La rémunération de la Ville (recettes totales – rémunération versée au délégataire) comprenant une part fixe et une part variable en fonction du chiffre d'affaires, s'élève à 1 944k€ en 2014 contre 1 844k€ en 2013.

III. Ecarts entre le budget de départ et les réalisations

Au global, les recettes réalisées et cumulées à fin 2014 sont légèrement inférieures aux prévisions (-16k€, soit -1%). Quant aux charges réalisées et cumulées, on constate un décalage par rapport aux prévisions cumulées pour la même période. Les variations entre ces réalisations et ces prévisions se résument comme suit :

♦ Période de 2010 à fin 2014 VOIRIE

En €uros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes activités	2 555 989	2 626 000	-3%
Autres produit: (1)	53 623	0	
(1): Dont CSP	0	0	
Σ Produits	2 609 612	2 626 000	-1%
Charges diverses	1 110 705	554 000	100%
Charges de personnel	545 538	490 000	11%
Redevances Ville	91 377	0	
Frais de siège	323 980	343 000	-6%
Dot amorts prov	452 434	429 000	5%
Σ Charges	2 524 034	1 816 000	39%
Résultat d'exploitation	85 578	810 000	-89%
Résultat Financier	-15 856	-92 000	83%
Résultat Exceptionnel	17 516	-15 000	217%
Résultat Net avant IS	87 238	703 000	-88%
Rémunération Ville	9 876 596	9 876 596	

IV. Analyse de l'activité 2014

2823 places de stationnement auxquelles s'ajoutent 77 places de stationnement gratuit 20 min.
Parc au 31 décembre : six places de gagnées, suite aux aménagements sur la voirie.

Nombre de places

ZONE	LIMITE A	NB PLACE
Zone A	1h00	411
Zone B	2h00	2302
Zone B3	3h00	98
Zone D1	20mn	12
Zone verte gratuite	20mn	77

Ces places sont gérées par 181 horodateurs dont 28 sont équipés d'un panneau solaire.

Tarification applicable à compter du 14 août 2014

ZONE A - MAXI 1H

15mn : 0,50€
30mn : 0,90€
45mn : 1,40€
1h : 1,70€

ZONE B - MAXI 2H

15mn : 0,40€
30mn : 0,80€
45mn : 1,20€
1h : 1,50€
1h15 : 1,90€
1h30mn : 2,30€
1h45mn : 2,70€
2h : 3,00€

ZONE B3 - MAXI 3H

15mn : 0,40€
30mn : 0,80€
45mn : 1,20€
1h : 1,50€
1h15 : 1,90€
1h30mn : 2,30€
1h45mn : 2,70€
2h : 3,00€
2h15mn : 3,40 €
2h30mn : 3,80 €
2h45mn : 4,20 €
3h : 4,50 €

ZONE D1 - MAXI 20 MN

10mn : 0,30€
20mn : 0,60€

20 MN GRATUITES

20 mn gratuites par appui sur le bouton vert

Missions générales

- entretien de l'ensemble du matériel
- entretien et renouvellement de la signalisation verticale et horizontale
- collecte et comptage des droits de stationnement
- gestion globale des macarons résidants
- assistance et conseil

Intervenants

Des sociétés locales interviennent pour le compte de SEVM ce qui permet d'avoir une réelle réactivité :

- Sté KANGOUROU de Florange : pose et maintien en état de la signalisation H et V,
- Sté XL ENSEIGNE : fourniture de matériel d'exploitation, basée à Talange,
- Sté LACROIX : fournisseur de la signalisation verticale basée à Florange.

Evènements marquants : vols et dégradations

Le 22 avril, 3 personnes ont été interrompues lors d'une tentative de vol sur l'horodateur situé rue Basse Seille. L'une de ces personnes a été interpellée et comparaîtra en audience le 23 juin à 14h00 (elle ne s'est pas présentée et vit en Espagne) (cf. tableau page suivante)

Le 08 décembre: Effraction sur l'horodateur situé quai du Rimport, le vol concerne la somme de 13,50€.



Autres incidents :

Le 22 décembre : l'horodateur situé Boulevard Sérot a été percuté par un tiers.

Autres évènements marquants :

- Lundi 06 janvier: Démontage de l'horodateur situé place d'Armes.
- Mercredi 08 janvier: Mise en place de l'horodateur N°1215 situé rue Belle Isle.
- Jeudi 09 janvier: Mise en place des horodateurs NFC sur les rues du Four du Cloître ainsi que Chanoine Collin.
- Lundi 13 janvier: Intervention sur les mats pliés situés place de chambre et rue du Champé.
- Mardi et mercredi 14/15 janvier: Mise en place des horodateurs NFC.
- Lundi 20 janvier: Mise en service de l'horodateur rue des Augustins.

Date de la collecte	Numéro de l'horodateur	Adresse	Montant théorique - ticket de l'horodateur	Montant compté	Calcul du montant manquant
14/10/2013	1222	Bld Sérot	745,20 €	472,20 €	273,00 €
03/03/2014	2255	Boucherie St Georges	747,00 €	90,20 €	656,80 €
03/03/2014	2265	Rue de l'étuve	442,40 €	346,40 €	96,00 €
04/04/2014	5241	Av Foch	612,30 €	19,00 €	593,30 €
04/04/2014	7211	Leclerc de Hautecloque	514,00 €	88,10 €	425,90 €
04/04/2014	7212	Leclerc de Hautecloque	888,10 €	112,30 €	775,80 €
04/04/2014	7213	Leclerc de Hautecloque	1 072,60 €	218,40 €	854,20 €
04/04/2014	7214	Leclerc de Hautecloque	911,60 €	110,60 €	801,00 €
14/04/2014	2265	Rue de l'étuve	561,50 €	14,90 €	546,60 €
22/04/2014	3215	Rue Basse seille-Interpellation			0,00 €
25/04/2014	8245	Rue de verdun	326,30 €	171,10 €	155,20 €
25/04/2014	8247	Rue de verdun	487,40 €	189,80 €	295,60 €
09/05/2014	2265	Rue de l'étuve	260,30 €	259,30 €	1,00 €

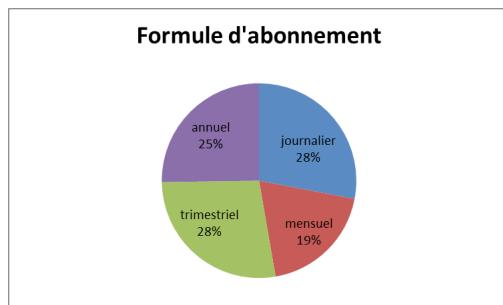
Total volé

5 474,40 €

- Intervention le 27 juin sur l'horodateur rue St Ferroy pour un ticket bloqué dans la goulotte
- Jeudi 14 août: changement de tarif sur la voirie
- Le 22 décembre: mise en place de l'horodateur place d'Armes

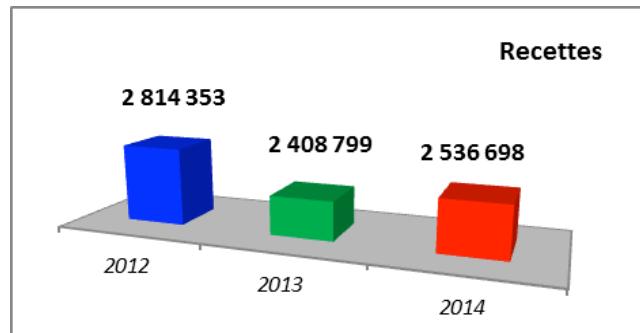
Stationnement résident

- 1121 abonnés soit +3% par rapport à 2013
- La répartition reste homogène entre chaque zone ainsi que dans le choix de la formule
- La zone 4 (moins d'offre de stationnement) est la plus propice à saturation si le nombre augmentait.



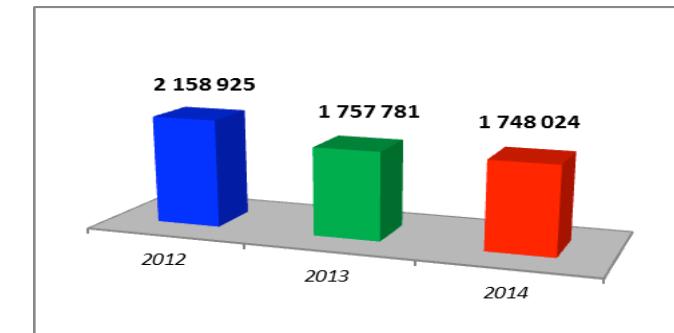
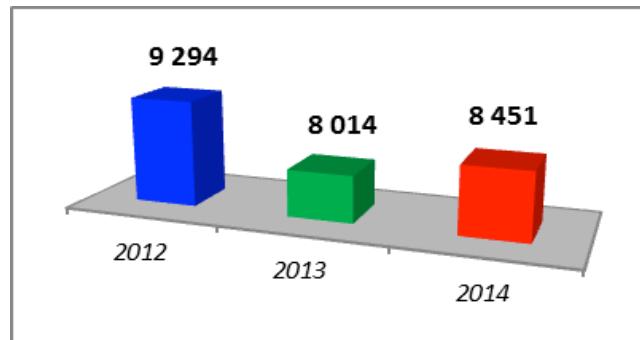
Evolution des recettes

Augmentation de +5.31% dû à l'augmentation tarifaire en août. Le changement de tarif n'a eu aucun impact sur la fréquentation de la voirie, les usagers sont restés de fidèles utilisateurs.



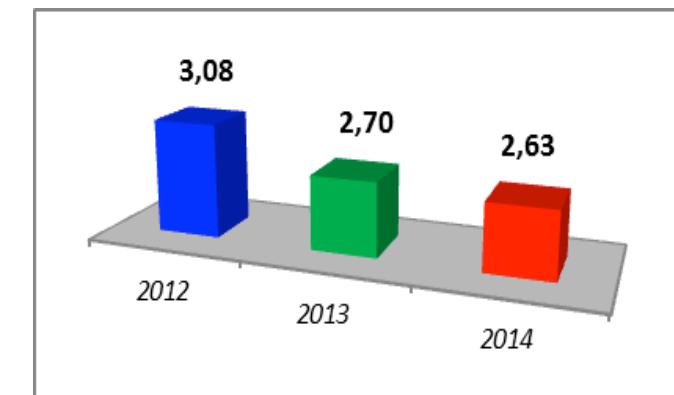
Recette par jour de fonctionnement

Les recettes par jour augmentent de +5.4% avec une forte hausse à partir d'août et un minima de 8 800 € par jour.



Recette place/jour

Recul de 2.4% avec 2.63€ de recette par place et par jour



Transaction en nombre de tickets

Baisse de -0.5% des transactions ce qui représente moins de 9800 transactions.

V. Situation patrimoniale et investissements

- Campagne de marquage
- 606 m de marquage
- 120 mots payants
- 18 logos GIG GIC
- 20 picots
- 4 îlots

Mise en place d'horodateurs classiques et horodateurs NFC.

VI. Eléments d'analyse de la qualité du service

Société d'Exploitation de la Voirie de Metz (SEVM)
13, rue du Coëtlosquet
METZ
ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Parc horodateurs bien entretenu,
Intervention rapide sur les pannes.



Une enquête sur la fréquentation et la rotation dans certains secteurs ciblés a été effectuée, afin de comparer les informations terrain avec celles plus théoriques de la centralisation.

La mise en fonction le 14 novembre 2013 de 19 capteurs à la place sur la voirie sur la place St Etienne pour permettre aux clients d'avoir l'information sur le nombre de place restante et ainsi diminuer le temps passé à la recherche d'un emplacement libre.

Le périmètre de l'expérimentation a été étendu à 58 places sur cette place, afin d'avoir un meilleur retour d'expérience.

VII. Pistes d'amélioration du service

- Nouvelle campagne de marquage au sol (entretien annuel).
- Faire évoluer certains appareils sur le mode NFC/CB.
- Amélioration du dispositif macarons résidents vers un système dématérialisé.
- Nouvelles expérimentations sur les capteurs voirie à mettre en œuvre. ■

2.1

LE GOLF

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

Service gestionnaire : Pôle Animation, jeunesse, sports et vie associative

Code délégation : GOLFTECH

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Sport 1

Etablissement

Situé à : 3 rue Félix Savart 57070 Metz

Nature du contrat : Affermage

Signé le : 12/06/2006

Avec effet au : 15/06/2006

Échéance : 14/06/2021

Durée : 15 ans

Exploitant :

Raison sociale : SARL GARDEN GOLF de Metz
Technopôle

Forme juridique : SARL

Adresse : 3 rue Félix Savart 57070 Metz

Capital : 10 500 €

Société dédiée :

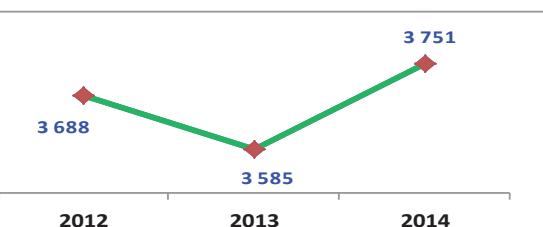
Société Mère :

INDICATEURS (en €uros)

♦ Activité

Quantité annuelle

Total compétiteurs



Eléments Financiers

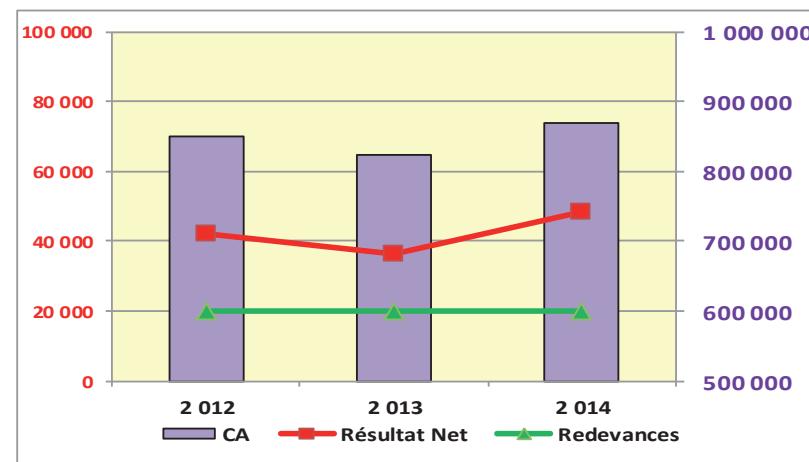
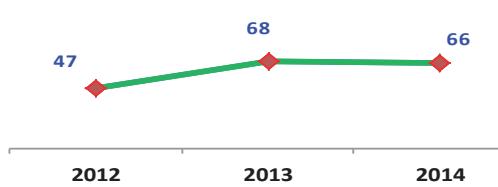
	2 012	2 013	2 014
CA	850 334	822 553	869 748
Résultat Net	42 117	36 460	48 375
Redevances	19 883	19 919	19 912
Nbre licenciés	1 123	1 036	982
Total compétiteurs	3 688	3 585	3 751

Nbre licenciés



Quantité annuelle

Nbre de manifestations



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014	
	2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation			
Recettes Activité	834 898	787 491	6%
Production stockée immobilisée			
Subventions	34 850	35 062	-1%
Dont CSP	34 850	35 062	-1%
Autres Produits et reprises	55 804	79 460	-30%
Total	925 552	902 013	3%
Charges d'exploitation			
Achats, Services Externes et autres	373 767	354 287	5%
Charges de personnel	367 353	367 636	0%
Redevances Ville	19 912	19 919	0%
Frais de siège	83 300	81 181	3%
Dotations aux amortissements et provisions	17 079	20 397	-16%
Autres charges	597	6 959	-91%
Total	862 008	850 379	1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	63 544	51 634	23%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	25 416	-470	5505%
RESULTAT FINANCIER	-2 333	-2 338	0%
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
IMPOTS BÉNÉFICE	-12 836	-12 836	0%
RESULTAT NET	48 375	36 460	33%

II. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes activités sont passées de 787 K€ à 834 K€, soit une augmentation de 47k€ (+6%). Les autres recettes sont stables (participation ville et autres produits).

Cette hausse de recettes provient en partie des ventes en boutique et des recettes Green Fees Practise qui enregistrent une hausse moyenne de 20%, soit + 32 K€ pour ces deux postes de recettes.

Les charges d'exploitation ont elles aussi augmenté par rapport à 2013 de **12 K€**, elles sont de l'ordre de 862 K€ pour l'exercice 2014.

La hausse plus prononcée des recettes d'exploitation par rapport aux charges d'exploitation, amène le résultat net à **48 K€** en 2014, contre 36 K€ en 2013, soit une hausse de 33%.

Il est à noter que les sommes versées par la Ville au délégataire, au titre des aides pour développer le service d'enseignement auprès des jeunes scolaires et participer aux écoles municipales de sports, sont d'un montant égal à celui de 2013 (**34 K€**).

Redevances versées à la Ville :

Les redevances revenant à la Ville, composées de 2 montants fixes dont l'un est indexé annuellement, évoluent selon la variation des indices contractuels. Pour l'exercice 2014, les redevances sont de l'ordre de 19 912€, sensiblement identique à 2013.

III. Analyse de l'activité 2014

Lancé en partenariat avec la Ville de Metz, le concept de Garden Golf continue de faire des émules au sein même du groupe NGF (Nouveaux Golfs de France) puisque 23 golfs ont adhéré au concept en adoptant l'enseigne Garden Golf. En 2014, l'entreprise NGFGOLF est le premier opérateur de golf en France. Les chiffres toujours en progression depuis 2006 avaient connu un net recul en 2012 et 2013, une tendance qui s'est infléchie en 2014 avec la progression des secteurs green-fee et enseignement malgré un contexte économique difficile. Le Garden Golf a bénéficié de la fin des travaux de drainage et d'arrosage pour offrir un parcours de qualité aux membres et aux visiteurs. La météo favorable sur les périodes de fortes activités a permis d'initier de nombreuses personnes et de créer de nouveaux golfeurs. Néanmoins, les difficultés économiques et les habitudes de consommation fragilisent le secteur de l'abonnement et de l'activité restauration.

Les excellents résultats sportifs confirment que le Garden Golf de Metz Technopole est devenu un acteur important du golf Lorrain. Des compétiteurs de plus en plus nombreux témoignent de leur réelle implication dans la vie du club et de l'excellent état d'esprit garant de la convivialité qui y règne. La poursuite des efforts constants pour l'amélioration de la qualité du terrain ainsi que son embellissement floral ont portés leurs fruits puisque le parcours a énormément progressé et de fait attiré de nombreux joueurs extérieurs au club. De nombreux membres ont marqué leur confiance au Garden Golf en renouvelant leur adhésion dès la fin de l'année 2014.

Chiffres clés

	2013	2014	Variation 2013/2014	
nb de membres	421	418	-3	-1%
nb de licenciés	1036	982	-54	-5%
nb d'enfants à l'école de golf	81	83	2	2%
nb de membres AS	420	415	-5	-1%
nb de compétiteurs	3585	3751	166	5%
adhésions de nouveaux golfeurs	85	104	19	22%

Les événements marquants

Plus de 600 écoliers messins de CM1-CM2 (20 écoles) ont bénéficié d'un cycle de 7 séances de plus d'une heure. Les 5 meilleurs élèves se sont vus offrir un abonnement d'un an à l'école de golf.

Assurées par l'Association Sportive, les animations estivales se sont déroulées du 7 juillet au 15 août 2014. Cette opération a rencontré un vif succès auprès des 80 jeunes bénéficiaires.

Le calendrier des compétitions a tenu ses promesses avec une participation de 3 751 participants battant ainsi le record de 2012 et ses 3 688 compétiteurs grâce notamment, aux greens d'excellente qualité.

La compétition caritative a permis de récolter 1 374 € au profit de l'association « Green de l'espoir » qui reverse les fonds en faveur de la recherche pour vaincre la mucoviscidose.

IV. Situation patrimoniale et investissements

En 2014, la subvention de 15 000 € à été retirée au profit d'une subvention d'équipement pour la réalisation des travaux des cuisines et de la toiture. Cependant, NGF a

poursuivi les efforts réalisés en continuant à entretenir et embellir les espaces paysagers.

Réalisations 2014 par NGF

- Acquisition d'une tondeuse green (28 000 €)
- Acquisition d'une tondeuse tour de green (25 000 €)
- Remplacement des 15 000 balles de practice
- Embellissement des aménagements paysagés
- Rénovation des 2 ponts du trou n° 6
- Rénovation du pont du trou n° 4
- Elagage des sous-bois et mise en lumière des zones de jeu
- Rénovation de l'accueil du club (remise en peinture, nouveaux luminaires)
- Création d'une zone de practice sur herbe et mise en place d'une zone d'approche

VI. Pistes d'amélioration du service

Le site continue de s'améliorer qualitativement chaque année, cependant certaines priorités demeurent. Les travaux de mise aux normes de la cuisine du restaurant n'ont pas démarré, ils sont prévus pour 2015. La réfection de la toiture est également prévue pour 2015. Du fait de sa situation géographique « golf urbain », le Garden Golf dénombre encore des sinistres dus aux balles égarées au-delà du périmètre du golf occasionnant des dégâts sur les véhicules stationnés à proximité du terrain. Il serait préférable de pouvoir sécuriser à gauche du practice les bâtiments et parkings KPMG, Fiduciaire, SAS Pierre de l'Est et à droite des trous n°10, 11 et 12 le bâtiment SFR, le Restaurant Universitaire, la pizzeria et le fleuriste. ■



V. Eléments d'analyse de la qualité du service

Le club house a été ouvert tous les jours exceptés du 24 décembre au 2 janvier, les parcours, les zones d'entraînement, le practice sont restés accessibles toute l'année.

En 2014, la relation entre NGF et l'Association Sportive est excellente puisque cette dernière a bénéficié d'une bonification de 25 680 € de la part du délégataire.

soutien à l'AS du GARDEN GOLF	année	variation 2013/2014	
	2013	2014	€
prise en charge des pros lors des déplacements jeunes	1200	1200	0
entraînement des équipes (mise à disposition d'un pro)	8400	8400	0
reversement de l'intégralité des droits de compétitions	5060	5480	
accès practice (3000 seaux de balles distribués aux équipes)	5400	5400	0
remises consenties pour les compétitions (balles, sacs, chariots électriques...)	3300	3300	0
dotation pour la participation au MASTERSGOLF NGF COURSON + NGF junior Tour	700	1900	1200
total	24060	25680	1620

2.2

LES ARÈNES

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

Service gestionnaire : Pôle Animation, jeunesse, sports et vie associative

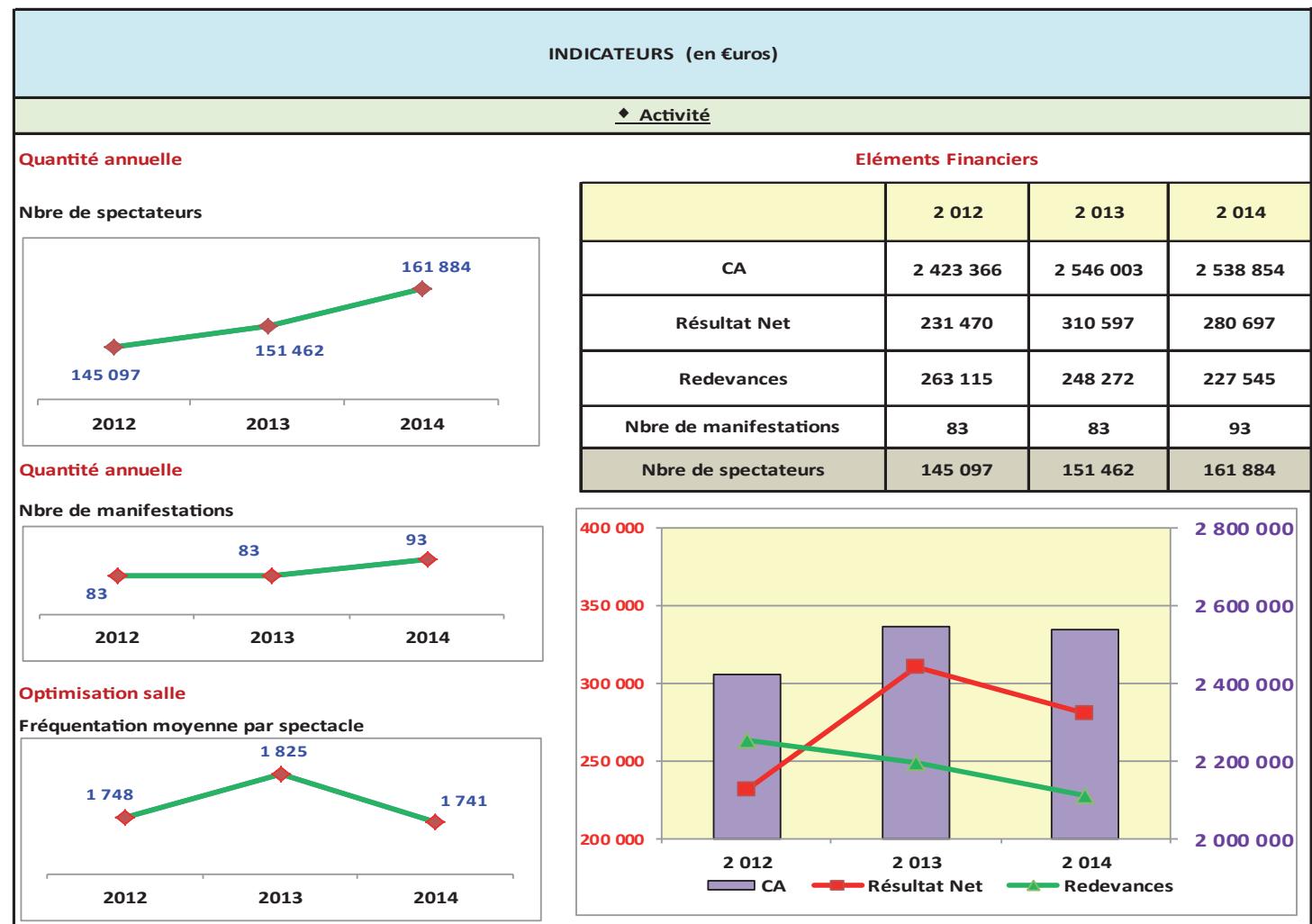
Code délégation : ARENES

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Evénementiel 1

Etablissement	
Situé à :	5 Avenue Louis le débonnaire 57000 METZ
Nature du contrat :	Affermage
Signé le :	18/07/2007
Avec effet au :	01/08/2008
Échéance :	31/07/2018
Durée :	10 ans

Exploitant :	
Raison sociale :	SNC Les Arènes
Forme juridique :	SNC
Adresse :	5 Avenue Louis le débonnaire 57000 METZ
Capital :	3 200 €
Société dédiée :	
Société Mère :	



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014
Les Arènes		

	2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation			
Recettes Activité	1 038 974	1 072 885	-3%
Production stockée immobilisée			
Subventions	1 499 880	1 473 119	2%
Dont CSP	1 499 880	1 473 119	2%
Autres Produits et reprises	75 920	68 818	10%
	Total	2 614 774	2 614 821
			0%
Charges d'exploitation			
Achats, Services Externes et autres	1 469 533	1 471 149	0%
Charges de personnel	361 027	361 605	0%
Redevances Ville	227 545	248 272	-8%
Frais de siège	115 704	112 800	3%
Dotations aux amortissements et provisions	151 255	125 566	20%
Autres charges	27 692	2 320	1094%
	Total	2 352 756	2 321 712
			1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	262 018	293 109	-11%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	365 045	352 177	4%
RESULTAT FINANCIER	-1 370	17 488	-108%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 049		
IMPOTS BENEFICE			
RESULTAT NET	280 697	310 597	-10%

II. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes d'activité sont passées de 1 072 K€ à 1 038 K€ en 2014, soit une diminution de - 33 K€ (-3%).

La baisse de l'activité provient essentiellement d'une diminution des recettes de spectacles.

Les charges d'exploitation ont quant à elles légèrement augmenté (+31 K€, soit +1%).

On observe donc une diminution du résultat net, qui passe de 310 K€ en 2013 à 280 K€ en 2014, soit une baisse de **-29 K€ (-10%)**.

Du fait que la redevance variable versée à la Ville est calculée sur le résultat brut d'exploitation, celle-ci accuse une diminution de **-20 K€**.

Il est à noter que les sommes HT versées par la Ville au délégataire, au titre de la contrainte de service public, ont augmenté de +26 K€, soit +2%. Elles passent de 1 473 K€ en 2013 à 1 499 K€ en 2014.

III. Ecart cumulés entre réalisations / prévisions

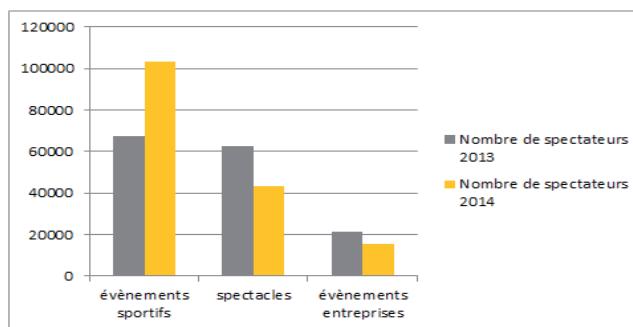
Les variations entre les réalisations cumulées depuis le début de la délégation (2008) et le compte de résultat prévisionnel de départ jusqu'à fin 2014 se résument comme suit :

◆ Période de 2008 à fin 2014 ARENES

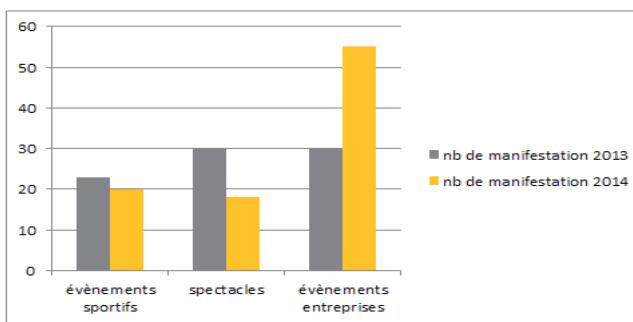
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes activités	7 162 555	3 748 857	91%
Autres produit: (1)	10 320 665	8 713 833	18%
(1): Dont CSP	9 550 323	8 713 833	10%
Σ Produits	17 483 219	12 462 690	40%
Charges diverses	9 889 505	6 135 854	61%
Charges de personnel	2 894 662	3 216 664	-10%
Redevances Ville	1 577 144	845 055	87%
Frais de siège	454 795	551 378	-18%
Dot amorts prov	950 855	862 221	10%
Σ Charges	15 766 961	11 611 172	36%
Résultat d'exploitation	1 716 258	851 518	102%
Résultat Financier	35 120	0	
Résultat Exceptionnel	92 166	0	
Résultat Net avant IS	1 843 544	851 518	117%

IV. Analyse de l'activité 2014

L'année 2014 a été marquée par le retour du Moselle Open aux Arènes, berceau historique du tournoi.



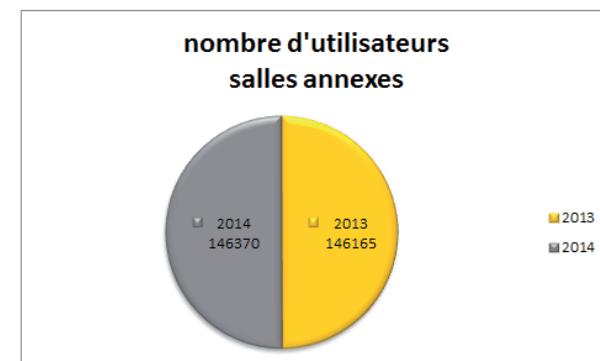
On constate que le nombre de spectateurs s'étant rendus aux Arènes affiche une augmentation de 7% en 2014 pour un total de 161 884 personnes. Il faut néanmoins noter qu'une variation de - 31 % apparaît pour les spectacles et, à l'inverse une augmentation du nombre de spectateurs de + 53 % bénéficie aux évènements sportifs.



Si l'on analyse plus précisément le nombre de manifestations proposées pour tous types d'évènements, il affiche une augmentation de 12% avec un total de 93 évènements en 2014. Les évènements sportifs sont en baisse de - 13 % contrairement aux évènements d'entre-

prises qui augmentent de + 83 %, les spectacles sont également en baisse avec - 40 %.

Les évènements sportifs et les spectacles ont mobilisé un plus grand nombre de spectateurs par évènement.



Le nombre d'utilisateurs licenciés dans les différents clubs sportifs hébergés dans les salles annexes des Arènes est stable avec une très faible variation de + 1 % à l'instar du nombre d'heures d'occupations.

V. Situation patrimoniale et investissements

Le délégué a procédé :

- au remplacement du praticable pour la salle de Gymnastique artistique
- à la mise en place d'une boutique pour Metz Handball, en achetant un container transformé et tout équipé
- à la mise en place de grappes de son supplémentaires dans la grande salle pour le handball
- à l'achat de 2 tribunes supplémentaires pour combler les espaces vides de chaque côté du terrain en configuration « sport », ce qui a permis au Moselle Open de pouvoir bénéficier d'une jauge à 5200 places
- à la pose d'une porte coulissante afin de fermer le couloir des loges et de créer un espace plus convivial

entretien et améliorations 2014

objet	montant HT
remplacement tapis gym, barres, housses	8 347 €
remplacement mousse de réception gymnastique	33 415 €
remplacement machines musculation (2 par an)	1 642 €
rénovation murs du bâtiment	5 953 €
remplacement élément électrique et chauffage	4 042 €
remplacement mobilier (tables, chaises,...)	3 375 €
total	56 774 €

En 2014, aucune intervention des services de la Ville n'a été nécessaire.

VI. Eléments d'analyse de la qualité du service

Les Arènes ont offert une offre riche et diversifiée :

- Metz Handball remporte son 19^{ème} titre de Champion de France, à domicile devant une salle comble.
- Retour du Moselle OPEN soit près de 45 000 spectateurs
- Gad ELMALEH programme 2 dates les 21 et 22 mars et attire 7 200 spectateurs, le succès est tel qu'une 3^{ème} date est programmée pour 2015
- En avril c'est TAL qui enflamme les Arènes à l'occasion de la sortie de son 1^{er} album avec près de 4 000 spectateurs
- Kev ADAM quant à lui obtient un franc succès en octobre avec son spectacle « voilà, voilà » qui rassemble près de 4 000 spectateurs

Les clubs sportifs utilisateurs des salles annexes ont bénéficié des lieux pour 21 réunions, AG et autres cocktails en plus des créneaux horaires définis par la Ville de Metz et Les Arènes. L'évènement Arts'n Sports a été réédité afin d'offrir aux messins une vitrine sur toutes les activités proposées. Les Présidents des différents clubs sportifs résidents interrogés chaque trimestre sur la qualité des services ont permis d'attribuer une note de 18.16/20 sur la moyenne de l'année 2014 (18.07 en 2013).

VII. Pistes d'amélioration du service

Création d'un espace cryothérapie, basé sur le principe de la vasoconstriction, les bains glacés permettront une récupération musculaire plus rapide et surtout plus efficace aux sportifs.

Maintenir et développer le partenariat mis en place avec URBIS pour le parking à 1€.

Continuer les communications au public pour inciter les visiteurs à utiliser le réseau "Le MET".

Remplacement des tatamis.

Création d'un espace ZEN au niveau de l'accueil sportif en collaboration avec le club BUDOKAÏ Metz pour permettre aux parents (notamment), s'ils le souhaitent, de se faire masser et de se détendre pendant que leurs enfants s'entraînent dans les salles annexes. Cet espace pratiquera des tarifs plus bas que ceux pratiqués en institut et se place dans la continuité des activités proposées en partenariat avec la Ville de Metz durant Metz Plage.

Création d'un espace "coaching perso" avec Charles FRANCOIS, messin champion du Monde de boxe. Cette activité basée sur l'activité physique permettra également de bénéficier de conseils en nutrition personnalisés. ■



2.3

CRÉMATORIUM

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

Service gestionnaire : Pôle Relations usagers, qualité et citoyenneté

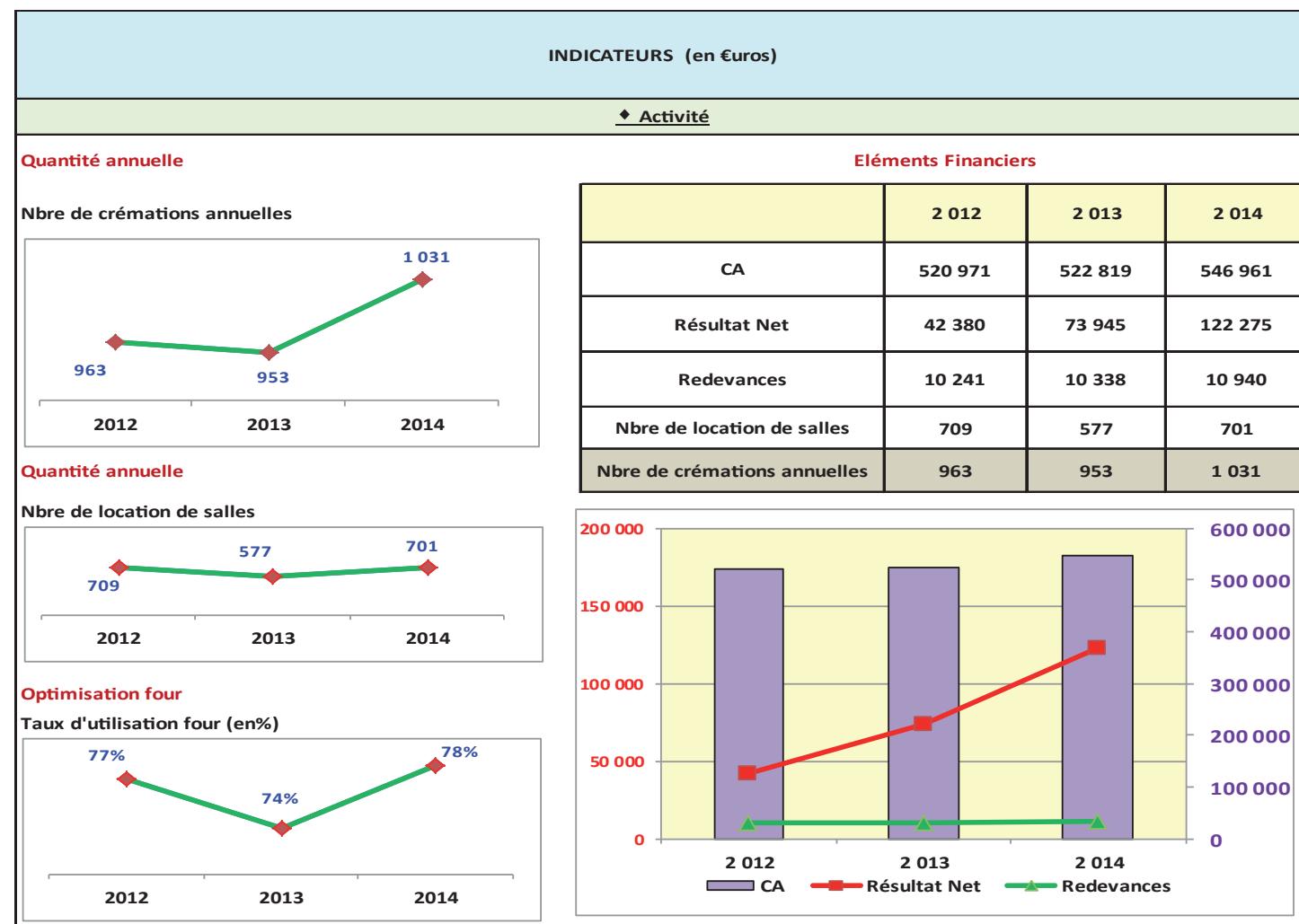
Code délégation : CREMA

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Population 1

Etablissement	
Situé à :	1, Impasse des Hauts peupliers 57070 METZ
Nature du contrat :	Concession
Signé le :	19/07/2004
Avec effet au :	03/07/2006
Échéance :	02/07/2026
Durée :	20 ans

Exploitant :	
Raison sociale :	Société des Crématoriums de France
Forme juridique :	SA
Adresse :	144 Avenue de la Libération 59270 BAILLEUL
Capital :	731 755 €
Société dédiée :	
Société Mère :	



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014	
	2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation			
Recettes Activité	546 961	522 819	5%
Production stockée immobilisée			
Subventions			
<i>Dont CSP</i>			
Autres Produits et reprises	63 632	35 414	80%
	Total	610 593	558 233
			9%
Charges d'exploitation			
Achats, Services Externes et autres	120 861	180 586	-33%
Charges de personnel	126 849	123 506	3%
Redevances Ville	10 940	10 338	6%
Frais de siège	62 984	62 496	1%
Dotations aux amortissements et provisions	146 603	79 980	83%
Autres charges			
	Total	468 237	456 906
			2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	142 356	101 327	40%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	225 327	145 893	54%
RESULTAT FINANCIER	-18 915	-23 551	20%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 166	-4 800	76%
IMPOTS BENEFICE		969	-100%
RESULTAT NET	122 275	73 945	65%

II. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes activités sont passées de 522 K€ à 546 K€ en 2014, soit une augmentation de +24k€.

Les autres produits et reprises augmentent de +28 K€ (+80%).

Les charges d'exploitation ont augmenté par rapport à 2013 de 11 K€ (+2%).

La conséquence directe est une augmentation conséquente du résultat d'exploitation qui passe de +101 K€ en 2013 à **+142 K€** en 2014, soit une amélioration de +41 K€ (+40%).

Des intérêts d'emprunts pour 18 915€ et un résultat exceptionnel de -1 166€ ramènent ce résultat d'exploitation à un résultat net excédentaire de **+122 K€** en 2014, contre un montant de + 73 K€ en 2013 (+48 K€, soit +65%).

Par rapport, à la capacité optimale technique du crématorium, le taux d'utilisation de l'appareil de crémation est de 77,70%.

Concernant la redevance due à la Ville :

La redevance revenant à la Ville s'élève pour 2014 à 10 940€ (10 338€ en 2013). Cette somme comprend une valeur fixe annuelle de 1 500€ indexée et une somme variable correspondant à 2% d'une partie du chiffre d'affaires (prestations obligatoires adultes).

III. Ecarts entre le budget de départ et les réalisations

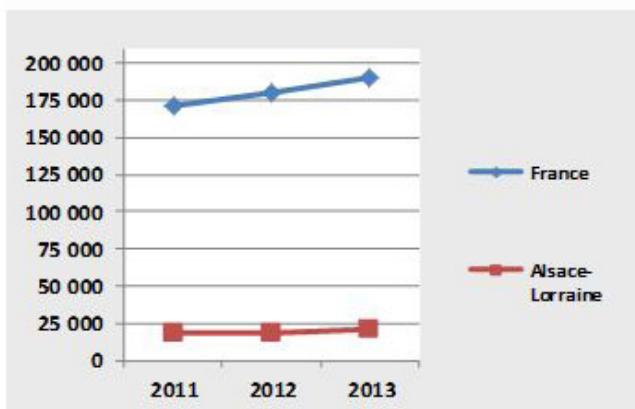
Les recettes et les charges prévisionnelles cumulées à fin 2014 enregistrent un décalage par rapport aux réalisations cumulées pour la même période.

Les variations entre ces réalisations et ces prévisions qui ont servi de base à l'élaboration du contrat se résument comme suit :

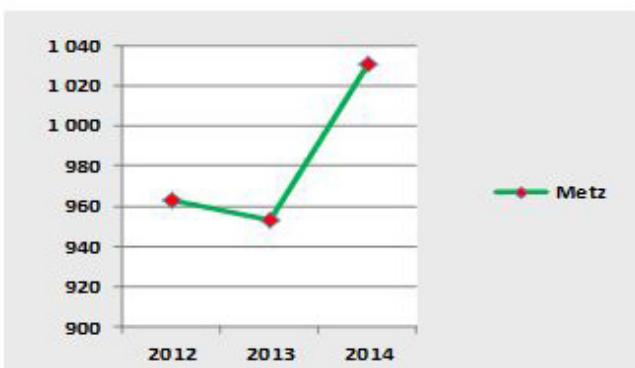
◆ Période de 2010 à fin 2014		CREMA	
En euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart
Recettes activités	3 356 572	4 404 903	-24%
Autres produit (1)	192 470	0	
(1) : Dont CSP	0	0	
Σ Produits	3 549 042	4 404 903	-19%
Charges diverses	1 482 302	1 450 157	2%
Charges de personnel	978 182	1 071 871	-9%
Redevances Ville	62 355	88 549	-30%
Frais de siège	294 483	0	
Dot amorts prov	788 467	973 000	-19%
Σ Charges	3 605 789	3 583 577	1%
Résultat d'exploitation	-56 747	821 326	-107%
Résultat Financier	-270 573	-559 776	52%
Résultat Exceptionnel	-5 504	0	
Résultat Net avant IS	-332 824	261 550	-227%

Ci-dessous quelques données statistiques :

Evolution de la crémation en France et en Alsace-lorraine



Evolution de l'activité du crématorium de Metz



IV. Analyse de l'activité 2014

L'année 2014 est marquée par la progression du nombre de crémations (1031 contre 953 en 2013). Cette progression, si elle se confirme, justifiera à terme la mise en place d'un second appareil de crémation conformément aux dispositions du contrat.

96,7 % des crémations proviennent du département de la Moselle.

Le nombre de locations des salles de recueillement connaît également une évolution à la hausse en 2014 (701 contre 577 en 2013).

V. Situation patrimoniale et investissements

Conformément à l'article 6 du contrat de concession, il est rappelé qu'un second four, dont l'emplacement est prévu, devra être mis en place lorsque le nombre de crémations annuel atteindra 1000.

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur, le délégataire devra mettre en conformité le système de filtration des rejets d'ici le premier trimestre 2018. Il est également envisagé la construction d'un salon des retrouvailles supplémentaire.

VI. Eléments d'analyse de la qualité du service

Sur un taux de retour d'enquêtes de 9,0 % en 2014 (63 questionnaires), l'indice de satisfaction au niveau de l'accueil est de 92,1 %, de 100 % pour le déroulement du moment de recueillement et 96,8 % des familles recommanderaient l'établissement.

Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2014.

En 2010, la Société des Crématoriums de France a créé et obtenu une certification de services avec Bureau Véritas dont le référentiel s'intitule «Gérer un crématorium en France : un métier de service public à part entière». Un audit a été réalisé le 22 octobre 2014. Le prochain aura lieu en 2017.

Le crématorium de Metz est annuellement soumis à un audit interne mené par le service qualité de la Société des Crématoriums de France.

VII. Pistes d'amélioration du service

Pour permettre l'amélioration du service, un Livre d'Or a été mis à la disposition des familles. Leurs observations soulignent pour l'essentiel la qualité de l'accueil et de l'accompagnement par le personnel du crématorium.

D'autre part, si la progression des crémations se poursuit, le crématorium pourrait être amené à installer un deuxième four.

La mise en conformité des installations de filtration des rejets devra être réalisée d'ici le mois de février 2018.

Enfin, le délégataire envisage la création d'un salon des retrouvailles supplémentaires afin d'améliorer les conditions d'accueil des familles.

Les investissements qui en découlent pourraient conduire la Ville de Metz et le délégataire à conclure un avenant prolongeant la durée de la délégation. Une étude est actuellement menée par le délégataire et les services municipaux. Un projet devrait être prochainement soumis par le délégataire à la collectivité. ■

2.4

LES GENS DU VOYAGE

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

Service gestionnaire : Pôle Tranquillité publique, commerce et réglementation

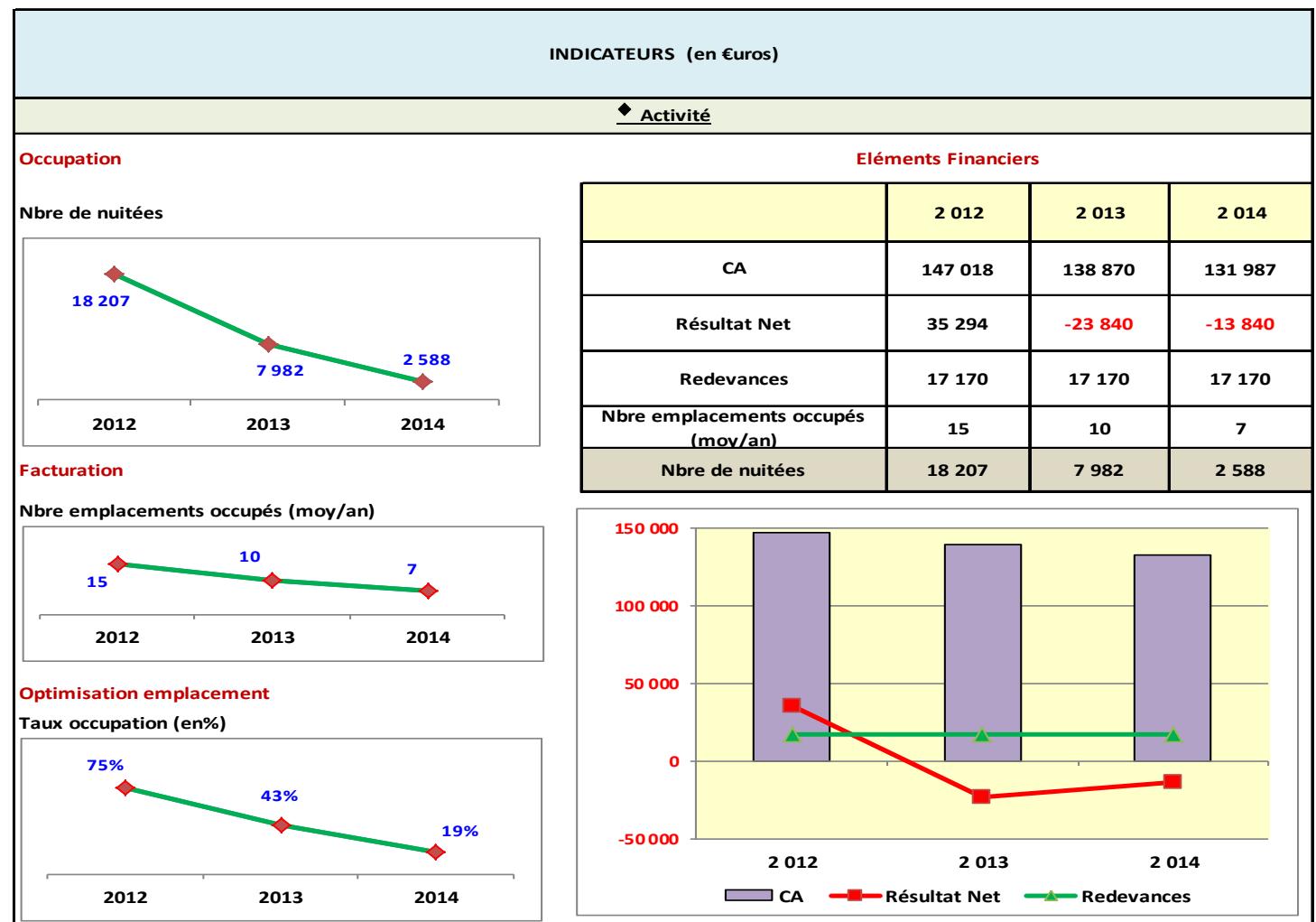
Code délégation : GENSOY

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Service 1

Etablissement	
Situé à :	17/19 Avenue de Blida 57000 METZ
Nature du contrat :	Affermage
Signé le :	18/11/2008
Avec effet au :	01/07/2009
Échéance :	30/06/2019
Durée :	10 ans

Exploitant :	
Raison sociale :	SAEM ADOMA
Forme juridique :	SAEM
Adresse :	42 Rue de Cambronne 75015 Paris
Capital :	0 €
Société dédiée :	
Société Mère :	



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :		Année	2014	
		2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	7 514	14 817	-49%	
Production stockée immobilisée				
Subventions	124 473	124 053	0%	
Dont CSP	60 897	60 477	1%	
Autres Produits et reprises	3 151			
Total	135 138	138 870	-3%	
Charges d'exploitation				
Achats, Services Externes et autres	35 535	80 700	-56%	
Charges de personnel	76 529	48 620	57%	
Redevances Ville	17 170	17 170	0%	
Frais de siège	15 623	15 900	-2%	
Dotations aux amortissements et provisions	282	320	-12%	
Autres charges	3 080			
Total	148 219	162 710	-9%	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-13 080	-23 840	45%	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-12 869	-23 519	45%	
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-760			
IMPOTS BÉNÉFICE				
RESULTAT NET	-13 840	-23 840	42%	

II. Ecarts entre le budget de départ et les réalisations

Les variations entre les réalisations 2014 et le budget prévisionnel de départ servant de base au contrat se résument comme suit :

En Euros	Réalisé	Prévu (a)	Ecart
Recettes activité	7 514	45 209	-37 695
CSP Ville	60 897	60 897	0
Autres subv et pdts	66 727	63 576	3 151
Σ Produits	135 138	169 682	-34 544
Charges diverses	38 615	56 507	-17 892
Charges personnel	76 529	65 012	11 517
Redevances Ville	17 170	17 170	0
Frais de siège	15 623	14 871	752
Dots amts prov	282	2 404	-2 122
Σ Charges	148 219	155 964	-7 745
Résultat d'Exploitation	-13 081	13 718	-26 799
Résultat Financier	0	0	
Résultat Exceptionnel	-760	0	-760
Résultat Net	-13 841	13 718	-27 559

III. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes d'activité sont passées de 15 K€ à 8 K€ en 2014, soit une baisse de 7 K€ (soit **-49%**). Les recettes d'exploitation diminuent plus sensiblement (-3%) du fait du maintien des subventions accordées par la Ville, pour un montant avoisinant 124 K€.

Les charges d'exploitation ont également diminué par rapport à 2013 de 17 K€ (-11%). Il est important de signaler que les fluides (électricité, eau, ..) sont refacturés à l'usager à prix coûtant.

La baisse des recettes d'activité s'explique par le fait que l'aire était fermée aux usagers durant 6 mois, pour travaux suite à de nombreuses dégradations. Aucune recette d'activité n'a été perçue pour le second semestre 2014. Le taux d'occupation de l'aire est de 19% en 2014 au lieu des 43% l'an passé.

Les recettes d'exploitation ont diminué plus faiblement (-3%) que les charges d'exploitation (-11%), ce qui explique une amélioration du résultat d'exploitation, de 10 K€ mais un résultat net, encore négatif, de **-13 840€** en 2014. Pour rappel, le résultat net de 2013 était de - 23 840€.

Concernant la contrainte de service public :

La Ville verse au délégataire chaque année une somme de 38 756€ valeur 2009 et indexée annuellement pour aide au tarif et une somme de 17 170€ non indexée correspondant à l'amortissement technique des ouvrages réalisés et financés par la Ville et égale à la redevance d'affermage due par cette dernière.

Concernant la redevance due à la Ville :

La redevance revenant à la Ville annuellement s'élève à la somme de 17 170€ non indexée.

IV. Analyse de l'activité 2014

- Taux d'occupation 19,47% représentant 2 588 nuitées.
- Le délégataire présente un résultat net en déficit de 13 840,13 € expliqué par la fermeture de l'aire à compter de juillet et de la baisse de l'occupation.
- Durant le 1^{er} semestre 2014, après 5 ans de gestion, l'aire avait pris une certaine vitesse de croisière. Mais suite à d'importantes dégradations, la gestion de l'aire fut interrompue à compter de juillet.

- En effet, les câbles électriques d'alimentation ont tous été sectionnés, rendant hors d'usage les locaux techniques des édicules. A l'issue des réparations fin juillet, lors des tests de mise en service, l'entreprise intervenante a constaté que les dégradations touchaient également le réseau de distribution générale. Il a donc fallu créer un nouveau regard pour permettre la réparation des câbles. L'absence d'électricité a nécessité que les autres contrôles soient repoussés, notamment le contrôle du système de paiement. Tous ces dégâts ont fait l'objet d'une déclaration de sinistre auprès de l'assureur du délégataire pour un montant avoisinant les 40 000 €. Suite à ces événements, la réouverture de l'aire, initialement prévue le 7 août 2014, a été repoussée à plusieurs reprises pour une ouverture officielle le 1^{er} février 2015.
- Des frais d'avocat et d'huissier ont été facturés en 2014 dans le cadre d'une procédure d'expulsion pour 2 ménages occupant sans titre l'aire d'accueil.
- La gestion de l'aire est difficile et nécessite régulièrement la présence d'une société de gardiennage pour protéger les salariés et les entreprises intervenantes.
- La location des emplacements de l'entrée N°17 a été rendue complexe du fait de la présence d'occupants sans titre qui, par ailleurs, restreignaient et contrôlaient l'accès des futurs occupants.
- La subvention obtenue par le délégataire et versée par la Caisse d'Allocations Familiales (Allocation Logement Temporaire) s'élève à 63 576 € (identique à 2013). Pour précision, à compter de 2015, cette allocation sera versée non plus sous forme de forfait, mais au regard d'une part fixe et d'une part variable prenant en compte le taux d'occupation. Ainsi, le montant de la part fixe s'élèvera à 88,30 € par place disponible et par mois et la part variable, d'un montant de 44,15 €, sera versée pour chaque place occupée et par mois, sur la base d'un taux d'occupation prévisionnel proposé par le gestionnaire. Une convention tripartite (DDCS/Ville de Metz/Délégataire) sera établie et fixera le montant annuel de l'allocation.

V. Situation patrimoniale et investissements

- La situation patrimoniale est identique à celle dressée contradictoirement lors de la mise en gestion de l'aire le 1^{er} juillet 2009.
- Aucun investissement n'a été réalisé en 2014.

VI. Eléments d'analyse de la qualité du service

- Le gestionnaire assure le lien entre les gens du voyage et les institutions sociales, mais également l'orientation et l'insertion auprès des services compétents. Il accompagne les familles dans leurs diverses démarches administratives (structure scolaire, instructions de dossiers, rédactions de courriers administratifs, mise en lien avec les bailleurs sociaux).
- Depuis l'ouverture de l'aire, un partenariat a été établi avec certains bailleurs dans le cadre de la sédentarisation de certains ménages et le gestionnaire continue à être l'interface avec les bailleurs pour faciliter les relations.
- L'association Amitiés Tsiganes continue à dispenser des permanences sur l'aire.
- Le gestionnaire participe aux réunions organisées par le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants (CASNAV) concernant notamment le suivi de la scolarisation des enfants et les livrets numériques qui ont été mis en place pour inciter les plus jeunes à la lecture de manière ludique.
- Durant les six mois d'exploitation, 10 enfants ont été scolarisés au sein des écoles de Metz, Woippy et St-Julien-Les-Metz (5 en maternelle, 4 en primaire et 1 en classe allophone au collège Taison).
- Le gestionnaire organise régulièrement des animations à destination des enfants (galette des rois, Halloween, chasse aux œufs à Pâques, concours de dessins,...).

- Le gestionnaire met à disposition des occupants une bibliothèque dont le contenu devrait être renouvelé courant 2015 par la médiathèque de Metz.
- Concernant les demandes de prolongations de séjours à demander au-delà de trois mois de présence, le comité technique en a accordé 6 dont 4 en raison de la scolarisation des enfants et 2 pour circonstances particulières (panne de véhicule et chantier à terminer).

VII. Pistes d'amélioration du service

- Améliorer l'aide aux ménages en voie de sédentarisation en les accompagnant dans les démarches administratives, en les mettant en relation avec les bailleurs ou services spécialisés (AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement) et en leur apportant des informations liées au logement (caution, aides possibles, la recherche du logement, etc...).
- la scolarisation des enfants en participant au projet CASNAV (qui se développe difficilement), en sollicitant les parents concernés dès leur entrée sur l'aire pour favoriser l'inscription des enfants dans les établissements du secteur de METZ et alentours (au détriment du CNED). Il s'agira de rappeler aux parents les enjeux pour l'enfant (en termes de socialisation, de réussite scolaire), de la nécessité d'une assiduité indispensable, notamment dans le cadre des prolongations de séjours.
- l'organisation d'activités à destination des mamans et des enfants, de réunions d'informations (logement, gestion budgétaire, santé, le droit des femmes etc...) dans la salle d'activité de l'aire à travers un moment convivial autour d'un goûter par exemple.
- la continuation du partenariat avec la médiathèque de Metz pour favoriser le goût à la lecture et inciter les enfants à se rendre dans les médiathèques (création en cours d'un arbre à livres).
- l'équipe doit veiller à répondre le plus rapidement possible aux sollicitations des occupants. ■

3.1

CHAUFFAGE URBAIN METZ-EST

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

Service gestionnaire : Pôle Energie et fluides

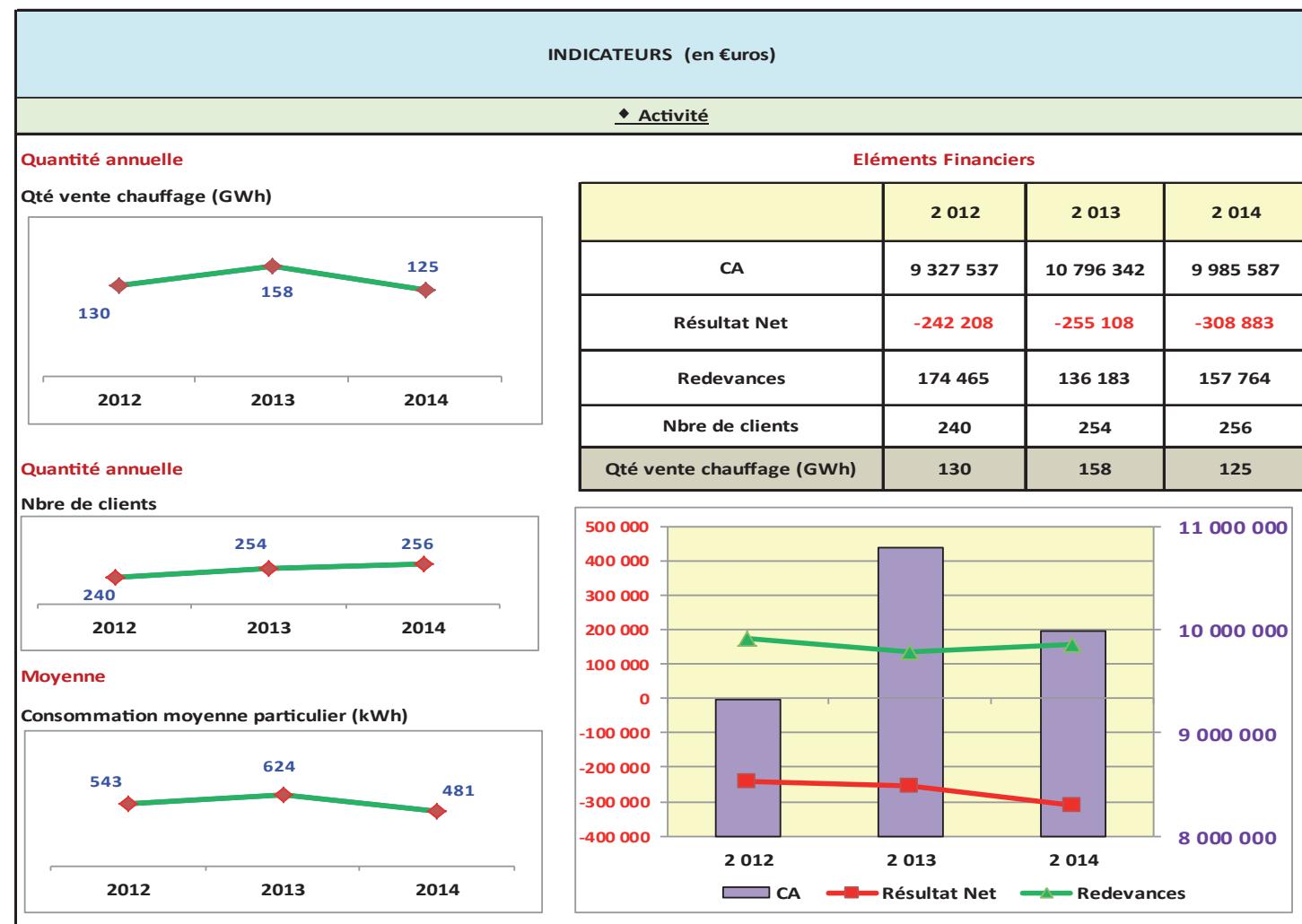
Code délégation : CHALEST

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Chaleur 1

Etablissement	
Situé à :	2 Place du Pontiffroy 57 Metz
Nature du contrat :	Concession
Signé le :	15/06/2005
Avec effet au :	01/07/2005
Échéance :	30/06/2025
Durée :	20 ans

Exploitant :	
Raison sociale :	SAEM UEM
Forme juridique :	SAEM
Adresse :	2 Place du Pontiffroy 57 Metz
Capital :	0 €
Société dédiée :	
Société Mère :	



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014
Distribution chaleur et Eau chaude - Metz Est		

	2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation			
Recettes Activité	9 955 034	10 759 198	-7%
Production stockée immobilisée	30 553	37 144	-18%
Subventions			
Dont CSP			
Autres Produits et reprises	537	2	26750%
Total	9 986 124	10 796 344	-8%
Charges d'exploitation			
Achats, Services Externes et autres	8 847 122	9 674 557	-9%
Charges de personnel	420 137	381 816	10%
Redevances Ville	157 764	136 183	16%
Frais de siège			
Dotations aux amortissements et provisions	818 865	792 406	3%
Autres charges	13 170	17 537	-25%
Total	10 257 058	11 002 499	-7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-270 934	-206 155	-31%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	560 564	603 786	-7%
RESULTAT FINANCIER	-30 913	-55 093	44%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-7 036	6 140	-215%
IMPOTS BENEFICE			
RESULTAT NET	-308 883	-255 108	-21%

II. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes d'activité sont passées de 10 759 K€ à 9 955 K€ en 2014, soit une diminution de **-804 K€ (-7%)**.

Les charges d'exploitation ont également diminué par rapport à 2013 de **-745 K€ (-6%)**.

La conséquence directe est une dégradation du résultat d'exploitation de **-65 K€ (-31%)**. Cet indicateur reste largement négatif à hauteur de **-271 K€** contre -206 K€ en 2013.

Compte tenu d'un résultat financier de **-30 K€** et d'un résultat exceptionnel de **-7 K€**, le résultat net ressort déficitaire de **-308 K€** contre **-255 K€** en 2013.

La diminution des quantités vendues due aux conditions climatiques clémentes ainsi qu'une diminution du prix moyen de vente expliquent la baisse du chiffre d'affaires.

Concernant la redevance due à la Ville:

La redevance revenant à la Ville annuellement s'élève à la somme de 157 764€ pour 2014, en augmentation par rapport à 2013 (136 183€).

Cette redevance comprend une somme égale à 1% du chiffre d'affaires HT et un montant fixe de 0,55€ indexé annuellement multiplié par le nombre d'URF. Selon le principe du rattachement des charges à l'exercice comptable, le montant des redevances versé en 2014 diffère du montant figurant au bilan.

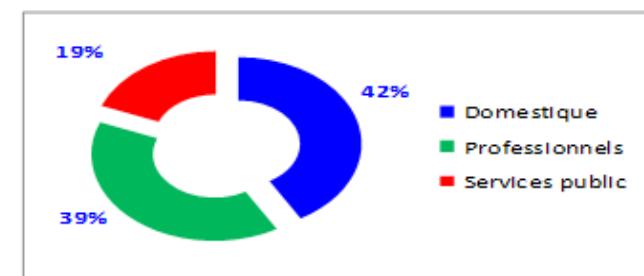
Répartition des consommations en kWh

Consommation	Individuels	Collectifs	Ensemble
Domestique	1 305 514	50 549 009	51 854 523
Professionnels	45 050	49 195 997	49 241 047
Services public	-	23 647 430	23 647 430

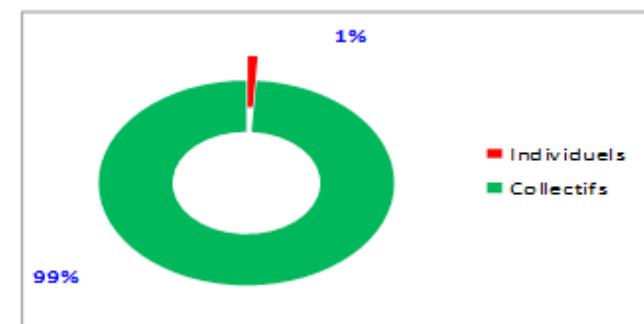
Niveau de consommation en kWh

	2014	2013	variation
Consommation (kWh)	124 743 000	158 432 292	-21%
Perdes réseau	7,40%	8,00%	-8%

Les consommations par usage



Les consommations par type



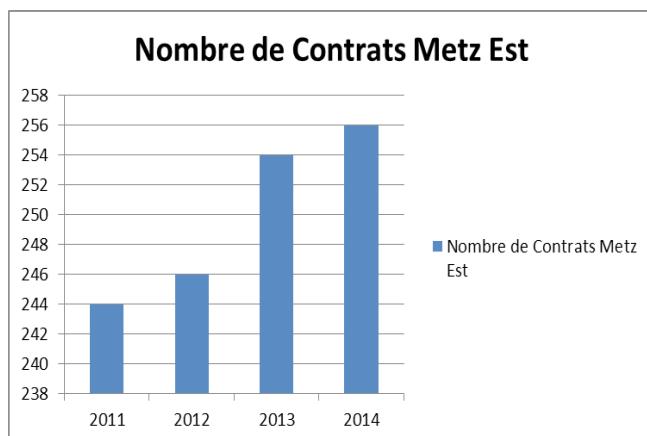
III. Analyse de l'activité 2014

Raccordements nouveaux clients :

Les nouveaux raccordements intervenus en 2014 sont les suivants:

- Eglise néo-apostolique, rue de la Grange aux Bois
- AFAEDAM 4 rue Joseph Cugnot
- Lycée Robert Schuman, Piscine Schuman / 4 Monseigneur Pelt
- CEA, 4 rue Marconi
- IEM APF, rue Royal Canadian Air Force à Ars-Laquenexy

Aucun abonnement n'a cessé en 2014



Remise à niveau ou modifications des réseaux existants :

- Mise à niveau des trappes de visites suivant les demandes Ville de Metz
- Création d'un second puisage dans la sous-station 10 MW

Renouvellements des réseaux :

Le programme des travaux réalisés en 2014 est indiqué ci-dessous:

- Raccordement Eglise Néo Apostolique en réseau BP DN 40, 65 ml
- Raccordement APF IEM (Mercy) en réseau BP DN 40, 11 ml
- Raccordement BP sous-station BP/TBT ZAC de Mercy en réseau BP DN 200, 5ml
- Raccordement TBT ZAC De Mercy réseau BP DN 200, 380 ml
- Féder principal phase 1 en réseau BP DN 150, 150 ml
- Raccordement Piscine lycée Schuman en réseau BP DN 80, 143 ml
- Raccordement CAT Actipôle en réseau BP DN 32, 16 ml
- Raccordement ELOGIA rue de la Falogne en réseau BP DN 80 pour 128 ml et DN 65 pour 112 ml

Événements marquants en 2014 :

Le réseau de chauffage urbain de Metz Est a été alimenté à 95 % par la connexion permettant d'importer la chaleur en provenance de Chambière

IV. Situation patrimoniale et investissements

Les équipements principaux de la centrale de Metz Est sont listés ci-dessous :

Chaudière 3R Marque : Lardet Babcock - Combustible Charbon - P thermique maxi : 17,241 MW - Année 1985

Chaudière 5 Marque : Lardet Babcock - Combustible Charbon - P thermique maxi : 26,782 MW - Année 1985

Chaudière 4 Marque: Lardet Babcock - Combustible Fioul Lourd TBTS – P thermique maxi : 32.955 MW – Année : 1974 (Utilisable uniquement en secours)

Groupe électrogène: Combustible: Fioul domestique – P thermique maxi : 1.675 MW (Celle-ci ne fonctionne qu'en cas de rupture d'alimentation électrique ou dans le cadre d'une fourniture de pointe)

Chaîne d'eau déminée Permo Production : 10 m³/h - Capacité : 120 m³ brut - Année 2007

Stockage de charbon : quantité de stockage maxi de 4T3 qui est passée à 2000 t en 2007 par arrêté préfectoral.

Stockage fuel lourd : cuve de stockage sur rétention de capacité 1000 m³ limité à 700 m³ par arrêté préfectoral.

Installation de compression d'air

Système de production d'air comprimé pour les installations de la centrale composé de deux compresseurs dont un suffit à l'alimentation totale.

Poste d'eau

Composé de pompes, tuyauterie, vannes et système de régulation nécessaires au fonctionnement du réseau de la centrale.

Sous-Station

58 sous-stations à haute pression, 62 sous-stations à basse pression et 9 mixtes

Réseau

11 401 m de réseau haute pression et 18 783 m de réseau basse pression pour des diamètres variant de DN 400 à DN 15

En 2014, 63 560 € ont été dépensés sur le compte de gros entretien

V. Eléments d'analyse de la qualité du service

Les actions commerciales qui ont été menées sont les suivantes :

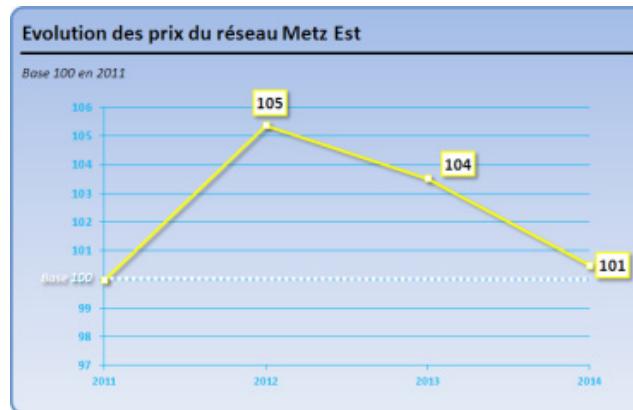
- Envoi d'un feuillet de gestion à chaque abonné en début d'année 2015, regroupant les consommations mois par mois et le montant des facturations réalisées en 2014.
- Site Internet UEM
- Foires et salons
- Mise en place d'une nouvelle tarification (développement durable) au 1er novembre 2014 (envoi d'une lettre d'information proposant un basculement au nouveau tarif dans le cas d'un intérêt financier pour le client)
- Une procédure pour la coupure estivale du chauffage à la demande du client a été mise en place
- Le développement des réseaux basse température sur les nouveaux prospects permet une diminution des pertes thermiques
- Une procédure d'information à l'attention des usagers lors des coupures du réseau de chauffage urbain, pour maintenance ou rénovation des installations, est utilisée afin de prévenir au plus tôt les usagers

Bilan de la relation usagers :

- Réclamations : 2 réclamations ont été enregistrées :
 - 7 boulevard d'Alsace, concernant une contestation du montant de la facture de chauffage. Une lettre d'explication a été envoyée.
 - Copropriété 1 à 25 boulevard d'Alsace, concernant l'entretien des filtres d'eau. Une lettre d'explication a été envoyée
- Interventions : Aucune demande n'a été enregistrée pour la vérification des compteurs
- Fraudes : Aucune fraude n'a été constatée

Bilan tarifaire :

Le prix moyen de vente de la chaleur a diminué de 3%.



Respect Environnemental :

- La centrale a obtenu la certification ISO 14 001 en mars 2015 délivrée par le Bureau VERITAS
- L'ensemble des valeurs limites réglementaires sont respectées.
- Les rejets en métaux, COV, HAP, dioxydes et furanes sont largement inférieures aux Valeurs Limites d'Emission.
- La totalité des paramètres mesurés sur les rejets aqueux est conformes aux exigences réglementaires.

VI. Pistes d'amélioration du service

- L'optimisation des réseaux BP continue, la gestion et l'analyse des paramètres des sous-stations HP/BP permettra une meilleure optimisation de la conduite.
- La poursuite de la télé-relève permet d'établir des courbes de charge des installations et de contrôler les réglages de puissance des clients.
- Un suivi analytique des réseaux basse pression est mis en place pour suivre les apponts d'eau et la qualité d'eau des réseaux BP. ■

3.2

CHAUFFAGE URBAIN METZ-CITÉ

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

Service gestionnaire : Pôle Energie et fluides

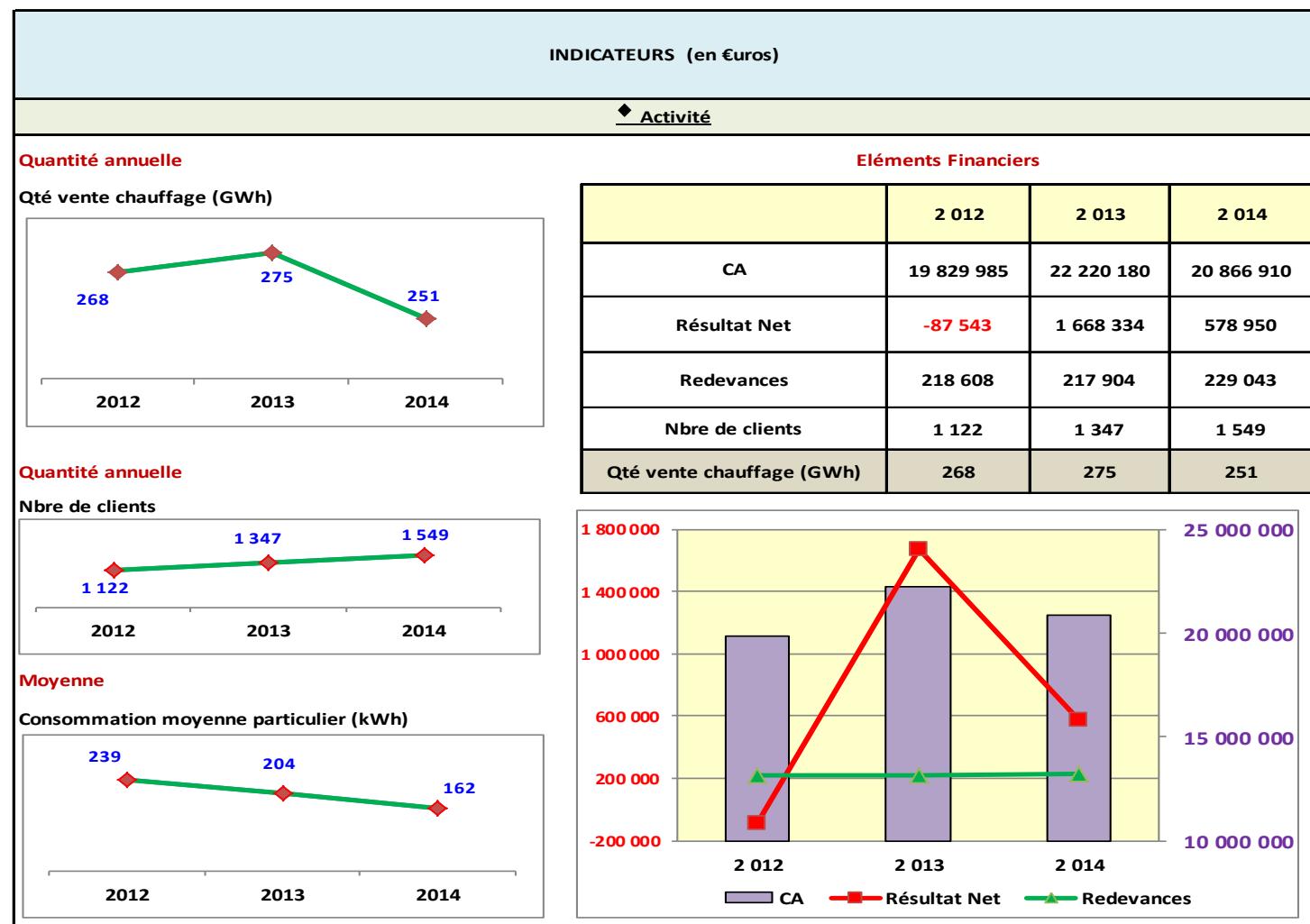
Code délégation : CHALCITE

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Chaleur 2

Etablissement	
Situé à :	2 Place du Pontiffroy 57 Metz
Nature du contrat :	Concession
Signé le :	20/01/2010
Avec effet au :	01/07/2010
Échéance :	30/06/2025
Durée :	15 ans

Exploitant :	
Raison sociale :	SAEM UEM
Forme juridique :	SAEM
Adresse :	2 Place du Pontiffroy 57 Metz
Capital :	0 €
Société dédiée :	
Société Mère :	



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année	2014	
Distribution chaleur et Eau chaude - Metz Cité			
	2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation			
Recettes Activité	20 826 878	21 959 858	-5%
Production stockée immobilisée	40 032	260 322	-85%
Subventions			
<i>Dont CSP</i>			
Autres Produits et reprises	1 495	8	18588%
Total	20 868 405	22 220 188	-6%
Charges d'exploitation			
Achats, Services Externes et autres	17 077 059	17 752 586	-4%
Charges de personnel	1 162 692	1 021 816	14%
Redevances Ville	229 043	217 904	5%
Frais de siège			
Dotations aux amortissements et provisions	1 412 263	1 451 526	-3%
Autres charges	347 784	54 923	533%
Total	20 228 841	20 498 755	-1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	639 564	1 721 433	-63%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 398 116	3 227 874	-26%
RESULTAT FINANCIER	-30 307	-42 806	29%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-30 307	-10 293	-194%
IMPOTS BÉNÉFICE			
RESULTAT NET	578 950	1 668 334	-65%

II. Analyse financière

Par rapport à 2013, les recettes activités sont passées de 21 959 K€ à 20 826 K€ en 2014, soit une diminution de **-1 132 K€ (-5%)**.

Les charges d'exploitation ont également diminué par rapport à 2013 mais dans une moindre proportion : **-269 K€ (-1%)**.

La conséquence directe est une baisse du résultat d'exploitation de -1 082 K€. Cet indicateur reste cependant positif à hauteur de +639 K€ sur 2014.

Compte tenu d'un résultat financier de **-30 307€** et d'un résultat exceptionnel de **-30 307€**, le résultat net ressort à +578 K€ contre un montant de +1 668 K€ en 2013.

La baisse des tarifs et des quantités vendues expliquent la diminution du chiffre d'affaires.

	2014	2013	variation
Consommation (kWh)	248 417 000	275 379 545	-10%
Pertes réseau	14,10%	14,60%	-3%

Concernant la redevance due à la Ville :

La redevance revenant à la Ville annuellement s'élève à la somme de 229 043€ pour 2014, montant sensiblement identique à celui de 2013 (217 904€).

Cette redevance comprend une somme égale à 0,5% du chiffre d'affaires HT, d'une redevance d'occupation du domaine public de 75 000€ fixe indexée annuellement, et d'un montant de 0,80€ indexé annuellement par ml de réseau sur une base de 55,5kms.

Selon le principe du rattachement des charges à l'exercice comptable, le montant des redevances versé en 2014 diffère du montant figurant au bilan.

III. Ecarts entre le budget de départ et les réalisations

Les variations entre les réalisations 2014 et le budget prévisionnel de départ servant de base au contrat se résument comme suit :

◆ Période de 2010 à fin 2014	CHALCITE
En euros	Cumul Réalisé
Recettes activités	87 662 672
Autres produit: (1)	583 282
<i>(1): Dont CSP</i>	0
Σ Produits	88 245 954
Charges diverses	74 095 626
Charges de personnel	4 446 554
Redevances Ville	972 183
Frais de siège	0
Dot amorts prov	6 120 633
Σ Charges	85 634 995
Résultat d'exploitation	2 610 959
Résultat Financier	-49 651
Résultat Exceptionnel	-67 820
Résultat Net avant IS	2 493 488
	-103 576
	2507%

IV. Analyse de l'activité 2014

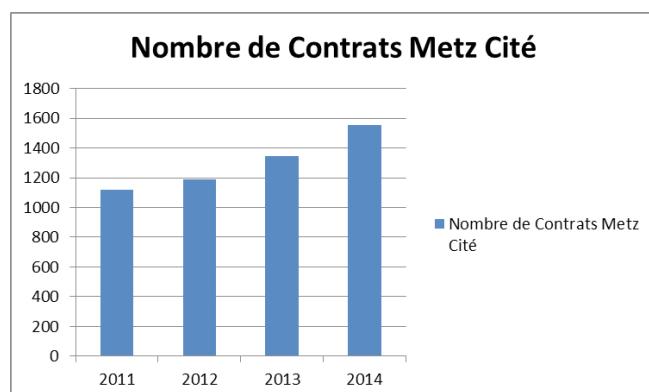
Raccordements de nouveaux clients :

Voici quelques exemples des nouveaux raccordements intervenus en 2014 :

- Des résidences et foyers ADOMA,
- Des logements HLM LOGIEST,
- Le nouveau pavillon 7 du CROUS (résidence universitaire), île du Saulcy
- BOUYGUES IMMOBILIER,
- Le stade du FC Metz,
- Des résidences "NOUVEL'R",
- Locaux de l'association "SENIORS TEMPS LIBRE",
- et de nombreux bâtiments appartenant à la collectivité.

Les abonnements ayant cessés en 2014 sont les suivants:

- SPENA Marianna, 15 bd André Maginot Metz
- CARL Jean, chaufferie, 2 rue Rabelais Metz, rez de chauss



Renouvellement des réseaux :

Le programme des travaux réalisés en 2014 est indiqué ci-dessous:

- Rénovation rue François de Curel suite fuite sur réseau HP DN 175 28 ml
- Reprise du réseau HP avenue de Blida et TCRM DN 250 82 ml
- Rénovation réseau HP Saulcy CROUS P7 suite dégâts DN 80 41 ml

Les évènements marquants :

- Le nombre de fuites recensées est de 15. Le nombre de fuites a augmenté par rapport à l'année dernière.
- La création du nouveau réseau Metz-Nord/Woippy en basse pression constitue l'évènement le plus marquant sur le réseau depuis la connexion des deux réseaux en Délégation de Service Public de la Ville de Metz. Ce nouveau réseau est alimenté au travers d'une sous-station haute pression / basse pression sur la zone de Chambière. Le potentiel de développement est estimé à 40MW.
- Le développement du réseau BP vers Woippy continue sur 2015.

V. Situation patrimoniale et investissements

Le réseau Metz Cité se compose de 388 sous-stations

Ces 388 sous-stations sont alimentées par deux réseaux : Le réseau Haute Pression d'une longueur de 54 902 m est divisé en plusieurs sections :

- Metz Nord (7 324 m)
- Belle Isle (6 981 m)

- Bellecroix (6 346 m)
- Bon secours 1 (13 433 m)
- Bon secours 2 (14 703 m)
- Nouveau Port (3815 m)
- Interconnexion Metz-Est (2300 m)

Le réseau Basse Pression d'une longueur de 16 423 m est divisé en plusieurs sections :

- Metz-Nord Centre Horticole (923 m)
- Metz-Nord Yvan Goll (80 m)
- Metz-Nord Sansonnet (975 m)
- Bon secours 1 Amphi (4603 m)
- Bon secours 1 St Eucaire 2 (140 m)
- Bon secours 2 (305 m)
- Belle Isle Anne de Méjanès (220 m)
- Bellecroix Boulevard de trêves (672 m)
- Bellecroix Rue de l'Ardèche (120 m)
- Bellecroix Rue de Stoxey (314 m)
- Bellecroix Stade (194 m)
- Metz Nord Deux Fontaines (8505 m)

En 2014, 327 787 € ont été dépensés sur le compte de Gros Entretien.

VI. Eléments d'analyse de la qualité du service

Les actions commerciales qui ont été menées sont les suivantes :

- Envoi d'un feuillet de gestion à chaque abonné en début d'année 2015, regroupant les consommations mois par mois et le montant des facturations réalisées en 2014.
- Site internet UEM
- Foires et salons
- Mise en place d'une nouvelle tarification (développement durable) au 1^{er} novembre 2014. Envoi d'une Lettre d'information proposant un basculement au

nouveau tarif dans le cas d'un intérêt financier pour le client.

- Une procédure d'information à l'attention des usagers lors des coupures du réseau de chauffage urbain, pour maintenance ou rénovation des installations, est utilisée afin de prévenir au plus tôt les usagers.
- Une procédure pour la coupure estivale du chauffage à la demande du client a été mise en place.
- Développement des réseaux basse température sur les nouveaux prospects permet une diminution des pertes thermiques.

Bilan de la relation usagers :

Réclamations : 4 réclamations ont été enregistrées

- 2 B rue du Châtillon, concernant une contestation du contrat de raccordement. Un avoir sur la période considérée et l'application d'une nouvelle tarification ont été effectués.
- 2 B rue du Châtillon, concernant une demande de révision du montant de la prime et des frais fixes. L'application d'une nouvelle tarification a été effectuée.
- 2 B rue du Châtillon, concernant le tarif du chauffage urbain trop élevé (prime et frais fixes)/ L'application d'une nouvelle tarification a été effectuée.
- 12 rue aux Ours, concernant l'augmentation du tarif du chauffage urbain. Une lettre explicative a été envoyée au client suivie d'une rencontre.

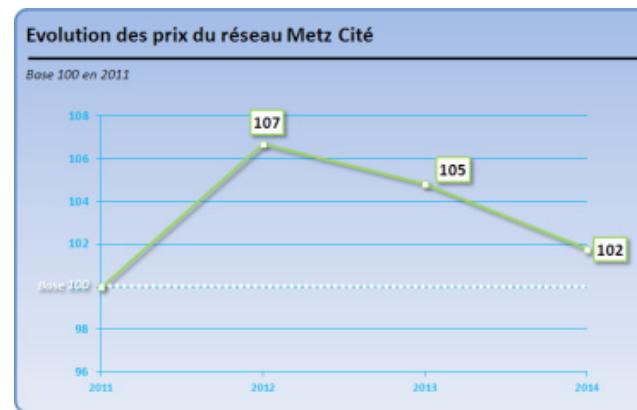
Interventions : Nombre de demandes de vérification de compteurs par les abonnés

Aucune demande n'a été enregistrée

Fraudes : aucune fraude n'a été constatée

Bilan tarifaire :

Le prix moyen de vente de la chaleur a diminué de 3%.



Opérations réalisées pour l'amélioration de la sécurité :

Afin d'améliorer la sécurité des réseaux, un programme pluriannuel de remplacement des tampons a été mis en place. En effet, un certain nombre de tampons présente des caractéristiques de manutention qui sont susceptibles d'induire des risques pour les intervenants.

VII. Pistes d'amélioration du service

Les pistes d'amélioration du service sont les suivantes :

- Le remplacement et la pose de télé relèves sur plus d'une centaine d'installations permet d'effectuer la relève des compteurs et d'établir des courbes de charges des installations.
- La relève des paramètres des réseaux BP des sous-stations HP / BP a permis d'effectuer des réglages pour optimiser les températures retour.
- Le réglage des équipements mis en service en 2013, 2014 continue en 2015. ■

3.3

EAU POTABLE

Tableau de bord

Service : Contrôle de Gestion

Année : 2014

Service gestionnaire : Pôle Energie et fluides

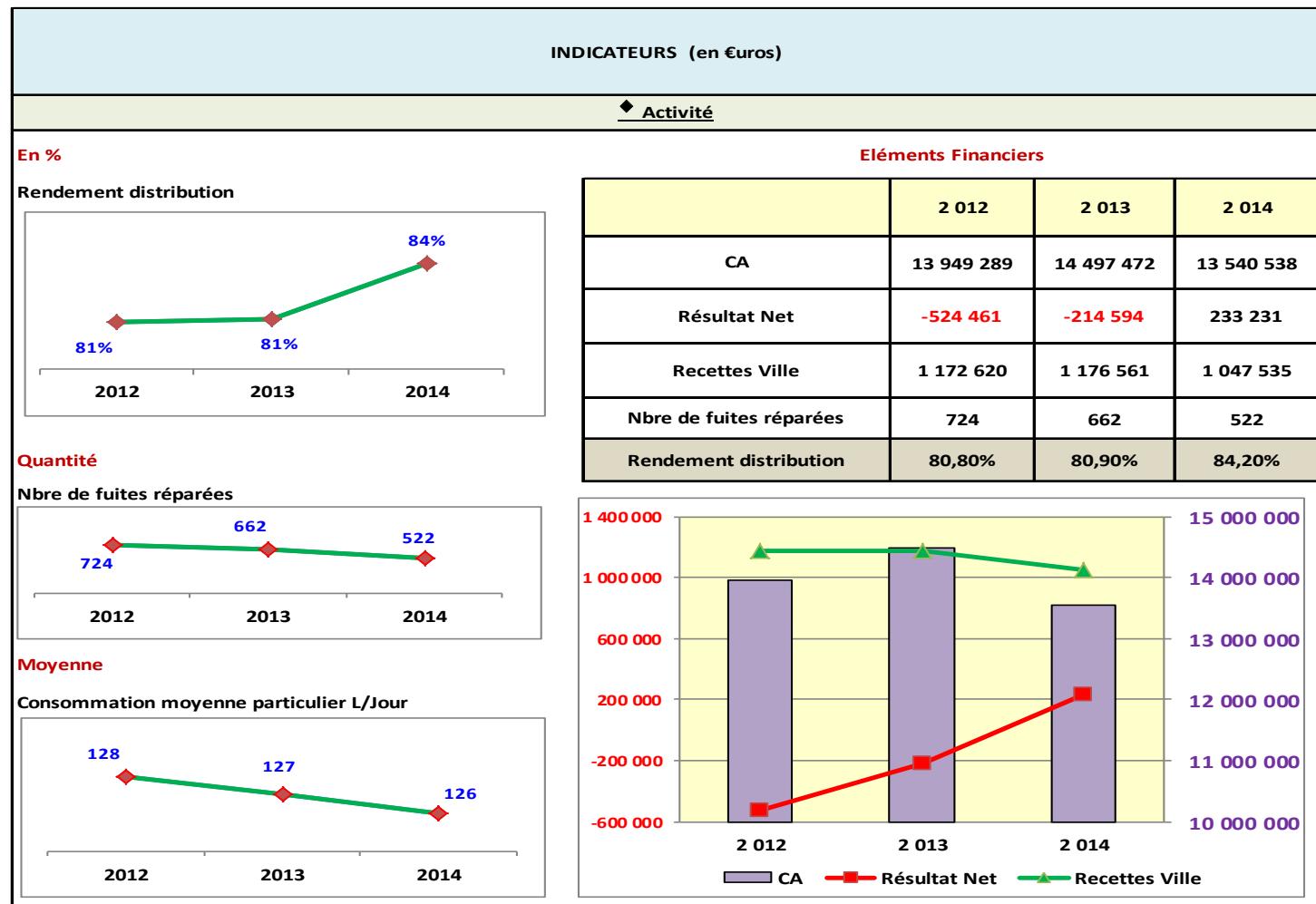
Code délégation : EAU

Date : 28 / 08 / 2015

Domaine d'activité : Eau 1

Etablissement	
Situé à :	103 rue aux Arènes 57 METZ
Nature du contrat :	Affermage
Signé le :	23/06/2003
Avec effet au :	01/07/2003
Échéance :	30/06/2018
Durée :	15 ans

Exploitant :	
Raison sociale :	Sté Mosellane des Eaux
Forme juridique :	SCA
Adresse :	103 rue aux Arènes 57 METZ
Capital :	1 263 220 €
Société dédiée :	
Société Mère :	



I. Compte de résultat de la délégation

Délégation :	Année			
		2014	2013	Ecart
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	13 540 538	14 497 472		-7%
Production stockée immobilisée				
Subventions				
Autres Produits et reprises	2 611 956	2 794 436		-7%
Total	16 152 494	17 291 908		-7%
Charges d'exploitation				
Achats, Services Externes et autres	7 065 323	8 010 851		-12%
Charges de personnel	2 914 334	3 639 478		-20%
Recettes Ville				
Frais de siège	649 258	627 463		3%
Dotations aux amortissements et provisions	5 111 035	5 087 005		0%
Autres charges	179 313	141 705		27%
Total	15 919 263	17 506 502		-9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	233 231	-214 594		209%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-2 199 412	-2 867 325		23%
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
IMPOTS BENEFICE				
RESULTAT NET	233 231	-214 594		209%
Surtaxe Ville	1 047 535	1 176 561		-11%

II. Analyse financière

Sur 2014, le chiffre d'affaires subit une nette diminution comparativement à l'année 2013, puisqu'on passe de 14.497K€ à 13.541K€, soit une diminution de **-957K€ (-7%)**.

Les autres produits et reprises ont aussi diminué de **7%**, représentant **-182K€**.

Les charges d'exploitation affichent également une diminution mais dans une proportion plus importante, à savoir **-1 588 K€** soit **-9%**.

Les charges d'exploitation ayant diminué plus fortement (-9%) que les produits d'exploitation (-7%), on peut constater une amélioration significative du résultat d'exploitation de **+448 K€**, celui-ci s'élevant au 31 décembre à **233 231€**.

En l'absence de résultats financier et exceptionnel, le résultat d'exploitation demeure identique au résultat net. On notera qu'il s'agit du 1^{er} résultat en excédent depuis 2012.

Il faut souligner que les produits encaissés pour le compte d'autres délégataires transitent par un compte de tiers et non un compte de produit.

On constate en 2014 une baisse du volume mis en distribution de -5,1%.

Le prix moyen TTC du m³ (redevances comprises mais hors assainissement) pour une consommation moyenne de 120m³ par an est de :

- 1,81€ au 01/01/2014
- 1,84€ au 01/01/2015

Soit une hausse de
+ 1,66%

La conséquence de ces différentes variations est une nette hausse du résultat d'exploitation de **+448 K€** (+209%). Ce résultat identique au résultat net, en l'absence de résultat financier et exceptionnel; On notera un 1^{er} résultat en excédent depuis 2012.

III. Produits revenant à la Ville

Les produits revenant à la Ville, c'est-à-dire la surtaxe dont le montant est fixé par l'exécutif, s'élèvent en 2014 à 1 048 K€ contre 1 177 K€ en 2013, soit une baisse de **-129 K€**.

IV. Analyse de l'activité 2014

TRAVAUX REALISES

PONT LOTHaire Déplacement de la conduite d'eau potable DN 400mm rue Lothaire en prévision de la reconstruction du pont Lothaire en 2015

SECURISATION DES DIGUES DU LAC DE MADINE: Travaux complémentaires au remplacement du garde-corps de l'évacuateur de crues, remise en état d'une partie des caniveaux de pied de digues, et réfection du revêtement de la voirie de la digue des chevaliers

RUE PRINCIPALE A MALROY : Renforcement du réseau d'eau potable réalisé en coordination avec les travaux communaux de réfection de la voirie et des trottoirs

DUP DU RUPT DE MAD: Etudes et opérations diverses liées à la mise à jour de la DUP de protection et d'autorisation de prélèvement d'eau destiné à l'alimentation de l'usine de traitement de Moulins les Metz

PRODUCTION D'EAU

VOLUME PRODUIT 18 105 618 m³

VOLUME MIS EN DISTRIBUTION 14 292 050 m³

RENDEMENT DU RESEAU 84,2 %

INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU 9,39 m³/jour/km
(valeur contractuelle 12,32 m³/j/km)

PRIX DU M3 D'EAU A METZ AU 01-01-2015 3.50 € TTC
(part ville de Metz : 0.10 € TTC)

V. Situation patrimoniale et investissements

Le patrimoine concédé comporte :

- 6 Installations de production d'une capacité de 95 500 m³/jour
- 17 Installations de reprise, de refoulement et de Suppression
- 12 Réservoirs d'une capacité totale de stockage de 84 200 m³
- 878 206 ml de Longueur de canalisations
- 33 694 branchements
- 2 184 poteaux d'incendie

Programme contractuel de renouvellement

- 2 454 ml de canalisations et 279 branchements renouvelés en 2014
- Montant contractuel annuel des travaux de renouvellement: 3 468 393,00€
- Montant des travaux réellement effectués par le délégataire : 2 611 955,53 €
- Cette somme inférieure à la valeur contractuelle, est destinée à rattraper l'excédent des travaux réalisés en 2010 et 2011 pour permettre la création des voies du METTIS.

- Il restera un reliquat de 65 516.51 € d'excédent, qui sera à lisser annuellement jusqu'à la fin du contrat en 2018.

VI. Eléments d'analyse de la qualité du service

La satisfaction des clients

Pour adapter les services proposés aux abonnés et aux habitants, le fermier réalise un baromètre semestriel de satisfaction.

Il porte à la fois sur :

- La qualité de l'eau,
- La qualité de la relation avec l'abonné : accueil des conseillers au Centre de service clients, à l'agence de proximité,
- La disponibilité et la ponctualité des équipes d'intervention clients : respect des plages de rendez-vous,
- La qualité de l'information adressée aux abonnés,
- La qualité des travaux réalisés (travaux de branchements notamment).

Des indicateurs de performance permettent d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu au client :

- Taux d'interruption du service de l'eau : 3.23/1000 abonnés
- Taux de réclamations écrites : 0,68/1000 abonnés
- Taux de satisfaction globale par rapport au service : 78.66%

Qualité de l'eau produite & distribuée

Paramètres microbiologiques

Nombre de prélèvements conformes : 3575 / 3568

Paramètres physico-chimique

Nombre de prélèvements conformes : 15 695/ 15 681

VII. Pistes d'amélioration du service

- Mise en place sur le site internet de Véolia d'un lien permettant aux abonnés du service des eaux de répondre à une enquête satisfaction sur la qualité de l'eau de robinet.
- Amélioration de la qualité et de la protection de l'eau distribuée par le lancement d'une étude visant à évaluer les impacts techniques, qualitatifs et financiers de la mise en place d'un système de nanofiltration à l'usine de traitement de Moulins les Metz.
- Sécurisation de l'alimentation du quartier de Metz Magny par la création d'un bouclage entre les conduites passant à proximité de ce quartier.
- Sécurisation de l'alimentation des communes de Peltre et Jury par la création d'une connexion sur le réseau d'alimentation du syndicat des eaux de Verny depuis la ZAC de Mercy. ■



Conception Service du Contrôle de Gestion

Réalisation Avantmidi.fr

Date Septembre 2015

Contact / Information Séverine Brocker - p.50 44

Corinne Stepien - p.50 21



Metz, le 6 octobre 2015

Service Contrôle de Gestion

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Désignée par le Conseil Municipal de la Ville de Metz, la Commission Consultative des Services Publics doit avoir un rôle prééminent en matière d'aide à la gestion des services publics locaux.

En effet, même si les textes définissent de manière stricte le rôle de la Commission Consultative des Services Locaux (CCSPL), ses interventions peuvent être fort utiles pour mieux appréhender la qualité du service public et par la même son efficacité.

1 – Le rôle de la CCSPL tel que prévu par les textes

La loi distingue deux types de saisines obligatoires de la commission : pour avis ou pour examen.

1. La Commission intervient pour avis préalable à la décision de principe soumise à l'assemblée délibérante :

- sur tout projet de délégation de service public, au vu du rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,
- sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- sur tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'avis porte sur le projet, le principe, les statuts, à l'exclusion des modalités économiques et financières, de durée... qui pourront utilement faire l'objet d'une simple présentation pour information.

Il est précisé que les avenants de prorogation ou de renouvellement des contrats de délégation de service public ne sont pas formellement soumis à avis préalable de cette Commission. Ils pourront utilement faire l'objet d'une présentation pour simple information.

2. La Commission a également pour mission d'examiner les rapports :

- du rapport annuel présenté par les délégataires de service public prescrit à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- du bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- du rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

La soumission pour examen n'implique pas l'expression d'un avis obligatoirement transmis à l'assemblée. L'assemblée peut donc prendre acte de la présentation des rapports antérieurement ou postérieurement à l'examen de la Commission.

Les remarques, observations émises par la commission au cours de cet examen font l'objet d'un relevé de conclusions transmis pour information à l'assemblée.

Notamment, il est prévu que la Commission se réunisse tous les ans afin de préparer un rapport de son activité au cours de l'année précédente. Ce rapport est présenté au conseil municipal. C'est l'objet du présent document.

3. Pour examen des propositions relatives à l'amélioration des services publics locaux :
 L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *la majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux* ».

Ce dernier point n'est pas développé par les textes législatifs. Cette mission laisse donc de grandes latitudes pour soumettre à l'avis de la Commission tout sujet lié à l'exécution et à l'amélioration des services publics locaux (rien n'interdit que le Président de la Commission demande aux membres d'accepter d'inscrire un point à l'ordre du jour).

Notamment, il est précisé que les synthèses faites des rapports annuels des délégataires contiennent toutes des pistes d'amélioration du service public concerné qui doivent être discutées avec les délégataires à l'issue de l'examen du rapport annuel.

2 – Le mode de fonctionnement des CCSPL

Tout d'abord, il est rappelé qu'une commission consultative des services publics locaux est composée d'élus (à la représentation proportionnelle) auxquels s'adjoignent des représentants d'associations locales. Sa composition doit permettre une expression pluraliste des élus mais également associer aux avis des compétences qui se manifestent par l'intermédiaire des représentants des associations locales.

C'est ainsi qu'à la fin de chaque séance, après épuisement de l'ordre du jour, le Président de la commission doit inviter les membres à faire part de leurs suggestions et propositions et les soumettre à l'approbation de la commission, pour étude et/ou mise en œuvre immédiate.

A la séance suivante, la présentation qui sera faite du traitement qu'il sera possible techniquement ou financièrement d'accorder aux propositions relève de l'information ou de l'examen, et n'a pas à donner lieu à l'expression d'un avis.

Les textes ne préconisent pas de vote formel, sauf pour l'inscription de propositions à l'ordre du jour, puisqu'elle doit être l'expression d'une majorité des membres. Néanmoins, à l'exclusion des présentations pour information ou pour examen, chaque fois que l'avis est

formellement requis, il conviendra de le constater par un vote permettant d'identifier clairement le positionnement de la majorité des membres à l'égard du sujet évoqué et de le consigner au procès verbal de séance.

3 – Les réunions de la CCSPL au cours de l'exercice 2014

La Commission s'est réunie le 21 octobre 2014 pour examiner :

- Les rapports annuels des délégataires produits pour l'exercice 2013
- Le bilan annuel 2013 de la concession de distribution d'électricité



Jacques TRON
Adjoint au Maire

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

-

Exercice 2014



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2014

SOMMAIRE

1. Organisation du service	Page 3
1.1 La compétence assainissement	Page 3
1.2 Le service public d'assainissement collectif	Page 3
1.3 Patrimoine	Page 4
2. La collecte et le transport des effluents	Page 6
3. L'épuration des eaux usées	Page 8
3.1 Le centre de traitement principal de l'agglomération messine	Page 8
3.2 Les stations d'épurations annexes	Page 9
3.3 Laboratoire d'analyses	Page 10
3.4 Faits marquants 2014	Page 11
3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration	Page 11
4. Le Budget 2014	Page 13
4.1 Le coût du service d'assainissement	Page 13
4.2 Les investissements réalisés	Page 14
4.3 La redevance d'assainissement	Page 14
4.4 Facture d'eau type	Page 15
4.5 Les chantiers réalisés en 2014	Page 17
5. Organisation fonctionnelle d'Haganis	Page 19
6. Les eaux pluviales	Page 19
6.1 L'inventaire des réseaux	Page 19
6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux	Page 20
6.3 Les investissements	Page 21
7. Annexe	Page 22
Annexe 1 : Les indicateurs réglementaires de l'assainissement	Page 22

1. Organisation du service

1.1 La compétence assainissement

En matière d'assainissement, les missions de Metz Métropole comprennent :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui constituent des missions statutaires de la Régie HAGANIS. La redevance d'assainissement fixée à 1,22 € HT pour l'année 2014 assure le financement de cette mission,
- la collecte et le transport vers le milieu naturel des eaux pluviales. Cette mission est financée par le Budget Général de Metz Métropole. Cette compétence est organisée comme suit :
 - l'entretien et la maintenance des réseaux pluviaux (exploitation et nettoyage) sont confiés par Metz Métropole à HAGANIS. HAGANIS a perçu à ce titre, des contributions de Metz Métropole,
 - l'amélioration et l'extension des réseaux pluviaux gérés directement par Metz Métropole, Pôle Infrastructures et Réseaux.

Au 1^{er} janvier 2014, pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération.

La compétence EAU ne relève pas de Metz Métropole mais des communes qui la composent.

1.2 Le service public d'assainissement collectif

Depuis la création du premier syndicat intercommunal d'assainissement (le SIAAM), en 1967, le système d'assainissement de l'agglomération messine a été essentiellement constitué de réseaux de collecte connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe.

Depuis, avec le développement du Sivom, puis du Syndicat Mixte d'Agglomération Messine, puis avec la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, la coopération intercommunale associe des communes plus nombreuses. Pour toutes ces communes de Metz Métropole, HAGANIS assure l'ensemble des opérations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées.

Toutefois, quelques communes doivent être distinguées : Coin-sur-Seille, Chieulles, Vany sont membres de Metz Métropole mais sont historiquement et respectivement raccordées aux réseaux du syndicat mixte d'assainissement de la Seille aval ou de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz. Ces organismes épurent leurs eaux. A ce titre, HAGANIS leur verse une rémunération.

L'année 2014 a été marquée par l'arrivée de 4 nouvelles communes : Chesny, Mécleuves, Jury et Peltre suite à la fusion de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre et de Metz Métropole.

1.3 Patrimoine

1 340 kilomètres, c'est la longueur des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de Metz Métropole, exploités par HAGANIS.

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
AMANVILLERS	14 031	12 764	2 039	28 834
ARS-LAQUENEXY	9 470	4 538	2 264	16 272
ARS-SUR-MOSELLE	19 209	9 754	3 306	32 269
AUGNY	11 897	9 632	538	22 067
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	12 991	9 166	0	22 157
CHESNY	2 322	1 698	1 103	5 123
CHIEULLES	3 005	3 180	0	6 185
COIN-LÈS-CUVRY	4 649	4 476	759	9 584
COIN-SUR-SEILLE	1 052	166	2 526	3 744
CUVRY	6 582	4 391	761	11 734
FEY	2 468	1 497	4 063	8 028
GRAVELOTTE	4 135	3 740	2 118	9 993
JURY	5 877	4 961	0	10 838
JUSSY	3 302	2 304	1 031	6 637
LA MAXE	5 823	5 717	1 951	13 491
LAQUENEXY	5 530	2 907	2 379	10 816
LE BAN-SAINT-MARTIN	10 828	15 132	0	25 960
LESSY	3 526	3 083	2 427	9 036
LONGEVILLE-LÈS-METZ	13 519	14 294	0	27 813
LORRY-LÈS-METZ	9 763	8 705	33	18 501
MARIEULLES-VEZON	4 439	3 017	4 285	11 741
MARLY	53 866	53 830	9 848	117 544
MECLEUVES	5 160	3 736	4 284	13 180
METZ	165 233	180 444	136 797	482 474
MEY	2 578	1 536	0	4 114
MONTIGNY-LÈS-METZ	33 668	34 290	21 204	89 162
MOULINS-LÈS-METZ	21 623	19 189	94	40 906
NOISSEVILLE	1 562	2 995	4 238	8795

COMMUNES	Conduites EAUX USÉES mètres	Conduites PLUVIALES mètres	Conduites UNITAIRES mètres	TOTAL RÉSEAUX mètres
NOUILLY	5 084	2 742	0	7 826
PELTRE	7 087	5 691	7 204	19 982
PLAPPEVILLE	12 672	11 430	0	24 102
POUILLY	1 161	1 610	3 378	6 149
POURNOY-LA-CHÉTIVE	3 325	3 663	0	6 988
ROZÉRIEULLES	8 063	8 821	0	16 884
SAINTE-RUFFINE	3 320	2 614	0	5 934
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ	11 585	11 540	6 352	29 477
SAINT-PRIVAT-LA-MGNE	3 577	479	9 722	13 778
SAULNY	8 123	8 472	0	16 594
SCY-CHAZELLES	12 107	10 988	0	23 095
VANTOUX	4 716	4 094	588	9 398
VANY	1 735	1 937	1 241	4 913
VAUX	5 221	5 960	1 223	12 404
VERNÉVILLE	1 917	1 929	2 306	6 152
WOIPPY	37 514	31 241	927	69 682
TOTAUX	565 316	534 053	240 991	1 340 360
	42 %	40 %	18 %	100 %

LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

235 ouvrages d'assainissement sont répartis sur le réseau. Ils participent de son bon fonctionnement, relevant les effluents, régulant le débit entre temps sec et temps de pluie et épurant les eaux usées.

L'achèvement de lotissements, l'intégration de leurs voiries et de leurs bassins de rétention liés, l'exploitation des réseaux des 4 nouvelles communes du territoire ou la mise hors service de certains équipements font évoluer l'inventaire de ces ouvrages.

Ouvrages d'assainissement sur le réseau	Quantité
Stations de relèvement des eaux usées	122
Station de relèvement des eaux pluviales	7
Stations de relèvement des eaux unitaires	4
Bassins de retenue de pollution (Mazelle, Dornès...)	18

Postes de crues	9
Siphons	9
Bassins d'orage (lacs Symphonie, Ariane...)	57
Stations d'épuration ou lagunes	9
TOTAL	235

2. La collecte et le transport des effluents

Première étape du dispositif d'assainissement : le réseau. Depuis la conformité des branchements et des effluents qui y pénètrent jusqu'à la maintenance des différents ouvrages en passant par l'entretien des canalisations de toutes tailles, les équipes d'HAGANIS s'attachent, au quotidien, au bon fonctionnement du réseau. Ce monde souterrain, peu visible mais d'une grande technicité, nécessite de nombreuses compétences. Objectif : préserver le bien-être de tous et protéger la ressource naturelle.

CONTRÔLE DES BRANCHEMENTS

Le service des Branchements a **examiné 480 demandes de permis de construire** (16 avis défavorables ont été émis en raison d'un dispositif d'assainissement prévu non satisfaisant). 13 demandes de permis d'aménager, 14 permis de démolir et 36 certificats d'urbanisme ont été délivrés (3 avis défavorables), 48 déclarations préalables (15 avis défavorables).

En 2014, les équipes de conformité ont réalisé 1 745 interventions (visites de conformité, visites-conseils,...).

CONTRÔLE DES REJETS

Le service Police des réseaux mène aussi bien des actions de prévention que de contrôle en matière de pollution sur le réseau d'assainissement.

Sensibilisation et contrôle

Il se charge à la fois de la conformité des effluents, du contrôle des installations de prétraitement et des branchements dans les entreprises, essentiellement chez les restaurateurs (bac à graisse) et les garagistes (émissaire d'hydrocarbures). **211 contrôles** d'évacuation des eaux usées ont été effectués, principalement auprès des restaurateurs et des garagistes.

Autorisation et contrôle

13 arrêtés d'autorisation de rejet ont été accordés, (dont 6 renouvellements).

Par ailleurs, 38 échantillons d'eaux usées, prélevées en limite de propriété d'autant d'entreprises différentes, ont été analysés afin de contrôler la conformité du rejet par rapport aux arrêtés d'autorisation accordés. Seuls 8 n'étaient pas conformes, générant un courrier de rappel par le service Police des réseaux.

Pollution

Le service intervient aussi sur des pollutions constatées sur le réseau ou susceptibles de l'affecter. **42 incidents ont eu lieu en 2014**. Dans 3 cas sur 4, l'origine de la pollution et le pollueur ont été retrouvés. 8 concernaient des problèmes d'hydrocarbures et dérivés ; 16 des rejets d'eaux usées ou de graisse dans le milieu naturel ; 8 des rejets de peinture ; 10 des problèmes divers.

L'équipe est intervenue sur 18 communes de Metz Métropole, principalement à Metz.

ENTRETIEN DES RÉSEAUX

Si l'une des missions des égoutiers de fond reste le curage et le contrôle des égouts "visitables" d'un diamètre supérieur à 1,50 m (13 km nettoyés cette année), d'autres activités essentielles au fonctionnement du réseau d'assainissement leur incombent.

Pour pallier aux problèmes générés par la présence surabondante des lingettes dans le réseau, les égoutiers de fond effectuent des nettoyages préventifs, à intervalles réguliers, des stations de pompage (d'une fois par mois à une fois par an). **362 interventions ont ainsi été effectuées**.

La surveillance et le nettoyage des anti-flottants et de 7 déversoirs d'orage, points critiques du réseau, la sécurisation de l'égout pour permettre à des entreprises d'accéder à leurs installations, ainsi que les campagnes de dératification constituent les autres activités des égoutiers de fond.

Plus de 29 000 avaloirs nettoyés

De diamètre plus faible que les égouts "visitables", les autres canalisations du réseau de Metz Métropole, auxquels s'ajoutent le réseau des 5 communes clientes, sont entretenus depuis la voirie à l'aide de camions hydrocureurs. 29 565 avaloirs dont 645 sur le parcours de METTIS et 265 km de canalisations ont ainsi été nettoyés en 2014. Les équipes interviennent également pour déboucher des branchements, vider des fosses septiques mais aussi, en appui des égoutiers de fond, pour nettoyer les stations de relèvements des eaux usées.

Les maçons ont assuré la réparation de 195 regards ou avaloirs du réseau et la pose de 35 tampons neufs. Enfin, l'équipe d'inspection vidéo a expertisé 25 km de conduite.

MAINTENIR LES OUVRAGES

Faire fonctionner le système d'assainissement implique également une attention constante aux ouvrages de stockage provisoire et de relèvement des eaux qui jalonnent le réseau. **Les 235 bassins et postes de pompage** bénéficient donc d'interventions quotidiennes de maintenance mécanique, électrique ou électronique, préventive ou curative, pour assurer le bon fonctionnement de la multitude d'automatismes, moteurs, pompes et équipements nécessaires.

Parmi ces ouvrages, **148 sont surveillés** par des automates de télégestion et sont raccordés par liaison spécialisée au service de **Gestion Technique Centralisée** qui supervise à distance leur bon fonctionnement.

La consommation électrique de l'ensemble de ces ouvrages (hors stations d'épuration) est de **2 242 610 KWh pour un coût de 394 000 € HT**.

En 2014, **5 ouvrages ont été réhabilités** : 2 par le remplacement des systèmes hydraulique et mécanique, 3 par la pose d'armoire de commande de nouvelle génération. 3 stations d'épuration (Fey, Pournoy-la-Chétive et Pouilly) ont bénéficié d'une remise en peinture de leurs murs extérieurs et de travaux de sécurité anti-chutes (garde-corps).

CARTOGRAPHIE DU SYSTEME

Le SIG (Système d'Information Géographique) associe la cartographie de la communauté d'agglomération, la représentation du bâti, et les données relatives aux ouvrages d'assainissement (positionnement, altimétrie, etc.). Il réalise l'inventaire des réseaux par commune et par nature d'effluent. Il identifie également les ouvrages non intégrés et les réseaux privés existants. **Le service SIG réalise un important travail de mise à jour quotidienne, pour une base cartographique accessible en temps réel.**

3. L'épuration des eaux usées

3.1 Le centre de traitement principal de l'agglomération messine

Le débit moyen de temps sec de 3 000 m³ / h (soit 72 000 m³ / jour) peut atteindre un débit de pointe de 10 800 m³ / h (240 000 m³ / jour) en temps de pluie, et 92 000 m³ / jour avec la vidange des bassins de retenue par temps sec.

La capacité nominale de 440 000 équivalent-habitants* permet la prise en compte des eaux domestiques de 230 000 habitants, plus les eaux produites par les entreprises et les services, ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de vidange de fosses septiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrées par les entreprises spécialisées, sont également acceptées.

La filière de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que des différentes formes de l'azote et du phosphore. Les quatre phases successives des traitements aboutissent au rejet direct dans la Moselle d'une eau propre, conforme à la réglementation.

En temps de pluie, le débit entrant supérieur à 7 600 m³ / heure est dévié en sortie de prétraitement et est dirigé vers une cellule spécialisée de l'ouvrage de traitement tertiaire, qui suffit à réduire les faibles concentrations aux niveaux réglementaires de rejet, sans que la qualité de l'épuration ne fléchisse devant la quantité traitée.

* unité d'évaluation de la pollution correspondant à une charge organique biodégradable ayant une demande d'oxygène (DB05) de 60g par jour.

PERFORMANCES D'EPURATION

En 2014, **22,6 millions de m³ d'eaux usées et unitaires ont été traités**, ainsi que 7 140 m³ de matières de vidange et de boues liquides de stations d'épuration. L'épuration a consisté en la dépollution, chaque jour en moyenne, de 65 388 m³ chargés de 16,4 t de matières en suspension, 13,6 t de demande biochimique en oxygène, 2,7 t d'azote, et 360 kg de phosphore.

En outre, 367 t de déchets grossiers et 33 t de graisses ont été éliminées par le pré-traitement, ainsi que 417 t de sables. Ces derniers, grâce à des équipements installés en 2012 à l'étage de pré-traitement, ont été lavés. Objectif : les recycler sur des chantiers d'assainissement (400 tonnes en 2014).

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

L'Arrêté préfectoral du 3 avril 1996, renouvelé en date du 20 décembre 2011, précise les exigences à satisfaire : le rejet doit être conforme soit en termes de rendement des traitements, soit en termes de concentrations résiduelles. L'autocontrôle réglementaire donne lieu au

prélèvement quotidien d'échantillons permettant de déterminer les caractéristiques de l'effluent en entrée et en sortie de station.

En l'occurrence, la qualité de l'effluent rendu au milieu naturel et le rendement des traitements dépassent les exigences sur tous les critères.

L'exercice 2014 a été limité à 2 non-conformités (maximum autorisé : 25) sur les **365 bilans journaliers réalisés**.

Ces excellents rendements épuratoires sont confirmés par les 3 audits techniques des installations d'épuration des collectivités (ATC) réalisés par le cabinet d'ingénierie LORÉAT, pour le compte de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, complétés par 4 audits supplémentaires réalisés à la demande d'HAGANIS.

Efficacité des traitements (moyenne des autocontrôles journaliers)

	Concentrations mg/l			Rendements %	
	ENTRÉE	REJET	VALEUR maximale autorisée	VALEUR mesurée	VALEUR minimale autorisée
Matières en suspension	277	3,36	30	98,5	90
Demande biochimique en oxygène	236	3,12	25	98,4	90
Demande chimique en oxygène	567	17,89	100	96,4	75
Azote global	51	4,84	10	89,6	70
Phosphore total	6,14	0,52	1	91,0	80

Rendement des traitements : Bilan des ATC effectués par LOREAT

	Mat. susp. %	DCO %	DBO %	Azote %	Phosphore %
Janvier	99	95	98	92	94
Février	99	97	99	92	93
Avril	99	96	99	93	93
Mai	99	96	99	96	90
Août	99	96	99	91	91
Septembre	99	97	99	96	92
Novembre	98	92	99	91	86

3.2 Les stations d'épuration annexes

HAGANIS assure le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration de La Maxe, Pouilly, Pournoy-la-Chetive et Fey, ainsi que les lagunes de Vernéville, de Marieulles-Vezon, de Mécleuves et Chesny.

Des contrôles réguliers, trois fois par mois minimum, permettent un suivi des rendements d'épuration. Ils sont complétés 4 à 5 fois par an par des contrôles réglementaires réalisés par la société LOREAT, mandatée par HAGANIS.

Ces bilans viennent confirmer le niveau de performance des ouvrages, qui dépasse les exigences attendues.

Le volume global traité par ces ouvrages est de 582 219 m³ en 2014. Les boues liquides produites par les stations sont transférées et traitées par le centre de traitement de l'agglomération messine (hormis celle de Fey, valorisées par l'agriculture locale).

Contrôles par le laboratoire LORÉAT de l'efficacité des traitements

	MES		DCO		DBO5		Azote	Phosphore
	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	en mg/l	rend. %	rend. %
La Maxe (750 éq.hab.)	91	25	90	70	95	16	79	53
Pouilly (1 050 éq.hab.)	96	4	89	22	93	6	59	50
Pournoy la Chétive (550 éq.hab.)	98	7	92	55	96	11	79	34
Fey (1 250 éq.hab.)	99	3	96	20	99	4	94	87
Vernéville (lagune) (1 050 éq.hab.)	98	3	93	23	99	2	70	83
Marieulles (lagune) (1 060 éq.hab.)	92	7	85	38	92	6	75	71
Mécleuves (lagune) (1 100 éq.hab.)	87	16	80	48	92	8	42	46
Chesny (lagune) (550 éq.hab.)	95	12	90	53	98	7	74	49

3.3 Laboratoire d'analyses

Le laboratoire a géré 23 617 analyses dont 92 % effectuées en interne et 8 % sous-traitées (recherches de micropolluants organiques et éléments-traces métalliques). 88 % de ces analyses étaient liées à l'exploitation et à l'auto-surveillance des stations d'épuration. 62 % concernent les eaux et 38 % les boues.

Depuis 2011, HAGANIS participe, comme 120 autres stations d'épuration françaises de plus de 100 000 équivalent-habitants, à la surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations. 11 substances significatives, dont 1 substance prioritaire (diuron) et 1 substance dangereuse prioritaire (chloroalcanes), ont ainsi été suivies par le laboratoire en 2014, au travers de 9 campagnes de prélèvement. A l'issue de ces 3 années de suivi, a été menée.

Une campagne complète de dosage de 104 substances définies lors de la campagne initiale menée. Elle a défini 9 substances significatives à suivre durant les 3 prochaines années. L'essentiel des molécules retenues sont des métaux et des sels.

Plus aucune substance prioritaire (SP) ou substance dangereuse prioritaire (SDP) ne sera suivie car aucune n'a été qualifiée sur la période précédente ou à des flux inférieurs au seuil de suivi.

3.4 Faits marquants 2014

Injection de chlorure ferreux au Centre de Traitement des Eaux Résiduaires (STEP)

Après plusieurs mois de tests concluants, l'injection de chlorure ferreux dans le process d'épuration a été adoptée définitivement. Ce produit est utilisé principalement pour l'abattement de l'hydrogène sulfuré dans la phase de pré-traitement des eaux usées. Il permet aussi d'améliorer le traitement du phosphore dès l'étage biologique. En effet, l'excédent de produit injecté n'entrant pas en réaction avec l'hydrogène sulfuré est acheminé via l'effluent en biologie, où, en contact avec l'oxygène, il va se transformer en chlorure ferrique. Cette technique a permis une réduction non négligeable de la quantité de réactif apporté à l'étage tertiaire. Tout en conservant une qualité d'épuration toujours aussi performante.

Consommation électrique en baisse à la STEP

Un important travail d'analyse et de pilotage a été réalisé pour optimiser les consommations électriques des différents ouvrages de traitement de la station d'épuration. Il se caractérise par la mise en place d'un variateur sur le moteur d'une vis de relèvement en entrée de station, par l'arrêt d'un bassin biologique durant 9 mois et d'un clarificateur durant 7 mois ou par une meilleure maîtrise des recirculations de boues biologiques.

La consommation d'énergie a atteint un ratio annuel de 1,82 kWh/Kg de DBO traitée pour un rendement épuratoire plus que satisfaisant.

3.5 Le traitement et la valorisation des boues d'épuration

Le retour au sol est la destination la plus naturelle et la plus durable pour des matières organiques de qualité contrôlée. Le recyclage agricole des boues, via l'épandage ou le compostage, est donc la filière prioritairement mise en œuvre par HAGANIS avec son prestataire TERRALYS.

Toutefois l'épandage n'est possible que quelques mois par an, avec des conditions météo favorables. La nécessité de diversification et de sécurisation des débouchés a conduit à la construction d'un sécheur. Ainsi, en passant de 30 % à plus de 90 % de matière sèche, les boues perdent 2/3 de leur masse. Leur transport et leur stockage deviennent économiques et conformes aux impératifs environnementaux. De plus, les "pellets" produits ont un bon pouvoir calorifique et sont adaptés à une valorisation énergétique en substitution aux énergies fossiles.

PEU DE MATIERE ET BEAUCOUP D'EAU

Les boues d'épuration ont deux origines : les boues primaires constituées de particules qui se sont déposées au fond des décanteurs, et les boues biologiques, essentiellement constituées des micro-organismes cultivés dans les ouvrages de traitement biologique, augmentées des boues de déphosphatation.

Toutes ces boues sont produites à l'état liquide. Elles subissent donc diverses opérations destinées à les épaisser pour les rendre aisément transportables. Les boues primaires sont déshydratées par les rouleaux presseurs de filtres à bandes qui retiennent les particules. Quant aux boues biologiques et phosphorées, elles sont stabilisées par adjonction de chlorure ferrique et de chaux, et sont déshydratées par des filtres-presses. Une centrifugeuse assure la déshydratation des boues sans adjonction de chaux pour l'alimentation du sécheur et la production de granulés secs.

Au stade de la déshydratation classique, par filtres-presses, les boues se présentent sous la

forme d'un matériau pelletable, de consistance analogue à celle de la terre, d'une siccité de l'ordre de 27 % : une tonne de boue contient donc encore plus de 700 kg d'eau. Les efforts accomplis par la collectivité pour préserver le milieu naturel, en développant des performances épuratoires élevées, entraînent une production importante de boues.

LES FILIERES DE VALORISATION

Un effort soutenu est développé pour optimiser les filières de valorisation et ne recourir à l'enfouissement qu'en ultime recours. Ainsi, en 2014, 7 652 t de matière sèche ont été produites et **6 858 t ont été évacuées**, soit 21 805 t de boues humides.

41 % des boues ont été évacués en épandage agricole, 41,7 % en compostage en mélange avec des déchets végétaux. 17,3 % ont été envoyées en valorisation énergétique (papeterie de Golbey), après séchage, sous forme de 1 423 t de granulés.

Pour la 8e année consécutive, **HAGANIS n'a pas eu recours à l'enfouissement** pour éliminer les boues d'épuration.

LE CONTRÔLE ANALYTIQUE DES BOUES

Outre le suivi quotidien par le laboratoire d'HAGANIS, les tonnages destinés au recyclage agricole sont l'objet d'analyses réalisées par un laboratoire extérieur, portant particulièrement sur la valeur fertilisante, les éléments-traces métalliques, les PCB et les autres micropolluants organiques. **Tous les contrôles ont confirmé la bonne qualité des boues**. En effet, les valeurs des concentrations maximales mesurées sur les échantillons sont toujours inférieures aux limites réglementaires.

HAGANIS a fait également le choix d'appliquer ce même contrôle aux boues destinées au compostage. Les résultats des analyses ont montré la bonne qualité de celles-ci.

Récapitulatif des analyses des boues valorisées par l'agriculture, en MG/KG de matière sèche (exercice 2014)

MÉTAUX	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn
Moyenne 2014	0,61	23,1	215,74	<0,26	16,48	22,46	436	691
Valeur MAX. 2014	0,86	36,5	307	0,5	22,5	34,1	609	975
Valeur limite autorisée	10	1 000	1 000	10	200	800	3 000	4 000

Composés Organiques	7 PCB	Fluoranthène	Benzo(b)fluoranthène	Benzo(a)pyrène
Moyenne 2014	<0,08	0,12	0,12	0,08
Valeur MAX. 2014	0,15	0,17	0,17	0,12
Valeur limite autorisée	0,80	5,00	2,50	2,00

LE RECYCLAGE AGRICOLE POUR LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSEMENT DES SOLS

Le retour à la terre de la matière organique est la pratique de recyclage la plus naturelle et la plus traditionnelle. Aussi, les boues produites par HAGANIS constituent un amendement apprécié des agriculteurs.

Rigoureusement contrôlées, de bonne valeur agronomique, elles contiennent des fertilisants nécessaires aux cultures (phosphore et azote notamment) et leur épandage permet de réduire l'utilisation des engrains minéraux. De plus, leur richesse en matière organique permet de lutter efficacement contre l'apauvrissement des sols.

Enfin, riches en chaux, elles offrent aussi la charge de calcium appréciée des cultivateurs sur les sols argileux du plateau lorrain.

Le recyclage agricole des boues d'épuration est soumis à un plan d'épandage précisant les multiples paramètres des opérations, sur un espace strictement défini. La campagne d'épandage de l'exercice 2014 a concerné 48 parcelles agricoles cultivées en blé, orge et colza, totalisant 746 ha, réparties sur 21 communes.

4. Le budget 2014

4.1 Le coût du service d'assainissement

- Dépense 2014 : 19 985 K€ H.T.** pour l'exploitation technique et commerciale du service d'assainissement confié par Metz Métropole, et la réalisation de prestations accessoires pour le compte de communes clientes, d'entreprises ou de particuliers.

Les charges de personnel, les achats et la sous-traitance représentent l'essentiel des dépenses d'exploitation (62%) avec les montants les plus importants consacrés aux dépenses énergétiques (1 338 K€ : gaz pour séchage des boues et chauffage des bâtiments, électricité pour le fonctionnement des stations et ouvrages, eau), à l'achat de réactifs (506 K€ : chlorure ferrique et ferreux, polymères, chaux...) et à l'évacuation et au traitement des boues (843 K€ majoritairement dans les filières d'épandage et de compostage). L'amortissement des immobilisations représente un tiers des charges d'exploitation et permet de réinvestir dans le renouvellement des installations et des réseaux sans recourir à l'emprunt. De ce fait, les intérêts de la dette restent faibles (1%) comme les années passées.

- Recettes d'exploitation : 20 603 K€ H.T.** Elles proviennent majoritairement (pour 68%) de la redevance assainissement (RA) qui progresse de 1% en 2014. Cette augmentation s'explique notamment par la RA supplémentaire perçue en 2014 suite à l'intégration, au 1^{er} janvier 2014, des 4 communes de l'ex Communauté de Communes du Val Saint Pierre au périmètre de Metz Métropole, et par l'augmentation du tarif de la RA (+ 2,5%). Cette

augmentation tarifaire permet de compenser sur 2014 la baisse des volumes d'eau (assiette de la RA) constatée depuis de nombreuses années déjà. Grâce à ses bonnes performances épuratoires, HAGANIS continue à recevoir une aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (1 207 K€). Celle-ci est toutefois en baisse suite à la mise en place du 10^{ème} programme d'aides de l'AERM. La régie perçoit également d'autres recettes : une contribution pour l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement pluvial de Metz Métropole (revalorisée de 4% par rapport à 2013, soit 2 115 K€), des participations pour le financement de l'assainissement collectif et pour le raccordement à l'égout (517 K€), la facturation de travaux de branchement (278 K€) et de prestations accessoires (dépotages, débouchages, redevance d'assainissement non collectif...) pour 324 K€. Les autres recettes sont majoritairement constituées de l'amortissement des subventions transférées au compte de résultat (1 626 K€).

4.2 Les investissements réalisés

- **Dépenses : 6 037 K€ H.T.** Les opérations ont concerné la poursuite du programme de protection du milieu naturel, contre les inondations et la rénovation des réseaux en coordination avec des travaux de voirie, avec des opérations telles que la finalisation de l'agrandissement de la lagune de Vernéville (479 K€), le renouvellement des réseaux de la rue Saint-Ladre à Montigny-lès-Metz et de la rue de Turmel à Metz (pour un total de 403 K€) et la création de dessableurs...

Les investissements ont également permis d'aménager, de renouveler et de sécuriser certaines installations du centre principal de traitement des eaux, et des ouvrages extérieures, avec notamment la rénovation d'un filtre presse (184 K€), d'un TGBT (90 K€), le remplacement de la bi-vis sous le silo A du sécheur (52 K€), l'entretien des 3 compresseurs des moteurs HV turbo (46 K€), la réhabilitation de la station Bas Tanneur à Metz (51 K€), des travaux de mise en sécurité des ouvrages (58 K€), le remplacement de trappes et de grilles anti-chutes (67 K€).

Les crédits d'investissement ont également permis le remboursement de la dette en capital (9%) et l'amortissement des subventions d'équipement (27%).

- **Recettes : 8 036 K€ H.T.** Les investissements ont été financés par les recettes de l'exercice et par les excédents antérieurs reportés. Les recettes proviennent majoritairement (88%) de l'autofinancement (amortissement des immobilisations), et pour le solde, des participations de Metz Métropole sur les travaux réalisés sur des réseaux unitaires (prise en charge de la part assainissement pluvial) et d'aides financières des partenaires de la Régie (Agence de l'Eau et Conseil Général de la Moselle), toutefois en baisse sensible ces dernières années.

4.3 La redevance d'assainissement

Le montant de la redevance d'assainissement a été relevé par le Conseil d'administration de la régie HAGANIS lors de la séance du 17 décembre 2014, à 1,24 €/m³ d'eau pour 2015 (1,23 €/m³ d'eau en 2006).

Cette augmentation de 1,6% permettra de faire face aux baisses de recettes annoncées (consommation d'eau potable en baisse, prime à l'épuration versée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse en forte baisse, baisse des produits issus des travaux de branchements...). En parallèle, un important travail d'optimisation des charges de fonctionnement a été engagé dans tous les services de la régie.

L'évolution de la redevance d'assainissement

	2010	2011	2012	2013		2014	2015	
Redevance € / m ³	1,19		1,19		1,19		1,19	
Évolution		0 %		0 %		0 %		+2,5%
Total annuel €* ht*	142,80		142,80		142,80		142,80	
TVA (taux réduit) **	7,85		7,85		10,00		10,00	
Total € TTC	150,65		150,65		152,80		152,80	
								161,04
								163,68

* Montant de la redevance pour une consommation de référence de 120 m³ définie par l'INSEE.

** TVA À 5,5 %, à 7 % à compter du 1^{er} janvier 2012 puis à 10% à compter du 1^{er} janvier 2014.

4.4 Facture d'eau type

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 31/12/2013 pour un client consommant 120 m³ dans l'année.

	Euro			
	Qté m3	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			20.64	5.5%
Consommation				
Consommation (part distributeur)	120	0.9851	118.21	5.5%
Consommation (part communale)	120	0.0956	11.47	5.5%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0.0900	11.00	5.5%
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			161.32	
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation assainissement (part HAGANIS – régie Metz Métropole) (m3)	120	1.24	148.80	10%
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			148.80	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Redevance Voies navigables de France	120	0.0013	0.16	5.5%
Redevance pollution	120	0.3950	47.40	5.5%
Modernisation des réseaux	120	0.2740	32.88	10%
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			80.44	
TOTAL HT de la Facture			390.56	Euro
TOTAL TTC de la Facture			420.22	Euro
			<i>Soit</i>	<i>2756.46 Francs</i>
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.50	Euro

Les usagers du service public d'assainissement du territoire de Metz Métropole peuvent recevoir une facture des différents opérateurs suivants : Société Mosellane des Eaux (VEOLIA), SIEGVO, SAUR, Syndicat des Eaux de basse Vigneulles, de Verny, du Sillon Est Messin, Service des eaux de Rozérieulles.

4.5 Les chantiers réalisés en 2014

VERNEVILLE – Extension de la lagune (suite et fin)

La lagune existante ayant atteint sa capacité maximale, HAGANIS a lancé en 2013, la construction d'une nouvelle lagune pour épurer les eaux usées des habitants de Vernéville. Les travaux ont permis l'installation d'un dégrilleur en entrée, et l'aménagement d'un bassin de décantation, d'un bassin primaire, d'un bassin secondaire, composé de filtres plantés de roseaux, et d'une zone de rejet végétalisée, fossé sinueux qui se jette dans la Mance. Cette nouvelle lagune a été mise en service début 2014 et inaugurée en juin. L'occasion de faire la démonstration in situ aux élus de Metz Métropole et aux habitants de la commune de son fonctionnement.

Coût des travaux : 1 610 000 € HT (2013 + 2014)

MONTIGNY-LES-METZ – Rue Saint Ladre

De juin à octobre, HAGANIS a fait poser un nouveau réseau d'eaux usées et un nouveau réseau d'eaux pluviales sur 275 mètres, à la suite de l'effondrement du collecteur en place. Le chantier s'est effectué à grande profondeur, dans la nappe phréatique. D'importants blindages ont été installés pour retenir le sol sablonneux. Une partie de la canalisation existante était en amiante et a nécessité la mise en œuvre d'une procédure d'évacuation adaptée.

Coût des travaux : 460 000 € HT (cofinancés par Metz Métropole)

METZ QUEULEU – Rue de Tivoli

En coordination avec des travaux réalisés sur le réseau d'eau potable et la voirie, après concertation avec les services de la Ville de Metz, la régie a remplacé un collecteur unitaire en mauvais état sur une cinquantaine de mètres, par une nouvelle canalisation en grès, puis a raccordé les branchements en provenance des habitations.

Coût des travaux : 26 000 € HT (cofinancés par Metz Métropole)

METZ OUTRE SEILLE – Rue de Turmel

Datant du début du XXe siècle, l'égout unitaire de la rue de Turmel était en mauvais état, effondré en certains endroits, empêchant le bon écoulement des eaux usées et pluviales. Mandatée par HAGANIS, l'entreprise Lingenheld a posé un nouveau collecteur sur une centaine de mètres.

Coût des travaux : 91 000 € HT (cofinancés par Metz Métropole)

METZ – Rue Georges Ducrocq

MOULINS-LES-METZ – Rue Baoëton

CHÂTEL-SAINT-GERMAIN – Route de Montvaux

HAGANIS a procédé au remplacement de **trois stations de pompage** des eaux usées devenues vétustes.

À Metz, rue Georges Ducrocq, la régie a modernisé la station, agrandi l'accès et remplacé les armoires électriques, d'ancienne génération.

À Moulins-lès-Metz, la station existante et les armoires électriques ont été remplacées. Ce nouveau poste de relèvement est désormais connecté à la gestion technique centralisée pour une surveillance automatisée de son fonctionnement.

À Châtel-Saint-Germain, même opération qu'à Moulins-lès-Metz, ce qui facilite la maintenance et l'entretien et, dans ce cas particulier, améliore la sécurité de la zone de captage d'eau potable située à proximité.

Coût des travaux : 240 000 € HT

MONTIGNY-LES-METZ – Rue des Ponts

Dans cette rue, deux collecteurs d'eaux usées étaient en service. Afin d'améliorer l'écoulement et résorber des problèmes d'odeur signalés par un riverain, HAGANIS a donc déconnecté six habitations d'un égout pour les raccorder sur l'autre, plus fonctionnel. La canalisation délaissée a été comblée.

Coût des travaux : 29 500 € HT

MARIEULLES-VEZON – Lagune

Après plusieurs années d'exploitation, la digue du 3e bassin de la lagune de Marieulles-Vezon a présenté une fuite. Celle-ci a été résorbée par la pose d'un rideau de palplanches. Une partie des travaux a été prise en charge par l'entreprise ayant construit l'ouvrage.

Coût des travaux : 60 500 € HT

METZ – Place Mazelle et route de Borny

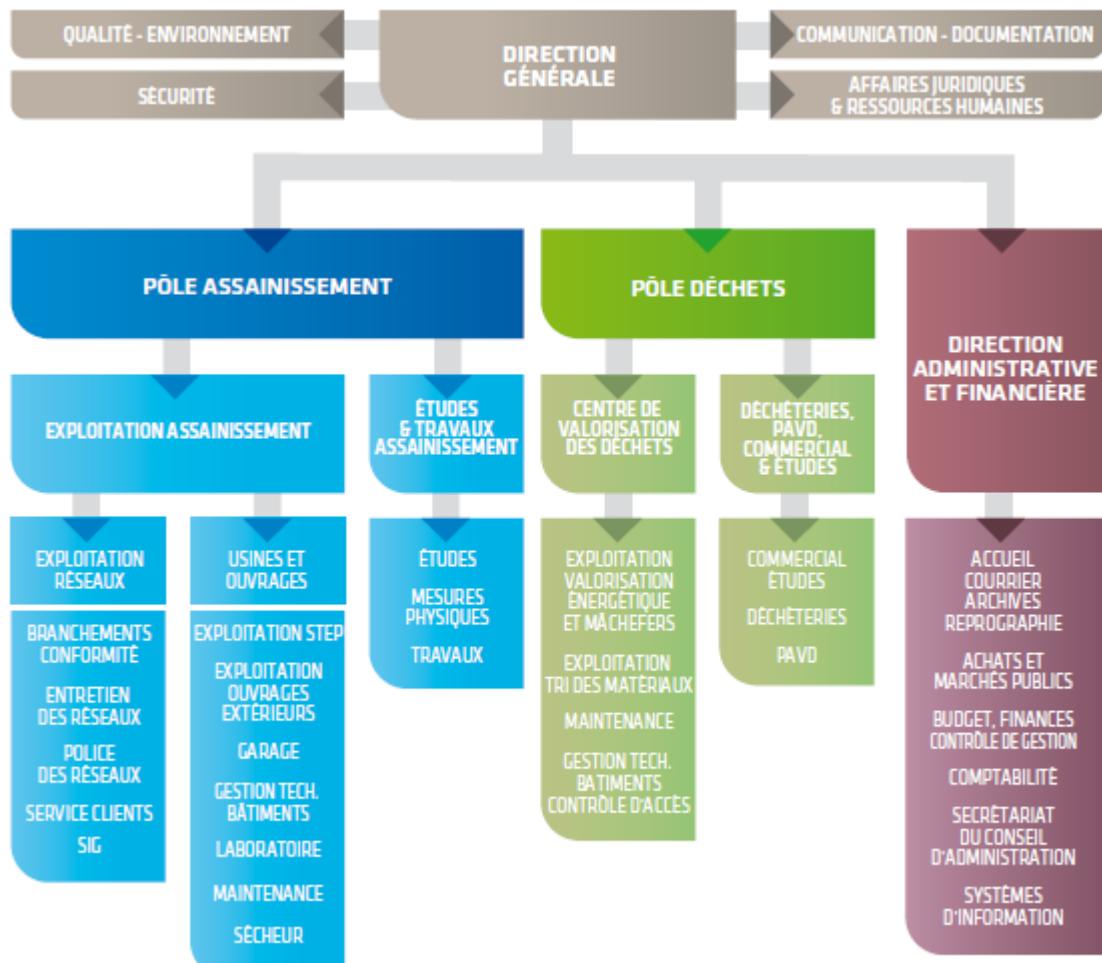
Cette opération avait pour objectif d'améliorer l'exploitation du réseau d'assainissement sur l'axe Pont Rouge / Mazelle. Batardeaux, ouvrage de régulation, by-pass et vanne motorisée ont été posés en différents endroits pour mieux canaliser les eaux usées par temps de pluie, sécuriser les surverses, faciliter l'accès au réseau pour entretien.

Ces travaux se sont faits sans ouverture de tranchée, par l'intérieur.

Coût des travaux : 78 000 € HT

5. Organisation fonctionnelle d'Haganis

Au 31 décembre 2014, l'effectif compte **285 personnes** : 166 salariés (dont 4 agents détachés), et 119 agents fonctionnaires mis à la disposition d'HAGANIS par Metz Métropole. Le Pôle Assainissement emploie 130 collaborateurs et le Pôle Déchets 122. 33 sont employés par les services-supports (comptabilité, marchés publics, communication, sécurité...).



6. Les eaux pluviales

6.1 L'inventaire des réseaux

En 2014, l'inventaire des ouvrages comportait :

Canalisations EP	534 053 ml
Canalisations Unitaire	240 991 ml
Avaloirs	29 565 unités
Exutoires	500 unités (environ)
Fossés de transferts	20 km (environ)

Bassins d'orage	57 unités
Postes de crue	9 unités
Stations de relèvement pluviales	7 unités
Stations de relèvement unitaires	4 unités

6.2 L'entretien et la maintenance des réseaux et ouvrages pluviaux

L'exploitation des réseaux et ouvrages pluviaux est une mission confiée par Metz Métropole à HAGANIS.

Les travaux d'entretien et de maintenance consistent principalement en des curages manuels et des hydrocurages mécaniques des canalisations pluviales et unitaires, des nettoyages d'avaloirs, des nettoyages de stations pluviales ou unitaires, des fauchages ou curage de fossés, des remplacements ou mises à niveau de regards ou grilles d'avaloirs ainsi que des petits travaux de maçonnerie dans les ouvrages. Dans le cas des travaux sur réseaux unitaires, Metz Métropole se voit imputer 50 % de la dépense faite.

Hormis les points critiques du réseau pluvial nécessitant des interventions plus fréquentes, le rythme convenu entre Metz Métropole et HAGANIS pour la fréquence de l'entretien des avaloirs et réseaux des communes a été fixé à 1 fois par an au minimum.

Durant l'année 2014, les prestations de maintenance réalisées ont consisté en des travaux sur réseaux, des réparations d'avaloirs et de tampons, la remise à niveau de tampons, de la maintenance industrielle, des petites réparations des stations et des ouvrages pluviaux ainsi qu'en la prise en charge des consommations électriques desdits ouvrages.

Pour effectuer les prestations correspondantes, Metz Métropole a versé à HAGANIS en 2014, une contribution forfaitaire de 2 326 803,29 € TTC.

Toutes les tâches relatives à la maintenance et à l'exploitation des réseaux pluviaux ont pu être exécutées dans des conditions techniques et des délais satisfaisants.

6.3 Les investissements

- Dans le domaine des études et investigations :

Un programme d'études a été décidé par l'assemblée délibérante lors du vote du Budget Primitif pour un montant de 320 000 € TTC, dont la plus grande partie était destinée à engager les études et investigations permettant de préparer les programmes d'investissement à venir, ainsi que de financer la suite de l'étude de diagnostic des exutoires EP de l'agglomération.

- Dans le domaine des travaux :

L'assemblée délibérante a décidé d'un programme de travaux de 2 180 000 € TTC relatif aux opérations d'investissement individualisées dans les communes, dont certaines en cofinancement avec HAGANIS.

Un crédit de 250 000 € TTC a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets, et qui ne pouvaient pas être différée.

Les principales opérations réalisées ou engagées en 2014 pour les eaux pluviales

TRAVAUX :

- Amanvillers : Rue de la Rochelle, réhabilitation par l'intérieur du collecteur EP (20 500 €),
- Ars-sur-Moselle : Rue des Varaines, reconstruction du réseau existant (113 000 €),
- Ars-sur-Moselle : Impasse de la Moselle, pose d'un collecteur EP (62 500 €),
- Châtel-Saint-Germain : Rue de Verdun et rue de Cléry, reconstruction et recalibrage du réseau EP (130 000 €),
- Gravelotte : Route d'Ars-sur-Moselle, réhabilitation par l'intérieur et reconstruction du réseau EP (59 500 €),
- Longeville-lès-Metz : Route de Scy, réhabilitation du réseau EP (89 500 €),
- Lorry-lès-Metz : Grand rue, recalibrage et réhabilitation du réseau EP (175 000 €),
- Marly : Rue Costes et Bellonte, réhabilitation du réseau EP par l'intérieur (25 000 €),
- Metz : Rue du Faubourg, reconstruction d'un exutoire EP (27 000 €),
- Montigny-lès-Metz : Pont Vénizelos, réhabilitation par l'intérieur du collecteur EP (36 500 €),
- Moulins-lès-Metz : ZAC Tournebride, Réhabilitation par l'intérieur du collecteur EP (18 000 €),
- Saulny : Rue de Metz, Construction de regards de visite avec réhabilitation par l'intérieur du collecteur EP (95 000 €),
- Saulny : Ruelle du Château, Amélioration de la collecte des eaux pluviales (43 000 €),
- Vantoux : Rue Jean Julien Barbé, reconstruction du réseau EP avec réhabilitation par l'intérieur (38 500 €),
- Woippy : Rue Maison Neuve, pose d'un réseau d'eaux pluviales (54 000 €),
- Woippy : Rue de Lorry et rue de l'Eglise, reconfiguration du réseau EP (152 000 €).

CONVENTIONS AVEC HAGANIS :

- Montigny-lès-Metz : Quartier des Fiches – Rue de Pont à Mousson, étude APD de restructuration du réseau d'assainissement – EU et EP (45 000 €),
- Vaux : Tranche 1A, mise en séparatif EU et EP (130 000 €),
- Metz : Rue de Turmel, réhabilitation et remplacement d'un réseau unitaire (33 000 €),
- Montigny-lès-Metz : Rue Saint Ladre, renouvellement des réseaux EU et EP (331 000 €),
- Diverses communes : petits travaux de réfection de réseaux unitaires (20 000 €),
- Diverses communes : travaux de réfection des ouvrages EP extérieurs (64 000 €).

ANNEXE 1

LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Depuis 2008, la collectivité organisatrice du service public doit publier les caractéristiques et les indicateurs de performance des services de l'eau et de l'assainissement, selon les modalités prévues par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-5). L'arrêté ministériel du 2 mai 2007, relatif aux rapports sur le prix et la qualité des services publics, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, précise la définition des indicateurs de performance. Objectifs : améliorer l'accès à l'information, faciliter l'évaluation de l'efficacité des services par les usagers et faire progresser la qualité des services publics en les incitants à s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Un dispositif en adéquation avec la démarche de progrès mise en œuvre par HAGANIS.

La description détaillée des indicateurs est fournie par une série de fiches techniques établies sous la direction de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et mises à disposition du public, avec d'autres informations, sur le site www.services.eaufrance.fr. Le libellé des indicateurs, les définitions et les finalités reproduits ci-après reprennent les fiches techniques officielles. Les numéros de code des indicateurs sont ceux attribués par l'ONEMA pour faciliter les statistiques.

Les indicateurs sont établis pour l'exercice 2014, ou au 31 décembre 2014, et pour le territoire de Metz Métropole (44 communes depuis 2014) où HAGANIS exerce la compétence assainissement (sauf indication contraire). Ces données concernent l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TARIFS

D 204.0	PRIX TTC DU SERVICE AU METRE CUBE POUR 120 M³	1,67€ TTC
Définition	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2015	
Finalité	Indicateur descriptif de service.	

RÉSEAU

D 202.0	NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS	388
----------------	---	------------

Définition	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques au réseau de collecte, signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application du Code de la santé publique.
Finalité	Permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

P 202.2B	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES	94
-----------------	---	-----------

Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées (plan des réseaux, inventaire des réseaux, autres éléments de connaissance des réseaux).
Finalité	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer

de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.

A – Plan des réseaux (15 points)

0 ou 10 pts	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau	10
0 ou 5 pts	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	5

B – Inventaire des réseaux (30 pts)

0 ou 10 pts	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	10
De 0 à 5 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire mentionne les matériaux et diamètres (calcul des points si intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux)	2
De 0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	13

C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts)

0 à 15 pts	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	14
0 à 10 pts	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...)	10
0 à 10 pts	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
0 ou 10 pts	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
0 à 10 pts	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau	10
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	0
0 à 10 pts	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10

P 252.2 NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE (POUR 100 KM) 9,2

Définition	On appelle point noir, tout point structurellement sensible du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.)
Finalité	Éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées.

Nombre de points critiques	74
Réseaux unitaires ou séparatifs	806

P 253.2 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX USEES 0,33 %

Définition	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
Finalité	Compléter l'information sur la gestion du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

COLLECTE

P 203.3	CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES	
Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations de collecte au 31/12/2014, nombre de 0 à 100.	
Finalité	L'indicateur évalue la performance de la collecte des eaux usées. Données fournies par la DDT, non encore disponibles	
P 255.3	INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES.	90
Définition	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement.	
Finalité	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).	
A – Éléments communs à tous les types de réseaux		
20 pts	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	20
10 pts	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements raccordés).	0
20 pts	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20
30 pts	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	30
10 pts	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10
10 pts	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	0
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
10 pts	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	0
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
10 pts	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10

ÉPURATION

P 204.3	CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES	
Définition	L'indicateur décrit la conformité des installations d'épuration au 31/12/2014, nombre de 0 à 100.	
Finalité	L'indicateur évalue la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution. Données fournies par la DDT, non encore disponibles	

P 205.3	CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES	
Définition	L'indicateur décrit la conformité de la performance à l'échelle du service des ouvrages appartenant à la collectivité pour l'année 2012, nombre de 0 à 100.	
Finalité	L'indicateur évalue la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service. <i>Données fournies par la DDT, non encore disponibles</i>	
P 254.3	CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU	99,5
Définition	Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation.	
Finalité	S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.	
	Nombre de bilans	365
	Bilans non conformes	2

BOUES

D 203.0	QUANTITÉ DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION	6 858 T
Définition	Les boues prises en compte sont celles issues de la filière boue des stations d'épuration, comprenant les réactifs, évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits et les matières qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boue ne sont pas pris en compte. Les tonnages sont exprimés en matière sèche.	
Finalité	Quantification des quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration	
P 206.3	TAUX DE BOUES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIÈRES CONFORMES A LA RÉGLEMENTATION	100 %
Définition	Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme.	

RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Source Pôle Gestion des Déchets

RAPPELS RÈGLEMENTAIRES

La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (1) a créé un article spécifique, L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destinés notamment à l'information des usagers.

SOMMAIRE

I. LA COMPÉTENCE « ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS »

- 1. La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole**
- 2. Les compétences de Metz Métropole**
- 3. L'organisation de la collecte**
- 4. Le traitement**
- 5. Les relations contractuelles**
- 6. La communication**

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES ET LES ASPECTS QUALITATIFS

- 1. Les contenus**
- 2. Les tonnages collectés**
- 3. Les tonnages valorisés par unités de traitement**
- 4. Le Programme Local de Prévention des déchets**
- 5. Hygiène et sécurité**

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

- 1. Coût d'exercice de la compétence**
- 2. Le financement de la compétence**
- 3. Taux de TEOM**
- 4. Coûts détaillés globaux en € HT années 2013 et 2014**
- 5. Coûts détaillés par habitant en € HT années 2013 et 2014**
- 6. Coûts détaillés par tonne en € HT années 2013 et 2014**

ANNEXES

Rapport d'HAGANIS

I. LA COMPÉTENCE « ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS »

1. La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole

1.1. Description sommaire de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a été créée le 1^{er} janvier 2002.

Elle regroupe en 2014, 44 communes et 220 805 habitants*, soit plus de 20 % de la population du Département de la Moselle, sur une superficie de 305 km².

La densité de population est de 723,95 habitants au km².

Le taux d'habitat vertical est de 36,40 %.

*Source : population SINOE ADEME (base population INSEE 2014)

1.2. Historique succinct

Au 1^{er} janvier 2002, Metz Métropole regroupait 28 communes, représentant environ 200 000 habitants, à savoir les dix communes membres du District de l'Agglomération Messine : Cuvry, La Maxe, Le Ban-Saint-Martin, Metz, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Longeville-lès-Metz, Saint-Julien-lès-Metz, Marly, Vantoux; auxquelles se sont adjointes 18 autres communes : Amanvillers, Ars-Laquinexy, Augny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Jussy, Lessy, Lorry-lès-Metz, Mey, Noisseville, Nouilly, Plappeville, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-Chazelles, Vaux et Woippy.

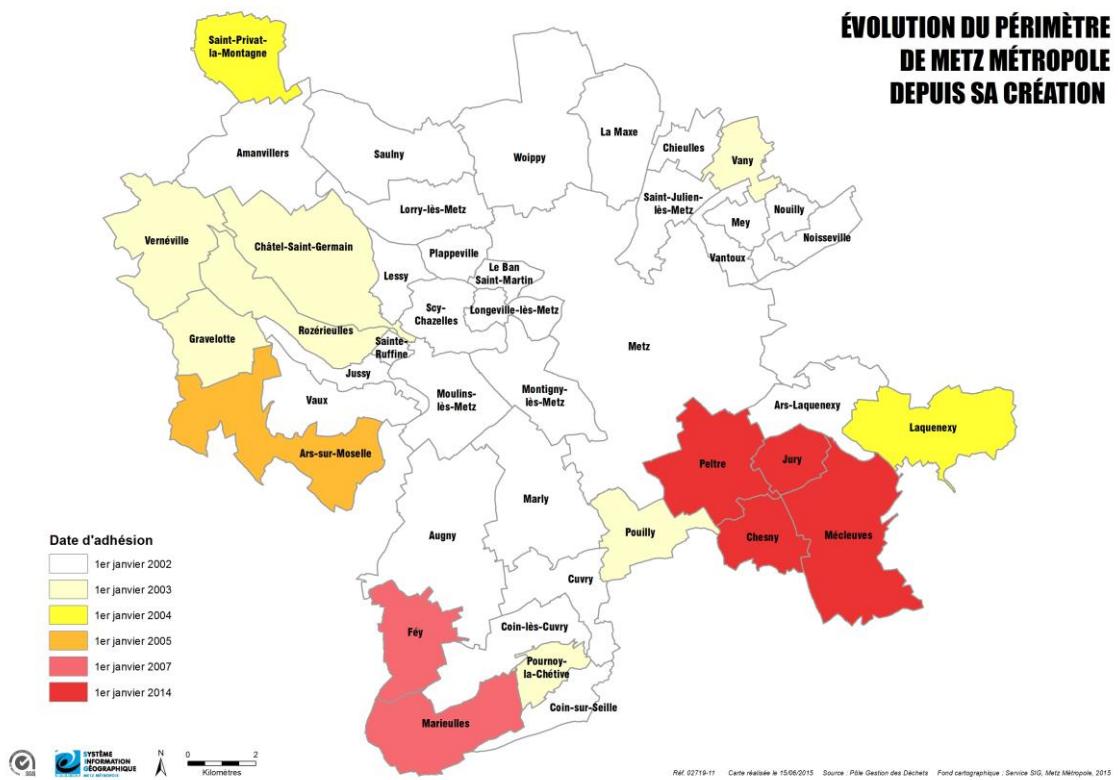
Au 1^{er} janvier 2003, 7 communes ont rejoint la Communauté d'Agglomération portant à 35 le nombre de communes adhérentes : Châtel-Saint-Germain, Gravelotte, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Rozerieulles, Vany, Vernéville.

En 2004, le périmètre de la Communauté d'Agglomération a été étendu à deux nouvelles Communes : Laquinexy et Saint-Privat-la-Montagne.

En 2005, la Commune d'Ars-sur-Moselle a rejoint la Communauté d'Agglomération suivie en 2007 des Communes de Féy et Marieulles.

En 2014, la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre et Metz Métropole, ont fusionné, portant ainsi le nombre de communes à 44, avec Chesny, Jury, Mécleuves, Peltre.

1.3. Cartographie de l'évolution du périmètre de Metz Métropole depuis sa création



1.4. La fusion des intercommunalités de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre

Dans le cadre de la réforme territoriale, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), élaboré et arrêté par le Préfet après avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), des conseils municipaux, et des organes délibérant des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale, proposait la fusion des intercommunalités de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre.

L'arrêté 2013-DCTAJ/1-010 du 26 mars 2013 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre, actait la création à compter du 1^{er} janvier 2014 d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, et de la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre, dénommé "Metz Métropole".

D'après l'article L. 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, "les compétences transférées par les communes aux EPCI existants avant la fusion, à titre obligatoire, sont exercées par le nouvel établissement public sur l'ensemble de son périmètre.

Les compétences transférées à titre optionnel et celles transférées à titre supplémentaire par les communes aux EPCI existants avant la fusion sont exercées par le nouvel EPCI à fiscalité propre sur l'ensemble de son périmètre, ou si l'organe délibérant de celui-ci le décide, dans un délai de 3

mois à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté décidant la fusion, font l'objet d'une restitution aux communes".

La compétence déchets est, pour la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre et pour Metz Métropole, une compétence optionnelle :

- Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre (CCVSP) : compétence de protection et mise en valeur de l'environnement dont création et exploitation d'une déchèterie, collecte sélective et traitement des déchets ménagers, et collecte des encombrants ;
- Metz Métropole : compétence en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Avec la fusion, le périmètre de la Communauté d'Agglomération a donc été étendu aux 4 communes membres de l'ex-CCVSP :

- Chesny ;
- Jury ;
- Mécleuves (avec la commune fusionnée de Frontigny, et le hameau de Lanceumont) ;
- Peltre.

soit 4 740 habitants, (population ADEME SINOE).

Particularité de cette fusion, la compétence "déchets" est financée par 2 systèmes différents pour les 2 entités. A titre transitoire et dans l'attente d'une harmonisation, les systèmes cohabitent.

En effet, le financement de la collecte des déchets est assurée majoritairement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (d'autres recettes existent, détaillées en chapitre III.) sur le territoire des 40 communes de l'ancienne Metz Métropole.

En 2011, l'ex- CCVSP a mis en œuvre la Redevance Incitative sur son territoire, avec facturation à blanc en 2011, et facturation réelle en 2012.

La facturation est basée sur une part fixe et une part variable. La part variable s'applique sur le nombre de levée du bac mis à disposition de l'usager et le poids des ordures ménagères résiduelles.

Ainsi un système transitoire (TEOM/REOM) a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2014, afin de conserver le même système de gestion appliqué sur les 4 communes de l'ex-CCVSP, dans l'optique de suivre et d'équilibrer le budget annexe déchets lié à la Redevance Incitative. L'organisation de la compétence déchets propre au territoire de l'ex-CCVSP sera détaillée dans chaque chapitre suivant. Les prestations privées ont été maintenues, afin de conserver une comptabilité analytique propre à la CCVSP.

2. Les compétences de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération exerce des compétences :

➤ **obligatoires :**

- Développement économique et touristique ;
- Aménagement de l'espace communautaire et transports ;
- Équilibre social de l'habitat ;
- Politique de la Ville.

➤ **optionnelles :**

- Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- Assainissement ;
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores ;
- Équipements culturels et sportifs.

➤ **facultatives :**

- Étude de tout problème d'intérêt communautaire ;
- Service de lutte contre l'incendie ;
- Fourrière animale ;
- Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;
- Instruction des autorisations liées au droit des sols ;
- Archéologie préventive.

2.1. Intitulé de la compétence « déchets » dans les statuts de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération Metz Métropole est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'arrêté préfectoral n° 2001-DRCL/1-026 du 20 juillet 2001 précise que « les compétences exercées par le district de l'agglomération messine (*transformé depuis en Communauté d'Agglomération*) sont les suivantes :

Compétences optionnelles : « en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

2.2. Les principaux acteurs du territoire

La Communauté d'Agglomération Metz Métropole est l'autorité organisatrice pour la gestion des déchets (collecte et traitement). Elle s'appuie principalement sur 2 acteurs pour exercer cette compétence : sa régie directe de collecte et sa régie autonome Haganis.

2.2.1. La régie directe

Le Pôle Gestion des Déchets (PGD) constitue la régie de Metz Métropole.

Le PGD assure principalement et pour toutes les communes membres (sauf les 4 communes de l'ex-CCVSP) :

- la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte ;
- la collecte sélective en mélange des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et Journaux Revues Magazines (JRM) en porte-à-porte ;
- la collecte des JRM et du verre ainsi que des OMR et EMR/JRM en apport volontaire ;
- la collecte des déchets encombrants sur prise de rendez-vous.

Mais aussi, pour toutes les communes membres, les missions de :

- Distribution et de gestion des contenants de pré-collecte ;
- Sensibilisation au tri et communication sur la gestion des déchets ;
- Prévention et actions de réduction des déchets dans le cadre du Programme Local de la Prévention déchets ;
- Suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
- Mise en œuvre et suivi de projet.

Ce sont près de 228 agents, répartis comme suit :

- 153 agents de collecte (BOM, PAV, encombrants...) et 8 coordinateurs
- 17 agents de distribution et 1 coordinateur
- 10 Ambassadeurs Du Tri (ADT) et 2 coordinateurs
- 6 agents à la prévention
- 9 agents au suivi qualité et 1 coordinateur
- 2 agents au parc véhicules
- 2 agents au service relations aux usagers
- 5 agents administratifs
- 10 encadrants techniques
- 2 agents équipe projet conteneurisation

A cet effectif permanent, s'ajoute 42 postes non-permanents, 30 saisonniers, remplaçants...

De plus, en 2 ans, le service "relations aux usagers", 03.87.20.10.10, est devenu le point d'entrée du Pôle Gestion des Déchets.

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 18h, soit 50h de permanence hebdomadaire à l'écoute et au service du public, deux agents prennent en charge les demandes de renseignements et réclamations des usagers, bailleurs et communes.

En lien permanent avec les exploitants, les agents du service disposent de nombreuses informations. Le service s'organise afin de répondre immédiatement à un maximum de demande. Si aucune réponse ne peut être apportée, la demande est transmise au service concerné pour action. Toutes ces demandes font l'objet d'un suivi d'actions réalisées.

En 2014, ce ne sont pas moins de 13 170 demandes (mail, téléphone, internet, courrier, ...), qui ont été enregistrées, (12 500 en 2013), dont :

- 18% de réclamations concernant la dotation et la distribution des sacs ainsi que la collecte des déchets ;
- 60% de demandes de renseignements au sujet des jours de collecte, horaires de sortie des sacs ou bacs, distribution des sacs, conteneurisation ;
- 22% de mises en relation.

Les réclamations sont analysées en collaboration avec les services concernés afin de mettre en place des actions d'amélioration et de remédier aux anomalies.

Soucieux de la qualité du service rendu, les aléas de collecte et les difficultés rencontrées sur le terrain sont transmis aux communes pour information et parfois pour intervention de leur part.

Le parc véhicules du Pôle Gestion Déchets compte :

- 32 BOM (Bennes à Ordures Ménagères) dont 4 bi-compartimentées (bi-flux : OMR, EMR) ;
- 9 mini-BOM pour les zones difficiles d'accès ;
- 2 BOM grue ;
- 31 véhicules de service (ADT, Distribution, Encadrant, Fonction, ...) dont 1 véhicule gros volume, 1 véhicule pour le lavage des points d'apports volontaires et 5 véhicules légers bennes ;
- 1 camion-bras ;
- 8 camions bras-grue ;
- 1 camion grue.



Mini-BOM source Pôle Gestion Déchets

Soit 84 véhicules.

En 2014, le Pôle Gestion Déchets a fait l'acquisition de 3 mini-BOM avec relevage pour les voies difficiles d'accès, de 2 véhicules pour la distribution et de 1 BOM grue pour la collecte des points d'apports volontaires.

2.2.2. La régie HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1^{er} janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration formé de 2 collèges : 18 membres élus par l'assemblée délibérante de Metz Métropole et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation au regard du service.

Les élections de mars ont fait évoluer la composition du Conseil d'Administration, dont les nouveaux membres ont été installés le 21 mai 2014.

HAGANIS compte 122 agents attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets, hors personnel de gestion et d'administration, sur un total de 285 agents (*traitement des déchets et assainissement confondus*), dont 119 sont statutairement mis à disposition d'HAGANIS par Metz Métropole.

Source : rapport d'activité 2014 HAGANIS

HAGANIS gère le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), les déchèteries du territoire et la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

3. L'organisation de la collecte

3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à disposition des habitants de Metz Métropole pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers.

3.1.1. Les sacs de collecte

Des sacs noirs pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des sacs transparents à lien coulissant jaune pour les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) + Journaux Revue Magazines (JRM) sont achetés par Metz Métropole et mis à disposition des habitants.

La dotation annuelle de sacs est livrée en porte à porte par les équipes de distribution du Pôle Gestion des Déchets dans toutes les communes de l'agglomération (hors les 4 communes de l'ex-CCVSP), selon un calendrier prédéterminé.

En cas d'absence, des permanences sont tenues dans les mairies ou dans les salles communales afin que les habitants viennent y retirer leur dotation sur présentation d'un avis de passage.

Depuis 2014, seuls 3 volumes de sacs pour les OMR sont distribués : 30, 50 et 100 litres pour les particuliers.

Un seul volume de sac est disponible pour les EMR : 50 litres.

Une réévaluation de la grille de dotation a été réalisée courant 2014, la dernière révision de cette grille datant de 2008.

En effet, afin de mieux intégrer les consommations de sacs des habitants et leurs besoins, et dans l'optique de rationaliser les coûts du service, le nombre de rouleaux distribués a été révisé à la baisse. Enfin Les professionnels ne seront plus dotés.

A termes, au fur et à mesure de l'avancée du projet de mécanisation de la collecte, les secteurs conteneurisés, ne recevront plus de sacs OMR et EMR.

Pour les 4 communes de l'ex-CCVSP, le système de tarification incitative nécessite la collecte est réalisée en bacs pucés pour les OMR, en caissettes plastiques pour les EMR et en Point d'Apport Volontaire pour le verre et les JRM, il n'y a donc pas de distribution de sacs.

3.1.2. La mécanisation de la collecte

Pour des raisons d'hygiène, de salubrité, et de propreté urbaine mais aussi de prévention des risques pour les ripeurs dans le cadre de recommandation R-437 de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), Metz Métropole a souhaité s'engager dans un projet de conteneurisation des ordures ménagères et des déchets recyclables.

La recommandation R-437 donne un certain nombre de préconisations à mettre en œuvre pour la santé et la sécurité du personnel de collecte, sur différents points, dont le principal porte sur le choix des contenants de pré-collecte : collecter en conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhender par les lèves-conteneurs et supprimer la collecte en sacs ou en vrac... afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques, dorsolombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses, risques biologiques, etc.

De plus, la mécanisation de la collecte devra permettre d'optimiser le service de collecte (réduction des fréquences de collecte et réorganisation des tournées) et le rendre plus efficace.

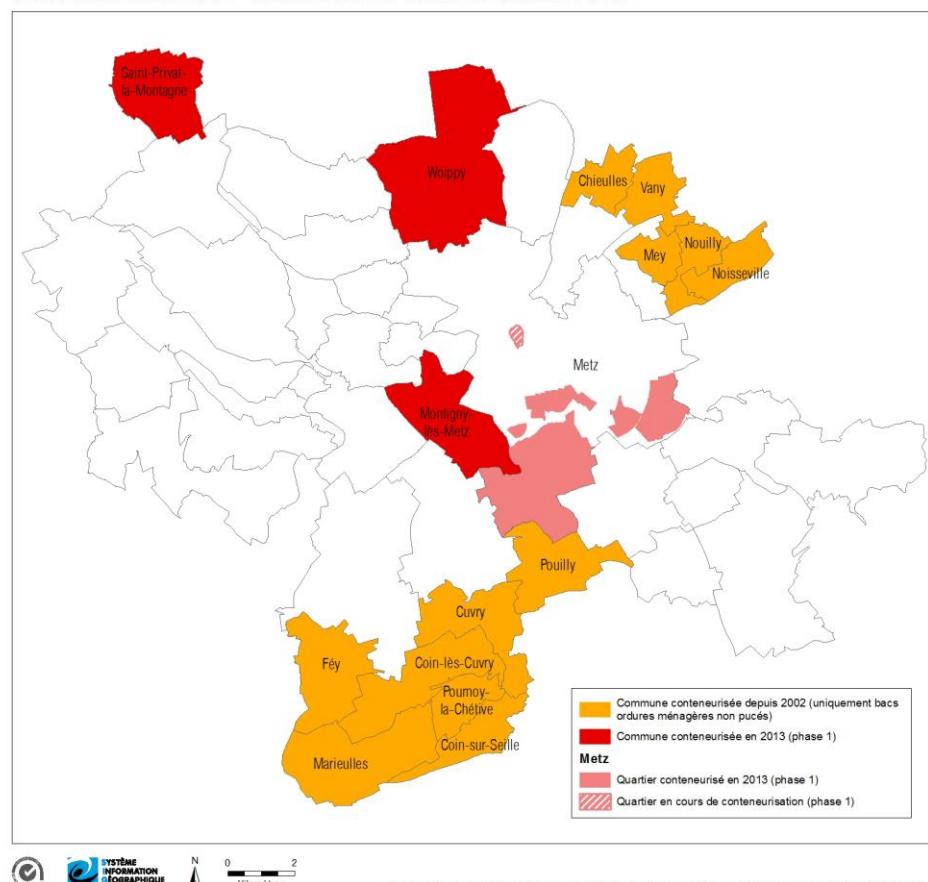
Après une année 2013 consacrée au déploiement de la conteneurisation sur les Communes de Saint-Privat-La-Montagne, Woippy, Montigny-Lès-Metz et des secteurs de collecte de Metz de la Grange aux Bois, Grigy, Tivoli, et Magny, l'année 2014 correspond à une année d'ajustement du dispositif de collecte.

Metz Métropole a ainsi poursuivi son programme d'implantation de Point d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE), les points de regroupement en bacs ont été rationalisés (nombre de sites, emplacements, volume de bacs) et les dotations en bacs de certains usagers ont pu être adaptées lorsque c'était nécessaire. Cinq rues limitrophes de Montigny-lès-Metz, et de secteurs conteneurisés de Metz, ont également été pourvues de solutions de stockage des déchets afin d'optimiser les collectes.

2014 s'est également traduit par la poursuite de la conteneurisation d'Outre Seille avec la pose de 3 PAVE et la réalisation d'une étude en régie pour déterminer avec précision le potentiel de dotation en bacs de chaque immeuble.

Enfin, 2014 a permis la préparation de l'extension du projet à l'ensemble du territoire.

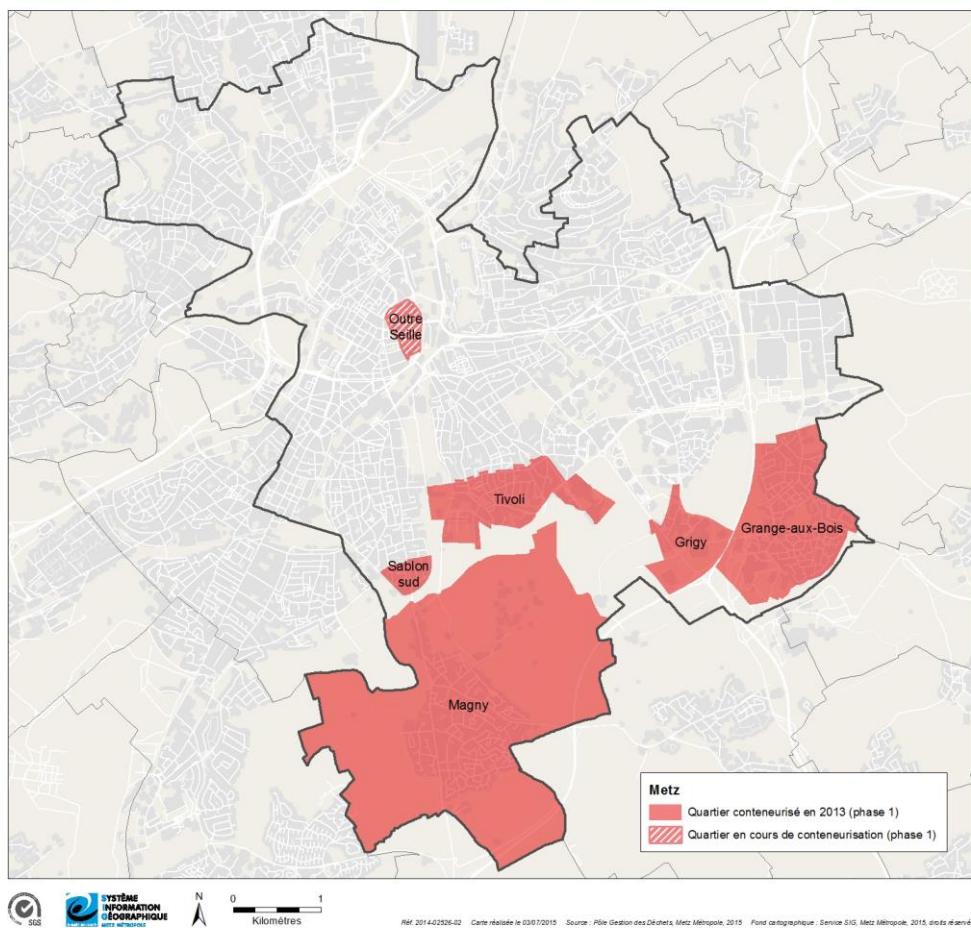
METZ MÉTROPOLE - COMMUNES CONTENEURISÉES



0 2 Kilomètres

Réf. 2014-02526-01 Carte réalisée le 03/07/2015 Source : Pôle Gestion des Déchets, Metz Métropole, 2015. Fond cartographique : Service SIG, Metz Métropole, 2015, droits réservés.

METZ - QUARTIERS CONTENEURISÉS



3.1.3 Les bacs

Dans les secteurs conteneurisés, les bacs mis à disposition pour les OMR sont :

- à couvercle noir pour les particuliers ;
- à couvercle violet des professionnels.

Les bacs mis à disposition pour les EMR/JRM en mélange sont à couvercle jaune pour les particuliers et les professionnels.

Il existe plusieurs volumes de bacs, et les règles de dotation pour les particuliers sont les suivantes:

Nombre de personnes par foyer	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. et plus
Dotation en bacs OMR	180 L	180 L	180 L	180 L	240 L	360 L
Dotation en bacs EMR	180 L	180 L	180 L	180 L	240 L	240 L

Le Pôle Gestion Déchets procède au remplacement et à la réparation des pièces défectueuses sur demande de l'usager.

Pour les 4 communes de l'ex-CCVSP, des bacs spécifiques pour les OMR, dotés de puces pour la facturation de la Redevance Incitative, à la levée et à la pesée, ont été mis en place en 2011. Et pour les EMR ce sont des caissettes jaunes. Le Pôle Gestion Déchets procède de même au remplacement et à la réparation des pièces défectueuses des bacs et caissettes, sur demande de l'usager.

La dotation retenue pour les bacs est la suivante :

Nombre de personnes par foyer	1 à 4 pers	4 pers. et plus	Collectif
Dotation en bacs OMR	120 L	240 L	660 L

3.1.4 Les sacs de pré-collecte

Dans le cadre du projet de mécanisation de la collecte, Metz Métropole met à disposition des foyers des secteurs conteneurisés (hors l'ex-CCVSP) des sacs de pré-collecte ou sacs de portage pour permettre aux usagers de transporter les EMR/JRM du lieu de production (foyer) jusqu'au lieu de collecte (points d'apport volontaire).

3.1.5 Les points de regroupement (PR)

Dans certains cas, lorsque les foyers ne peuvent être équipés de bac (difficulté de stockage) et/ou que les véhicules ne peuvent accéder au point de collecte, des PR ont été créés.

Ce sont des espaces aménagés sur le domaine public, dotés de façon permanente de bacs, et réservés à l'usage exclusif des habitants des immeubles ou habitations définis préalablement.

L'entretien et la gestion de ces points de regroupement sont assurés par les services du Pôle Gestion des Déchets. En 2014, il y a 78 PR en service.

3.1.6 Les points d'apport volontaire (PAV)

L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition un réseau de contenants (bornes aériennes ou enterrées) répartis et accessibles sur le territoire.

Un point d'apport volontaire enterré est constitué d'une émergence aérienne ou borne et d'une cuve enterrée correspondant à un flux de déchets.

Historiquement les flux collectés en PAV étaient :

- le verre ;
- les JRM (en complément de leur collecte en porte-à-porte en mélange avec les EMR dans les sacs transparents).

Certains quartiers étaient toutefois desservis en bornes enterrées pour l'apport volontaire des OMR et en bornes enterrées pour l'apport volontaire des EMR (en mélange avec JRM).

Dans le cadre de la conteneurisation du territoire, certains points comportant des bornes aériennes verre et JRM ont été remplacées par des points d'apport volontaire enterrés associant majoritairement les 3 flux : OMR, EMR/JRM, et verre (les bornes JRM étant remplacées par des bornes EMR/JRM en mélange). De plus, pour certains quartiers ou sites, la solution de conteneurisation retenue a été la création de nouveaux points d'apport volontaire enterrés. Cette solution a permis pour certains sites de répondre à des problèmes de stockage, de collecte, dans des zones denses, de limiter le nombre de bacs roulants à demeure sur le domaine public, tout en alliant un meilleur visuel esthétique. Enfin, dans certains cas, cela répond aussi à une optimisation des tournées de collecte.

Ainsi au 31 décembre 2014, il été dénombré sur le territoire de Metz Métropole :

- 345 bornes aériennes dont 231 colonnes verre et 114 colonnes JRM ;
- 210 points d'apport volontaires enterrés dont 136 sites avec flux OMR (les autres étant des flux verre et EMR/JRM) soit :
 - 197 bornes verre ;
 - 87 bornes JRM ;
 - 272 bornes OMR ;
 - 142 bornes EMR/JRM.

Dans le cadre du projet de conteneurisation, le nombre de bornes enterrées a fortement augmenté pour répondre à des besoins particuliers et contraintes techniques sur certains quartiers, où la mise en place de bacs était impossible. Enfin certaines bornes aériennes ont été remplacées par des bornes enterrées.

Pour les communes de l'ex-CCVSP, seuls les flux JRM et verre, sont collectés, depuis le 15 mai 2011, en PAV enterrés de 4m³ comme suit :

- Peltre : 5 PAV enterrés + 4 bornes aériennes en déchèterie ;
- Jury : 3 PAV enterrés ;
- Chesny : 2 PAV enterrés ;
- Mécleuves/Frontigny/Lanceumont : 6 PAV enterrés.

Le territoire de l'ex-CCVSP, comprend donc un total de 18 PAV dont 16 enterrés, comportant chacun une borne verre et une borne JRM.

3.2. La collecte

3.2.1 Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés a été adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2002 et a été modifié par délibérations des 23 février 2004, 29 novembre 2004, 29 janvier 2007, 25 mai 2009, et dans le cadre de la conteneurisation les 28 janvier, 15 avril 2013, et 4 novembre 2013.

Ce règlement précise les modalités de présentation à la collecte des déchets ménagers ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers.

Ses dispositions s'appliquent à toute personne physique ou morale occupant une propriété sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, ainsi qu'à toute personne itinérante séjournant sur le territoire.

Les Communes membres de Metz Métropole sont chargées de l'application de ce règlement par arrêté municipal.

En 2014, une révision complète du règlement a été engagée, afin d'intégrer au mieux les secteurs conteneurisés, les priorités des lois Grenelle pour la gestion des déchets et la tarification du service.

Le nouveau règlement sera proposé aux communes pour adoption en 2015.

3.2.2 La collecte des OMR et des EMR/JRM en porte-à-porte

La collecte des OMR est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire (hors ex-Val Saint Pierre), 6 jours par semaine, selon les fréquences de collecte suivantes : C1 correspondant à 1 collecte par semaine, C2 à 2 collectes par semaine, C3 à 3 collectes par semaine, et C6 à 6 collectes par semaine.

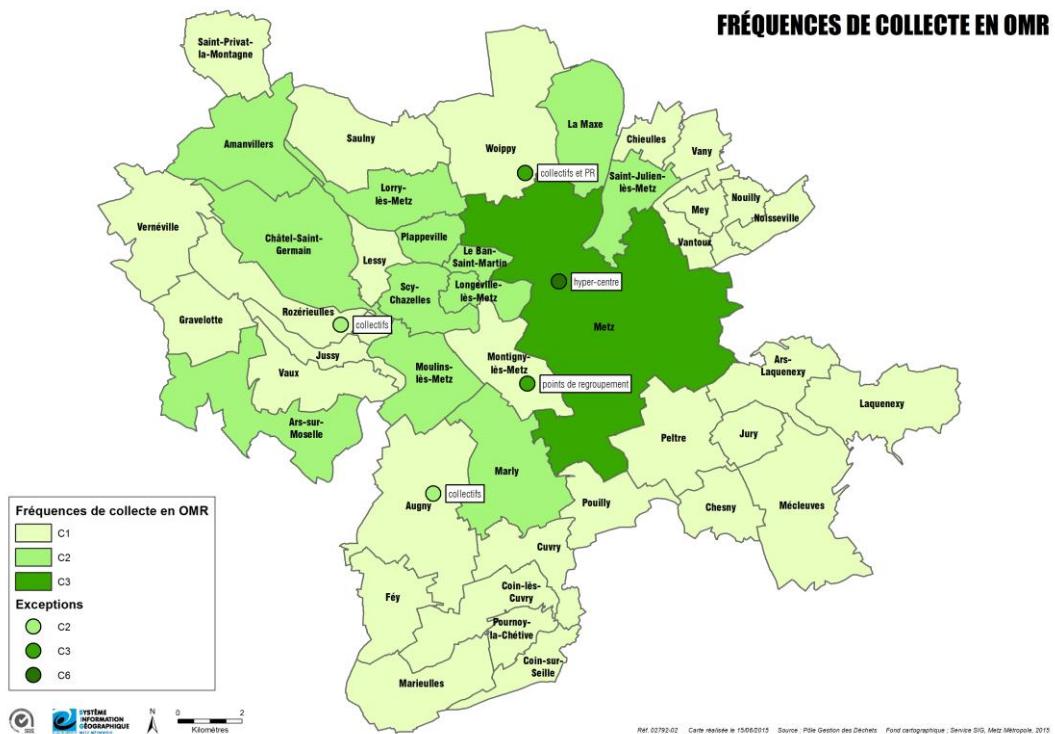
Les fréquences et les jours de collecte résultent de la densité de population, du type d'habitat et des contrats qui existaient avant l'intégration de certaines communes à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

La fréquence de collecte en C6 concerne uniquement l'hyper centre de Metz, les quartiers Nouvelle Ville (en partie), Les Iles, et Outre-Seille.

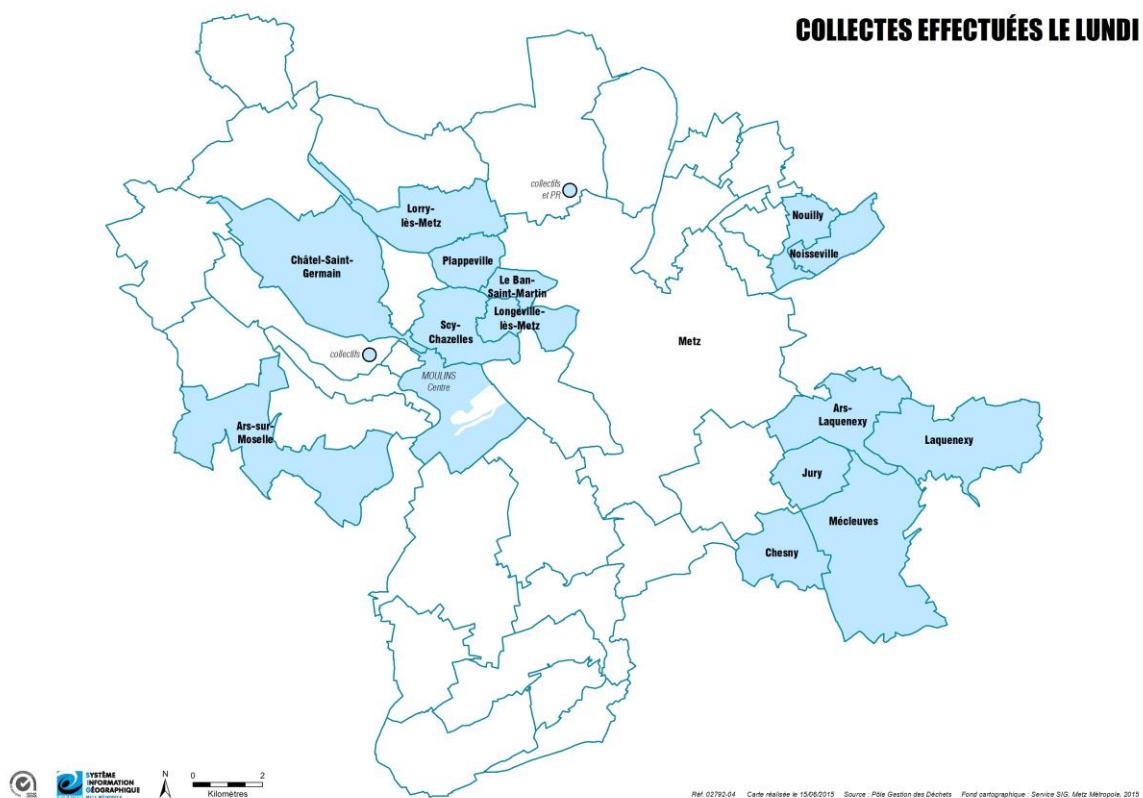
Dans le cadre du projet de conteneurisation, permettant de meilleures conditions de stockage et d'optimisation du service de collecte, les fréquences de collecte des OMR sur les communes et quartiers concernés ont été abaissées pour atteindre une fréquence en C1.

Les cartes suivantes identifient les secteurs par jour de collecte (sauf le samedi ne correspondant qu'à des points géographiques ponctuels, difficilement cartographiables).

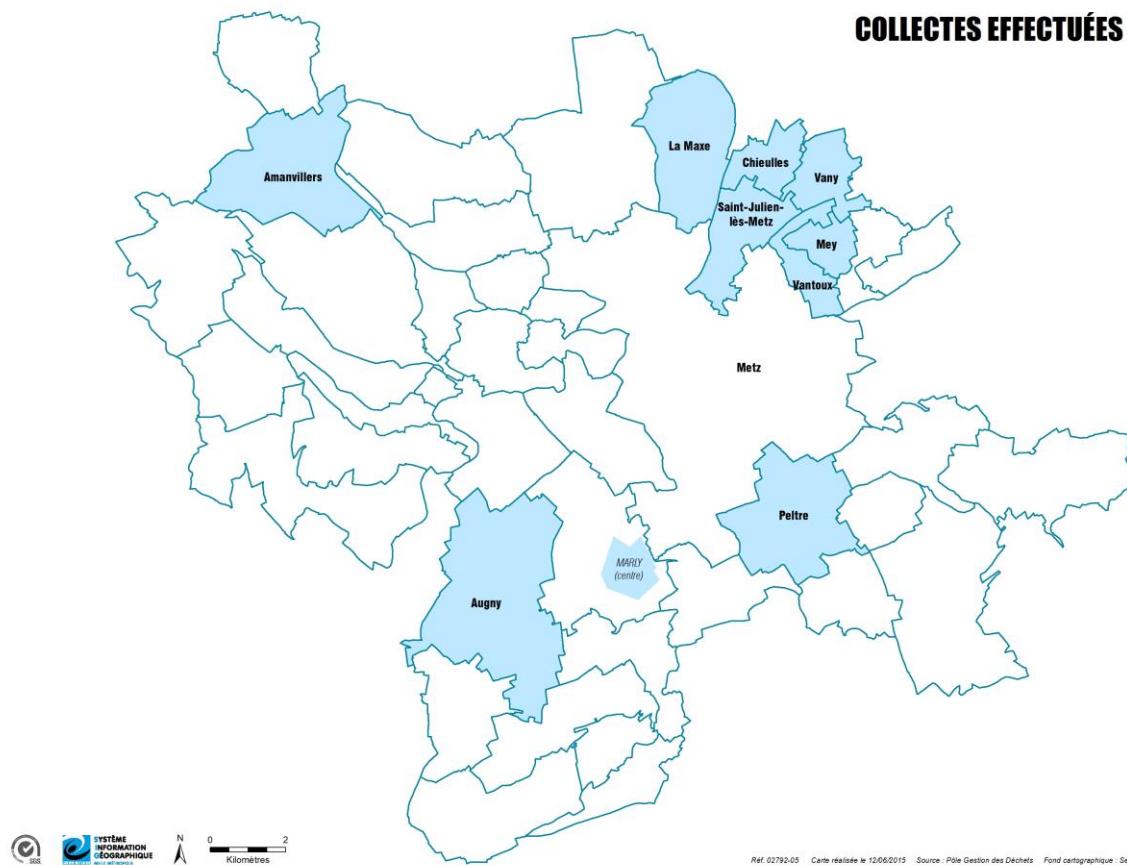
La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles sur tout le territoire :



Jours de collecte des ordures ménagères résiduelles :

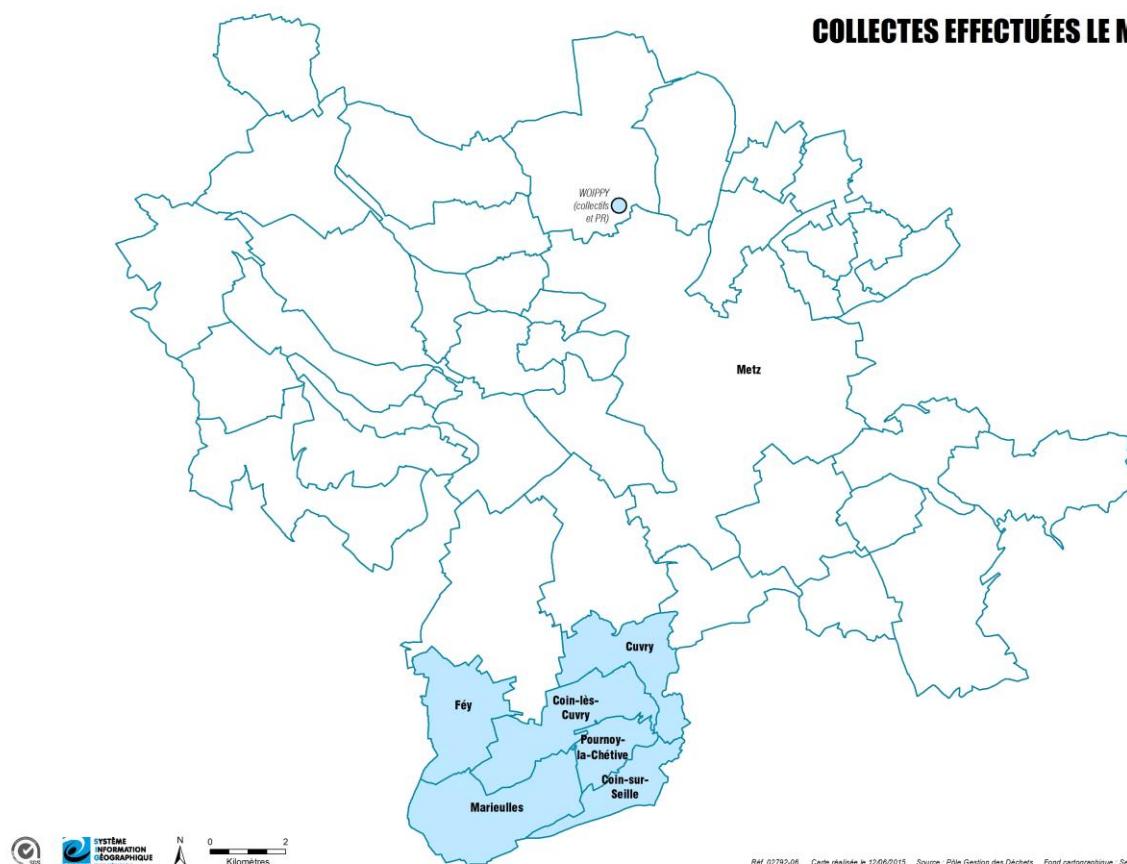


COLLECTES EFFECTUÉES LE MARDI



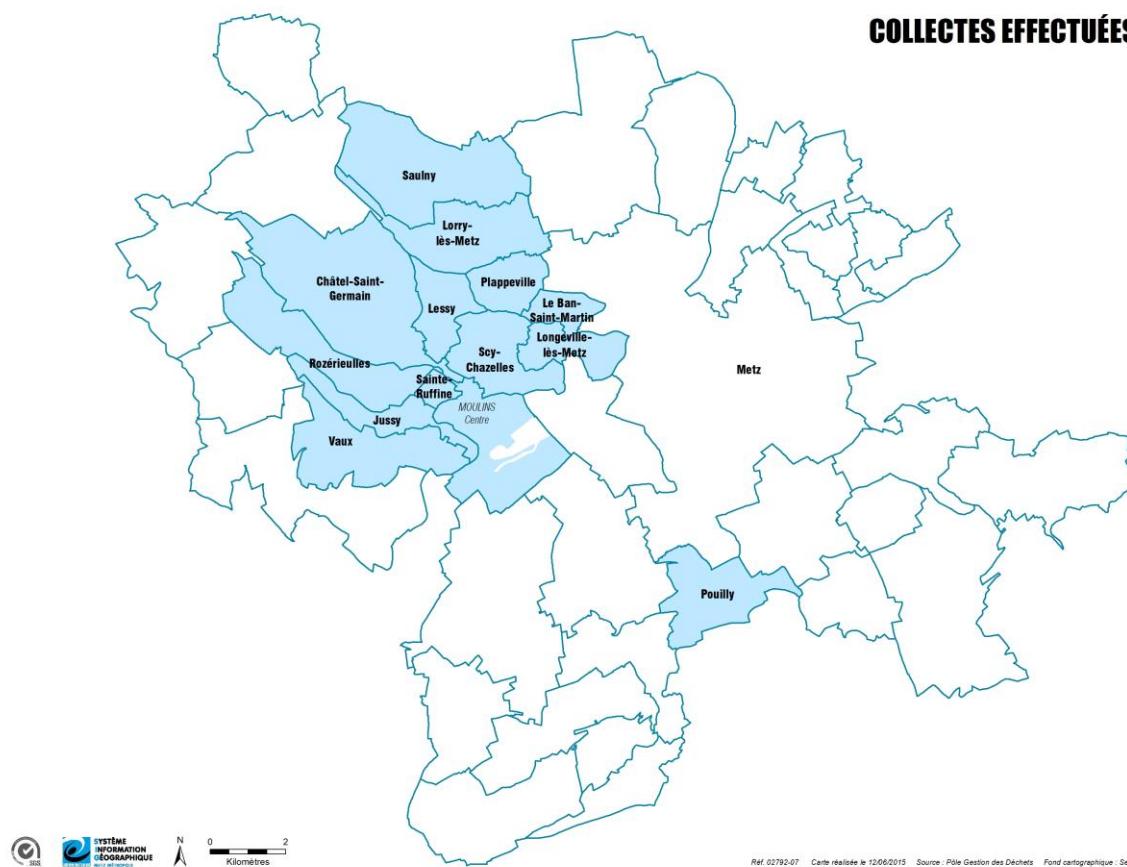
Ref. 02792-05 Carte réalisée le 12/08/2015 Source : Pôle Gestion des Déchets Fond cartographique : Service SIG, Metz Métropole, 2015

COLLECTES EFFECTUÉES LE MERCREDI

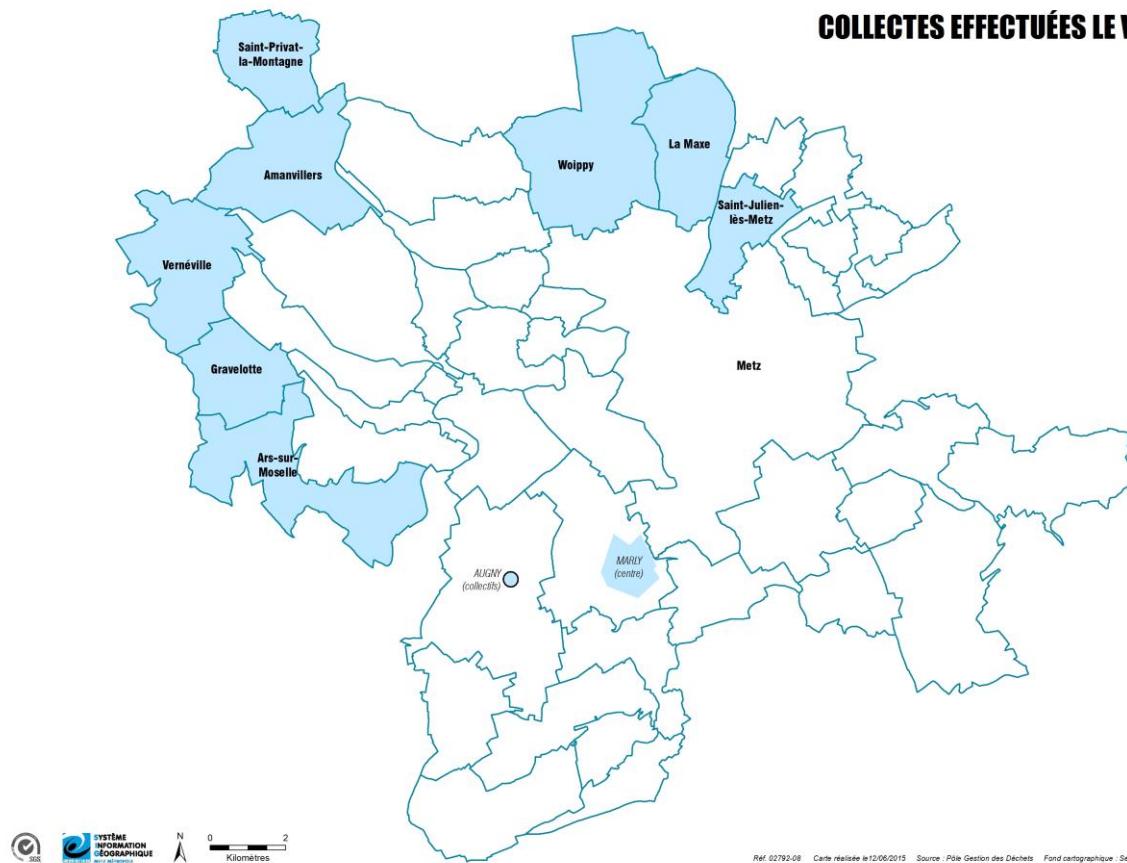


Ref. 02792-06 Carte réalisée le 12/08/2015 Source : Pôle Gestion des Déchets Fond cartographique : Service SIG, Metz Métropole, 2015

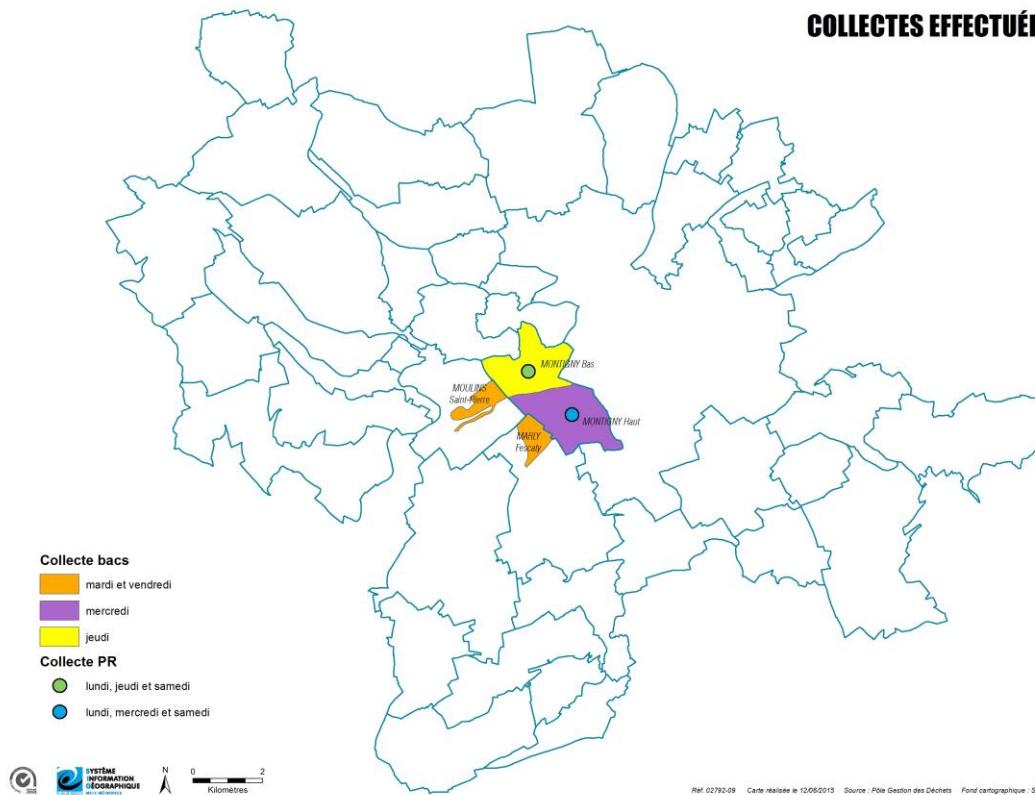
COLLECTES EFFECTUÉES LE JEUDI



COLLECTES EFFECTUÉES LE VENDREDI



COLLECTES EFFECTUÉES LE SOIR



La fréquence de collecte des EMR/JRM est en C1 sur tout le territoire :

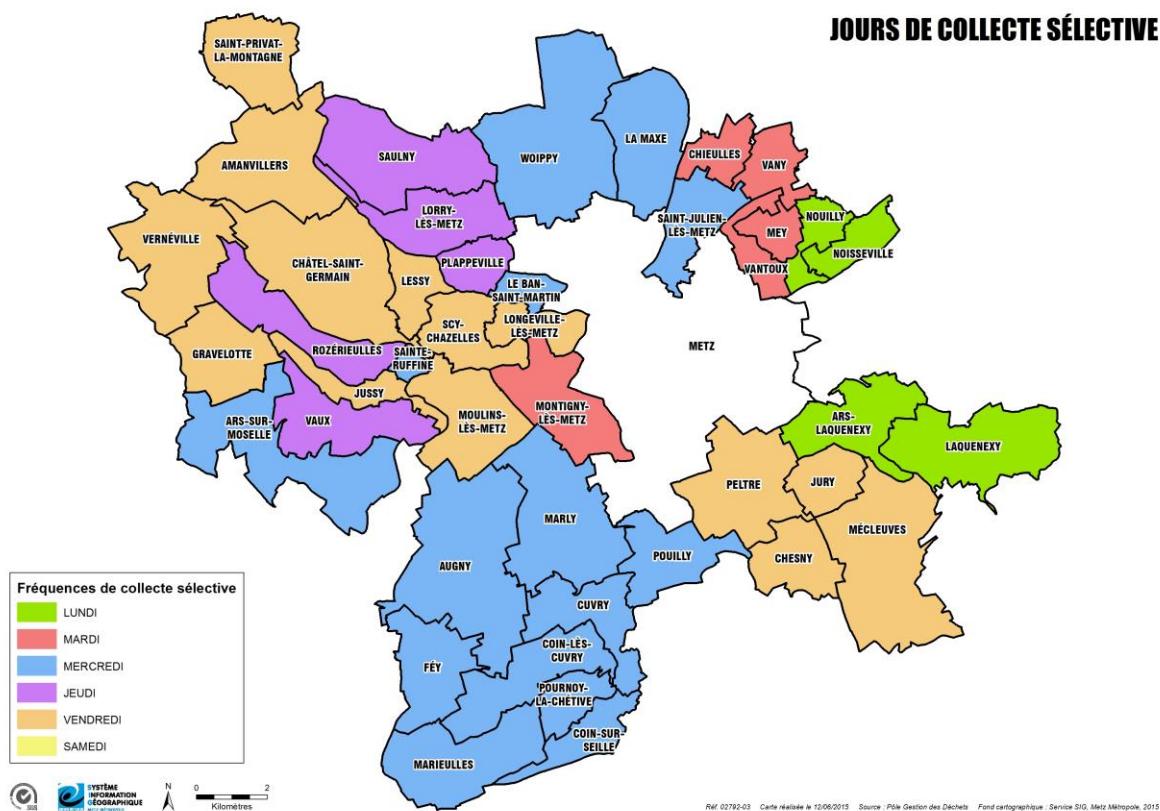
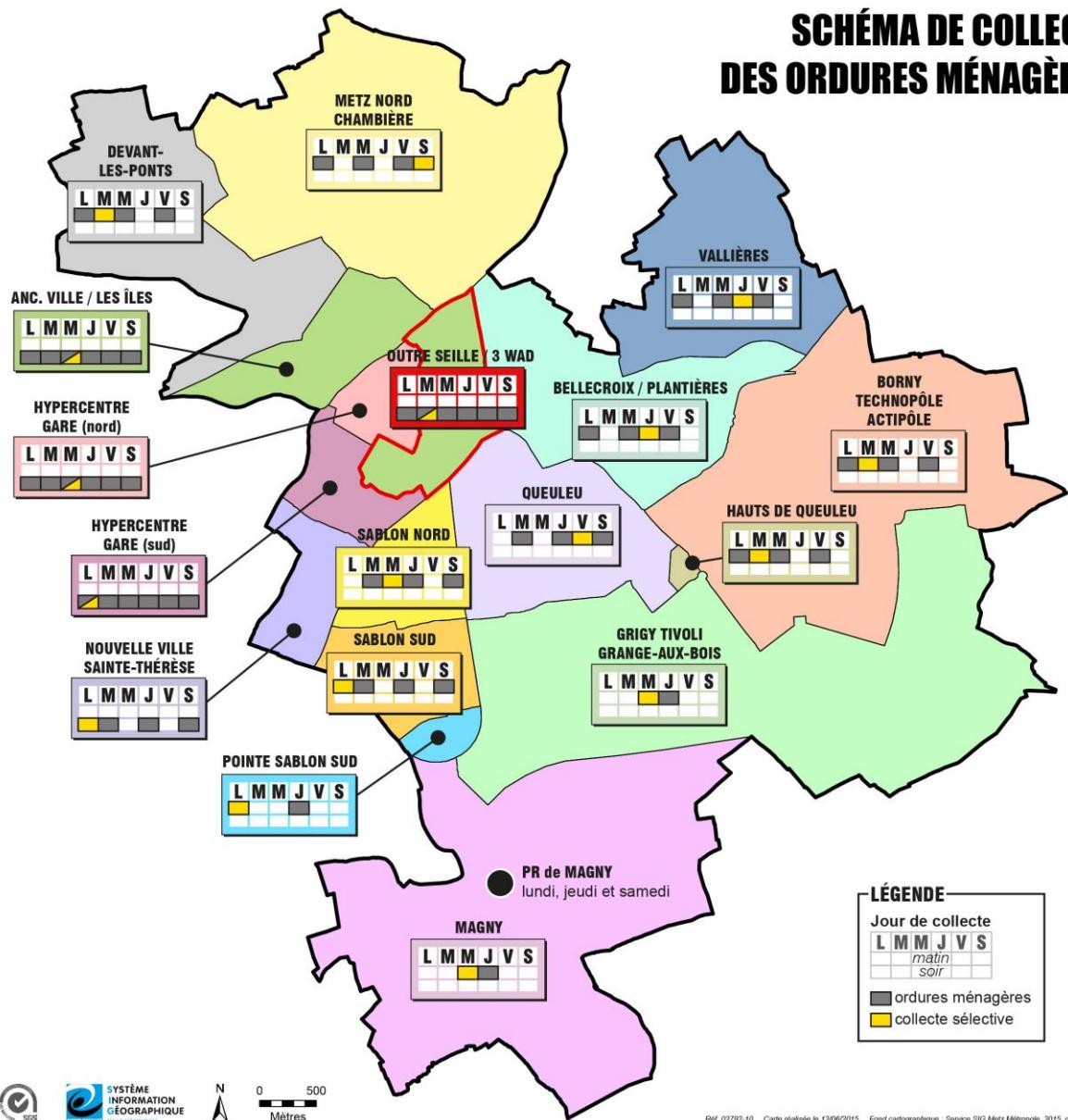


SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



A cela s'est ajouté un service de suivi qualité (hors ex-CCVSP), mis en œuvre en 2012, composé de véhicules légers qui patrouillent du lundi au samedi de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et de la corriger si nécessaire en intervenant (ramassage de sacs etc). Le suivi qualité doit aussi répondre à toutes demandes ponctuelles.

Pour les 4 communes de l'ex-CCVSP, la collecte est réalisée par le prestataire SITA, avec un camion spécifique permettant la lecture de puces et la pesée des bacs pour la facturation de la Redevance Incitative.

Le système de lecture de puces prévu pour les véhicules de collecte de Metz Métropole n'est pas compatible avec le type de puces de l'ex-CCVSP (les bacs pucés de Metz Métropole n'ont pas la même fréquence de lecture), et le système en cours d'installation n'est pas en capacité de relever

les poids des bacs. Ainsi, le prestataire SITA a été reconduit pour l'année 2014, afin de préserver le système de facturation.

La collecte des OMR est faite en C1 le lundi pour Chesny, Jury, Mécleuves, et le mardi pour Peltre. La collecte des EMR est faite en C1, le vendredi pour les 4 communes.

3.2.3 La collecte des points d'apport volontaire

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par la régie sur l'ensemble du territoire (hors ex CCVSP), 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte définies par le taux de remplissage des bornes (densité de population, type d'habitat, zones de passage...).

Pour les 4 communes de l'ex-CCVSP, la collecte des bornes JRM est réalisée par le prestataire PAPREC et la collecte des bornes verre par anciennement PATE GREEN, devenu MINERIS. Les prestataires ont été reconduits, afin de permettre d'intégrer le coût des prestations dans l'équilibre budgétaire de la Redevance Incitative. Les collectes sont réalisées selon un planning prévisionnel, tous les 22 jours environ.

3.2.4 La collecte des déchets encombrants

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1 m³ par jour et par foyer. Ce service est proposé aussi bien aux particuliers qu'aux bailleurs sociaux, et fonctionne du lundi au vendredi (*pas de collecte les jours fériés*) pour les 40 communes de Metz Métropole. La collecte est planifiée par secteur géographique pour les communes hors Metz, et a lieu 2 fois par semaine sur le territoire de la Ville de Metz.

Pour les 4 communes de l'ex-Val Saint Pierre, le système de 3 collectes par an, sur inscription préalable en mairie, a été maintenu. Pour 2014, les dates ont été fixées aux 6 mars, 5 juin, et 2 octobre. La collecte est réalisée par les agents communaux (refacturés à Metz Métropole), qui déposent les objets à la déchèterie de Peltre.

3.2.5 Les collectes des déchets des professionnels

Une collecte spécifique du verre à destination des professionnels de la restauration, ainsi qu'une collecte spécifique des cartons des commerçants est assurée par Metz Métropole au centre-ville de Metz.

3.2.6. Optimisation des tournées et géolocalisation des véhicules

Le projet de géolocalisation des véhicules a été initié en 2013, avec le lancement du marché d'équipement en systèmes embarqués et en logiciels d'exploitation et d'optimisation des tournées. Le prestataire EXEO Solutions a été retenu, avec notification du marché début 2014.

Le système retenu est composé d'une balise GPS qui relèvera la position en temps réel du véhicule, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permettra au chauffeur d'être

guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs de Metz Métropole.

Le système permettra de relever la position des camions en temps réel, ainsi que les informations associées : ensemble des collectes en cours et leurs véhicules associés, lieu où se trouve le véhicule, tournée(s) affectée(s), durée de la collecte à l'instant T, restant de la tournée à réaliser, etc. Ce qui permettra à termes, lorsque tous les véhicules seront équipés, de répondre en direct à l'usager sur l'avancée de la tournée et les difficultés rencontrées.

De plus le système relèvera :

- les données d'exploitation : date, heure de départ et fin de tournée, durée de la tournée, temps et kilométrage, nombre de bacs levés (par tronçon, par commune,...) ;
- la localisation des points noirs de sécurité : marches arrières, collecte en bilatéral (par rues, par communes,...) ;
- les anomalies saisies par l'équipe de collecte (dépôts sauvages, bacs cassés, etc) ou les évènements ponctuels (rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques etc.).

L'analyse de ces données aboutira à l'amélioration de la qualité de service et à l'information rapide des communes, avec le suivi des évènements terrain et anomalies (accessibilité, dépôts sauvages, erreurs de tri...), et l'organisation des services du Pôle Gestion Déchets pour réagir sur ces problématiques.

Le relevé des points noirs de sécurité : marches arrières, collecte bilatérale, cadence et temps de travail, et l'aide à la navigation permettra un véritable travail d'amélioration des conditions de travail des agents, et d'optimisation du service, dans le respect des préconisations de recommandation R-437 de la CNAMTS.

Rappel des préconisations de la R-437 :

- s'assurer que le personnel dispose d'une copie à jour de tous les plans de tournées, afin d'appréhender au mieux son itinéraire ;
- suppression du recours à la marche arrière qui constitue un mode de fonctionnement anormal sauf en cas de manœuvre de repositionnement ;
- interdiction de la collecte bilatérale sauf dans des cas très exceptionnels où tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible.

Les logiciels d'exploitation permettront quant à eux de travailler sur

- le reporting des données (statistiques etc) ;
- le tracé des tournées (cartographie) ;
- l'évolution des tournées en lien avec le développement de la conteneurisation du territoire ;
- l'optimisation du service.

Le déploiement 2014 :

- équipements : 28 véhicules ont été équipés de la balise GPS et de la console en cabine, dont 1 avec lecture de puces des bacs ;

- formations des chauffeurs à l'utilisation de la console (écran Teck en cabine pour la saisie des informations de tournées : identification, évènements à signaler). Des ajustements et modifications ont été réalisés par la suite ;

Le lancement du projet n'a permis que l'identification des tournées, et la saisie des évènements. La navigation se fera dans un second temps, lorsque les tournées auront toutes été identifiées et qu'un travail de tracé des circuits de référence aura été fait en concertation avec les chauffeurs.

Bilan des véhicules équipés en 2014 :

Type de Véhicule	Système GPS + console embarquée	Système GPS + console embarquée + Système lecture RFID
Benne ordures ménagères (BOM)	24	1
Mini-benne ordures ménagères (BOM)	2	
Camion Bras-Grue	1	

Le travail sur le tracé des tournées a permis le tracé de 3 tournées, testées sur le terrain pour la navigation.

4. Les unités de traitement

4.1. Les unités de traitement de Metz Métropole

Le Centre de Valorisation des Déchets ménagers et assimilés (CVD) situé avenue de Blida à Metz a été mis en service en 2001.

Il est constitué de trois unités complémentaires :

- une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;
- une Unité de Valorisation Energétique (UVE) ;
- une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).

exploitées par la régie HAGANIS.

Les déchets collectés par la régie, sont ensuite triés ou traités et valorisés par les installations d'Haganis.

Pour les 4 communes de l'ex-CCVSP, les déchets issus de la collecte OMR et EMR réalisée par SITA, étaient triés ou traités et valorisés par HAGANIS (contrat). Suite à la fusion les déchets ont continués à être repris par Haganis. Les déchets verre et JRM sont quant à eux valorisés via les prestations de PAPREC et MINERIS.

4.1.1. L'UTM

L'Unité de Tri des Matériaux est constituée de deux lignes de tri de capacités techniques de 3,5 tonnes et 6 tonnes par heure permettant de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium.

L'autorisation administrative s'élève à 54 000 tonnes de déchets triés ou broyés (ligne de broyage de 10 tonnes par heure pour les objets encombrants). Deux tiers des tonnages proviennent de Metz Métropole, un tiers est issu des collectes sélectives d'intercommunalités mosellanes voisines.

En 2014, 19 655 tonnes de déchets de collectes sélectives et conteneurs ont été réceptionnées, et 19 079 tonnes d'emballages ménagers ont été triées (576 tonnes d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), permettant la livraison aux filières industrielles de 16 162 tonnes de matériaux prêts à recycler, et la valorisation énergétique de 2 917 tonnes de refus de tri.

Source : rapport d'activité 2014 HAGANIS

4.1.2. L'UVE

L'Usine de Valorisation Energétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure, surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz via un réseau souterrain.

En 2014, 100 605 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnées, dont 90 502 tonnes d'ordures ménagères, 6 091 tonnes d'encombrants, et 4 012 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités.

Comme pour les matériaux à recycler, deux tiers des tonnages proviennent de Metz Métropole, un tiers est issu des collectes d'ordures ménagères résiduelles d'intercommunalités mosellanes voisines.

L'incinération de 102 635 tonnes a permis de produire 298 503 tonnes de vapeur et la vente de 209 970 MWh (18 054 tonnes équivalent pétrole).

Source : rapport d'activité 2014 HAGANIS

4.1.3. Les sous - produits de l'UVE

Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés.

La combustion d'une tonne de déchets entraîne la production d'environ 168 kg de mâchefers, et la récupération de 14 kg d'acier et de 1,28 kg de métaux non magnétiques.

Au total, 17 288 tonnes de mâchefers, d'une qualité correspondant en totalité au type 1 de la nouvelle réglementation, ont été affinées, analysées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière, en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires. 131 tonnes de métaux non-ferreux et 1 454 tonnes de métaux ferreux (plus 32 tonnes de platinage ou encombrants métalliques non incinérés) ont été reprises et recyclées.

Source : rapport d'activité 2014 HAGANIS

4.2. Les déchèteries

Depuis le 1^{er} juillet 2012, HAGANIS exploite les 7 déchèteries de Metz Métropole, et depuis le 1^{er} janvier 2014 la déchèterie de l'ex-CCVSP située sur Peltre.

Les habitants de Metz Métropole peuvent donc déposer leurs déchets dans une des 7 déchèteries :

- La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994) ;
- La Seille à Augny-Marly (ouverte en 1994) ;
- Le Haut-Rhèle à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001) ;
- La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006) ;
- La Houlblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993) ;
- La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992) ;
- Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003).

Seuls les habitants des 4 communes de l'ex-CCVSP, ont accès à la 8^{ème} déchèterie dite "Le Saint Pierre", dans un souci d'équilibre budgétaire de la Redevance Incitative.

DÉCHÈTERIES



Les déchèteries acceptent les déchets suivants :

Déchets inertes (gravats)
Incinérables
Déchets ultimes
Bois
Déchets verts
Métaux
Cartons
Verre
Journaux magazines, papier
Batteries
Huiles de vidange
Huiles alimentaires
Piles
Déchets diffus spécifiques
Emballages souillés
Pneumatiques
Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE),
Tubes fluorescents et ampoules
Textiles

L'accès aux 7 déchèteries est libre pour tous les habitants des 40 communes de Metz Métropole (hors ex-Val-Saint-Pierre) et pour les habitants des communes conventionnées des Communautés

de Communes du Val de Moselle et du Pays de Pange, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Les particuliers habitant les communes de Peltre, Chesny, Mécleuves, et Jury, n'ont accès qu'à la déchèterie dite "Le Saint Pierre". De même l'accès à la déchèterie "le Saint Pierre" n'est autorisé qu'aux seuls habitants de ces 4 communes.

L'apport journalier est limité à 3 m³ par déchèterie (1 m³ pour "Le Saint Pierre"). Seuls les véhicules d'un PTAC inférieur à 3,5 T sont autorisés.

Les professionnels (entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics...) sont autorisés à déposer selon une tarification et des règles décidées par l'assemblée délibérante d'Haganis (13 € par 0,5 m³ de gravats et 15 € par 0,5 m³ d'autres déchets).

Toutes les déchèteries, à l'exception de celles de Vernéville et de Peltre, sont ouvertes 48 heures par semaine :

- le lundi et le jeudi de 14h00 à 18h30 ;
- le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 9h30 à 18h30 sans interruption ;
- le dimanche de 9h30 à 12h30.

et sont fermées les jours fériés.

La déchèterie de Vernéville est ouverte 27 heures par semaine :

- le lundi et le vendredi : de 14h00 à 18h30 ;
- le mercredi et le samedi : de 9h30 à 18h30 ;

et fermée les mardi, jeudi, dimanche et jours fériés.

La déchèterie de Peltre est ouverte 22 heures par semaine :

- le lundi : 13 h-18 h (été : 14h-19h) ;
- le mercredi : 13 h-18 h (été : 14h-19h) ;
- le vendredi : 14 h-18 h (été : 15h-19h) ;
- le samedi : 9 h-12 h et 13 h-18 h (été : 9 h-12 h et 14 h-19 h).

et sont fermées les jours fériés.

Source : rapport d'activité 2014 HAGANIS

4.3. La PAVD

Depuis le 1^{er} juillet 2012, HAGANIS exploite la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, située rue de la Mouée.

20 494 dépôts ont été enregistrés en 2014, générant 53 088 tonnes de déchets. La PAVD regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ : un centre de préparation des déchets de bois et de déchets verts, une déchèterie professionnelle et un centre de transfert.

La plateforme accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement). En 2014, la plateforme a accueilli 14 400 tonnes de déchets verts.

Les bois A et A bio sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse).

Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière, et être utilisé par les entreprises fabriquant des panneaux de bois compressé ou d'une valorisation énergétique, entre autres à l'UVE de l'avenue de Blida.

Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages...) sont broyés avant d'être envoyés en compostage. Leur partie ligneuse est extraite puis livrée en centrale biomasse.

La PAVD vend du compost en vrac aux professionnels, et aux particuliers.

La PAVD abrite aussi une déchèterie dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes.

Elle les accueille du lundi au vendredi. Chaque véhicule est pesé en entrée de site, avant déversement dans l'une des zones dédiées.

Les déchets dangereux des professionnels ne sont pas admis.

Enfin, la PAVD sert également de centre de transfert en rassemblant les déchets ultimes, les déchets inertes issus des déchèteries ainsi que le verre ménager collecté par Metz Métropole, et en organisant les transports vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

Source : rapport d'activité 2014 HAGANIS

5. Les relations contractuelles

5.1. Avenant unificateur du 29 janvier 1997

Cet avenant a été signé initialement entre SOMERGIE et le SIVOM et transféré au 1^{er} janvier 2005 à Metz Métropole suite à la dissolution du SMAM (ancien syndicat de traitement). Il prendra fin le 31 août 2014.

Il est issu de la convention du 9 mars 1992 et homogénéise la gestion des déchèteries. Il a fait lui-même l'objet d'avenants portant notamment sur :

- l'intégration de la déchèterie de Vernéville ;
- la modification des tarifs de certains types de déchets ;
- la mise en place d'un tarif unique par type de déchets.

5.2. Les différents marchés publics

Différents marchés publics sont en cours en 2014, pour :

N° DE MARCHÉ	OBJET	TITULAIRE	MONTANT	DATE DE DÉBUT	DURÉE	DATE DE FIN
921	Mission d'assistance à la mise en place de la redevance spéciale	SOCIÉTÉ GIRUS	TF : 51 750,00 € HT TC 1 : 35 300,00 € HT TC 2 : 250 000,00 € HT maxi pour la durée du marché	24 juin 2011	36 mois	23 juin 2014
1014	Entretien, réparations et maintenance du parc de véhicules et des mobiliers de collecte fixes ou mobiles	GARAGE DE LA FELTIÈRE	Montant annuel : 500 000,00 TTC mini 885 000,00 € TTC maxi	31 août 2011	36 mois	30 août 2014
1043	Acquisition de sacs poubelle Lot 1 : pour la collecte des OM Lot 2 : pour la collecte sélective	PTL	Montant annuel : Lot 1 : Mini = 170 000,00 € HT Maxi = 680 000,00 € HT Lot 2 : Mini = 90 000,00 € HT Maxi = 365 000,00 € HT	19 novembre 2011	36 mois	18 novembre 2014
1052.1	Fourniture de carburant par cartes accréditives Lot 1 : fourniture de carburants pour les véhicules du Pôle Gestion des Déchets	TOTAL RAFFINAGE MARKETING	Montant annuel : 1 000 000,00 € TTC	8 février 2012	1 an renouvelable 2 X 1 an	7 février 2015
1086	Travaux de VRD et de Génie Civil relatifs à la mise en place de conteneurs	COLAS EST	Pour la durée du marché : Mini = 1 000 000,00 € HT Maxi = 6 000 000,00 € HT	3 août 2012	48 mois à réception notification	3 août 2016
1087	Pré-collecte des déchets ménagers et assimilés Lot 2 : fourniture de bacs roulants Lot 3 : fourniture et pose de conteneurs enterrés	CITEC ENVIRONNEMENT	Pour la durée du marché : Lot 2 : Mini = 800 000,00 € HT Maxi = 8 000 000,00 € HT Lot 3 : Mini = 1 000 000,00 € HT Maxi = 8 200 000,00 € HT	9 août 2012	48 mois à réception notification	9 août 2016
1102	Fourniture de sacs de pré-	EPONIMA	Pour la durée du marché :	9 août 2012	48 mois à réception	9 août 2016

	collecte des déchets ménagers		Mini = 16 000,00 € HT Maxi = 195 000,00 € HT		notification	
1147	Fourniture et pose de cache conteneurs Lot 1 : cache conteneurs en matériaux plastiques Lot 2 : cache conteneur en matériaux métalliques	SODILOR	Pour la durée du marché : Lot 1 : Mini = 15 000,00 € HT Maxi = 400 000,00 € HT Lot 2 : Mini = 15 000,00 € HT Maxi = 400 000,00 € HT	18 mars 2013	40 mois	17 juillet 2016
1148	Acquisition de matériel roulant pour la collecte des déchets ménagers Lot 1 : benne à ordures de 7m ³ Lot 2 : benne à ordures de 5m ³	SEMAT	Montant global et forfaitaire : TF = 103 850,00 € HT TC = 103 850,00 € HT	25 avril 2013	TF/TC : 20 semaines à notification OS	Limite affermissement TC : 31/12/14
1191	Location de mini-bennes à ordures ménagères avec relevage d'une capacité de 5 à 7m ³	LVE	Pour la durée du marché : 100 000,00 € HT	10 septembre 2013	12 mois à notification	9 septembre 2014
1192	Gestion de la fourrière animale (chiens et chats errants)	SACPA CHENIL SERVICE	Montant global et forfaitaire annuel : 120 000,00 € HT	29 juillet 2013	3 ans à réception OS (31/7/13)	30 juillet 2016
1220	Fourniture, installation et maintenance de solutions embarquées pour véhicules de collecte des déchets ménagers, et fourniture de logiciels de pilotage opérationnels	EXEO SOLUTIONS	Montants estimatifs (sur la base de 60 véhicules) : TF = 1 252 036,85 € HT TC 1 = 30 725,00 € HT TC 2 = 68 240,00 € HT	16 janvier 2014	TF : 4 ans à notification TC 1 & 2 : 1 an à OS d'affermissement de chaque tranche	15 janvier 2018

1231	Acquisition de matériel roulant pour la collecte des déchets ménagers Lot 1 : acquisition d'un châssis 26 T grue et d'une benne à compaction Lot 2 : acquisition de 3 mini-bennes à ordures ménagères de 5m ³ Lot 3 : acquisition d'un véhicule 3,5 T insonorisé équipé d'un nettoyeur haute pression à eau chaude Lot 4 : acquisition d'un véhicule 3,5 T grand volume 20m3 avec hayon élévateur pour le transport et la livraison des conteneurs à roulettes	Lot 1 : FAUN ENV. Lot 2 : PB ENVIRONNEMENT Lot 3 : NARD Lot 4 : THEOBALD TRUCKS	Montant global et forfaitaire : Lot 1 : 225 650,00 € HT Lot 2 : 177 450,00 € HT Lot 3 : 52 150,00 € HT Lot 4 : 32 000,00 € HT	24 janvier 2014	À réception de l'OS : Lot 1 : 22 à 25 sem. (20/2/14) Lot 2 : 15 sem. (21/2/14) Lot 3 : 8 sem. (21/2/14) Lot 4 : 12 sem (20/2/14)	Lot 1 : 24/7/14 mini 14/8/14 maxi Lot 2 : 6/6/14 Lot 3 : 18/4/14 Lot 4 : 15/5/14
1235	Lot 1 : prestations de nettoyage des PAVE sur le territoire de Metz Métropole Lot 2 : prestations de nettoyage des PR sur le territoire de Metz Métropole	Lot 1 : POLLUNET Lot 2 : ANCO	Montant maximum annuel : Lot 1 : 200 000,00 € HT Lot 2 : 300 000,00 € HT	6 février 2014	Lot 1 & 2 : 1 an renouvelable 2 X 1 an	Lot 1 & 2 : 5/2/15 à 5/2/17
1236	Location entretien de vêtements de travail pour les agents de collecte des déchets ménagers du Pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole	PIERRETTE - TBA	Montant maximum annuel : 65 000,00 € HT	10 décembre 2013	1 an à notification renouvelable 2 X 1 an	9/12/14 à 9/12/16
1287.1.2	Acquisition de sacs poubelle	SOCOPLAST	Montant annuel : Lot 1 :	6 novembre 2014	1 an à notification	5/11/2015 à 5/11/17

	Lot 1 : pour la collecte des OM Lot 2 : pour la collecte sélective		Mini = 280 000,00 € HT Maxi = 680 000,00 € HT Lot 2 : Mini = 150 000,00 € HT Maxi = 365 000,00 € HT		renouvelable 2 X 1 an	
1290	Acquisition matériels collecte déchets ménagers Lot 1 : acquisition de 6 bennes mobiles Lot 2 : acquisition d'un véhicule plateau avec hayon	Lot 1 : GILLARD Lot 2 : RENAULT METZ AUTO LOSANGE	Montant global et forfaitaire : Lot 1 : 25 680 € HT Lot 2 : 31 517,83 € HT	10 novembre 2014	À réception de l'OS : Lot 1 : 6 semaines Lot 2 : 17 semaines	Lot 1 : 12/1/15 Lot 2 : 30/3/15
1302	Location entretien parkas du Pôle Gestion des Déchets de Metz Métropole	ATELIER PROTEGE BLANCHISSEUR IE "LA FENSCH"	Montant maximum annuel : 25 000 € HT	1 décembre 2014	1 an renouvelable 1 X 1 an	30/11/15 à 30/11/16
1303	Entretien, réparations et maintenance du parc de véhicules et des mobiliers de collecte fixes ou mobiles	GARAGE DE LA FELTIÈRE	Montant pour la durée du marché : Minimum : 1 800 000 € HT Maximum : 3 300 000 € HT	22 décembre 2014	36 mois	21 décembre 2017

5.3. La reprise des matériaux valorisés

5.3.1. Contrat de Programme de Durée Eco Emballages

Un Contrat de Programme de Durée (CPD) d'une durée de 6 ans a été signé avec la société Eco Emballages le 8 décembre 2011. Il est conclu pour la durée de l'agrément, soit jusqu'au 31/12/2016. Metz Métropole a retenu la Reprise Option Individuelle (filière de reprise des emballages à recycler au choix de Metz Métropole) pour tous les matériaux triés (acier, aluminium, plastiques, cartons), à l'exception du verre, pour lequel la Reprise Option Filières a été retenue (filière de reprise désignée par Eco Emballages selon des conditions pré-définies).

Ce barème E doit contribuer à l'atteinte de l'objectif de valorisation de 75 % des emballages ménagers fixé par la loi Grenelle du 3 août 2009.

Les soutiens prévus sont directement liés à la performance de la collectivité en termes de tonnes de déchets triées et recyclées.

Avec ce nouveau barème E, Metz Métropole peut prétendre à différents soutiens :

- un soutien au service de la collecte sélective décomposé en :

- un tarif unitaire pour le service de collecte sélective exprimé en €/tonne par matériau ;
- un tarif à l'adaptation à la diversité territoriale et à l'amélioration de la performance attendue, basé notamment sur le nombre de Communes.
- un soutien aux actions de sensibilisation décomposé en :
 - un tarif à la sensibilisation par la communication directement lié à la performance de la collecte sélective ;
 - un tarif à la sensibilisation par l'action des ambassadeurs du tri, basé sur le nombre de postes occupés par des personnes impliquées dans la diffusion de messages favorables à la performance de la collecte sélective.
- un soutien au développement durable qui rémunère les collectivités développant des services de collecte sélective en se préoccupant concomitamment des impacts économiques, sociaux et environnementaux ;
- un soutien à la performance de recyclage qui rémunère les fortes performances et incite au progrès. Il s'agit d'un pourcentage de majoration appliqué au soutien à la collecte sélective et au soutien aux actions de sensibilisation ;
- un soutien aux expérimentations destiné à permettre de développer des expérimentations et d'y contribuer financièrement ;
- un soutien aux autres valorisations hors collecte sélective permettant de soutenir le mode de traitement retenu par la collectivité comme la valorisation énergétique.

5.3.2. O-I Manufacturing

Le contrat avec O-I Manufacturing pour la reprise du verre a été renouvelé le 18/11/2011, pour la période du 1/1/2012 au 31/12/2016.

5.3.3. Norske Skog

Le contrat signé avec le papetier Norske Skog Golbey, pour la reprise des journaux-magazines triés (hors Contrat de Programme de Durée Eco Emballages), est arrivé à échéance le 30 juin 2013.

Suite à une proposition tarifaire plus avantageuse, Metz Métropole a reconduit son partenariat avec le papetier au 1er juillet 2013 pour une période de 5 ans.

5.3.4. Eco Folio

La convention 2008-2013 a été renouvelée fin 2013. Elle intègre notamment :

- une augmentation du montant des soutiens unitaire au recyclage (de 65 à 80 €/tonne),
- une extension des soutiens à d'autres sortes de papier afin d'en favoriser le tri et le recyclage,

- un accompagnement des collectivités au changement par la mise en place d'une dotation destinée prioritairement aux collectivités ayant une faible performance de recyclage et qui recourent à la valorisation énergétique, à l'incinération ou à l'enfouissement,
- une aide à la reprise de la matière et prévention des difficultés d'écoulement des papiers récupérés,
- une mise à jour des consignes de tri.

5.3.5. OCAD3E

Fin 2013, la convention relative aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), signée avec l'éco-organisme OCAD3E, a été avenantée du fait du basculement du territoire de Metz Métropole en "milieu urbain" et non plus "semi urbain", faisant ainsi passer le montant du soutien unitaire au recyclage de 50 à 56 €/tonne contre 40 € auparavant.

Par arrêté du 24 décembre 2014 du Ministère de l'Écologie, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Économie, l'OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les D3E ménagers, pour la période 2015-2020, sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'un nouveau barème.

En accord avec les associations qui représentent les collectivités signataires et le Ministère de l'Écologie, OCAD3E a décidé de résilier, de façon anticipée au 31 décembre 2014 les conventions le liant à Metz Métropole, et de solliciter la signature de nouvelles conventions dont les durées coïncideront avec la durée de l'agrément, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020.

Les conventions de reprise des D3E et des lampes usagées issues du circuit municipal seront donc renouvelées en 2015.

Ces contrats ont été signés pour être conformes aux exigences du décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des déchets d'équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

5.3.6. Synthèse des REP

Afin de développer le recyclage de certains déchets, il est nécessaire de les collecter sélectivement. Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs. Le principe, qui découle de celui du pollueur-paye, est le suivant :

les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme.

Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière.

Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux

prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés, via la contractualisation avec les éco-organismes.

Metz Métropole et/ou Haganis sont conventionnées avec les éco-organismes suivants :

Filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP)	Déchets concernés
Ecoemballage	Les déchets d'emballages ménagers
Ecofolio	Les déchets de papiers graphiques
Corepile	Les piles et accumulateurs usagés
Ecologic	Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
EcoTLC	Les textiles, linge et chaussures usagés
Aliapur (contractualisation HAGANIS)	Les pneumatiques usagés

6. La communication

6.1. Synthèse des principales actions de communication réalisées

6.1.1. Bilan d'activité des Ambassadeurs du Tri (ADT) de Metz Métropole

En 2014, le Service Sensibilisation Pré collecte a été organisé en deux équipes placées chacune sous la responsabilité d'une coordinatrice. Au total, ce sont 10 ambassadeurs du tri et deux coordinatrices qui mènent sur le territoire de Metz Métropole des missions quotidiennes de communication de proximité sur les consignes de tri des emballages recyclables mais également plus largement, sur la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les ADT ont poursuivi en 2014 l'information des usagers concernés par le déploiement des moyens de modernisation de la collecte : mise en place de bacs individuels pour les ordures ménagères résiduelles et emballages recyclables, orientation vers les points de regroupement ou les Points d'Apport Volontaires Enterrés (PAVE).

Le bilan des actions :

Conteneurisation :

- poursuite de l'accompagnement au projet de mécanisation de la collecte des déchets ménagers,
- réalisation d'actions correctives de terrain post conteneurisation sur les communes de Metz, Woippy et Montigny-les-Metz. Plus de 700 heures de travail ont été consacrées à ces missions d'information et de suivi.

Missions visant à l'amélioration des performances de tri :

- participation aux caractérisations des EMR issus des collectes dans 19 communes (Amanvillers, Ars-sur-Moselle, Augny, Cuvry, Laquenexy Le Ban-Saint-Martin, Lessy, Lorry-lès-Metz, Metz, Montigny-lès-Metz, Noisseville, Plappeville, Saint-Privat-la-Montagne, Saulny, Vaux, Chesny, Jury, Peltre et Mécleuves) ;
- réalisation de contrôles terrain de la qualité du tri présenté en sacs, caissettes ou en bacs dans 22 communes du territoire de Metz Métropole (Chesny, Chieulles, Cuvry, Féy, Jury, Jussy, Lessy, Mécleuves, Noisseville, Nouilly, Metz, Mey, Montigny-lès-Metz, Peltre, Pouilly Pournoy-la-Chétive, Rozérieulles, Saint-Julien-lès-Metz, Saulny, Vantoux, Vany et Vaux). Au cours de ces actions, les ADT ont vérifié le contenu de 3 732 contenants. 2 514 d'entre eux comportaient des erreurs de tri, 659 ont été refusés à la collecte;
- sensibilisation en porte à porte des habitants de 39 communes de l'agglomération avec remise du mémotri : Amanvillers, Ars-Laquenexy, Ars-sur-Moselle, Augny, Châtel Saint-Germain, Chesny, Chieulles, Cuvry, Féy, Gravelotte, Jury, Jussy, Laquenexy, Lessy, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Marieulles, Marly, Mécleuves, Metz, Montigny-lès-

Metz, Mey, Moulins-lès-Metz, Noisseville, Nouilly, Peltre, Plappeville, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Rozérieulles, Saint-Julien-lès-Metz, Saulny, Scy-Chazelles, Saint-Privat-la-Montagne, Vantoux, Vany, Vaux, Vernéville, Woippy. Les ADT ont rappelé les consignes de tri auprès des résidents de 7 163 foyers ;

- sensibilisation ciblée des locataires et occupants des logements en habitat collectif dans 10 communes : Amanvillers, Ars-sur-Moselle, Jury, Le Ban-Saint-Martin, Metz, Montigny-lès-Metz, Peltre, Plappeville, Rozérieulles, Woippy. Les ADT ont rappelé les consignes de tri auprès des résidents de 7 166 appartements ;
- participation aux évènementiels locaux :
 - les Ambassadeurs du Tri ont participé au cours de l'année 2014 à 6 évènements pendant lesquels ils ont proposé des activités ludiques visant à rappeler les consignes de tri et présenter le service public communautaire de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés (participation aux Journées Lorraine Portes Ouvertes, Fête de Quartier de la Patrotte, Marathon de Metz et Metz Plage à Metz, Saint Privat La Plage à Saint-Privat-la-Montagne, Festival de l'Ecologie à Woippy).
- conduite de visites guidées du CTC :
 - Réalisation de 12 visites guidées du Centre Technique Communautaire ayant accueillies au total 198 visiteurs.
- animations sur le geste de tri : réalisation de 7 ateliers du tri permettant le rappel des consignes de tri auprès de 137 personnes dont 79 enfants accueillis en centre de loisirs ;
- actions de développement de la collecte sélective :
 - Les Ambassadeurs du Tri ont participé au déploiement de la collecte des emballages recyclables dans 13 établissements dont les locaux des sociétés Batigère et Logiest, le Foyer Mozart, la Maison Diocésaine ou le Musée de la Cour d'Or à Metz.
 - Actions correctives (rappel du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, rappel des jours et heures de présentation des sacs ou bacs, rappel des modalités d'utilisation des PAVE) : 106 actions correctives ont été conduites sur un total de 12 communes.

6.2. Le programme pédagogique

La sensibilisation à l'environnement des plus jeunes a toujours été une des priorités de Metz Métropole.

Depuis de nombreuses années, l'agglomération propose en partenariat avec l'Inspection Académique, un programme pédagogique à destination des écoles primaires du territoire pour

animer les temps scolaires et former les enfants de 3 à 11 ans aux enjeux du tri et de la réduction des déchets ménagers.

En 2013-2014, ce sont plus de 2 000 enfants, et par extension, autant de familles, qui ont été sensibilisés positivement aux bienfaits du recyclage et à l'importance de mieux gérer les déchets.

Les actions de communication menées en milieu scolaire sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Année	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Écoles Maternelles							
Nombre d'écoles							
Nombre d'écoles	27	11	9	16	12	13	17
Nombre de classes	73	24	16	41	41	26	37
Nombre d'élèves	1 610	587	400	1 009	999	603	868
Écoles Elémentaires							
Nombre d'écoles							
Nombre d'écoles	28	23	22	29	28	16	20
Nombre de classes	72	82	56	101	106	54	61
Nombre d'élèves	1 878	1 766	1246	2 184	2314	1189	1287
Total							
Nombre d'écoles							
Nombre d'écoles	55	34	31	45	40	29	37
Nombre de classes	145	106	72	142	147	80	98
Nombre d'élèves	3 488	2 353	1 646	3 193	3313	1792	2155

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES ET LES ASPECTS QUALITATIFS

1. Les contenants

1.1. Les sacs

L'ensemble des sacs distribués sur le périmètre de l'agglomération est stocké dans les locaux du Centre Technique Communautaire (CTC) de Metz Métropole, ZAC de la Petite Voëvre à Metz.

1.1.1. Les sacs pour la collecte des OMR

Le nombre de sacs d'OMR distribués par volume se répartit comme suit :

Année	Sacs de 30 litres	Sacs de 50 litres	Sacs de 100 litres	Sacs de 100 Litres renforcés	Sacs 110 Litres	Sacs 130 Litres
2012	4 127 900	2 689 200	2 575 600	96 600	125 280	158 000
2013	4 250 400	2 840 400	2 453 400	96 600	128 400	155 800
2014	3 316 600	2 325 900	1 504 400	400	/	/

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole-exercice 2014

La distribution des sacs d'OMR en grand volume (100 renforcés, 110 et 130 litres) a été arrêtée en 2014. En effet, des difficultés liées à l'obturation des points d'apport volontaire enterrés, par des sacs de grands volumes, ainsi que la prévention des risques musculo-squelettiques liés au portage de fortes charges pour les agents de collecte, ont conduit Metz Métropole à privilégier la distribution de sacs de plus petits volumes. La distribution des sacs 100L a fortement diminuée (-38%), pour les mêmes raisons. Seuls les collectifs ont reçu ce type de sac.

Enfin la distribution des sacs d'OMR en 30 litres et en 50 litres a, elle aussi, diminuée (-22% pour les 30L et -18% pour les 50L), ceci en lien avec la révision de la grille de dotation, visant à rationaliser le service par l'ajustement et la diminution du nombre de sacs distribués.

1.1.2. Les sacs pour la collecte sélective

Le nombre de sacs transparents distribués pour la collecte sélective s'élève à 4 195 800 sacs pour l'ensemble de l'agglomération en 2014.

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole

2. Les tonnages collectés

2.1. Répartition des tonnages collectés

Les tonnages globaux (hors déchets verts des services techniques municipaux) collectés sur le territoire de Metz Métropole se répartissent comme suit :

2.1.1. Les Ordures Ménagères

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À EX-METZ MÉTROPOLE	40	40	40	40	40	40	40	40
POPULATION*	221 562	221 562	221 562	221 562	221 737	221 737	217 778	216 065
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	70 498	68 611	66 731	66 148	66 471	64 683	62 996	62 758
COLLECTE SÉLECTIVE PORTE À PORTE	10 203	10 224	10 029	10 072	10 269	9 745	10 391	10 856
JOURNAUX REVUES MAGAZINES	2 112	2 091	2 071	2 212	2 204	2 038	1 906	1 599
VERRE	5 974	6 051	6 036	6 041	6 123	5 997**	5 899**	5 933
<i>Recyclables tout compris (multiflux, JRM, Verre)</i>	18 289	18 366	18 136	18 326	18 596	17 780	18 195	18 387
<i>Ratio kilo de recyclables par habitant</i>	83	83	82	83	84	80	84	85
ENCOMBRANTS	1 377	1 364	1 748	1 614	1 622	1 614	1 570	1 394
DÉCHÉTERIES	40 598	40 774	40 610	39 954	42 224	40 723	39 686	39 590
TOTAL	130 763	129 114	127 224	126 042	128 913	124 800	122 448	122 128
POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N/ ANNÉE N-1		-1,26%	-1,46%	-0,93%	2,28%	-3,19%	-1,88%	-0,26%
RATIO KILO PAR HABITANT	590	583	574	569	581	563	562	565

* population contractuelle barème E Eco-Emballages sauf 2013, 2014 : population SINOE Ademe utilisée dans la matrice des coûts

** corrections rapports précédents : tonnages collectés et non valorisés

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole-exercice 2014

Bien que l'évolution des tonnages ait diminuée, le ratio kilo par habitant a augmenté entre 2013 et 2014, du fait que la population totale prise en compte ait diminué (-0.79%).

Tonnages pour la nouvelle entité fusionnée, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole :

	2014
NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	44
POPULATION	220 805
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	63 251
COLLECTE SÉLECTIVE PORTE À PORTE	11 004
JOURNAUX REVUES MAGAZINES	1 745
VERRE	6 119
<i>Recyclables tout compris (multiflux, JRM, Verre)</i>	18 868
<i>Ratio kilo de recyclables par habitant</i>	85
ENCOMBRANTS	1 344
DÉCHÈTERIES	40 855
TOTAL	124 318
RATIO KILO PAR HABITANT	563

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole-exercice 2014

2.1.2. Les ordures ménagères résiduelles

Après 2 années de fortes baisses (-2,61% et -2,69%), les quantités de déchets non recyclables collectées en porte à porte (sacs noirs) ont diminué de manière plus faible (-0,38%). Cette relative stabilité des tonnages, malgré la poursuite des actions de prévention, peut s'expliquer par des facteurs extérieurs économiques. On peut supposer que sans les actions du programme de prévention les chiffres auraient fortement augmenté.

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	ANNÉE	POPULATION	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
40	2007	221 562	70 498,31		318,19
40	2008	221 562	68 611,15*	-2,68	309,67
40	2009	221 562	66 731,18	-2,74	301,18
40	2010	221 562	66 147,66	-0,87	298,55
40	2011	221 737	66 471,28	0,49	299,78
40	2012	221 737	64 682,730	-2,69	291,71
40	2013	217 778	62 996,10	-2,61	289,27
40	2014	216 065	62 757,76	-0,38	290,46

* dont 14,10 tonnes facturées en 2009 afférentes aux tonnages 2008

Source : tonnages facturés en 2014 par l'Usine de Valorisation Energétique (UVE) Haganis

Focus ex-Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre :

Nombre de communes de l'Ex-Communauté de Communes du Val Saint Pierre	ANNÉE	POPULATION	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
4	2009	4650	1118		240,43
4	2010	4627	1082	-3,22%	233,84
4	2011	4645	775	-28,34%	166,91
4	2012	4683	529	-31,78%	112,95
4	2013	4713	504,7	-4,58%	107,09
4	2014	4740	493,3	-2,26%	106,48

Source : données rapports annuels ou données diverses ex-CCVSP

Le territoire de l'Ex-CCVSP a mis en place la Redevance Incitative (RI) effective en 2012, avec une facturation à blanc préalable en 2011.

Il est mis en évidence depuis l'annonce de la mise en œuvre de la RI, une très nette diminution des tonnages (-28,34% et -31,78%). Pour rappel, la part incitative est calculée sur le nombre de levée et le poids des bacs. L'effet incitatif a été très important sur la production de déchets des habitants de l'ex- Val Saint Pierre.

Nouvelle entité fusionnée, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole :
(périmètre équivalent pour 2013 afin de voir l'évolution)

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	ANNÉE	POPULATION	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
44	2013	222 491	63 500,80		285,41
44	2014	220 805	63 251,06	-0,39%	286,46

2.1.3. Les matériaux recyclables

Il peut tout d'abord être analysé les tonnages de recyclables en mélange : emballages ménagers (EMR) et JRM, en porte-à-porte et point d'apport volontaire. Il sera aussi distingué la collecte des cartons des professionnels du centre-ville de Metz.

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	ANNÉE	POPULATION	COLLECTE SÉLECTIVE en porte à porte	COLLECTE CARTONS (Commerçants Ville de Metz)	TOTAL	% D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
40	2007	221 562	9 331,16	871,94	10 203,10		46,05
40	2008	221 562	9 452,30	771,64	10 223,94	0,2	46,14
40	2009	221 562	9 178,03	850,84	10 028,87	-1,9	45,26
40	2010	221 562	9 151,98	920,40	10 072,38	0,43	45,46
40	2011	221 737	9 219,98	1 049,36	10 269,34	1,96	46,31
40	2012	221 737	8 890,85	854,73	9 745,58	-5,1	43,95
40	2013	217 778	9 555,22	835,82	10 391,04	6,63	47,71
40	2014	216 065	9 974,78	880,82	10 855,60	4,47	50,24

Source : données collecte sélective Metz Métropole : tonnages facturés en 2014 par l'Unité de Tri des Matériaux (UTM) HAGANIS

Depuis 2007, les chiffres de la collecte sélective étaient plutôt en stabilisation, voire en légère augmentation. En 2012, une forte diminution des tonnages a été constatée. En revanche en 2013 et 2014, les chiffres collectés ont vu une forte hausse.

Depuis 2013 et encore en 2014, des actions ont contribué à favoriser le tri, comme le porte-à-porte accru des ambassadeurs du tri dans le cadre de la conteneurisation.

De plus les nouveaux moyens de collectes (bacs, points de regroupement et points d'apport volontaire), ainsi que le renforcement de l'équipe d'ambassadeurs du tri, et un message accentué sur la sensibilisation au tri peuvent expliquer la forte augmentation des chiffres de la collecte.

Enfin, la suppression de bornes JRM (-16 bornes), remplacées par des bornes EMR/JRM en mélange, induit un transfert de tonnages, avec une augmentation du tonnage EMR/JRM en mélange et une baisse des tonnages JRM seuls.

Focus ex-Communauté de Communes du Val Saint Pierre :

NOMBRE DE COMMUNES DE L'EX-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL SAINT PIERRE	ANNÉE	POPULATION	COLLECTE SÉLECTIVE en porte à porte	POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
4	2010	4627	120		25,93
4	2011	4645	134	11,67%	28,85
4	2012	4683	166	23,88%	35,45
4	2013	4713	167,3	0,78%	35,50
4	2014	4740	148,7	-11,12%	31,37

Source : données rapports annuels ou données diverses ex-CCVSP

Sur le territoire l'ex-CCVSP depuis la mise en œuvre de la RI, les tonnages des recyclables ont fortement augmenté (+11,67% et +23,88%).

Pour rappel, le flux recyclable est globalisé dans la part fixe et n'est donc pas facturé sur le nombre de levée et le poids. Ainsi l'augmentation du geste du tri, permet de réduire la part d'ordures ménagères et donc le montant de la facture.

En revanche, les taux de refus de tri (part de non recyclables se retrouvant dans les contenants pour les recyclables et étant retrisés au centre de tri pour élimination sans valorisation matière) ont fortement augmenté, passant de 26% en 2011 à 35% en 2013. Les Ambassadeurs du Tri de Metz Métropole ont réalisé plusieurs campagnes de contrôle et de refus de collecte courant 2014 (3 campagnes), afin de redonner les consignes de tri et sensibiliser les habitants. Le taux de refus est redescendu à 29%. Ceci peut expliquer la baisse de tonnage collecté en 2014, mais avec une meilleure qualité et moins d'erreurs de tri.

Nouvelle entité fusionnée, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole :
(périmètre équivalent pour 2013 afin de voir l'évolution)

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	ANNÉE	POPULATION	COLLECTE SÉLECTIVE en porte à porte + cartons commercants	POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
44	2013	222 491	10 558,34		47,46
44	2014	220 805	11 004,30	4,22%	49,84

Il convient d'y ajouter les tonnages de JRM collectés en apport volontaire, se répartissant comme suit de 2007 à 2014 :

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	POPULATION	ANNÉE	JRM (colonnes d'apport volontaire)	% D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
40	221 562	2007	2 112,30		9,53
40	221 562	2008	2 091,18	-1,00%	9,44
40	221 562	2009	2 070,79	-0,98%	9,35
40	221 562	2010	2 212,17	6,83%	9,98
40	221 737	2011	2 204,05	-0,37%	9,94
40	221 737	2012	2 038,36	-7,52%	9,19
40	217 778	2013	1 905,80	-6,50%	8,75
40	216 065	2014	1 598,50	-16,12%	7,40

Source : données JRM: tonnages facturés par l'Unité de Tri des Matériaux (UTM) HAGANIS 2014

Depuis 2012, les tonnages de JRM connaissent une forte diminution (-7,53 en 2012, -6,50 en 2013 et -16,12% en 2014).

Dans le cadre de la conteneurisation, des bornes JRM ont été supprimées (-16 bornes en 2014) au profit de points d'apport volontaire enterrés comprenant des bornes à recyclables en mélange (EMR et JRM). Une partie des tonnages de JRM se retrouve dorénavant dans la collecte des recyclables en mélange.

En effet entre 2013 et 2014 ce sont 307 tonnes de JRM en moins. En observant les tonnages de recyclables en porte-à-porte 2014 ce sont 464.56 tonnes en plus (+4.47%), le transfert de déchets JRM vers les bornes EMR/JRM pourraient expliquer une augmentation de 2.83% des tonnages recyclables en porte-à-porte. Il peut donc bien être supposé qu'il y ait eu un transfert de déchets du flux JRM uniquement, vers le flux EMR/JRM en mélange.

Enfin, les contrats de collecte des papiers bureau des professionnels ont été totalement arrêtés en juillet 2013 (environ 200 tonnes annuelles).

Nombre de communes de l'Ex-Communauté de Communes du Val Saint Pierre	ANNÉE	POPULATION	JRM (colonnes d'apport volontaire)	POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
4	2009	4650			
4	2010	4627	138		29,82
4	2011	4645	168	21,74%	36,17
4	2012	4683	176	4,76%	37,58
4	2013	4713	174,14	-1,06%	36,95
4	2014	4740	146,0	-16,15%	30,80

Source : données rapports annuels ou données diverses ex-CCVSP

Pour le territoire de l'ex- Val Saint Pierre, il est observé une forte augmentation des tonnages en 2011, année de mise en service des points d'apport volontaire enterrés (historiquement collectés en porte-à-porte). Après 2011, une relative stagnation des tonnages s'observe, 2014 enregistre une baisse importante.

Nouvelle entité fusionnée, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole :
(périmètre équivalent pour 2013 afin de voir l'évolution)

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	ANNÉE	POPULATION	JRM (colonnes d'apport volontaire)	POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
44	2013	222 491	2 079,94		9,35
44	2014	220 805	1 744,51	-16,13%	7,90

Enfin, les tonnages de verre collectés évoluent très peu depuis 2008, malgré une baisse significative en 2012 et 2013, l'année 2014 a vu à nouveau une stabilisation des tonnages :

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	ANNÉE	POPULATION	VERRE (collecte des restaurateurs et cafetiers- ville de Metz)	VERRE (COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE)	TOTAL VERRE	% D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
40	2007	221 562	442,60	5531,45	5974,05		26,96
40	2008	221 562	460,38	5590,39	6050,77	1,28%	27,31
40	2009	221 562	414,68	5621,72	6036,40	-0,24%	27,24
40	2010	221 562	454,24	5586,84	6041,08	0,08%	27,27
40	2011	221 737	475,44	5647,66	6123,10	1,36%	27,61
40	2012	221 737	450,00	5546,88	5996,88*	-2,06%	27,05
40	2013	217 778	410,96	5487,60	5898,56*	-1,64%	27,09
40	2014	216 065	402,04	5530,74	5932,78	0,58%	27,46

* corrections des rapports précédents : tonnages réellement collectés et non les chiffres en sortie de traitement avec effet de stock.
Source : données factures Haganis 2014

Nombre de communes de l'Ex-Communauté de Communes du Val Saint Pierre	ANNÉE	POPULATION	VERRE (COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE)	POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
4	2009	4650	147		31,61
4	2010	4627	142	-3,40%	30,69
4	2011	4645	172,66	21,59%	37,17
4	2012	4683	189,94	10,01%	40,56
4	2013	4713	190	0,03%	40,31
4	2014	4740	186,4	-1,89%	39,32

Source : données rapports annuels ou données diverses ex-CCVSP

Pour le territoire du Val Saint Pierre, on peut observer une forte augmentation des tonnages en 2011, année de mise en service des points d'apport volontaire enterrés (historiquement collectés en porte-à-porte). Après 2011, une relative stagnation des tonnages s'observe.

Nouvelle entité fusionnée, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole :
(périmètre équivalent pour 2013 afin de voir l'évolution)

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	ANNÉE	POPULATION	VERRE (COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE)	POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
44	2013	222 491	6 088,56		27,37
44	2014	220 805	6 119,18	0,50%	27,71

Les tonnages d'encombrants collectés au porte à porte par la régie de Metz Métropole s'élèvent à :

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	ANNÉE	POPULATION	Encombrants incinération	Encombrants ferraille	TOTAL Encombrants	POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
40	2007	221 562	1 222,02	155,26	1377,28		6,22
40	2008	221 562	1 318,98	44,68	1363,66	-0,99%	6,15
40	2009	221 562	1 551,88	195,80	1747,68	28,16%	7,89
40	2010	221 562	1 464,08	149,94	1614,02	-7,65%	7,28
40	2011	221 737	1 537,02	84,77	1621,79	0,48%	7,31
40	2012	221 737	1 535,64	78,06	1613,70	-0,50%	7,28
40	2013	217 778	1 433,34	101,03	1570,39*	-2,68%	7,21
40	2014	216 065	1 293,40	50,66	1394,10*	-11,23%	6,45

*ajout tonnages D3E collectés dans le cadre du service encombrants porte à porte.

Source : tonnages facturés en 2014 par l'Usine de Valorisation Energétique (UVE) HAGANIS.

Après 2 années de stabilisation (2011 et 2012) et une légère baisse en 2013, les tonnages d'encombrants collectés au porte à porte connaissent une forte diminution en 2014 (-11,23%).

Or, comme on peut le constater dans le chapitre suivant, cette baisse de tonnages n'est pas reportée en déchèterie, puisque les tonnages en déchèterie sont en baisse depuis 2012. Certaines actions portées par le programme local de prévention déchets ont mis l'accent sur le réemploi, le don et l'échange. Certains objets mis à la collecte des encombrants ou en déchèterie peuvent avoir une seconde vie par le don à des associations ou la réparation.

Enfin, de manière générale, une baisse de la consommation des ménages a été ressentie en 2014, ceux-ci préférant probablement différer le remplacement de certains matériaux.

2.2. Synthèse des tonnages collectés en déchèterie

Les tonnages collectés en déchèterie sont récapitulés ci-dessous :

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	ANNÉE	POPULATION	TONNAGES 7 DÉCHÈTERIES	POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
40	2009	221 562	40 609,57	-0,40%	187,34
40	2010	221 562	39 954,44	-1,61%	184,24
40	2011	221 737	42 223,63	5,68%	194,62
40	2012	237 697*	40 723,00	-3,55%	171,32*
40	2013	237 219*	39 686,00	-2,55%	167,30*
40	2014	241 473**	39 589,63	-0,24%	163,95*

* population Metz Métropole 2014 + communes conventionnées

** population Metz Métropole 2014 (hors ex-CCVSP) + communes conventionnées

Source : rapport annuel 2014 Haganis

Nombre de communes de l'Ex-Communauté de Communes du Val Saint Pierre	POPULATION	ANNÉE	TONNAGES DÉCHÈTERIE PELTRE	POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
4	4713	2013	1 394,90		295,97
4	4740	2014	1 265,37	-9,29%	266,96

Source : données rapports annuels ou données diverses ex-CCVSP (NB: données probablement incomplètes en 2013 suite à fin de contrat du prestataire)

La baisse de tonnages entre 2013 et 2014 pour la déchèterie du Val Saint Pierre peut s'expliquer par des données probablement incomplètes en 2013 suite à la fin de contrat du prestataire, et par un contrôle accru réalisé par HAGANIS (suite à la reprise de la gestion de la déchèterie), de l'accès en déchèterie et de la nature des dépôts.

Nouvelle entité fusionnée, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole :
(périmètre équivalent pour 2013 afin de voir l'évolution)

NOMBRE DE COMMUNES ADHÉRENTES À METZ MÉTROPOLE	POPULATION*	ANNÉE	TOTAL 8 DÉCHÈTERIES	POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ANNÉE N /ANNÉE N-1	RATIO KILO PAR HABITANT
44	241 932	2013	41 080,90		169,80
44	246 213	2014	40 855,00	-0,55%	165,93

La fréquentation par déchèterie en nombre de visites est de :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ars-sur-Moselle / La Mance	84 554	92 738	90 497	90 286	90 082	114 451	109 176	92 803
Marly / La Seille	109 896	107 171	114 469	110 864	104 844	94 285	106 200	116 205
Metz-Nord / La Houbionnière	96 209	93 317	98 392	92 828	95 035	92 716	97 625	94 399
Metz-Magny / Le Pas du Loup	78 888	98 848	106 217	106 592	108 878	111 461	91 152	98 407
Metz-Borny / La Petite Voëvre	109 917	107 868	108 443	109 162	116 476	91 112	89 107	113 517
Montigny-lès-Metz / Le Haut-Rhêle	79 515	85 018	88 412	84 986	92 236	108 523	85 082	85 967
Vernéville / La Roselière	112 184	18 078	21 317	20 455	21 543	27 613	25 988	26 942
Peltre / Le Saint Pierre	NR	NR	NR	11 082	NR	NR	NR	21 982
Total	671 163	603 038	627 747	615 173	629 094	640 161	604 330	650 222

Source : rapport annuel 2014 Haganis

Depuis 3 années consécutives, les tonnages sont en baisse. Après une forte diminution en 2013, la fréquentation a fortement augmenté (hors déchèterie Peltre : 628 240 visites). La déchèterie de Marly de par son extension et l'amélioration de son accessibilité (fin 2013) a contribué à l'augmentation de la fréquentation.

Malgré cette augmentation de fréquentation, il est observé à nouveau une baisse légère de tonnages. Là encore, la baisse de la consommation des ménages peut en être un facteur, ceux-ci préférant probablement différer le remplacement de certains matériaux.

3. Les tonnages valorisés par unités de traitement

3.1. Le centre de tri

Les tonnages « sortie centre de tri » 2014 (transmis aux filières de reprises) déclarés à Eco Emballages sont rappelés ci-dessous :

Flux de déchets	Total	Taux
Verre	1 576	8.3%
Acier	446	2.3%
Aluminium	40	0.2%
Cartons	4 000	21.0%
Briques alimentaires	118	0.6%
Plastiques	1 325	6.9%
Papier (gros de magasin)	1 143	6%
Journaux Revues Magazines	7 514	39.4%
Refus de tri	2 917	15.3%
Total	19 079	100%

Source : rapport annuel Haganis 2014

3.2. L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers

Les tonnages ci-dessous correspondent à l'ensemble de l'activité industrielle des unités de traitement et de valorisation des déchets d'HAGANIS :

DONNÉES 2014		TONNES ENTRANTES UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE								TONNES ENTRANTES CENTRE DE TRI*		
OMR		90 502								EMBALLAGES	19 665	
ENCOMBRANTS		6 091										
Déchets banals entreprises et collectivités		4 012										
	Vapeur	Mâchefers	Métaux Ferreux	Métaux Non Ferreux	Platinage	REFIOM	Produits sodiques résiduaires	cendres		TOTAL VALORISABLE	Refus de Tri	
TONNES SORTANTES	298 503	17 288	1 454	131	32	753	1 052	827	TONNES SORTANTES*	16 162	2 917	

* La différence entre les tonnages entrants et ceux livrés aux filières de reprise s'explique par les stocks présents dans le centre de tri.
Source : HAGANIS : rapport d'activités 2014

3.3. Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

Les filières de valorisation et de traitement des déchets déposés dans les déchèteries sont rappelées ci-dessous :

Flux de déchets	Tonnage	Nature du traitement	Société
Batteries	17,1	Valorisation matière	Métalifer
Bois	5 193,4	Valorisation matière ou énergétique	HAGANIS
Cartons	648,9	Transférés et conditionnés	UTM HAGANIS
Déchets diffus spécifiques	221,7	Traitement selon nature	Cédilior (57)
Déchets incinérables	4 715,3	Incinération avec récupération d'énergie	UVE HAGANIS
Déchets ultimes	6 765,6	ISDND	Pizzomo (57)
Déchets verts	9 532,1	Broyage et Compostage	HAGANIS et compostage
DEEE	829,7	Démantèlement et valorisation matière	Coved puis Ecologic
Emballages souillés	13,4	Valorisation	Cédilior (57)
Métaux	1 413,9	Valorisation matière	Derichebourg (57) et Métalifer (57), Orne Métaux (57) ou MJR Métal (57)
Gravats	11 366,1	ISDI	Eurogranulats (57)
Huiles alimentaires	12,2	Valorisation énergétique	Lorrainenergies (54)
Huiles de vidange	57,6	Régénération ou valorisation énergétique	Sevia SHRRU (54)
Pneumatiques	50,4	Valorisation matière ou énergétique	Alliapur
Tubes fluorescents	6,7	Traitement spécifique	Recylum
Piles	10,9	Traitement spécifique	Corepile
TOTAL	40 855,0		

Source : rapport d'activité 2014 HAGANIS

3.4. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets

La PAVD, véritable plateforme multifonctionnelle a enregistré 19 417 dépôts de déchets, générant 51 915 tonnes de déchets entrants en 2014.

Les tonnages ci-dessous présentent l'activité de la PAVD pour 2014, avec les déchets traités :

Matériaux	Tonnage réceptionné	Taux	Tonnage évacué	Repreneurs
DÉCHETS VERTS ¹	16 405	31 %	13 809	Compostage : Terralys (57)
DEBLAIS-GRAVATS ²	13 940	26 %	13 981	Stockage : ISDI Eurogranulat (57)
DÉCHETS ULTIMES ²	7 965	15 %	8 137	Stockage : ISDND Pizzorno (57)
BOIS B ²	7 198	14 %	7 724	Panneautiers : ikea (70), Valorisation énergétique : Norske Skog (88), UVE HAGANIS (57)
VERRE MÉNAGER ²	5 937	11 %	5 961	Valorisation matière : PATÉ pour BSN (88)
BOIS A ET Abio ²	1 201	2 %	1 182	Valorisation énergétique : UEM (57), Valobois (57)
INCINERABLES ²	351	1%	616	UVE HAGANIS
PLÂTRE ²	56		56	Valorisation matière : Riteleng Valorisation (67)
CARTON ²	9		9	UTM Haganis
DEEE ²	16		15	Valorisation matière : Coved (57)
MÉTAUX ³	10		116	Valorisation matière : Metalifer (57)
TOTAL	53 088	100 %	51 606	

Les principaux flux de déchets en transit à la PAVD sont les déchets verts, les déchets inertes et le bois B. Les tonnages réceptionnés mentionnés comprennent les quantités issues des déchèteries.

1 : les quantités de déchets verts et de bois réceptionnées et évacuées sont différentes car les opérations de broyage et de stockage activent l'évolution naturelle (évaporation, perte en CO₂) de ces produits organiques.

2 : effet de stock d'une année à l'autre.

3 : la PAVD extrait des métaux par déferraillage lors du broyage du bois B, d'où la différence entre le tonnage réceptionné et le tonnage évacué.

Source : rapport annuel Haganis 2014

4. Le Programme Local de Prévention des déchets

4.1. Déchets : prévenir pour mieux réduire

Metz Métropole entre en 2014 dans la dernière des 5 années de son Programme Local de Prévention des déchets (PLP). Durant ces 5 années, de nombreuses initiatives locales ont été soutenues et les services de l'Agglomération ont développé de multiples projets en vue d'atteindre l'objectif de réduction de 7 % des déchets résiduels et recyclables. En cette dernière année 2014, il était nécessaire de poursuivre ces projets pour assurer leur pérennité et/ou leur déploiement à échelle plus large et d'en initier de nouveaux.

Parmi les projets portés en 2014, les plus novateurs et impactants en termes de réduction des déchets sont :

Le compostage domestique :

Contrairement aux 2 années précédentes, aucune réunion publique n'a été organisée et l'accent a été mis sur les animations en ciblant plus spécifiquement les évènements et le grand public. Ce sont au total 27 opérations de sensibilisation qui ont été menées, soit 3 830 personnes rencontrées et 770 composteurs mis à disposition : les résultats les plus élevés du PLP.

Cela a notamment été possible grâce à l'implication du réseau des guides composteurs : avec l'appui de l'ADEME, de nouvelles personnes ont rejoint le réseau et l'ensemble des membres a été formé aux techniques de réduction des déchets organiques. Le réseau compte en 2014, 40 membres : c'est le plus important de Lorraine.

Ils ont organisé certaines actions et ont participé à celle de Metz Métropole, en particulier les 2 premières éditions de "Compost'Avenue", qui se sont tenues en avril et septembre 2014, en plein centre-ville de Metz. Une vingtaine de guides composteurs a participé, pour sensibiliser au total 2 250 personnes et mettre à disposition une cinquantaine de composteurs.

Le compostage collectif :

Après 2 ans de réflexion et d'expérimentations pour le lancement à grande échelle du compostage en pied d'immeubles, la réorganisation de la procédure de mise en œuvre a permis à cette action de prendre son essor. Ce sont 27 immeubles qui ont été équipés de composteurs en 2014, pour 32 sollicitations, soit 290 logements qui se sont engagés dans la démarche.

De nouvelles initiatives voient le jour dans la continuité, avec l'aide du réseau des guides composteurs notamment, tel que le souhait d'inaugurer des sites de compostage de quartier pour que même les citoyens "très urbains" puissent composter. Plusieurs projets sont en préparation pour un équipement à partir de 2015.

Les enseignants ont répondu présents au projet pédagogique en partenariat avec l'Inspection Académique : 21 écoles engagées soit 50 enseignants et 1 080 élèves formés.

Le gaspillage alimentaire :

Dans le cadre du partenariat entre Metz Métropole, la Région Lorraine et le CROUS Nancy-Metz pour l'étude de réduction des biodéchets, des actions ont été lancées.

Suite aux diagnostics des 6 établissements : les lycées Georges de la Tour, Alain Fournier, et Cormontaigne et les Restaurants Universitaires Verlaine Saulcy, Bridoux et Technopôle ; et aux plans d'actions établis, des réorganisations et des changements de fonctionnement ont été engagés dans 5 des 6 établissements. Achat de vaisselle plus adaptée, achat de matériel pour mettre en place le self-service des entrées et accompagnements, réorganisation de la distribution du pain et des sauces, optimisation des réservations, sensibilisation des convives et installations de composteurs, sont quelques actions mises en œuvre.

2015 permettra de tirer un bilan exhaustif de ces actions pour un retour d'expériences en vue d'une généralisation à toute la restauration collective du territoire. Sur ces 5 établissements, la réduction du gaspillage atteint 20 à 30 %. La Région Lorraine a déjà élargi la démarche à d'autres établissements lorrains.

La thèse sur les changements de comportement liés au gaspillage alimentaire avance pour sa deuxième année. L'analyse bibliographique et le recueil des théories terminées, les premières expérimentations démarrent avec plusieurs questionnaires afin de dégager les principales représentations du gaspillage alimentaire par le grand public.

Entre octobre et décembre 2014, une expérimentation grandeur nature a été réalisée sur 4 groupes d'individus auprès desquels différentes théories ont été appliquées. Une série de caractérisations des OMr a permis de mesurer l'influence des différentes théories sur les quantités réelles de gaspillage alimentaire.

La troisième année de la thèse permettra de confirmer ces premiers résultats encourageants en vue d'établir une procédure de sensibilisation.

Le prolongement de la durée de vie :

Cette thématique a pris son essor fin 2012 avec l'organisation de la Braderie de l'Art. Depuis, de nombreux acteurs locaux ont organisé des actions, en mettant l'accent sur le don, l'échange et le réemploi.

En 2014, ce sont 21 opérations qui ont été organisées sur le territoire pour 1 331 participants et plus de 16 600 objets à qui une seconde vie a été donnée.

La grande Récup' et des journées de récupération en déchèterie ont connu leur seconde édition. Metz Métropole a organisé sa première Zone de Gratuité, lieu de dons et de récupérations d'objets gratuitement, entre particuliers uniquement.

Pour officialiser la démarche et pérenniser la thématique, Metz Métropole a réalisé en 2014 une étude de faisabilité pour le développement d'une recyclerie. 14 structures locales ont été rencontrées pour aboutir à une proposition de montage technique, juridique et financier pour l'aide au développement d'une recyclerie existante. Cette étude va déboucher sur des groupes de travail afin de mettre en œuvre concrètement les préconisations.

Dans le cadre de la REP, le déploiement des bornes de collecte textile s'est poursuivi avec EcoTLC et de la convention avec le collecteur Tri d'Union (filiale d'Emmaüs pour l'insertion professionnelle). 21 nouvelles bornes ont été implantées pour un total de 53 (dont 14 en déchèterie) couvrant 35 des 44 communes. En 2014, 168 tonnes de TLC ont été détournés des filières d'élimination vers les filières de réemploi et de valorisation. L'objectif d'installation fixé par EcoTLC est de 1 borne pour 2000 soit 111 bornes sur le territoire de Metz Métropole.

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) :

Pour la 5ème année consécutive, Metz Métropole a organisé la SERD avec toujours le souci de vouloir mettre en avant les acteurs et les initiatives locales et de créer de nouveaux évènements. En 2014 comme en 2013, les 2 thématiques majeures étaient le gaspillage et le réemploi, thématiques plébiscitées par le grand public. Au total, 31 partenaires ont organisés 17 opérations. 8 977 objets ont été donnés et 1 607 personnes ont participé. Parmi les principales actions :

- Disco Soupe : elle a pour objectif de lutter contre le gaspillage alimentaire en cuisinant ensemble à partir d'invendus ; au rythme d'une musique disco, les cuisiniers équipés chacun d'un épluche-légumes préparent les soupes qu'ils distribuent aux passants, gratuitement. 278 kg de légumes préparés et 465 participants ;
- Récupération en déchèterie : 2 associations, Emmaüs Peltre et PrenonsLeGuidon étaient présentes à la déchèterie de Marly durant 5 jours pour récupérer les objets, encore en bon état, dont les visiteurs souhaitent se débarrasser. 200 donateurs et 3,5 tonnes d'objets ;
- Zone de gratuité : c'est un espace libre où chacun peut déposer ce dont il n'a plus besoin (à condition que ce soit propre et réutilisable) et prendre ce qu'il veut même s'il n'a rien déposé. En partenariat avec 6 acteurs sociaux locaux, 192 donneurs, 777 récupérateurs et 3,3 tonnes d'objets ;
- Déchets verts : 2 opérations de broyage dans 2 communes (Lorry-lès-Metz et Saulny) pour favoriser la valorisation des tailles en paillage et compostage, et limiter ainsi les apports en déchèterie. 160 m³ broyés soit 5 tonnes et 39 foyers participants avec les services techniques des 2 communes.

Parmi les partenaires : Partage ton frigo, Unicité, Famille de France, Colibris, Boumchaka, Haganis, Emmaüs, MJC 4 Bornes, Prenons le Guidon, MAEC, Metz à Vélo, Graoulug, Caillou Blanc, CGCS Metz-Borny, Air Vigilance, CPN Coquelicot, Resto du Cœur, Croix Rouge, Caritas, JEC, AWEC...

Les autres actions :

D'autres projets ont été menés en 2014 : exemplarité de Metz Métropole, accompagnement des services municipaux à la réduction de leurs déchets (Montigny-lès-Metz, Laquenexy, Moulins-lès-Metz), sensibilisation en école à la réduction des emballages, avec notamment le projet pédagogique "Goûter zéro déchets", démarrage d'un accompagnement des communes à la réduction des déchets verts municipaux et préparation du projet EcoDéfis avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat 57 pour l'accompagnement des artisans.

Le bilan chiffré :

Après 2 années consécutives de forte réduction des déchets, l'année 2014 marque une certaine stabilité. L'augmentation constatée en 2013 des déchets recyclables se confirme, la baisse des résiduels est moindre mais toujours présente. La somme des 2 flux reste stable malgré les bons résultats des actions de compostage et de lutte contre le gaspillage alimentaire qui ont pourtant une influence directe et importante sur les quantités de déchets produites. Il peut être conclu que sans ces actions, les quantités seraient reparties la hausse.

Les apports en déchèterie (hors gravats) ont en revanche augmenté en 2014 après 2 années de réduction. Cela s'explique en grande partie par l'augmentation des déchets verts du fait d'une météo propice au développement des végétaux. En excluant ce flux, les apports en déchèterie poursuivent leur réduction.

En 2014, les OMA (résiduelles + recyclables) atteignent une réduction de 4,41 % par rapport à 2009 (année de référence du PLP) et les DMA (tous flux confondus) de 2,71 %. Les délais d'atteinte des objectifs ont été prolongés de 6 mois (juin 2015).

4.2. La mise à disposition de composteurs domestiques

4.3.1. Les modalités de distribution

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, des composteurs sont mis à disposition des usagers qui en font la demande.

A l'attention principalement des habitations individuelles dans un premier temps, les composteurs peuvent aujourd'hui être demandés par tout type d'habitat mais également par tous les gestionnaires de lieux de production de déchets organiques (cantine, parc, jardin, etc.).

Un dépôt de garantie est demandé pour chaque composteur. Il peut être récupéré dès lors que le composteur est rendu en état à Metz Métropole. Selon le modèle demandé, le montant du dépôt de garantie s'élève à :

Neuf		Occasion *	
300 L	600 L	300 L	600 L
15 €	25 €	10 €	20 €

* Les composteurs d'occasion sont des composteurs en bon état rendus par des usagers. Leur mise à disposition est soumise à leur disponibilité en nombre suffisant.

Les composteurs dits « collectifs », utilisés par plusieurs foyers, sont mis à disposition gratuitement.

Les demandes des habitants des 44 communes de l'agglomération doivent être faites auprès de la cellule Prévention de Metz Métropole selon plusieurs modalités :

- retrait directement au Centre Technique Communautaire (aux créneaux prévus à cet effet) ;
- retrait lors de réunions d'information ou d'animations dans les communes ;
- remplissage du bulletin de réservation en mairie ou en téléchargement sur le site Internet de Metz Métropole pour une livraison à domicile.

L'ensemble des informations nécessaires au bon compostage est donné lors de la livraison ou du retrait du composteur. Les services de l'Agglomération ainsi que les membres du réseau des guides composteurs sont disponibles pour répondre à toute interrogation.

4.3.2. Les résultats obtenus

ANNÉES	NOMBRE DE COMPOSTEURS LIVRÉS	NOMBRE DE COMPOSTEURS RENDUS
2006	244	13
2007	515	9
2008	451	12
2009	783	12
2010	409	13
2011	495	1
2012	680	29
2013	678	20
2014	770	25

Source : Pôle Gestion des Déchets Metz Métropole

Le nombre de composteurs mis à disposition connaît une forte augmentation depuis 2012 par rapport aux années précédentes. Le réseau des guides composteurs a été élargi, et des actions liées à la conteneurisation ont été mises en œuvre.

De plus 9 immeubles ont été équipés en accord avec le bailleur et les habitants pour permettre à ces derniers de composter leurs déchets de cuisine. 14 écoles primaires se sont également lancées dans cette pratique ainsi que 2 ESAT et 1 EPHAD.

5. Qualité, Hygiène et sécurité

5.1. Mesures de concertation

Depuis 2010, une démarche de concertation du personnel par la mise en œuvre de groupes de travail a été initiée. Les groupes sont composés d'agents volontaires de chaque service et des représentants du personnel. Ils permettent l'identification et l'évaluation des risques professionnels, afin :

- d'évaluer les actions mises en œuvre ;
- de proposer de nouvelles actions d'amélioration ;
- d'identifier et d'évaluer de nouveaux risques.

Cette méthodologie de travail permet à Metz Métropole :

- de maintenir un dialogue social ;
- d'être transparent dans la conduite des actions et des objectifs d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail ;
- de valoriser les agents de terrain et de les rendre force de proposition.

En 2014, le projet d'équipement en système de géolocalisation des véhicules de collecte a fait l'objet d'un même travail collaboratif.

Afin d'informer préalablement et de répondre aux interrogations des agents, plusieurs rencontres ont été organisées :

- groupes de travail : le 8 avril de 11h à 12h30 avec des agents de la collecte JOUR en benne (12 participants), le 8 avril de 14h à 15h30 avec les agents du suivi qualité (3 participants), le 8 avril de 16h à 17h30 avec des agents de la collecte NUIT en benne (3 participants), le 9 avril de 11h30 à 13h avec des agents de la collecte en PAV (5 participants).

Les groupes de travail étaient constitués d'agents et de coordinateurs, et ont été très positifs et constructifs pour la définition des éléments à renseigner par les chauffeurs au cours de leurs tournées. L'outil permet en effet le relevé en direct d'anomalies ou d'informations via la console embarquée.

Ensuite le projet s'est poursuivi par la mise en place d'une démarche d'information auprès de tous les agents de collecte concernés :

- réunions d'information ouvertes aux agents (chauffeurs et ripeurs) : les 15, 16, 22, 23, 24, et 30 avril (7 réunions horaires matin et soir, soit 84 participants). Ces réunions avaient pour but de présenter les outils du prestataire, et de répondre aux questions des agents ;
- un courrier d'information pour la mise en œuvre du système, afin de répondre aux obligations d'information de Metz Métropole suite à la déclaration à la CNIL, a été transmis aux agents à partir du 7 mai 2014, pour une activation du système le 13 mai 2014.

Enfin, la mise en œuvre des équipements a été réalisée avec un véritable accompagnement et des formations à l'utilisation et à l'appropriation des outils :

- formations des chauffeurs à l'utilisation de la console (écran Teck en cabine pour la saisie des informations de tournées : identification, évènements à signaler) : le mercredi 14 mai de 11h à 12h, de 12h à 13h de 13h15 à 14h15, et de 18h à 19h, le jeudi 15 mai de 11h à 12h, de 12h à 13h, et de 18h à 19h, et le mardi 20 mai de 11h à 12h et de 12h à 13h. A l'issue de ces formations, l'encadrement supérieur a accompagné les agents au démarrage (de jour et de nuit) : le mercredi 14 mai soir, le jeudi 15 mai matin, le jeudi 15 mai soir, le vendredi 16 mai matin, le lundi 19 mai soir, le mardi 20 mai soir et le mercredi 21 mai matin et au retour des tournées. Les ajustements et modifications ont été réalisés par la suite.

De plus, dans le cadre de la démarche de concertation, poursuite des "quart d'heure" de sécurité en 2014, avec 2 thématiques abordées :

- Le port des EPI et tenues de travail : 132 agents sensibilisés. Qu'est-ce qu'un EPI et une tenue de travail ?, à quoi ça sert ?, obligation de la collectivité et des agents ;
- Les conduites à tenir en cas de morsures ou griffures, d'accident avec exposition au sang et accident de circulation. 130 agents sensibilisés.

Et enfin, en 2014 des groupes de travail ont été organisés dans le cadre de la mise en place du système documentaire, avec pour objectif la définition des besoins et des trames de documents en lien avec les utilisateurs afin de favoriser leur application.

5.2. Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre au cours de l'année 2014

Les actions mises en œuvre en 2013 avaient pour objectif principal d'améliorer le management de la sécurité et les conditions de travail des agents du Pôle Gestion des Déchets.

En 2014, un travail a été réalisé sur les équipements de sécurité et les tenues des Ambassadeurs Du Tri (ADT) et les agents de distribution des sacs OMR et CS :

- définition et achat de tenues de travail "image" pour les ADT et les agents distribution des sacs;
- mise à disposition de tenues rétro-réfléchissantes (EPI) en location/entretien pour les ADT, lors des contrôles qualité (limite du risque d'accident routier et biologique) ;
- port des chaussures de sécurité antidérapantes pour les agents de distribution des sacs et ADT (limite le risque de glissade).

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de prévenir les risques professionnels, Metz Métropole a également procéder à :

- la généralisation des trousse de secours dans les véhicules ;
- la mise en place des protocoles de sécurité pour les intervenants extérieurs au site du CTC et sur les sites extérieurs où les agents de collectent ;

- la réflexion et les essais de produits d'entretien des véhicules moins dangereux pour la santé ;
- la formation (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) PRAP à destination des agents de distribution et des AdT ;
- la poursuite des opérations de communication et d'information auprès des usagers et des communes en cas de dysfonctionnement sur le terrain (problème de collecte, problème d'hygiène, dégradation, ...) ;
- la formation d'instruction au poste de travail pour les agents de la fourrière animale.

Des travaux ont été réalisés pour améliorer les conditions de travail des agents de l'exploitation :

- travaux d'aménagement du dispatching du service collecte : isolement des zones de bureaux avec parois semi-vitrées avec fenêtres ouvrantes et meuble dispatching fonctionnel (amélioration des conditions de travail, recyclage de l'air des bureaux, limitation des risques psychosociaux) ;
- pose de fenêtres translucides et ouvrantes dans les bureaux de l'exploitation (amélioration de la qualité de l'air et prévention des risques psycho-sociaux) ;
- analyse de l'air ambiant à la station de lavage, dans le hangar et au bureau parc véhicules ;
- amélioration des conditions d'accès des engins de levage à la station de lavage (suppression d'une partie du ralentiisseur).

Metz Métropole a poursuivi ses actions de maintenance préventive des matériels et d'entretien des tenues de travail.

5.3. Formations sécurité suivies par les personnels

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2014 :

Intitulé formation	Nombre d'agents formés	Durée formation (en jours)	Date ou période
Formation sécurité chauffeur/rippeur	18	0,5	Année 2014
Formation d'acteurs-trices en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)	7	2	12 et 13 novembre 2014
Formation FCO	1	5	Du 7 au 11 juillet 2014
Formation FIMO	1	20	Du 24 février au 21 mars 2014
Formation initiale CACES Grues auxiliaires de chargement de véhicule	1	2	18 et 19 septembre 2014
Recyclage CACES Grues auxiliaires de chargement de véhicule	2	2	27 et 28 mai 2014 26 et 27 novembre 2014
Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	4	2	26 et 27 mars 2014 15 et 16 septembre 2014
Maintien et actualisation des compétences SST	11	1	Année 2014
Maintien et actualisation des compétences de formateur SST	1	3	Du 1er au 3 octobre 2014
Manipulation d'extincteurs	4	0,5	17 octobre 2014
La régulation des situations conflictuelles	4	3	24, 25 septembre et 2 octobre 2014
Le stress : l'identifier, le prendre en considération, le prévenir	3	3	20, 21 novembre et 5 décembre 2014

5.4. Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie de Metz Métropole

5.4.1. Accidents du travail

Les chiffres 2014 :

- 39 accidents de travail avec arrêt ;
- 0 maladie professionnelle ;
- 6 accidents de travail sans arrêt ;
- 0 accident de travail mortel.

Le taux de fréquence = $((\text{nombre d'accidents avec arrêt} + \text{nombre d'accidents mortels}) \times 1\,000\,000 / \text{nombre d'heures travaillées})$ des accidents avec arrêt de travail était de 98,01 (100.46 en 2013, 160.74 en 2012, 109.45 en 2011 et 175.70 en 2010) et le taux de gravité de 1,69 (2.36 en 2013, 3.9 en 2012, 5.32 en 2011 et 6.80 en 2010).

Taux de gravité = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail $\times 1\,000 / \text{nombre d'heures travaillées}$.

5.4.2. Taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme correspond au nombre d'heures absences (tous les arrêts sauf congés maternité et congés paternité) * 100 / nombre d'heures travaillées dans l'année :

(4355 jours d'absence * 8)*100 /(250.89*1586)= 8,76 contre 11,43 en 2013; 11,46 en 2012 ; 12,129 en 2011; et 15,89 en 2010.

5.5. Projet de management de la qualité et de la sécurité

Suite à la création en 2012, d'un service Qualité des prestations, relations aux usagers et sécurité avec :

- le recrutement d'un responsable management QSE dédié au pôle ;
- le recrutement d'une assistante relations aux usagers et la création d'un accueil téléphonique ;
- le passage à temps plein d'un assistant de prévention de la sécurité.

Le Pôle Gestion des Déchets s'est lancé, en 2013, dans la mise en place d'une démarche de management de la qualité et de la sécurité afin :

- d'optimiser son fonctionnement et son organisation ;
- de fiabiliser ses données ;
- de centraliser les informations et de les rendre accessible à tous ;
- de développer les compétences des équipes et de les impliquer autour d'un projet commun.

Et ainsi :

- améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers et des communes ;
- faciliter le travail collectif entre élus et service public ;
- maîtriser les coûts ;
- améliorer les performances environnementales et réduire les impacts environnementaux ;
- améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

Enfin, 2015 verra la poursuite de la mise en place de la R-437 avec le recensement des impasses collectées en marche arrière, grâce à l'installation de l'outil de géolocalisation et à un travail terrain.

Il sera ensuite proposé des solutions alternatives en concertation avec les services de Metz Métropole, les communes, les agents concernés et les partenaires sociaux. Cette analyse se déployera en amont de la conteneurisation des territoires et sera appliquée aux secteurs déjà conteneurisés.

Afin de garantir et fiabiliser ses données, le PGD a lancé fin 2013 une démarche de structuration de son système documentaire et de traçabilité des données.

En partenariat avec les équipes du pôle, un agent à 70%, recense les pratiques et les documents utilisés et s'attache à les simplifier et à les uniformiser.

L'ensemble des documents est recensé dans un tableau afin de garantir le suivi des modifications et des versions. Les agents accèdent aux documents selon des droits d'accès.

2014 a été consacrée à la finalisation des documents de la pré-collecte (ambassadeurs du tri et distribution des contenus).

A ce jour, 145 documents système ont été créés, auxquels s'ajoutent 45 documents supports d'origine externe ou de communication aux publics.

L'objectif pour 2015 est de déployer la démarche sur les activités liées à la collecte et de l'intégrer lors des nouveaux projets.

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Coût d'exercice de la compétence

En signant le Programme Local de Prévention des déchets avec l'ADEME, Metz Métropole s'est engagée à renseigner la matrice des coûts avec la méthode ComptaCoût® afin de retracer le coût de sa gestion des déchets.

ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

La matrice permet :

- d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion ;
- de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités.

pour :

- identifier des pistes de maîtrise des coûts ;
- communiquer sur les coûts auprès des usagers.

Les matrices 2009 à 2014 ont été validées par l'ADEME.

Les tableaux de synthèse compilent les différents types de coût qu'il est utile de considérer pour que les collectivités puissent analyser leur matrice et se situer par rapport à d'autres :

- Coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre ;
- Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...) ;
- Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...). La comparaison des coûts techniques et partagés permet de

mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités ;

- **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- **Montant de la TVA acquitté** : charge nette de TVA supportée par la collectivité ;
- **Coût aidé TTC** : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Le coût aidé, HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement ;
- **Montant des contributions** : ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèterie).

Les données concernant l'ex-Val-Saint-Pierre, sont en cours d'intégration, ainsi les coûts suivants ne concernent que le territoire de l'ancienne Metz Métropole.

Le coût aidé TTC, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions), augmente de 4,95% par rapport à l'exercice 2013.

Cette augmentation s'explique par la prise en compte dans la matrice 2014 des amortissements des investissements réalisés en 2013, dans le cadre du projet de conteneurisation.

Le coût aidé TTC par habitant des déchets collectés et traités est de 114,92 € en 2013.

Le coût aidé TTC par tonne de déchets collectée et traitée s'élève à 216,50 €.

Analyse détaillée (à partir des coûts aidés TTC) par flux de déchets :

N.B. : Pour le coût à l'habitant, la population prise en compte par l'ADEME diminue de près d'1 %, ce qui impacte les coûts de manière obligatoire sur l'ensemble des flux.

- une diminution conséquente de 3,37 % du coût des OMr, du fait :
 - de la très légère baisse des tonnages (- 0,61 % inclus déchets manifestations, foires), et par conséquent des charges de traitement,
 - de la baisse des charges de collecte et de précollecte (hors investissement),
 - du doublement du montant des produits perçus au titre de la valorisation des OMr (changement du périmètre de répartition des recettes).
- une forte augmentation du coût des EMR (+ 93,75 %) qui s'explique par :
 - la baisse des soutiens (- 12,90 %),
 - l'augmentation des charges techniques :
 - de pré-collecte : + 8,78 % sur les investissements malgré les baisses des charges de fonctionnement et de personnel,
 - de collecte (+ 75,76 %) : hausse de l'ensemble des charges de collecte (investissement, fonctionnement, personnel),
 - de traitement (+ 4,43 %) : augmentation des tonnages (0,94 %) et des coûts (2 %).
- une première baisse depuis 2009 du coût des déchets des déchèteries (- 0,38 %),

- une baisse continue du coût des encombrants (- 5,10 %) imputable à la baisse des charges de collecte, elle-même due à la diminution des tonnages collectés (- 12,40 % hors DEEE),
- une légère diminution du coût des déchets des collectivités (- 0,39 %), due à la répercussion des baisses de charge de personnel, et à une légère baisse des tonnages collectés,
- une augmentation du coût du verre de 377,72 %, à relativiser par rapport au coût à l'habitant (+ 1,83 €). Cette hausse porte sur les charges fonctionnelles (+ 63 900 €), de pré-collecte (50 000 €) et de collecte (250 000 €),
- une augmentation du coût des déchets professionnels de 2,12 %, qui s'explique par la diminution des recettes (perte des soutiens liés aux papiers de bureau (plus d'activité de collecte de ces déchets), baisse des tonnages cartons),
- après 2 années de hausse conséquente, une très sensible baisse du coût des déchets des collectivités (- 0,80%), qui fait apparaître la mise en œuvre des pistes d'optimisation des services rendus aux communes de l'agglomération.

2. Le financement de la compétence

La compétence déchets est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 27 012 336 €, soit + 4,24 % par rapport à 2013.

Les recettes provenant de la facturation pour services rendus d'une quarantaine de professionnels s'élèvent à 241 012 €. Cette facturation est assise sur une estimation des tonnages collectés et du temps de travail d'un équipage.

L'instauration de la Redevance Spéciale (RS) est obligatoire depuis 1993 pour les collectivités dont le financement de la compétence déchets se fait par la TEOM.

La RS permet de financer le service rendu aux professionnels confiant au service public des volumes importants de déchets assimilés aux déchets ménagers.

La mise en œuvre de la RS, encore à l'étude en 2014, sera déployée par seuil dégressif d'assujettissement, avec un premier seuil visant les gros producteurs, effectif en 2015.

3. Taux de TEOM

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté en date du 12 octobre 2009, le lissage progressif des différents taux de TEOM a été mis en œuvre à compter de l'année 2010.

La mise en œuvre de ce dispositif a abouti à l'adoption d'un taux unique communautaire en 2014 de 10,06%

Récapitulatif matrice des coûts détaillés globaux, par habitant et par tonne : Cf. tableaux ci-joint.